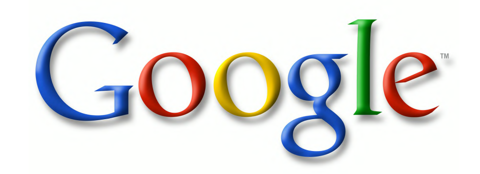




Memoires

Société historique et archéologique de Tournai

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURNAI

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

TOURNAI

NOUVELLE SÉRIE, TOME 10.



1905

H. & L. CASTERMAN

LIBRAIRES-ÉDITEURS

TOURNAI

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURNAI

Procès-Verbaux des Séances

Séance du 8 janvier 1903.

M. EUGÈNE SOIL DE MORIAMÉ, *Président*.
M. A. HOCQUET, *Bibliothécaire, ff. de Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et adopté.

M. le Président dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

Biographie nationale, t. 17. 1er fasc. lettre P. (suite).

Annales de la Société d'émulation. Bruges, année 1901 et 1902.

Leodium. Chronique mensuelle de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, 1re année, 1902.

Société d'études de la province de Cambrai, 3e année nos 8 à 12, 4e année 1 à 12, 1902

Union faulconnier de Dunkerque, t. 5, 1902.

Algemeen Nederlandsch Familie Blad. par Vorsterman van Oyen, année 1902.

Neue Heidelberger Jahrbucher, 10e année, 2e liv., 13e année, 1e et 2e liv.

Ons Hemecht. Luxembourg, année 1902.

Bibliographie Luxembourgeoise, par Martin Blum, 1re partie, 1er et 2e liv.

MM. le Comte du Chastel et R. Desclée s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

On décide de donner chaque hiver, à l'instar de ce qui se fait dans les principales sociétés savantes, une série de conférences auxquelles seraient invitées les familles de tous les membres titulaires, honoraires et correspondants de la Société.

Le bureau est chargé de l'organisation de ces conférences, dont la première aura lieu à la fin de ce mois ou au commencement de février, si possible.

M. le Président communique une lettre de M. James Weale, relative à un manuscrit du XVe siècle, orné de miniatures et intitulé : *Breviarum secundum consuetudinem romanæ curiæ*, ayant appartenu autrefois à un membre de la famille Carondelet, fixé à Tournai.

On décide son insertion au procès-verbal.

Breviarium Carondelet.

Breviarium secundum consuetudinem Romane curie. Vélin H. 0m385 L. 0m32. 692 ff.; 2 col. de 32 lignes à la page. XVe siècle.

Reliure. Veau; chaque plat est orné de deux impressions d'un timbre rectangulaire (80 × 53 millimètres) divisé verticalement en trois : le compartiment du milieu porte : *ihesus nasarenus rex iudeorū*; les deux autres sont ornés chacun de trois oiseaux, d'un monstre ailé et d'une mélusine entouré par un rinceau de feuillages; le tout encadré par un rinceau de vigne. Les deux impressions sont séparées l'une de l'autre par

trois timbres rectangulaires chargés d'un monstre aîlé, d'une figure de Sainte-Marguerite issant d'un dragon, d'un autre monstre ailé, et deux petits timbres chargés d'un chien courant. Le tout entouré de nombreuses impressions d'un petit timbre chargé d'une mouche.

Kalendrier. Feb. 20. « Eleutherii epi et conf. IX. fest. sol. Maii 9. Dedicatio B. Marie virg. IX. minus dup. Oct. 1. Piati mar. et Remigii epi. conf. fest sol. »

Ces fêtes étant inscrites en rouge démontrent que le volume était destiné à l'usage d'un tournaisien.

A la fin du mois d'Août on lit aussi en rouge : « Dominica proxima post festum Decollationis B. Johannis Baptiste Dedicatio ecclesie fratrum minorum in Tornaco IX lec. maius duplex. »

Possesseurs primitifs. Les armoiries de la famille Carondelet d'*azur* à la bande d'*or* accompagnée de six besants, se rencontrent 22 fois soit dans les bordures des miniatures, soit dans les grandes initiales.

Le volume est orné de 13 grandes miniatures et de dix de moindres dimensions, 15 initiales historiées et plusieurs milliers d'initiales ornées.

Les pages sur lesquelles se trouvent les grandes miniatures sont entourées de larges bordures composées de rinceaux de feuillages et de fleurs avec figures humaines, animaux, monstres; outre celles-ci il y a 22 bordures de feuillages et de fleurs moins larges qui n'entourent que la moitié de la page. Les grandes initiales sont blanches sur des panneaux noir et or; les petites jaunes sur panneaux bleus.

Les miniatures dont plusieurs représentent des sujets qui ne se rencontrent que rarement, sont comme dessin et coloris, de mérite secondaire; les initiales sont de bon goût et fort jolies.

F. 1. Avent. Un empereur endormi sur un lit de parade; autour se trouvent un conseiller, un Franciscain, un Frère Prêcheur, et deux autres, tous endormis; Saint Paul debout tenant une banderole où l'on lit *Surgite hora est*, touche l'empereur avec une longue verge; tandis qu'un ange frappe le timbre d'une horloge avec un marteau. Par la fenêtre on aperçoit l'Etoile de Bethléem.

F. 25 ỳ. Noël. Le Sauveur nouveau né adoré par sa mère,

saint Joseph et deux anges; à gauche, la Sibylle montre la vision d'Aracœli à l'empereur Octavien.

F. 160 ℣. La Résurrection; à gauche, les 3 Marie venant au sépulcre.

F. 109 ℣. L'Ascension.

F. 200. La descente du Saint-Esprit à la Pentecôte.

F. 214. Le baudet adorant le Saint-Sacrement que Saint Antoine de Padoue porte.

F. 1 ℣. David jouant de la harpe devant Saül qui tient une lance.

F. 9 ℣. Deux anges, l'un apparaît à Sainte Anne dans son oratoire; l'autre à Saint Joachim.

F. 35. La Circoncision.

F, 47 ℣. L'Annonciation.

F. 158. Les funérailles de la Sainte Vierge, l'Assomption et Saint Thomas tenant la ceinture

F. 179. La naissance de la Sainte Vierge.

F. 202. Saint François reçoit du Pape l'approbation de la règle des Frères mineurs.

Séance du 12 février 1903.

M. Eugène Soil de Moriamé, *Président.*
M. A. Hoquet, *Bibliothécaire, ff. de Secrétaire.*

Le procès-verbal de janvier est lu et adopté.

M. le Président dépose les publications reçues pour la Société depuis la dernière réunion.

Cercle archéologique du canton de Soignies, annales t. 1. 1er et 2e liv., t. 2.

Bulletin périodique de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire, t. 3.

Inventaire archéologique de Gand, fasc. 24, 25, 26.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, série in-8° n° 28, 1901.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 3e année, 1902.

Annales du comité flamand de France, t. 16, 1901-1902.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'ouest, 2e série, t. 9, 3e trim., 1902.

Kongl. Vitterhets historie och antiquitets akademiens monadsblad, 1897, Stockholm.

Antiquarisk Tidskrift for Suerige, t. 17, 1, 2. Stockholm.

Il est ensuite donné lecture de la correspondance.

M. R. Desclée excuse son absence à la réunion.

MM. Hymans et Hulin qui avaient été priés de donner une conférence, s'excusent de ne pouvoir le faire en ce moment.

On décide, vu l'époque avancée, de remettre à l'hiver prochain l'inauguration de la série de conférences que la Société se propose de faire entendre.

M. Houtart communique à l'assemblée un chapitre intitulé : *Armagnacs et Bourguignons*, du travail qu'il prépare sur l'histoire de Tournai au commencement du XVe siècle (1415 à 1430). Il est vivement félicité.

Séance du 12 mars 1903.

M. Eugène Soil de Moriamé, *Président*.
M. René Desclée, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de février est adopté après lecture.

M. le Président dépose les ouvrages reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

Société des Antiquaires de l'ouest, t, 26, 1902.

Société des Antiquaires de la Morinie (Saint-Omer). Mémoires, t. 27, 1902.

Id. Bulletin historique, 1902.

Id. Registres des Evêques de Thérouane, par l'abbé O. Bled, in-4°, t. 1, 1er et 2e fasc.

Comité archéologique de Senlis. Comptes rendus et mémoires, 4e série, t. 4, 1900 1904, t. 5, 1902.

M. le Président mentionne le rapport annuel sur les travaux de la Société qu'il a adressé à M. le Gouverneur de la province.

Le même membre cite deux articles de la Gazette Numismatique (n° du 1er janvier 1903, p. 51) intéressant Tournai et ayant rapport à des jetons banaux du XVe siècle, de fabrication française ou tournaisienne signés du nom de leur graveur, par M. A. de Witte.

On décide d'insérer dans le volume d'*Annales* à publier cette année, un plan et une vue à vol d'oiseau, du projet de dégagement de la Cathédrale, récemment adopté par le Conseil communal.

M. Hocquet donne quelques détails sur la vente des livres de la bibliothèque du Comte de Nédonchel et les achats qui y ont été faits pour le compte de la ville de Tournai.

M. Soil signale une miniature de la collection Poncelet, de Douai, représentant les Magistrats de Tournai remettant les clefs de la ville au roi de France après le siège de 1668 ou 1745.

M. Houtart cite un tableau de Roger de la Pasture, dit Van der Weyden, représentant l'Annonciation de la sainte Vierge, renseigné par M. Weale et exécuté pour Ferry de Cluny ou son frère, chanoine de Tournai. Ce tableau fait aujourd'hui partie de la collection *R. Kahn* à Paris.

Séance du 16 avril 1903.

M. M. Houtart, *Vice-Président*, occupe le fauteuil.
M. René Desclée, *Secrétaire*.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté.

M. Soil de Moriamé s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le Comte du Chastel fait hommage d'une livraison de la revue « *Jadis* » (avril 1903) contenant la liste des seigneurs de Chin, qu'il a publiée.

M. le Trésorier remet le compte de sa gestion pendant l'année 1902. Ce compte est approuvé.

M. Houtart donne lecture d'un second chapitre de son travail sur l'histoire de Tournai, au commencement du XVe siècle.

Séance du 14 mai 1903.

M. Eugène Soil de Moriamé, *Président*.
M. René Desclée, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté.

M. le Président dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

Commission royale d'Histoire. Chartes de l'Abbaye de Saint-Hubert en Ardenne, par M. E. Kurth, t. 1, 1903.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 40e année, 1901.

Bulletin de l'Académie royale de médecine, année 1902, t. 16, 4e série.

Académie royale de Belgique, annuaire 1903.

Id. Bulletin de la classe des lettres, 1902, nº 3 à 12.

Revue bénédictine, t. 20, 1903, fasc. 1 et 2.

Bulletin de la commission historique du département du Nord, t. 25.

Il comprend la statistique féodale du département du Nord, châtellenie de Lille, par M. Th. Leuridan, dans laquelle sont citées beaucoup de localités du Tournaisis.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, t. 9, 4e trim. de 1902, 1er et 2e trim. de 1903.

Société archéologique de Charleroi, table des matières des 25 premiers volumes, 1902.

MM. d'Espierres et Sonneville s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

M. Bergmans, secrétaire adjoint de la Biographie nationale, à Gand, soumet un manuscrit inédit de la fin du XVIe siècle et différentes pièces relatives à la mort de l'évêque Gilbert d'Oignies († 1574). On en vote l'impression. (Voir *Annales*, tome VII, p. 266).

M. Soil signale un article de M. Cloquet, intitulé le dégagement des anciens édifices, dans la *Revue de l'Art chrétien*, année 1903, p. 231, à l'occasion du dégagement de la cathédrale; et une brochure de M. Louis Serbat intitulée l'architecture gothique des Jésuites au XVIIe siècle, où il est parlé des chapelles du Séminaire et de l'Athénée de Tournai.

La Fédération archéologique de Belgique annonce que le congrès de cette année se tiendra à Dinant et coïncidera avec l'exposition de dinanderies organisée en cette ville.

La Société française d'archéologie nous informe que son congrès se réunira cette année du 16 au 24 juin à Poitiers, Vienne et dans les environs.

M. Leuridan, au nom de la Société d'Etudes de la province de Cambrai, demande les volumes de nos publications dont l'échange doit se faire contre celles de cette société. Il sera satisfait à sa demande.

Il est donné communication d'une circulaire annonçant la création d'une Société d'Histoire et d'Archéologie de la Campine nommée *Taxandria*, ayant son siège à Turnhout.

Une liste de souscription pour l'érection d'un monu-

ment à Antoine Clesse, chansonnier montois, est mise à la disposition des membres de notre Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. d'Herbomez signalant une charte d'un châtelain de Tournai, Evrard Radou, en 1182. L'impression en est votée.

M. Hocquet donne lecture du dernier chapitre du travail qu'il prépare sur la situation économique et sociale de Tournai à la fin du XVIe siècle.

Paris, le 17 mars 1903.

Mon cher Président,

Malgré l'étendue de mes recherches sur l'histoire des châtelains de Tournai, je n'ai jamais eu la prétention de connaître toutes les chartes de ces châtelains. En voici une qui m'a jadis échappé. Je vous prie de la communiquer à nos confrères.

« Cum priorum memoria solet oblivione deleri, necessario scripto commendatur quod in posterum memoriter retinendum est. Eapropter ego Evrardus Radous, princeps Tornacensis, notum fieri volo tam presentibus quam futuris quod, assensu filii mei Balduini, ad instar et exemplum patris mei, concessi in elemosinam in perpetuum, ob remedium anime mee et predecessorum meorum, per totam terram meam, tam in terris quam in aquis, ecclesie Premonstratensi passagium liberum a wionagis et omni consuetudine, quantum spectat ad jus et dominium meum. Volo itaque ut omnes pratres ad ecclesiam Premonstratensem pertinentes per totam terram meam liberam facultatem habeant eundi et redeundi, vendendi et emendi, sine omni vexatione, sicut prelibatum est. Ut autem firmiter et inconvulse in posterum teneatur presens scriptum, sigilli nostri appositione et testium annotatione munire curavimus.

Testes itaque sunt dominus Yvo, abbas Sancti Martini Tornacensis, Symon, supprior, Oretus, prepositus, Walterus de

Orca, Ascricus de Sancto Piato, Deiamicus, Roscellus, Balduinus, cantor, Johannes de Orca, miles.

Actum anno Incarnationis Dominice M° C° lxxx° ij° in claustro Sancti Martini Tornacensis, presentibus abbate Premonstratensi, abbate Sancti Foillani, abbate de Alnvic (*Alnwick, comté de Northumberland, diocèse de Durham*), et multis aliis, tam clericis quam aliis (*sic* pour laicis). »

Cette charte m'a été fort obligeamment signalée par mon confrère et ami Joseph Tardif. Elle a été copiée au courant du XIII[e] siècle, dans un cartulaire de la grande abbaye chef d'ordre de Prémontré. J'ai profité d'un voyage que vient de faire à Paris ce cartulaire, qui porte aujourd'hui à la Bibliothèque communale de Soissons le n° 7, pour copier la charte. Elle est à cheval sur les folios 1[b] et 2[a] et elle émane de ce personnage à tendances orgueilleuses qui s'appelait Evrard Radou. C'est la troisième où ce châtelain de Tournai s'intitule *Princeps Tornacensis*. La charte n'est pas seulement intéressante à cause de cela. Donnée à Tournai, dans le cloitre de l'abbaye de Saint-Martin, elle l'est encore par les noms des témoins de sa confection, dont la plupart étaient des officiers ou des moines de Saint-Martin. Quant au fond, c'est une exemption pour Prémontré de péage dans les domaines de notre châtelain; c'est dire que l'intérêt qu'elle offre n'est pas précisément palpitant.

Veuillez agréer, mon cher Président, la nouvelle assurance de mes meilleurs sentiments.

Armand d'HERBOMEZ.

Séance du 11 juin 1903.

M. Eugène Soil de Moriamé, *Président*.
M. René Desclée, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Président dépose les publications reçues pour la Société depuis la dernière séance.

Recueil des anciennes coutumes de Belgique. Coutume du Vieux Bourg de Gand, par D. Berten.

Wallonia, 10e année, 1902.

Exposé de la situation administrative de la Province de Hainaut. Session de 1903.

Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois, t. 30, 2e fasc., t. 32.

Bulletin du Cercle archéologique de Malines, t. 12, 1902.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. 14, 1er liv. 2e section, 6 fasc.

La Verveine, journal littéraire 1903, 1er semestre.

Union Faulconnier. Bulletin, 5e année, t. 5, 6e année, t. 6, 1er et 2e fasc.

M. le chanoine Scheys s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

Il est donné lecture de la correspondance.

Une circulaire de la Fédération Archéologique de Belgique demande l'adhésion de notre Société au Congrès de Dinant et la désignation de deux membres comme délégué et délégué suppléant. MM. Soil et Houtart sont nommés en cette qualité.

M. le Comte du Chastel offre de la part de M. P. J. d'Aumeries, un volume intitulé : Etudes d'archéologie historique et généalogique : les pierres sépulcrales de l'Abbaye de Ghislenghien, par P. J. d'Aumeries. Celles, 1901, in-8°.

M. Desmons signale la découverte sur le clocher de la paroisse Notre-Dame, dont on démonte le toit en ce

moment, d'une lame de plomb portant des inscriptions qui pourraient remonter au XVe siècle.

Le même membre montre à l'assemblée un silex taillé en camée portant une inscription.

M. Soil présente un travail de M. l'architecte Dufour sur l'église de Cordes, et montre son analogie avec celle d'Esquelmes. On en vote l'impression avec une planche représentant l'église de Cordes. Ce travail paraîtra dans le volume d'*Annales* de 1902 (tome VII, p. 284).

M. Houtart donne lecture d'un passage de son ouvrage sur l'histoire de Tournai au XVe siècle relatif à l'attitude des tournaisiens lors du traité de Troyes.

Séance du 9 juillet 1903.

M. Eugène Soil de Moriamé, *Président.*
M. René Desclée, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de juin est lu et approuvé.

MM. Houtart et d'Espierres s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Il sera satisfait dans la mesure du possible, aux demandes présentées par le Cercle Archéologique de Mons et la Société des Sciences des Arts et des Lettres du Hainaut, qui désirent obtenir les volumes

de nos publications manquant dans leurs collections, en échange de ceux qui pourraient compléter les nôtres.

M. Soil fait hommage à la Société, de l'ouvrage relatant son récent voyage en Russie, paru dans les *Annales de la Société de Géographie de Lille*. Il dépose de la part de l'auteur, le R. P. Camille de la Croix, résidant à Poitiers, *une étude sommaire sur le baptistère Saint-Jean de Poitiers*. Poitiers 1903. Des remerciments lui sont votés.

Le même membre signale un petit travail intitulé : *Piat Sauvage*, par M. Philippe Rinchon, où l'auteur indique quelques œuvres du peintre, mais en passe sous silence beaucoup d'autres.

Plusieurs membres donnent des renseignements sur les ouvertures pratiquées dans le sol de toutes les rues de la ville, pour les travaux de la distribution d'eau. Ces fouilles n'ont jusqu'ici, mis au jour aucun débris intéressant, mais elles ont permis de constater les traces de plusieurs anciennes chaussées dont l'une, rue Saint-Martin, est en contrebas de 75 centimètres environ du niveau actuel de la rue.

M. Desmons annonce que son travail relatif à l'histoire de Tournai sous Louis XIV est en bonne voie d'achèvement et qu'il espère pouvoir le présenter à la Société en 1905.

M. Soil, de son côté, informe l'assemblée, que son étude sur les maisons anciennes de Tournai pourra bientôt être mise à l'impression ; il prie la Société de lui ouvrir un crédit de deux cents francs pour les clichés des gravures destinées à illustrer ce travail,

gravures qui nécessairement doivent être nombreuses dans une publication de ce genre. — Un membre fait observer qu'un crédit de trois cents francs a déjà été voté à cette fin ; M. Soil répond que ce crédit a été employé, du moins en partie, non pour faire des clichés, mais pour payer les dessins de façades anciennes relevées par M. Joseph Simon en vue de ces clichés. Il ajoute que ces dessins, après avoir été utilisés pour la publication des *Annales*, pourraient être cédés à la commission du musée qui, sur sa proposition, a décidé de faire relever toutes les anciennes façades de la ville présentant quelque intérêt. Il s'engage à négocier avec elle, la reprise des dessins Simon, et, sous le bénéfice de ces observations, le nouveau crédit est voté.

Séance du 8 octobre 1903.

M. Eugène Soil de Moriamé. *Président.*
M. René Desclée. *Secrétaire.*

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance de juillet qui est approuvé.

M. le Président dépose les ouvrages reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres, 1903, nº 1 à 8.

Bulletin de l'Académie royale de médecine, 4[e] série, t. 17, nºs 1 à 8.

Mémoires couronnés (id.), t. 15, 9[e] fasc. et t. 16, 1[e] et 2[e] fasc.

Congrès historique et archéologique de Bruges, 1902. Compte rendu par Louis de Foere. Bruges 1903.

Revue bénédictine, 1903, n[os] 3 et 4.

Wallonnia. 11 année, 1903, n[os] 1 à 9.

Leodium. Chronique mensuelle, 1903, n[os] 1 à 9.

Société d'agriculture de Valenciennes, revue, année 1901.

Société des Antiquaires de Picardie. Mémoires, 4[e] série, t. 4.

Id. Bulletin, 1901-1902, 1903, 1[er] trimestre.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1901-1902 et 1902-1903.

Id. Table alphabétique des publications, 1750-1900.

Annuaire. Bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1902.

M. le chanoine Scheys s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

Il sera procédé, à la séance de novembre, au vote sur l'admission comme membres titulaires, de MM. Winckelmans, substitut du procureur du Roi et Paul Clerbaux, architecte, présentés par MM. Soil, Houtart et Desclée.

M. le Président annonce à l'assemblée que la collection de dessins de maisons anciennes exécutés à la demande de la société par MM. Simon et Leconte a été rachetée par la commission du musée pour la somme de 200 francs.

M. Houtart propose qu'une nouvelle démarche soit faite auprès du conseil communal, pour obtenir qu'à l'exemple de plusieurs villes du pays, un subside soit alloué pour la restauration des façades anciennes.

M. Desmons dépose de la part de M. Hubert, un

ouvrage intitulé : *Histoire du protestantisme à Tournai pendant le XVIIe siècle* (1903). Remerciments.

M. d'Espierres communique de la part du Baron Raoul du Sart de Bouland, le texte d'une lettre autographe de Saint-François de Sales à Mgr Michel d'Esne, évêque de Tournai. Des remerciments lui sont votés et on décide l'impression de ce curieux document.

Enfin M. Soil donne lecture d'une intéressante notice sur les fondeurs de laiton à Tournai. On en vote l'impression.

LETTRE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES A L'ÉVÊQUE DE TOURNAI.

Monseigneur,

Je cheriray desormais le pauvre petit livret de l'Introduction à la vie dévote plus tendrement que je n'ai fait, puisqu'il m'a acquis l'honneur de votre sainte bienveillance, et me sentiray de plus fort obligé au P. Irénée qui le premier, m'a donné la consolation de me le faire sçavoir. Mays c'est enfin à vostre bonté à laquelle j'en dois le très humble remerciment qui s'est rendue si favorable, et à l'œuvre pour l'approuver et à l'autheur pour l'aymer. Je vous en fay donq très humblement action de graces, et aussi des bons souhaits que vous faites, pour mon restablissement dedans ma misérable ville de Genève, pour laquelle je fay cette courte orayson : « Domine aut convertatur aut evertatur, sed pro tua pietate potius convertatur qnam evertatur, et quod nostra peccata prepediunt indulgentia tuæ propitionis acceleret. »

Je garderay pretieusement les traductions qu'il vous a plu m'envoyer, non seulement par ce que ce genre d'escrits m'est fort aggréable, mais par ce que ce me sera un tiltre (?) du bien que j'ay de participer à vos bonnes grâces. lesquelles je vous supplie, Monseigneur, me conserver comme à un homme qui

les estime et les révère autant que nul autre, et lequel confessant qu'il ne les a jamais méritées, espère néanmoins qu'il ne méritera jamais de les perdre, puisque libéralement elles lui ont estées concédées.

Dieu multipliera vos ans, si mes vœux sont exaucées, et en vos ans ses célestes bénédictions; et toujours vous m'aymerez affectionnèment comme celuy qui est et sera invariablement.

Monseigneur,

Votre très-humble, très obéissant et indigne confrère, et très-fidèle Serviteur en Notre-Seigneur.

François, E. de Genève.

Jour de la feste Dieu, 1612. Aneci.

Séance du 12 novembre 1903.

M. Eugène Soil de Moriamé. *Président.*
M. René Desclée. *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance d'octobre est lu et adopté.

M. le Président dépose les publications reçues pour la Société depuis la dernière réunion.

Académie royale de Belgique. Compte rendu des séances de la commission royale de l'histoire, t. 70, 4e bulletin, t. 71, t. 72, 1er et 2e bulletin.

Société d'archéologie de Bruxelles, annuaire 1903.

Id. Annales, t. 16, 1902, liv. 3 et 4.

Id. t. 17, 1903.

Académie royale d'archéologie, annales, t. 4, 3e et 4e liv. t. 5, 1er et 2e liv. Bulletin 1902-1903, 1 à 4.

Analecta Bollandiana, t. 22, 1903.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. 23, 4e liv., t. 24, 4e liv.

Cercle hutois des sciences et beaux arts, annales, t. 14, 1er liv.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 1903, nos 19 à 23.

Mémoires de l'Académie d'Arras, 2e série, t. 34.

Société historique du midi de la France. Bulletin, nouvelle série, nos 29 et 30.

Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc., 21e année.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. le conservateur des Archives de Mons nous adresse par l'intermédiaire du Ministère de l'Intérieur, la demande de recevoir les publications de la Société pour son dépôt d'archives. Il y sera satisfait.

Il est procédé au vote sur l'admission de MM. C. Winckelmans et Paul Clerbaux, comme membres titulaires; ils sont admis en cette qualité.

M. le chanoine Scheys annonce qu'une vente de médailles, parmi lesquelles figurent plusieurs pièces tournaisiennes, aura lieu à Francfort, le 10 décembre prochain.

Le même membre cite un article des *Analecta Bollandiana* reproduisant le texte d'un manuscrit du Séminaire de Tournai relatif à la translation de Sainte-Renelde au monastère de Lobbes.

M. Desmons signale un article sur la sculpture tournaisienne en pierre de Tournai et une notice sur la bataille de Fontenoy, par M. Auguste Butin, parus

dans les *Etudes* des Pères de la Compagnie de Jésus. N° du 20 octobre 1903.

M. Houtart rend compte d'un manuscrit de la Bibliothèque de la Comtesse de Limminghe, à Gesves, intitulé : « *Registre et cartulaire des ordonnances des doyens et sous-doyens de la ville et cité de Tournai*, » dans lequel on rencontre de nombreuses ordonnances sur les métiers de Tournai au XVe siècle et spécialement en 1423. — On en vote l'impression.

Séance du 10 décembre 1903.

M. Eugène Soil de Moriamé. *Président.*
M. René Desclée. *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et adopté.

M. le Président dépose les ouvrages reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

Commission royale d'histoire. Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, par Léopold Devillers, t. 2.
Société royale belge de géographie. Bulletin, année 1903.
Revue belge de numismatique, année 1902, 3e et 4e liv., année 1903.
Société d'histoire et d'archéologie de Gand. Bulletin. 10e année, nos 4 et 9, 11 année, nos 1 à 11.
Annales, t. 5, 1re et 2e partie.
Inventaire archéologique, fasc. 27 à 30.

Société d'émulation d'Abbeville. Bulletin, années 1899, 1900, 1901, 1902.

Id. Mémoires, t. 20, 2e série 4, 2e partie.

Id. Mémoires, in-4°, géographie historique du département de la Somme, t. 1.

Mémoires de la Société académique du département de l'oise, t. 18, 2e partie.

Mémoires de l'Académie d'Arras, 2e série, t. 33.

Ons Hémecht, année 1903, Luxembourg.

Société Verviétoire d'archéologie et d'histoire. Bulletin, vol. 4, 2 fasc.

ONT ENCORE ÉTÉ REÇUS, A TITRE D'HOMMAGES D'AUTEURS :

E. Hublard. la roche du Pré Delpierre à Douvrain.

Est-ce Marquillies ou Maclines — une preuve pour l'origine de la famille de Beaulaincourt — par le comte de Chastel — un relief du fief de Breuze, à Baisieux en Ferain, fait le 8 janvier 1419, par le même.

Les tournaisiens notables sous Louis XIV, par F. du Rietz.

Quel est l'architecte qui a conçu le projet de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, par M. Joseph Hubert.

MM. Houtart et d'Espierres s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

Correspondance. La Fédération Archéologique et Historique de Belgique informe la Société que sa session de 1904 se tiendra à Mons.

Une circulaire du Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique demande l'envoi du dernier volume publié par la Société, ainsi que de la médaille qu'elle distribuée à ses membres. Ces objets étant destinés à figurer à l'exposition de Saint-Louis, en 1904. — Pour satisfaire à cette demande, le tome VII des *Annales* sera relié et envoyé à M. le Ministre.

MM. Soil, Hocquet et Desmons présentent comme membre titulaire M. Léo Verriest, candidat archiviste, attaché aux Archives de Tournai.

M. Hocquet cite un album de 30 planches représentant les œuvres de Roger van der Weyden renseigné dans le catalogue de livres d'art de Rapilly. (N° 2569. Catal. 58, du 1 décembre 1903).

M. Soil entretient la compagnie des découvertes archéologiques faites sur différents points de la ville au cours des travaux exécutés pour la distribution d'eau en 1904. Il résumera sa communication dans un mémoire dont la Société vote l'impression.

M. Desmons demande des renseignements sur les toiles connues du peintre Stallaert, qui professa de 1853 à 1865 à Tournai. Les membres présents lui en signalent quelques-unes.

Séance du 14 janvier 1904.

M. Eugène Soil de Moriamé, *Président*.
M. le Comte du Chastel de la Howarderie, *ff. de Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et approuvé.

M. le Président dépose les ouvrages reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

Société archéologique de Charleroi, documents et rapports, t. 26.

Société d'archéologie de Bruxelles. Annuaire 1904.

Cercle archéologique de Malines. Bulletin, t. 13. T. 8, 5e liv.

Société archéologique de Nivelles. Annales, t. 7.

Cercle historique et archéologique de Courtrai, 1re année, 1er liv. 1904.

Algemeen nederlandsch Familieblad, 17e année.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. Armand d'Espierres prie la compagnie d'accepter sa démission de membre titulaire, et de l'admettre au nombre de ses membres honoraires.

M. le Gouverneur du Hainaut informe la Société que le subside ordinaire lui est alloué pour l'année 1903.

M. le Ministre de la Justice envoie pour le médaillier de la Société, une médaille commémorative de la construction de la prison de Nivelles.

L'Académie d'Arras nous informe qu'elle organise pour le 7 juillet un congrès archéologique des sociétés du Nord de la France et de la Belgique et nous invite à y participer.

Il est procédé au vote sous la présentation de M. Léo Verriest, candidat archiviste, comme membre titulaire; il est élu en cette qualité.

M. Desmons annonce une prochaine communication sur les cloches de Tournai.

Le Baron Maurice Houtart donne lecture d'un

chapitre de son étude sur l'histoire de Tournai au XVe siècle. Ce chapitre est intitulé : *Les tournaisiens et le roi de Bourges*. Il est écouté avec le plus vif intérêt.

Séance du 11 février 1904.

M. Eugène Soil de Moriamé. *Président*.
M. René Desclée. *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

M. le Président dépose les publications reçues pour la Société depuis la dernière réunion.

Société verviétoise d'archéologie. Bulletin t. 4, 1er fasc.
La Verveine, journal littéraire, 2e sem. 1903.
Société historique de Compiègne, Procès Verbaux, XI, 1902.
Id. Description des fouilles archéologiques exécutées dans la forêt de Compiègne, par V. Cauchemé, 2e partie, 1902.

M. le Trésorier dépose le compte de sa gestion pour l'année 1903. Ce compte est approuvé.

La compagnie discute différentes questions d'architecture, relatives aux maisons tournaisiennes les plus intéressantes, dont les dessins figureront dans le volume d'*Annales* que prépare en ce moment M. Soil.

M. Houtart fait remarquer à ce sujet le grand nombre d'hôtels importants ayant existé dans notre

ville vers le début du XVe siècle, et dont il a trouvé mention, au cours de ses recherches sur l'histoire de Tournai à cette époque.

Séance du 17 mars 1904.

M. EUGÈNE SOIL DE MORIAMÉ. *Président.*
M. le chanoine SCHEYS, *ff. de Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté.

M. le Président dépose les ouvrages reçus depuis cette séance pour la Société.

Biographie nationale, t. 17, 2e fasc.
Commission royale d'histoire — Matricule de l'Université de Louvain, par le chanoine Reusens. I. 1426-1453.
Id. actes ou procès-verbaux des séances tenues par le conseil de l'Université de Louvain, par le même. I. 1432-1443.
Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. Bruxelles 41e année. 1902.
Annales de la société d'archéologie de Bruxelles, t. 18 (1904) fasc. 1 et 2.
Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. 20 et 21.
Société d'Emulation de Bruges, t. 53, 1re liv.

MM. Houtart, Hocquet, Desmons et Desclée s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

Aucun objet ne figurant à l'ordre du jour, et aucune communication n'étant faite, la séance est levée.

Séance du 14 avril 1904.

M. Eugène Soil de Moriamé. *Président.*
M. René Desclée. *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

M. le Président dépose les publications reçues pour la Société depuis cette réunion.

Cercle archéologique de Mons. Annales t. 32.
Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. VI[e] série, t. 5 (55[e]).
Institut archéologique du Luxembourg. Annales t. 38.
Gazette numismatique, 6[e] année (1901-2) et 7[e] année (1902-3).
Neue heidelberger Iahrbucher... 12[e] année, n[os] 1 et 2.

MM. Sonneville et Winckelmans s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

La société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo propose d'échanger ses publications avec les nôtres; il sera satisfait à cette demande.

M. Du Riez fait hommage à la Société d'un travail intitulé : « *Un souvenir chevaleresque des sires de Mortagne.* » Cette pièce sera classée dans les archives de la société.

La société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut

nous communique le programme de ses concours pour l'année 1904.

M. Houtart croit devoir rectifier un article de M. Maeterlinck, analysé dans le tome VI des *Annales*, p. 252 et relatif au monument funéraire de Jean du Sart, conservé au musée de Gand. D'après le testament publié tome II des *Annales*, p. 274, la mort de Jean du Sart a dû être postérieure à l'année 1456.

Le même membre cite un article de M. James Weale paru dans la revue : *Burlington Magazine*, dont un chapitre est relatif à nos peintres tournaisiens, et un article du journal *le Gaulois* sur le « maître de Flémalle » que l'auteur croit pouvoir ranger parmi les primitifs français. (Catalogue Bouchart).

M. Soil signale *l'Adoration des bergers du musée de Dijon*, article de M. Helbig, dans la *revue de l'Art Chrétien*, n° de mars 1904, p. 93. — Sous ce titre M. Helbig décrit un tableau intéressant attribué au « maître de Flémalle » que de fortes présomptions permettent aujourd'hui d'identifier avec le peintre tournaisien Jacques Daret, élève de Robert Campin, comme cet autre grand peintre tournaisien Roger de la Pasture, son émule. Il donne ensuite l'œuvre du maître dont les tableaux aujourd'hui connus se trouvent à Francfort, Madrid, Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Louvain, Bruxelles, ainsi que dans des collections particulières, et décrit le caractère de ses peintures.

M. Desmons lit quelques pages d'un travail intéressant qu'il prépare, sur les cloches de Tournai.

M. Verriest donne lecture de quelques documents

relatifs à la cathédrale de Tournai pendant la révolution française. On décide leur impression.

Les Peintres tournaisiens du XVe siècle.

M. James Weale, publie dans le Burlington Magazine, de Londres (1), des observations très intéressantes qui lui ont été suggérées, tant par l'exposition de Bruges en 1902 que par l'étude d'un grand nombre de tableaux de l'école flamande disséminés dans tous les musées d'Europe. Un chapitre important traite des peintres tournaisiens. Adoptant l'hypothèse naguère avancée dans nos *Bulletins* par le regretté A. de la Grange (2), le savant critique suppose que Robert Campin — le chef de l'atelier la plus importante que mentionnent les documents tournaisiens de la première moitié du XVe siècle — sortit de l'école mosane. Il y a lieu toutefois à notre avis, de distinguer les deux arguments apportés à l'appui de cette théorie par celui qui l'intitulait lui-même assez timidement « hypothèse fantaisiste : » l'un, tiré du nom de la femme du peintre, Elisabeth de Stockem, fait présumer que celui-ci passa une partie de sa jeunesse et se maria dans le pays des Van Eyck; mais quant au nom de Campin lui-même, loin d'indiquer l'origine campinoise, comme avait cru M. de la Grange, il prouve la race tournaisienne ou wallonne, et l'on soutiendrait à tort que Robert porta le premier ce nom à Tournai (3) :

Jusqu'à présent, continue M. Weale, aucune œuvre ne peut être attribuée avec certitude à Robert Campin; mais un certain nombre de peintures qui passèrent d'abord pour appartenir à Roger de la Pasture, ensuite au « maître de Flémalle » que l'on identifie aujourd'hui avec Jaques Daret, sont certainement antérieures à 1432, c'est-à-dire à la date de la réception comme maîtres, des deux principaux élèves de Campin. Tel, notamment, un tableau du Musée du Prado à Madrid (1817 A). qui repré-

(1) Londres. The Savile publishing C^o, 14. New Burlington Street W. Les articles de M. Weale ont été publiés sous le titre « Early painters of the Wetherlands » à partir de mars 1903.

(2) XXII 340.

(3) J'ai trouvé par hasard le nom d'un certain Jehan Campin, qui fut condamné à un ban de 40 st. avant 1400. (Archives de Tournai. Comptes d'entremise, 1399 (v. s.) 1400, f° 7 v°).

sente deux épisodes du nouveau testament : le bourgeonnement de la baguette de Saint Joseph et le mariage de la Sainte Vierge. Cette œuvre est du commencement du XVe siècle et ne peut dater de plus tard que de 1425. On y remarque, comme signe distinctif, des inscriptions en caractères hébreux sur des étoffes rayées.

Le savant auteur a acquis la conviction que les œuvres attribuées autrefois toutes à Roger, et actuellement sans distinction, au « maître de Flémalle » proviennent de trois peintres : Celles du plus ancien sont caractérisées par des vêtements rayés et des inscriptions en caractères hébreux ou arabes ; le second groupe, par l'importance donné au mobilier et aux boiseries (1) ; le troisième, par une prédilection marquée pour les plis et les entrelacs.

Dans le premier article de cette série (2). M. Weale s'occupe d'un panneau remarquable relégué naguère, d'une chapelle, dans la sacristie de la cathédrale de Bruges. La collection Traumann, de Madrid, possède une peinture presque identique : mêmes textes sur les banderolles, coloris à peine différent ; l'expression des figures du Christ et de sa mère est très douce, et les portraits des donateurs pleins de vie. Ces deux tableaux peuvent être attribués à l'école de Tournai ; mais ni à Roger ni au « maître de Flémalle. »

Signalons encore un fait qui offre un certain intérêt pour l'histoire de notre école de peinture. M. Durrieu a reproduit dans la Gazette des Beaux-Arts, des miniatures d'un manuscrit exécuté pour Guillaume IV de Bavière ou sa fille Jacqueline, au plus tard en 1421. Le fond d'une de ces miniatures, laquelle représente le baiser de Judas, est presque identique à celui du tableau des *saintes femmes au tombeau du Christ*, appartenant

(1) Les ancêtres de Jacques Daret travaillaient la pierre et le bois. En effet, un chirographe de Saint-Brice, daté de 1418, établit que Jacquelotte Daret — c'est ainsi que l'on nomme le peintre au début de sa carrière — encore mineur à cette époque, était né de Jehan Daret le fils et de « défunte demoiselle » Jehanne Lescarlatière. Il y avait donc alors un Jehan Daret le père, aïeul de Jacques. Ces deux Jehan ne seraient-ils pas l'escrinier cité en 1397 et en 1413 et le tailleur d'images connu par divers comptes de 1412 à 1423 ? Quant à Danelet Daret, frère et élève de Jacques, il ne fut que consanguin.

(2) Fascicule de mars 1903.

à Sir Frédéric Cook et exposé à Bruges en 1902. Or on sait que, contrairement à la majorité des critiques, qui attribuent cette dernière œuvre à Hubert Van Eyck, M. Henri Hymans y voit la main du « maître de Flémalle (1). » De cette opinion et de ce fait cité, rapprochons deux circonstances : des rapports très suivis existaient entre Tournai et la maison de Hainaut, et Campin travailla pour Jacqueline au plus tard en 1432.

MAURICE HOUTART.
Avril 1904.

LA CATHÉDRALE DE TOURNAI

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Les historiens de la Cathédrale n'ont pas insisté suffisamment, à mon avis, sur la ruine dont elle fut menacée à la fin du XVIII[e] siècle, par la rigueur des révolutionnaires français. En vue de combler en partie cette lacune, j'analyse ci-dessous quelques documents qui m'ont paru dignes d'intérêt.

Le gouvernement républicain avait promulgué, sous la date du 7 vendémaire an IV (29 septembre 1795) une loi sévère relative à l'exercice et à la police extérieure des cultes. Entre autres articles, figurait notamment celui-ci :

« Aucun signe particulier à un culte ne peut être » élevé, fixé et attaché en quelque lieu que ce soit, de » manière à être exposé aux yeux des citoyens... Ces » signes seront enlevés de l'autorité municipale ou de » l'adjoint municipal, et, à leur défaut, du commis-

(1) H. Hymans. L'exposition des Primitifs flamands à Bruges, p. 14.

« saire du Directoire exécutif près du département. »

Le commissaire du Directoire exécutif à Tournai était alors le citoyen Auverlot, qui reçut l'ordre de mettre la loi de l'an IV en application. Mais il négligea de s'exécuter en temps voulu et s'attira, à l'occasion de cette négligence, une lettre sévère de l'administration centrale du département de Jemappes. Cette lettre était conçue en ces termes :

« Mons, 26 vendémiaire
6e année républicaine (17 octobre 1797).

» L'administration centrale du département de Jemappes, au commissaire du Directoire exécutif, près l'administration municipale de Tournay.

» Nous ne pouvons que vous marquer notre extrême mécontentement, citoien, de la molesse que vous apportés à l'exécution de la loi du 7 vendémiaire [an IV] sur la police extérieure du culte; nous apprenons avec le plus grand étonnement que malgré notre lettre du 16 courant vous continuez à souffrir que des planches masquent des figures qui se trouvent au portail de la ci-devant Cathédrale; nous vous prévenons que si vous n'apportez à l'exécution de cette loi la plus scrupuleuse surveillance, vous nous forcerez de vous dénoncer au ministre de la police; vous voudrez bien nous instruire sous trois jours de ce que vous aurez fait à cet égard, etc. »

Auverlot ne pouvait tergiverser : l'administration municipale s'adressa au chapitre et en reçut réponse le 1er brumaire an VI (21 octobre 1797;) la réception de cette réponse fut actée aux procès-verbaux du corps municipal, en ces termes :

« De la lettre du 1er de ce mois [brumaire] des doyens et chanoines du chapitre de Tournay, en réponse à la nôtre du 30 vendémiaire dernier, nous informans qu'ils font travailler avec activité à faire disparaître autour de l'église Cathédrale et des chapelles indépendantes (sic), toutes les marques extérieures du culte, en conformité de la loi, ce qui demandera beaucoup de temps et de préparatifs ; en conséquence ils se flatent d'avoir prouvé leur soumission aux lois et de n'avoir rien négligé pour qu'on n'ait aucun reproche à leur faire à cet égard. » —

Qu'advint-il des signes extérieurs du culte? Les croix peut-être furent enlevées des clochers, mais, heureusement, les belles sculptures du portail purent être conservées ; la statuaire du XIIIe siècle aurait perdu là, sans la sollicitude du chapitre, de ses spécimens les plus purs et les plus ravissants.

* * *

Mais ce n'est pas cette querelle relative à l'application de la loi de l'an IV qu'il est particulièrement intéressant de relever : c'est la *destruction complète* dont fut menacée la Cathédrale.

Le Maistre d'Anstaing a signalé dans ses *Recherches sur la Cathédrale* (tome II, page 263), deux extraits des délibérations du corps communal relatifs aux premières démarches faites pour la conservation de la basilique (1) ; mais les documents les plus remar-

(1) Ces démarches semblent avoir provoqué une décision favorable, à laquelle pourtant, il ne fut pas donné suite. Cette décision est formulée dans le document suivant, que j'extrais du registre des délibérations du conseil municipal : 14 juillet 1799 : « De la lettre du 17 messidor, (5 juillet), » présent mois, de l'administration centrale du département de Jemappes,

quables lui ont échappé. Ces documents sont : d'abord, une délibération du 16 novembre 1799 (25 brumaire an VIII), à la suite de laquelle l'administration communale nomma une commission chargée de décider s'il y avait lieu de conserver la Cathédrale ou de la démolir. Le procès-verbal de cette délibération est ainsi conçu :

« L'administration municipale de la commune de » Tournay, vu la lettre de l'administration centrale en » date du.... par laquelle elle nous demande des ren- » seignements sur la ci-devant Cathédrale de cette » ville, considérant que c'est à des artistes seuls qu'il » appartient de décider sur la valeur et la perfection » de ce bâtiment, considérant que si ce monnument » étoit vendu, il seroit intéressant pour cette commune » d'y percer différentes rues,

» Arrête,

» Le commissaire du Directoire exécutif entendu :

» Les citoyens Louis Haghe, fils, architecque; » Verdure-Maisonfort; Payen, charpentier; Lefebvre, » boucher et Allard Vinchent, officier municipal, sont » nommés pour présenter un projet de réponse à la » lettre ci-dessus mentionnée.

» Article 2 :

» Dans le cas qu'ils jugeroient que ce monument ne » mérite pas d'être conservé, ils donneront le plan des » rues qu'on pourroit y projetter. » —

La Commission ne tarda pas à soumettre au corps

» qui mande, d'après les lettres des ministres des finances et de l'intérieur, » l'édifice de la ci-devant cathédrale de Tournay doit être réservé comme un » objet d'art, *moyennant de l'isoler de toutes parts.* » J'appuie sur cette dernière stipulation, qui est particulièrement intéressante actuellement.



communal les résultats de son enquête ; nous les trouvons consignés dans la lettre que le conseil adressa le 18 décembre 1799 (27 frimaire an VIII) à l'administration du département de Jemappes. Voici la teneur de cette lettre :

« L'administration municipale de la commune de » Tournay,

» A l'administration centrale du département de » Jemappes ;

» Citoiens administrateurs,

» Par votre lettre en date du..., vous nous demandez » des renseignemens sur l'édifice de la ci-devant Cathé- » drale de cette commune ; nous allons y répondre avec » impartialité.

» Ce monument, érigé dans le courant du douzième » siècle, est traité dans le genre gothique. Son ensemble » colossal, sans être monstrueux, forme à l'extérieur » l'aspect le plus imposant ; quatre (sic) tours très » hautes dominent ce vaste édifice et son entrée prin- » cipale est de la plus grande légèreté.

» Son étendue est de cent toises, sur cinquante de » largeur au milieu de la croisure et sa hauteur est » proportionné à sa longueur.

» Les marbres qui décoroient l'intérieur de cet » édifice ont été vendus, mais le reste [est] encore » dans son état primitif et peu d'entretien suffira pour » le transmettre à la postérité la plus reculée. La » pierre qui a été employée à la construction conserve » encore sa première force.

» Nous croions, citoiens administrateurs, que ce » monument doit être conservé pour les considé- » rations suivantes :

» 1°) Tous les artistes s'accordent à dire qu'ils » verroient avec regret sa destruction.

» 2°) Que sa scituation au centre de notre commune
» le rend le bâtiment le plus propre pour un temple
» décadaire.

» 3°) Le peu d'entretien que demandera le monu-
» ment seront supporté par les citoïens qui en
» jouiroient à titre de culte.

» 4°) Sa démolition, dans le cas où il seroit vendu,
» nous exposeroit à avoir au milieu de la commune
» une masse de décombres pendant plus de cinquante
» ans; car il est prouvé que le produit à en retirer de
» cet édifice ne peut compenser la dépense du trans-
» port des gravois (1).

» Nous vous invitons donc, citoïens administrateurs,
» à emploier vos bons offices pour la conservation du
» monument que tant de siècles ont respecté et dont
» la destruction, loin d'embellir notre commune, en
» encombrerait le principal quartier.

» Salut et respect. » —

Le gouvernement républicain s'en serait tenu, sans doute, aux conclusions du rapport adressé à la ville et il y a lieu de croire que la Cathédrale aurait été épargnée, même si les négociations que je viens de rapporter n'avaient été suivies de près de la loi du 7 nivose an VIII (28 décembre 1799), qui décidait :

« Les citoyens des communes qui étaient en pos-
» session, au premier jour de l'an II, d'édifices
» originairement destinés à l'exercice d'un culte, con-
» tinueront à en user librement, sous la surveillance
» des autorités, » etc...

Les habitants de Tournai, se prévalant de cette loi, adressèrent au préfet du département, le 5 juillet 1800, une lettre par laquelle ils demandaient « la paisible

(1) Voilà, au moins, une considération peu banale.

» jouissance de l'édifice ci-devant église Cathédrale, » en faisant remarquer « que depuis lors les pétition- » naires y (avaient) fait à leurs frais de nombreuses » réparations. »

Le sous-préfet de l'arrondissement abandonna la Cathédrale aux Tournaisiens (lettre du 9 mars 1801), moyennant qu'ils en prissent l'entretien à leur charge. Il va sans dire que cette condition fut acceptée sans hésitation. —

LÉO VERRIEST.
Tournai, 5 avril 1904.

Séance du 19 mai 1904.

M. EUGÈNE SOIL DE MORIAMÉ. *Président.*
M. A. HOCQUET, *ff. de Secrétaire.*

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance d'avril qui est approuvé.

M. le Président dépose les ouvrages reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

Recueil des anciennes coutumes de Belgique, — coutume du vieux bourg de Gand, introduction par D. Berten.

Institut archéologique liégeois. Annales t. 33, 1er et 2e fasc.

Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1903.

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, 1904, 39e vol.

Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, t. 6, 1904.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France Nouvelle série, nos 31 et 32.

Publications de la Section historique de l'Institut grand ducal du Luxembourg. Vol. 51 et vol. 52, 1er fasc.

Epigraphie du département du Pas-de-Calais, t. 4, 4e et 5e fasc.

Bulletin de la commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, t. 3, 2e liv.

Mémoires id., t. 2, 5e liv.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'ouest, t. 27 de la 2e série, 1903.

Mémoires de la Société académique du département de l'Oise, t. 17, 3e partie.

M. René Desclée excuse son absence à la réunion.

M. le Président félicite M. Hocquet à qui l'Académie Royale a décerné un prix de médaille d'or, pour son mémoire sur la situation économique de Tournai au XVIe siècle.

MM. Soil, président, et Houtart, vice-président, sont désignés pour représenter la Société, au Congrès Archéologique de Mons, en qualité de délégué et de délégué suppléant.

M. le chanoine Leclercq signale quelques documents relatifs à la sonnerie des cloches à la cathédrale. Il les communiquera à M. Desmons.

Celui-ci entretient l'assemblée d'un ornement complet donné par Louis XIV à l'abbaye de Saint-Martin.

M. Hocquet propose que, par interprétation de l'article 14 du règlement, tout travail qui n'aura pas

été lu en séance, soit, avant l'impression, communiqué à des commissaires qui feront rapport à la séance suivante.

Le même membre ayant conservé la parole, demande qu'à la prochaine réunion on mette à l'ordre du jour, la question de la restauration du Pont des Trous. Adhésion.

Séance du 14 juillet 1904.

M. Eugène Soil de Moriamé, *Président*.
M. René Desclée, *Secrétaire*.

Le procès verbal de la séance de mai est lu et adopté.

M. le Président dépose les publications reçues pour la Société depuis la dernière réunion.

Académie royale de Belgique. Annuaire 1904.
Id. classe des lettres. Bulletin 1903, nos 9-12.
Id. Bulletin de l'académie de médecine 1903, nos 9-12.
Id. Commission royale d'histoire. Bulletin t. 72, nos 3 et 4.
Id. id Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre, par MM. Cauchie et Maere. On y voit à la table, v° *Tournai* : exemptions des chapitres — d'Esne et Vilain de Gand, évêques — nomination à l'évêché — official.
Id. id. Actes et documents anciens concernant la Belgique, par C. Duvivier. On y voit à la table, v°, *Tournai :* Evrard, châtelain — les châtelains — Gontier, châtelain — Arnould, doyen du chapitre — abbaye Saint-Martin ; abbaye Saint-Nicolas.
Id. id. la chronique de Gislebert de Mons, par M. Léon

Vanderkindere — 1904, voir à la table : Tornacum, châtelains, avoués.

Académie royale d'archéologie. Annales 5e série, t. 5, 3e et 4e série.

Société d'histoire et d'archéologie de Gand. Bulletin, 12e année nos 1 à 5.

Id. Inventaire archéologique de Gand, fasc. 31-34.

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin, 52e année, liv. 205-208.

Société des antiquaires de la Picardie. Bulletin, 1903, 2e et 3e trim.

Société des Antiquaires de l'ouest, Bulletin, 2e série, t. 9, 3e et 4e liv. t. 10.

Société d'émulation de Roubaix. Mémoires, 4e série, t. 1 et 2.

Union Faulconnier, t. 6, fasc. 3 et 4.

Université de Toulouse. Annuaire 1903-1904.

Id. rapport annuel du conseil de l'Université.

Id. des actions qui peuvent être intentées contre un partage d'ascendant. Thèse par Pierre Castets.

Id. les idées politiques des girondins. Thèse par Marc Fraissinet.

Ons Hemecht, Luxembourg, 10e année, nos 1-6.

Sur la proposition de M. le Président, on décide de commencer désormais les séances à 4 h. 3/4, au lieu de 4 h. 1/2.

Le tome VIII des *Annales*, daté de 1903, comprendra, outre la 1re partie de l'ouvrage de M. Soil sur l'habitation de Tournai, le complément de la table des testaments par M. Hocquet, ainsi que le travail de M. Desmons sur les cloches de Tournai.

On y ajoutera les procès-verbaux de l'année 1903, ainsi que les notices lues aux séances de l'année.

Comme suite à la proposition formulée par M. Hocquet à la séance précédente, on décide de ne publier

que les travaux entièrement lus en séances, à moins qu'ils aient été soumis à des commissaires qui accepteraient de les examiner.

En exécution de cette décision, M. Soil présente son travail sur l'habitation à Tournai et fait circuler les clichés qui doivent l'illustrer.

M. le Comte du Chastel dépose la généalogie de la famille tournaisienne Tiebegot. L'impression en est votée. (Voir *Annales*, tome IX, p. 405).

M. Desmons présente deux nouveaux membres honoraires, MM. Achille Cambier et le Dr Delangre.

Le même membre annonce que la 1re partie de son travail sur la conquête de Tournai par Louis XIV, 1665 à 1668, est prête pour l'impression.

Séance du 13 octobre 1904

M. Eugène Soil de Moriamé, *Président*.
M. René Desclée, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de juillet est lu et adopté.

M. le Président dépose les ouvrages reçus depuis la séance dernière, pour la Société.

Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, tome 14.

Cercle archéologique du canton de Soignies. Annales t. 2 : Les obituaires de la collégiale de Saint-Vincent à Soignies, par A. Demeuldre.
Institut archéologique du Luxembourg, t. 34.
Cercle archéologique de Malines. Bulletin t. 14.
Société verviétoise d'archéologie et d'histoire. Bulletin, 5e vol.
Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. 34.
Annales du cercle archéologique de Mons, t. 33.

Il est donné lecture de la correspondance.

L'Institut historique belge récemment créé à Rome, propose d'échanger ses publications contre les nôtres, et désirerait obtenir les volumes encore disponibles de notre collection. L'échange, pour l'avenir, est adopté et la Société offrira en outre à l'institut, un exemplaire de la table des bulletins et mémoires.

La commission des Musées royaux des arts décoratifs demande à être renseignée sur la composition des différentes séries de volumes publiés par la Société. Il sera répondu à sa demande.

M. Soil présente comme membre honoraire M. Camille Wibo, peintre verrier à Tournai.

Le même membre propose de ne faire entrer dans la composition du tome VIII des *Annales*, que son travail sur l'habitation tournaisienne, ainsi que la table des testaments conservés aux archives de la ville, par M. Hocquet, tandis que le tome IX, dont l'impression commencerait de suite, comprendrait le travail de M. Desmons sur l'époque de Louis XIV. Adopté.

M. Houtart transmet de la part de M. Bossut, agent consulaire de France à Tournai, une demande

du Baron Lahure, attaché à la légation de France à Bruxelles, tendant à obtenir des renseignements sur un de ses ancêtres ayant habité Tournai.

M. Desmons dépose la première partie de son ouvrage sur l'histoire de Tournai au XVIIe siècle. — MM. Houtart et Hocquet rempliront les fonctions de commissaires pour l'examiner.

M. Hocquet donne lecture du procès-verbal de la nomination d'un coadjuteur à l'abbé de Roore, de l'abbaye Saint-Martin, à Tournai. L'impression en est votée.

M. Desmons mentionne un dessin à la plume fait par un témoin de la bataille de Fontenoy et publié dans le travail du commandant Collin sur cette bataille. — Ce document est conservé aux archives historiques du département de la guerre à Paris.

M. Soil cite un article du dernier n° de la *Revue de l'Art chrétien* sur Rogier de Tournai et Zanetto Bugatto, article signé Salomon Reinach, signalant deux pièces inconnues jusqu'ici relatives à Roger de la Pasture. — Cet article sera reproduit dans nos *Annales*.

M. Houtart mentionne un article paru dans un volume de l'*Histoire des Papes* de Pastor, et relatif au voyage de Roger de la Pasture en Italie.

M. Verriest lit une note sur le même peintre parue dans l'étude de M. Desmarez sur l'organisation du travail à Bruxelles au XVe siècle.

Le même membre donne lecture de l'introduction de

son travail sur les registres de la loi, années 1275-6, 1279-80, 1280-81 ; et expose l'intérêt qu'il y aurait à reproduire intégralement ces documents. Cette publication est votée .(*Annales* tome IX, p. 281).

Enfin M. Houtart lit un chapitre de son travail sur l'histoire de Tournai au XV[e] siècle.

Rogier de Tournay et Zanetto Bugatto.

Les historiens de la peinture flamande au XV[e] siècle, ne paraissent pas avoir fait attention à deux textes très importants relatifs à Roger Van der Weyden (dit de la Pasture) qui ont été publiés en 1902, par M. Valaguzzi Valeri (*Pittori lombar di del quattrocento*, p. 125 et suiv.). Je les ai signalés brièvement dans le *Journal des Savants* (1903, p. 181).

Le 26 décembre 1460 le peintre Zanetto Bugatto protégé de Francesco Sforza et de sa femme Blanca Maria, est recommandé par le duc de Milan au duc de Bourgogne ; il se rend dans les états de ce dernier prince pour profiter des leçons du célèbre maître Guillaume « adeo eidem arti deditus est, ut auditâ formâ magistri Gulielmi apud prefatam vestram dominationem seu in portibus illis remorantis, qui artis illius pre ceteris optimam cognitionem habere predicatur, obtenta a nobis licentia instituerit illum adire dediscendi aliquid ab eo gratia. Ipsum itaque zanettum quem sua pro virtute non mediocriter carum habemus, jam dicte dominationi vestre commendamus » qu'est-ce que le célèbre maître Guillaume ? il semble qu'il y ait là une erreur de nom et que la scribe ait écrit *Gulielmi* pour *Rugeri*.

En effet au mois de mai 1463, Zanetto Bugatto était de retour de son voyage d'instruction, et la duchesse Blanca Sforza écrivait à Rogier une lettre de remercîments qu'a publiée M. Valeri ; l'intitulé de cette lettre est en latin. Nobili viro dilecto magistro Rugiero de Tornay pitori in Burseles (Bruxelles). La lettre elle-même est en italien, je la traduis librement : « la duchesse... connaissant votre réputation et votre habileté, nous avons autrefois décidé de vous envoyer notre peintre Zanetto, afin qu'il apprit de vous quelque chose

dans l'art de peindre, à son retour il a rapporté avec quelle bienveillance et quelle affection vous l'avez reçu et avec quel zèle vous avez tenu compte de notre recommandation, avec quelle libéralité vous lui avez enseigné votre art. En ayant eu également connaissance, nous vous adressons nos remercîments et tant à cause du service rendu que de vos singuliers mérites nous nous mettons à votre disposition pour tout ce qui pourrait vous être agréable. Donné à Milan le 7 mai 1463.

Zanetto est souvent mentionné dans les archives des Sforza, il paraît être mort au commencement de 1475...

Tout récemment M. C. Hesse reprenant une ancienne hypothèse abandonnée, a prétendu distinguer deux peintres du nom de Rogier et a formulé comme il suit ses conclusions (*Rogier van Brügge, der meister von Flémalle*, Strasbourg 1904, p. 51) « en même temps que le peintre de la ville de Bruxelles Roger Van der Weyden, vivait à Bruges entre 1400 et 1480 Roger de Bruges élève de Jan Van Eyck, maître de Memling et de Friedrick Herlin Ce grand maître naquit probablement à Bruges et visita l'Italie en 1450. Il est identique au peintre du tableau d'autel autrefois dans l'abbaye de Flémalle. »

M. Hesse ne connaissait pas la lettre de la duchesse de Milan. Le fait que cette princesse s'adressa à Roger de Tournai, peintre à Bruxelles, comme au plus célèbre des peintres flamands, suffit à rendre très vraisemblable qu'il s'agit du peintre qui visita l'Italie de 1449 à 1451 et ne semble pas favorable à l'hypothèse qu'il existait à la même époque, deux peintres renommés du même nom. J'ajoute que les relations de Roger avec les Sforza avaient déjà été soupçonnées par Crowe et Cavalcaselle qui se demandent (p. 251 de l'édition allemande), si Rogier avait passé par Milan pour se rendre à Ferrare, ou si Sforza avait eu connaissance de ses mérites par les éloges du duc de Ferrare. La collection Zembeccari à Bologne, possédait une crucifixion, où sur le premier plan figuront deux personnages agenouillés, que leurs armoiries permettent d'identifier à Francisco-Maria Sforza et à Blanche Visconti, (ce tableau est aujourd'hui au musée royal de Bruxelles). Le page à gauche de cette dernière serait son fils le duc Galeas Maria. Crowe et Cavalasrelle attribuairent la conception et l'exécution de cette peinture à Rogier...

SALOMON RAINACH.

(Revue de l'art chrétien 1904, p. 430, d'après le Courrier de l'art).

ROGER DE LA PASTURE.

(En 1436, le magistrat) « prit une série de mesures pour » remédier à la lamentable situation dans laquelle se trouvait » le trésor de la ville. Il commença par diminuer le budget des » frais d'administration, supprima de nombreux emplois et » réduisit les traitements des fonctionnaires. » 5)

5) « *Roedstatuetboeck mette taetsen*, fol. 135, man. n° 304. » Archives de la ville. Dans l'énumération des emplois publics, » on supprime pour l'avenir la place de *peintre de la ville* » occupée par Roger Van der Weyden. »

(Desmarez : l'organisation du travail à Bruxelles, page 472). Note par M. Léo Verriest.

Séance du 10 novembre 1904.

M. EUGÈNE SOIL DE MORIAMÉ, *Président*.
M. RENÉ DESCLÉE, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Président dépose les publications reçues depuis un mois pour la Société.

Société royale belge de géographie. Bulletin 1904.
Analecta bollandiana, t. 23.
Revue bénédictine, 21e année 1904 — on y lit page 265, une étude intitulée : Les évêques auxiliaires de Tournai, par D. Ursmar Berlière.



Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. 18, liv. 3 et 4.

Annales de la Société d'émulation (Bruges) 1903, 2e, 3e et 4e liv.

Société d'histoire et d'archéologie de Gand. Bulletin, 11e année (no 6), 13e année (nos 7 à 9). Annales t. 5, 3e fasc.

Inventaire archéologique de Gand, fasc. 35, 36, 37.

Annales du comité flamand de France, t. 27, 1903-1904.

Mémoires de l'académie de Stanislas, 6e série, t. 1.

Neue heidelberger Jahrbücher, 13e année, no 1.

Kongl. Vitterhets historie och antiquiteits akademiens manadsblad, 1898 och 1899, 1901 och 1902. Stockholm 1904.

Envoi de l'Université de Toulouse :

Recherche sur les langues celtiques. par W. P. Edwards, 1844.

Congrès archéologique de France, 51e série (Pamiers, Foix et Saint-Girons, 1884).

L'assistance publique à Toulouse au XVIIIe siècle, par Buchalet, 1904.

International congres of prehistoric archeologie, 1868. London 1869.

Université de Toulouse. année scolaire 1902-1903.

M. Hocquet s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Desmons dépose de la part de l'auteur, M. Léon du Bus de Warnaffe, un mémoire intitulé « Le Congrès National d'après la correspondance de François-Louis du Bus » extrait de la Revue Générale de 1904. Des remercîments sont votés à l'auteur.

M. Houtart continue la lecture d'un chapitre de son histoire de Tournai au commencement du XVe siècle.

M. Verriest communique deux contrats d'ouvrages, du XIVe siècle.

M. Scheys signale que la Société Gorrésienne va faire paraître l'histoire du Concile de Trente, par Laurent del Pré, tournaisien, en 1547.

Deux Contrats du xive Siècle pour l'exécution de travaux publics.

Dans le volumineux mémoire qu'il vient de consacrer à l'étude de l'habitation tournaisienne, M. Soil a rapporté (1) le texte d'un contrat de 1329, relatif à la construction de la porte des Frères Mineurs. J'ai découvert récemment aux archives de l'Etat, à Mons, dans les archives tournaisiennes provenant de Cheltenham (2), outre un second exemplaire original de l'acte publié par M. Soil, deux documents analogues, non datés, mais visiblement tout à fait contemporains, dont l'un concerne la construction d'un pont de pierre, sur l'Escaut, à la porte de Canteraine, dite des Frères Mineurs, et l'autre est relatif aux travaux de charpentage à exécuter à une porte, non désignée, mais qui est, très vraisemblablement, la même porte des Frères Mineurs.

Voici le texte de ces contrats :

[1329]

Ch'est li markandisse de quoy Willaumes de Waudripont et Libiers Vilains voellent marcander, de faire *1 pont de pierre à la porte de Canterainne* liquels pons ara 38 piés de lonch et volons avoir 2 ars de celle longhaiche de doubliaus de 24 pos en tieste et de 2 piés en cruppe, et de 6 piés de montée u plus et remplies les tremuies de ces 2 ars de boinne macenerie et au deseure faire 1 avant pis de 5 piés de haut et de 45 piés de lonch et de piet et demi d'espais. Et si le volons entauler d'en-

(1) Pages 95-96.
(2) Vente des collections de Sir Thomas Philipps.

taulement de 6 pos d'espais. Et si volons faire entre ces 2 ars une vossure de boinne voite et de tel montée que li arch aront et de 13 piés de let l'un par l'autre, pau plus pau mains. Et sy volons que on nous livreche kauch et savelon et à chescun baniel de savelon 5 fais de kauch. Et s'il font plus il n'en aront nient, se ce n'est par le gret dou mestier, et s'il font mains il l'amenderont et volons avoir faite ceste oevre devens le pourcession de Tournay et doivent avoir cil ki l'oevre feront 1 papeleu pour 1 parisis u une blanke obole pour 4 deniers u monnoie au vallant; s'en a marcandet Vinçans de Cherk, Biernars ses frères et Vinçans Tassars et Jehan de Carnières, s'en doivent avoir 60 lb. de le monnoie dessus ditte.

(*Au dos*) :

Li ouvrier doivent avoir d'amendement pour leur aleron *dou pont des Frères Meneurs* 4 lb. et 10 s.: s'en doivent rendre 5 los de vin à 9 d. le lot. Et li ville en paie 4 los à che fuer. Et s'en doit li ville pour le mur Pieron de Waudripont 40 s. —

[1329]

Ch'est li grosseurs dou comble de chelle porte. Premierement les platas aront 6 pos de let et 5 pos d'espais et li grans baus d'en mi le moiiene ara 43 piés de lonc et 15 pos de grosseur, et li 6 bauc ki seront en anstet ou grant bauc aront 13 pos de gros et tout li autre entrebauc de 10 pos de gros et li kievirons de cheli comble aront 8 pos de gros desous et 5 pos deseure, et li montans ara 10 pos de gros et les wimes ki seront en aywillies en montant de 10 pos de gros et les potars de 10 pos de gros. Et toutes les autres wimes de le grossaiche des kievirons et s'ara chis combles autant de montans que de bauc et li kaucons desous ossi gros ke li kieverons en 1 sens. Et si volons avoir 2 capitiaus en cheli comble, s'en sera li uns des capitiaus à salie au lés deviers les kans. Et si ara en celi kapitiel 3 kievirons copés; et 1 simple capitiel au lés deviers le ville et 1 kieviron kopet et ou comble deseure 1 pumiel et une banière et 1 pumiel à chescun des capitiaus et les poiies des capitiaus couviertes de plonc et les fiestures ossi. Et si volons che comble couvrir d'eskalle et volons faire une montée brissié u entire, s'il afiert. Et volons avoir en l'estage de le macenerie, deseure, feniestres

tout en tour et frumaus à 1 vairiel et toutes les feniestres de boinnes ais de le marche et celle oevre faire par le consel des mestres de le ville tout sus si k'il apertient. Et se liveront tout chil ki celle oevre feront, bos, claus, plonc et fier souffissant, selonc che que li oevre le demande, et vorront li mestre paiier au jour dou paiement tel monnoie ki courra à Tournay, et si ne prestera li ville point d'argent à cheli ki celle oevre fera, devant che k'il ara faite toute le pourveanche dou bos u em partie et s'a li combles parmi le porte de let 45 piés de bauc. —

(Archives de l'état à Mons,
liasse de comptes et d'actes divers
provenant de Cheltenham).

Léo VERRIEST.

Séance du 8 décembre 1904.

M. Eugène Soil de Moriamé, *Président*.
M. René Desclée, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la réunion de novembre est lu et adopté.

M. le Président dépose les publications reçues pour la Société depuis la dernière séance.

Académie royale de Belgique, commission royale d'histoire. Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, par A. Wauters, t. 10, 1904.

Id. Biographie nationale, t. 18, 1[er] fasc.

Id. Coutumes du pays et du comté de Flandre, quartier de Gand, t. 9, par D. Berten.

Académie royale, Bulletin de la classe des lettres, 1904.

» Annuaire pour 1905.

Académie royale de médecine, 4e série, t. 18.

Id. Mémoires couronnés, t. 16, 17, 18.

Académie royale d'archéologie. Annales 5e série, t. 6 — Bulletin 1904.

Bulletin de la commission royale d'histoire, t. 73.

Exposé de la situation administrative de la province de Hainaut, session de 1904.

Leodium, Chronique mensuelle, 3e année, 1904.

Wallonia, 11e année, nos 10, 11 et 12, 12e année 1904.

Union Faulconnier, Dunkerque. Bulletin 7e année.

Ons Hemecht, 10e année, juillet à décembre 1904.

Bibliographie luxembourgeoise, par Martin Blum, 5e partie, 3e livr.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, t. 10, 1er, 2e et 3e trim. 1904.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 5e année, nos 27 à 30.

Antikvarisk tidskrift for Sverige, 17e, 3.

Hommages d'Auteurs :

Botek et Kleiber. Facta loquuntur, ou dix années d'activité épiscopale. Olmutz.

A. Demeuldre. Les obituaires de la collégiale de Saint-Vincent à Soignies (1904).

Comte P. du Chastel. Note sur les ornements héraldiques de la torche des damoiseaux (dans *Jadis* 1902.

M. Desmons fait hommage à la Société de son travail sur la peste de Tournai, paru dans le *Périodique du Dispensaire Saint-Georges, à Tournai*.

M. Soil dépose le tome VIII des *Annales* de la Société, qui vient de paraître.

Le tome IX, pour l'année 1904, sera imprimé de suite et comprendra d'abord le travail de M. Desmons sur le siège de Tournai en 1667, ainsi que les communications lues en séances, et aussitôt après, sera commencée l'impression du tome X, pour 1905.

M. Houtart donne lecture d'un chapitre de son histoire de Tournai au XVe siècle.

Séance du 12 janvier 1905.

M. Eugène Soil de Moriamé, *Président*.
M. René Desclée, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de décembre 1904 est adopté.

M. le Président dépose les ouvrages reçus pour la société, depuis la dernière réunion.

Annales de la Société Archéologique de Namur, t. 25, 1er liv. Rapport sur l'année 1903.
Revue belge de Numismatique, année 1904.
Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 2e série, t. 14, 2e 3e et 4e liv., 3e série, t. 1, 1er liv.

En l'absence de M. le Trésorier, l'examen du compte de l'année 1904, est renvoyé à la prochaine réunion.

Il est procédé à la révision de la liste des membres de la société. Des démarches seront faites pour obtenir l'adhésion de nouveaux membres honoraires.

M. Desmons demande qu'il soit fait quatre clichés pour illustrer son travail sur le siège de 1667; Ce qui est accordé.

Séance du 9 mars 1905.

M. Eugène Soil de Moriamé, *Président*.
M. René Desclée, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

M. le Président dépose les publications reçues pour la société, depuis la dernière réunion.

Mémoires de la Société Académique de Saint-Quentin, 4e série, t. 14 (1904).

Université de Toulouse. Annuaire 1904-5.

Id. Etude de droit internationel sur la règlementation de la pêche fluviale, par E. Delpéré de Cardaillac de saint Paul.

Id. Le vote plural, son application dans les élections belges, par Max Mauranges.

Société des Antiquaires de la Morinie. Regestes des évêques de Thérouanne, par l'abbé O. Bled. t. 1, 3e fasc.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Douai, 3e série, t. 8.

Id. On y remarque, p. 479, un travail du baron E. Boissonnet : Etudes sur le Parlement de Flandres. Chap. I. Les premiers présidents de Pollinchove.

Plusieurs membres rendent compte des démarches faites pour obtenir l'adhésion des membres honoraires nouveaux.

Le baron Raoul du Sart de Bouland annonce l'envoi à la société, d'un travail qu'il prépare sur les ex-libris tournaisiens.

M. Destrée adressera également des notes sur la sculpture tournaisienne.

Une dépense de 97 francs est votée pour solder les frais d'illustration du dernier volume d'*Annales* publié.

Une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique informe la Société historique et archéologique de Tournai, qu'elle obtient, à l'exposition de Saint-Louis, la médaille d'or, en collectivité avec les autres sociétés savantes de Belgique.

M. le Trésorier dépose le compte de sa gestion pour l'année 1904. Ce compte est approuvé.

M. Houtart entretient l'assemblée des faits militaires qui ont marqué les années 1423 à 1425, dans l'histoire de Tournai.

Séance du 13 avril 1905.

M. Eugène Soil de Moriamé, *Président*.
M. René Desclée, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

M. le Président dépose les publications qu'il a reçues depuis le mois de mars, pour la société.

M. le Directeur de la Société française d'archéologie invite notre Société, à participer aux travaux du Congrès qui se tiendra cette année à Beauvais, le 20 juin.

Une lettre du Comité directeur de l'exposition de Liège, demande une notice sur l'organisation de la Société historique et archéologique de Tournai, et sollicite l'envoi du dernier volume de nos publications; il sera satisfait à cette demande.

M. Cloquet, membre effectif, donne, dans la Revue de l'Art chrétien, un compte-rendu très détaillé et fort élogieux de l'ouvrage de M. Soil, sur les anciennes maisons tournaisiennes.

M. Houtart donne lecture d'un chapitre de son travail sur l'histoire de Tournai au commencement du XV[e] siècle.

Séance du 11 mai 1905.

M. EUGÈNE SOIL DE MORIAMÉ, *Président*.

M. le comte P. DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE, *ff. de Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et approuvé.

M. le Président dépose les publications reçues pour la Société, depuis la dernière réunion.

Documents et rapports de la Société paléontologique et Archéologique de Charleroi, t. 27.

Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des lettres du Hainaut, 5e série, t. 6.
Revue Bénédictine, 21e année, fasc. 1 et 2, 1905.
Analecta Bollandiana, t. 24, fasc. 1 et 2, 1905.
Revue belge de Numismatique, 1905, 1er et 2e liv.

MM. le Baron M. Houtart et René Desclée ont fait excuser leur absence à la réunion.

M. le Président fait part de la mort de M. le Chanoine Vos, membre titulaire, décédé le 26 avril 1905,

La Société n'ayant pas été informée de ce décès, il n'a pu être adressé de convocations aux membres, pour assister aux funérailles.

M. Desmons donne lecture d'une notice biographiqne de notre confrère. On en vote l'impression.

M. Soil communique, de la part du baron R. du Sart de Bouland, gouverneur du Hainaut, membre titulaire, une étude sur les *Ex-libris tournaisiens*, et donne lecture d'une partie de ce travail. On en vote l'impression avec deux planches, dans le volume en cours de publication. (Voir *Annales*, tome IX, p. 435).

LE CHANOINE J.-J. VOS

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

Le 26 avril 1905 est décédé à Tournai M. Joachim-Joseph Vos, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, archiviste bibliothécaire du Chapitre et de l'Evêché, membre titulaire de la Société Historique et Archéologique de Tournai depuis 1868, du Cercle Archéologique de Mons, correspondant de la Société royale des Lettres, des Sciences et des Arts d'Arras

(11 décembre 1874) et de l'Académie héraldique et généalogique italienne (août 1878), membre associé de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc.

Le défunt, né à Sirault le 29 mars 1832, avait été ordonné prêtre le 6 juin 1857; il fut successivement vicaire de Saint-Quentin à Tournai (1857) et de Lobbes (1858), curé d'Ere (1867) et de Bruyelle (1871). Mgr Du Roussaux le nomma archiviste diocésain en 1880 et chanoine honoraire en 1882.

M. Vos laisse une œuvre considérable qui témoigne d'un labeur constant et d'un culte sincère pour les sciences historiques. Ses études sur l'ancienne abbaye de Lobbes orientèrent sa vie vers les recherches historiques; il entra dans le *Cercle archéologique de Mons* dans les publications duquel il fit paraître quelques notices sur Lobbes et le pays de Thuin. Il s'occupa ensuite de l'abbaye de Villers-en-Brabant et en écrivit l'histoire. Ces travaux le mirent en relations avec Mgr Voisin, vicaire-général de Tournai et archéologue distingué; ce fut ce prélat qui lui remit les premiers documents des archives capitulaires, vers 1867.

En 1880, M. Vos, nommé par son évêque secrétaire du Comité diocésain des écoles catholiques, s'absorba pendant cinq ans dans ces fonctions nouvelles et ne publia plus rien. Il s'occupait dès lors d'examiner tous les cartulaires, les registres et les nombreux dossiers de tout genre qui encombraient, dans le plus grand désordre, les archives du Chapitre. Il les inventoria, en opéra un premier classement assez rudimentaire, et en dressa même une sorte de catalogue-répertoire, qui rendra bien des services au futur archiviste.

Les dernières publications de M. Vos sont consacrées au diocèse actuel de Tournai et à son histoire. Ce sont des écrits consciencieux et modestes où l'auteur a

consigné avec une patience de bénédictin tout ce qu'il a rencontré dans sa longue carrière concernant le clergé paroissial du Hainaut. M. Vos comparait volontiers cette partie de son œuvre à un grenier d'abondance où, grain par grain, il amassait en fourmi laborieuse toute une provision où irait puiser la postérité curieuse.

M. Vos était doux et humble de cœur, d'une modestie exquise, d'une bonhomie charmante; il avait le jugement droit et invariablement charitable; sa parole était toujours pondérée, et il avait la riposte facile, spirituelle et fine.

Ses funérailles ont été célébrées le 29 avril en l'église cathédrale, suivies de l'inhumation à Sirault.

ECRITS DE M. LE CHANOINE VOS.

1. *Le château de Guigniart.* Mons, Masquelier et Dequenne. 1862.

2. *Les principaux épisodes de l'histoire de la ville de Thuin.* Ibid. 1862.

3. *L'église abbatiale de Lobbes.* Ibid. 1863.

4. *La crypte de l'église de Saint-Ursmer à Lobbes.* Ibid. 1865.

Ces études ont paru dans les publications du *Cercle archéologique de Mons.* Celles qui sont ci-après reprises sous les n°s 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 ont paru dans les publications de la *Société Historique de Tournai.* Celle qui porte le n° 16 a paru dans les publications du *Cercle archéologique de Soignies.*

5. *Lobbes, son abbaye et son Chapitre.* 2 vol. in-8°. Louvain, Ch. Peeters. 1865.

6. *Notice historique et descriptive sur l'abbaye de Villers en Brabant.* In-12 de 250 pages. Ibid. 1867.

7. *Quelques détails sur l'église paroissiale de Chièvres.* Rapport sur une notice de M. le Docteur Père. 1869.

8. *Notice sur la vie et les écrits de Léonard De Coninck, ancien official du diocèse de Tournai.* 1871.

Ecrite sous l'inspiration de Mgr Voisin.

9. *Galerie historique roubaisienne : Thècle.* Rapport sur un travail de M. Bonnier, président de la Société d'Emulation de Roubaix. 1871.

10. *Vie de l'abbé Louis-Ignace Charles, ancien curé de Bruyelle.* 1872.

11. *Histoire de l'abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas des Prés, près Tournai.* 3 vol. 1872-1879.

12. *Notice sur la vie et les œuvres de M. A-G. Chotin, historien tournaisien.* 1881.

13. *Notice sur l'église paroissiale de Sainte Marguerite à Tournay.* 1881.

14. *Journal d'une excursion en Allemagne et en Suisse.* Tournai, Vve Casterman. 1882. In-8° de 128 p. avec portraits.

Opuscule rarissime dont l'auteur recueillait, dans la mortuaire de ses amis, les derniers exemplaires.

15. *Le clergé du diocèse de Tournai depuis le concordat de 1801 jusqu'à nos jours.* 5 vol. in-8°. Braine-le-Comte, Zech et fils. 1887-1893.

16. *Les chanoines de l'ancienne collégiale de Saint-Vincent à Soignies.* Ibid. 1891.

17. *Quelques pages du martyrologe de la Révolution française.* Ath, Coppin-Goisse. 1893. In-8°.

18. *Les fêtes, offices, cérémonies et usages de l'ancienne église cathédrale de Tournai.* In-8°. Ibid. 1894.

19. *Les dignités et les fonctions de l'ancien Chapitre de Notre-Dame de Tournai.* 2 vol. In-8°. Desclée-De Brouwer. 1898.

20. *Les paroisses et les curés du diocèse actuel de Tournai.* Ibid. 1899. En cours de publication ; le t. IX est sous presse.

21. *Inventaire* [manuscrit] *des Archives du Chapitre de Tournai.*

22. *Histoire* [manuscrite] *de Mère Julie Vandersteen et de ses fondations.*

Séance du 8 juin 1905.

M. Eugène Soil de Moriamé, *Président.*
M. René Desclée, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. Houtart donne lecture à la compagnie, d'un chapitre rappelant un épisode révolutionnaire de l'histoire de Tournai au XV[e] siècle, qu'il prépare.

Séance du 13 juillet 1905.

M. Eugène Soil de Moriamé, *Président.*
M. Renè Desclée, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de juin est adopté après lecture.

M. le Président dépose les publications reçues pour la société, depuis la dernière réunion.

Recueil des ordonnances du Pays-Bays autrichiens, 3e série, t. 11, par M. Jules de le Court.

Coutumes des pays et comté de Flandre, quartier de Gand, ville de Courtrai, — par le comte de Limbourg-Stirum.

Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1904.

Société des Antiquaires de Picardie. Bulletin, année 1904.

Comité Archéologique de Senlis. Comptes rendus et mémoires, 4e série, t. 6, année 1903.

Mémoires de la Société académique de l'Oise Beauvais) t. 19, 1re partie, 1904.

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, 1904-1905.

Université de Toulouse, rapport annuel, 1904.

Les chroniques de la faculté de médecine de Toulouse, du XIIIe au XXe siècle, par J. Barbot, 2 volumes 1905.

Revue des Pyrénées. Toulouse 1er et 2e trim., 1905.

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. Livraisons 209, et 211 à 214.

Id. Cartulaire de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde près Saint-Omer, par Justin de Pas, 1905.

M. Soil de Moriamé, Président, donne un compte-rendu de la visite à Tournai, de l'Irish Literary Society de Londres, venue en Belgique pour visiter le Champ de bataille de Fontenoy, du 9 au 12 juin, et que notre Société a reçue le 9 juin dernier. On en vote l'impression.

M. Paul Deramaix, membre correspondant, envoie le croquis d'une des deux anciennes clefs dorées de la ville de Chièvres.

M. le Président mentionne la relation d'un concours de tir à l'arc à Tournai en 1510, extraite d'un manuscrit contemporain, par M. G. Caullet, et que celui-ci a

fait paraître dans les publications du Cercle historique et archéologique de Courtrai.

M. Scheys cite un article paru dans les annales de la Société d'Emulation de Bruges, par M. Callewaert, de Bruges, sur l'origine du Cycle pascal en Flandre, et une étude sur les évêques de Tournai au XI[e] siècle.

M. le Président fait connaître qu'il a reçu de MM. Desclée, Sonneville et Desmons la présentation de M. Octave Leduc, avocat à Tournai en qualité de membre titulaire. En vertu de l'art. 20 du règlement, il sera statué sur cette présentation, à la prochaine séance.

M. Desmons dépose son manuscrit sur l'épiscopat de l'évêque Choiseul; MM. Scheys et Hocquet sont désignés en qualité de commissaires, pour l'examiner.

M. Hocquet annonce l'intention de faire une étude sur l'art de la miniature à Tournai, d'après les initiales des manuscrits conservés en cette ville.

M. le Président le félicite de l'heureux succès de son examen de première candidature en art et archéologie, qu'il vient de subir.

Séance du 12 octobre 1905.

M. Eugène Soil de Moriamé, *Président*.
M. René Desclée, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de juillet est lu et adopté.

M. Houtart s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président communique de la part de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, une invitation à assister au congrès qui se tiendra à Dunkerque en juillet 1907.

M. le Président dépose le tome IX des Annales de notre société, qui vient de paraître.

Il est procédé au vote sur la présentation de M. Octave Leduc, comme membre titulaire de la Société ; il est élu en cette qualité.

M. Desmons cite la publication par M. Verriest, dans les Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique, de la liste des professions à l'Abbaye de Saint-Martin de la fin du XVIe siècle, jusqu'à la révolution française.

Il est fait hommage à la société d'une notice sur un statère découvert dans une sépulture du cimetière franc de Bury (Oise) par M. A. Houlé.

M. Soil entretient la compagnie des travaux de dégagement de la Cathédrale, et émet quelques considérations sur les contreforts et les arcs boutants du chevet du chœur, qui paraissent, à beaucoup de personnes, être postérieurs à la construction de l'édifice. On décide de continuer l'examen de cette intéressante question dans une prochaine séance.

Séance du 9 novembre 1905.

M. Eugène Soil de Moriamé, *Président.*
M. René Desclée, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

MM. Soil et Sonneville entretiennent l'assemblée de différents détails de construction des contreforts et arcs boutants du chœur de la Cathédrale. Des croquis et mesurages seront exécutés pour la séance prochaine, et la discussion est remise à cette date.

M. Houtart présente la photographie d'un tableau peint par Roger de la Pasture, pour l'évêque Ferry de Cluny, ou son frère, représentant l'Annonciation, et faisant partie de la collection Rodolphe Kann, dont il a fait mention à une séance précédente.

M. le chanoine Scheys fait rapport sur le travail de M. Desmons, déposé à la séance de juillet, relatif à l'épiscopat de Gilbert de Choiseul, il conclut à son impression. M. Hocquet se rallie à ses conclusions.

On vote l'impression de ce travail qui formera la matière d'un volume, après la publication des travaux déjà déposés, et qui, en cours d'impression, composeront le tome X.

M. Hocquet dépose, de la part de M. Verriest, la table des testaments et donations des greffes scabinaux

de Tournai, conservés aux archives de l'Etat à Mons, années 1218 au XVIII[e] siècle.

MM. Soil, Scheys et Croquet, présentent comme membre titulaire de la Société, M. l'abbé René Lazoore, curé de Melles. Il sera procédé au vote sur cette présentation, à la séance de décembre.

M. Soil, à propos de l'article de M. Hocquet sur le drapeau tournaisien paru dans le n° d'octobre dernier de la *Revue Tournaisienne*, fait circuler des jetons de Tournai des XVI[e] et XVII[e] siècles, où figure la tour comme sujet principal, ou comme marque monétaire. Une discussion s'engage sur la forme que devrait avoir cette tour, dans le drapeau tournaisien. Divers membres rassembleront pour une prochaine séance des documents permettant d'élucider cette question.

Séance du 14 décembre 1905.

M. Eugène Soil de Moriamé, *Président*.
M. René Desclée, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de novembre est adopté après lecture.

M. le Président dépose les ouvrages reçus pour la société depuis la dernière réunion.

Bulletin de la Société royale belge de géographie, 29[e] année, n[os] 5 et 6.

Société Verviétoise d'archéologie et d'histoire, 6e vol., 1er fasc. Id. Chronique n° 1.

Wallonia, 13 année, nos 10 à 12.

Leodium, 4e année, nos 8 à 12.

Exposé de la situation administrative de la province de Hainaut. Session de 1905.

Exposition des œuvres inspirées, encouragées ou réalisées par la province du Hainaut. — Instruction, hygiène, prévoyance, 1905.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 3e série, t. 1, 4e liv.

Annales de la Société d'émulation de Bruges, t. 55, 3e et 4e fasc.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. 26, 1er liv. — Rapport sur la situation de la Société en 1904.

Union Faulconnier, Dunkerque. Bulletin, 8e année, fasc. 1, 2, 3.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 6e année.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'ouest, 2e série, t. 10, 4e trimestre.

Ons hemecht, Luxembourg, 11e année, nos 7 à 12,

M. Sonneville s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

La discussion sur la construction des contreforts du chevet de la Cathédrale est renvoyée à la prochaine réunion.

La Société est informée de la tenue d'un congrès d'anthropologie et d'archéologie à Monaco en 1906.

Il est procédé au vote sur la présentation de M. Lazoore comme membre titulaire de la Société; il est élu en cette qualité.

Les élections pour le renouvellement du bureau de

la Société, qui devraient avoir lieu à la séance de ce jour, sont remises à la séance de janvier prochain.

MM. Soil, Houtart et Desclée présentent comme membre titulaire M. l'abbé Warichez, archiviste de l'Evêché. Il sera procédé au vote sur cette présentation à la prochaine séance.

M. Desclée entretient l'assemblée de quelques détails intéressants figurés sur les vitraux anciens du transept de la Cathédrale.

On y voit en particulier une reproduction fort fidèle d'une partie de la façade romane de l'évêché, récemment restaurée. Ce sujet n'avait pas été interprêté exactement par M. le Maistre d'Anstaing dans son histoire de la Cathédrale et dans le commentaire de MM. Descamps et le Maistre d'Anstaing, accompagnant la publication des dessins de ces vitraux, faits par Capronnier, lors de leur restauration vers 1847.

L'assemblée émet le vœu de voir faire une étude approfondie des détails archéologiques représentés sur ces vitraux. M. Desclée s'en chargera.

M. Hocquet propose que des démarches soient faites pour obtenir la cession, à la ville de Tournai du plan-relief de 1701, conservé à l'hôtel des Invalides à Paris. — On décide d'adresser une requête au Collège échevinal en le priant de vouloir bien faire les démarches nécessaires, dans ce but.

UN
RECUEIL D'ORDONNANCES

des Stils et Métiers de Tournai

La bibliothèque de feu le Comte de Limminghe, au château de Gesves (province de Namur), possède un manuscrit des plus précieux pour l'histoire des métiers tournaisiens. Sous une reliure moderne, qui couvre deux cent quinze feuillets de parchemin de 0,83×0,25, ce manuscrit offre une collection de règlements corporatifs que l'on peut dire unique. « Sont au présent livre enregistré plusieurs ordonnances des stils et mestiers de la ville et citté de Tournai, » lit-on sur le feuillet de garde, et ce titre modeste, écrit en 1650 par un certain M. Martin, fait penser à quelques documents groupés au hasard. On croirait n'avoir pas affaire à autre chose en lisant sur les premiers feuillets les intitulés suivants :

« Des foullons de bonnetz » (ordonnance du 22 novembre 1473).

« Lettres touchant les brasseurs et peneurs » (ordondance du 8 février 1484).

« Ordonnances renouvelées pour les craissiers » (19 décembre 1485).

« Annexe pour les rapareilleurs de draps » (ordonnance du 18 juillet 1456).

Mais ces premiers feuillets, de même que le folio 8,

qui contient une table, ont été intervertis en dépit d'une ancienne cote qui avertit le lecteur quelque peu attentif; et le véritable titre de notre volume, duquel ressort sa valeur, le voici tel qu'on le lit au neuvième feuillet, anciennement coté 1 : « Registre et cartulaire (1) fait et ordonné du commandement et par l'ordonnance de honnourables et saiges messeigneurs les doiens et soubz-doyens des mestiers de la ville et cité de Tournay, ouquel les ordonnances des mestiers et par bannières sont escriptes et registrées en ordre; et duquel sont extraittes icelles ordonnances à la requeste desdiz doyens et soubz-doyens particulièrement et leur en sont faittes lettres scellées du scel aux causes d'icelle ville et baillées à chacun desdiz doyens ou soubz-doyens pour le fait des mestiers de leurs banières, pour eux rieuler et ordonner sur icelles. » Suivent, écrites de la même main et non datées, des ordonnances dont nous transcrivons les titres ci-après.

« *Des bouchiers* (2) et des tripiers.

Des piremans, des navieurs, des cordiers et des jetteurs au blé.

Des armoyeurs, des selliers, lormiers, polisseurs, gorliers et fourbisseurs.

Des fèvres, des maréchaux, couteliers, ouvriers de taillant, fondeurs de laiton, caudreliers, serruriers, clauteurs, boucleteurs et wanniers.

Des parmentiers et brodeurs.

Des brasseurs.

Des appareilleurs de draps, tondeurs et métier d'appareiller et tendre draps.

Des orfèvres, orfèvrerie, joaillerie et potiers d'étain,

(1) Le titre de ce registre a été mal reproduit, dans la mention qui en est faite à la page 24 du volume.

(2) Les italiques indiquent les métiers chefs de bannière.

orbaterie, bateurs de feuilles d'étain, plommiers, peintres, verriers et maîtres tenant écoles.

Des viésivariérs, revendeurs de biens meubles, de quieutes de vièse pelleterie et foureurs.

Des escringniers, futailleurs, artilleurs, bougonniers, corbilleurs, patiniers.

Des pissonniers.

Dés maçons, imagineurs, tailleurs de pierre, graveurs de lames, cauchieurs, briqueteurs et cauffourniers.

Des foulons.

Des tapisseurs et sargerie.

Des hautelisseurs.

Des détailleurs de draps et caucheteurs.

Des cuveliers.

Des espenniers, espennerie, de gettoirs et de dés à coudre, d'anneaux, boutons et sonnettes de laiton.

Des coriers.

Des tisserands de toiles, de tisser toiles, quieuttis, moullequineries et curer toiles.

Des sauniers, marchands de blé et autres grains, sauniers et mesureurs desdits grains sous la banière des escrigniers.

Des craissiers.

Des boulangers.

Des saqueurs de vin sous la banière des cuveliers.

Des tisserands de draps.

Des vairiers.

Des laboureurs.

Des estuettiers sous la banière des merciers.

Des conreurs de blanc cuir, wantiers, boursiers, parcheminiers et faiseurs de banières.

Des porteurs au sac, cartons et brouweteurs.

Des barbieurs.

Des couvreurs de tieulle, d'escaille, de ros de ghuy,

placqueurs, faiseurs de tieulle, pottiers de terre et baneleurs.

Des tanneurs, caissetrie, conreurs de cuir.

Des cordewaniers.

Des broqueteurs de hautelisse.

Des charpentiers.

Des savetiers et baseniers. »

La liste n'est pas tout à fait complète : si l'on fait le compte des métiers auxquels est attribuée la qualité de *chef de banière*, on n'obtient que le chiffre de trente-deux, c'est-à-dire qu'il manque les règlements relatifs à quatre banières par suite d'une mutilation du recueil primitif. Aussi bien, dans une énumération des banières que fournit le registre aux délibérations à la date du 10 juillet 1429, nous remarquons :

« *Les pigniers, gardeurs, capeliers et drapiers,*

Les aumucheurs,

Les merchiers,

Les tainteniers, »

qui, avec les trente-deux métiers dont notre manuscrit a conservé les ordonnances, forment le total de trente-six banières.

Mais d'abord, à quelle époque fut confectionné notre « registre et cartulaire? » Sans aucun doute en 1423, c'est-à-dire quand les métiers tournaisiens acquirent à la fois l'existence politique et l'autonomie corporative. Si l'on en veut des preuves, voici celles que fait ressortir un examen superficiel du document : 1° l'écriture qui marque le premier quart du XVe siècle; 2° le fait que, dans la longue série d'ordonnances sur la même matière qui fait suite au cartulaire primitif, on n'en découvre aucune antérieure à 1423; au contraire, à partir de cette année, elles se succèdent sans interruption; 3° des textes comme celui-ci, pris au hasard :

« Que tous les maistres barbieurs *tenant ouvroir en la* » *ville au jour de la création des banièrez* et qui s'en- » tremettent de sanner et sacquier dens demeurent en » leur maîtrise; et pareillement tous aultrez barbieurs » non entremettans de ladite saniée et de dens sacquier » demeurent aussi frans dudit mestier. Et, s'il advenait » que, depuis maintenant en avant ils se volsissent » entremettre de sanner et sacquier dens, ils soyent » esprouvés en le vue des maistres ordonnés ad ce » dudit mestier et des chirurgiens sermentés de la » dite ville. » Ou comme cet autre, extrait du règlement des fondeurs de laiton : « Que tous varlés servans » *qui furent quant lesdites banières furent créées et* » *ordonnées au mois de juing darrain passé l'an* » *mil IIIIe et XXIII* porront faire et eslever ledit » mestier parmy paiant xx s. t., dont les xv s. appartendront au droit de ladite banière et les aultres » cinq solz aux compaignons dudit mestier pour boire » ensemble. »

On sait que, le 8 juin 1423, après une nuit d'émeute, le peuple de Tournai se fit remettre les bannières des métiers qui reposaient depuis soixante ans « en la grande halle avec l'artillerie de la ville. » Jadis on en avait compté quarante-trois, mais certains métiers avaient déchu, dans l'intervalle, notamment ceux de la draperie : des onze qu'ils alignaient en 1364 (détailleurs, drapiers, tisserands, foulons, tondeurs de grandes forces, tenteurs, teinturiers de pastel, teinturiers de bouillon, lainiers, bateurs à l'arquet), il n'en restait en 1423 que cinq : appareilleurs, foulons, détailleurs, peigneurs, cardeurs et drapiers. De même les métiers qui exploitaient le sol et les produits de la culture, de cinq bannières qu'ils occupaient au XIVe siècle (blayers, meuniers, scieurs de long, fruitiers, courti-

liers), n'en conservèrent qu'une, celle des laboureurs. Par contre, les banières des armuriers, des escriniers, des espenniers, des aumucheurs et des crassiers, que l'époque antérieure n'avait pas connues et l'importance acquise par celle des tapissiers, indiquent dans quelles branches se développa notre industrie au XVe siècle. Quoiqu'il en soit, sous ces trente-six bannières, devenues des unités politiques et administratives, il convenait de grouper les métiers, beaucoup plus nombreux, qui se partageaient le travail. C'est l'objet propre des ordonnances contenues dans notre « registre et cartulaire, » ainsi que de fixer les conditions d'admission dans les métiers ; en d'autres termes, elles organisent les collèges des XXXVI bannières, en tant que corps politiques et administratifs, bien plus qu'elles ne règlementent le travail. A ceux qui voudraient y découvrir la technique de certaines industries, cette première partie de notre recueil réserve, croyons-nous, une déception.

Il en est autrement de la seconde partie, qui offre une collection précieuse d'ordonnances édictées au cours d'une période de soixante années sur les métiers pratiqués à Tournai. En voici les titres :

Lettre touchant les eswars du métier des fondeurs de laiton, boucleteurs et coryers. 15 novembre 1425.

Id. Les bouteliers. 15 novembre 1425.

Id. Les ouvriers de fers d'aloyers. 7 décembre 1472.

Ordonnances des potiers d'étain. 15 février 1478 (v. s.).

Lettres touchant les cuveliers. 18 juin 1470.

Annexe pour les boulangers. 17 mars 1473 (v. s.).

Lettres touchant les gardeurs et cappeliers. 10 janvier 1443 et 4 avril 1429.

Id. Les tondeurs de drap. 12 février 1454 (v. s.).
Id. Les aumucheurs. 31 janvier 1445 (v. s.).
Id. Les gardeurs. 13 octobre 1447.
Id. La marcheterie sarasinoise. 15 janvier 1447 (v. s.).
Id. La machonnerie. 3 décembre 1448.
Id. Les craissiers. 15 janvier 1448.
Id. Les caucheteurs et détailleurs de draps. 30 janvier 1449.
Id. Les teinturiers et retordeurs de filet de lin. 21 avril 1455.
Id. Les tisserands de draps. 25 octobre 1457 et 23 janvier 1440.
Id. La haulteliche de draps d'or et draps velus. 27 octobre 1455.
Lettres touchant les francs varlets des tainteniers de wedde. 11 août 1434, 4 mars 1453 (v. s.), 5 juin 1480, 11 août 1444.
Id. L'espinglerie. 17 février 1454 (v. s.).
Id. Les bibeloteurs et mireliers. 9 février 1455, 23 mars 1455.
Id. Les craissiers. 15 février 1448 (v. s.), 8 avril 1442.
Id. Le métier de faire esteus (les estortiers). 12 octobre 1456.
Id. La cappelerie. 20 juillet 1454.
Id. Les broudeurs. 20 mars 1425 (v. s.).
Id. Les monniers. 13 novembre 1423.
Id. Les barbiers. 26 septembre 1475.
Id. Les monniers. 27 mars 1479.
Id. Les orfèvres. 15 février 1433, 24 janvier 1449 (v. s.).
Id. Les esguilleteurs. 29 juin 1469.
Id. Les boursiers et wantiers. 24 janvier 1462 (v.s.).

Id. Les carliers. 13 novembre 1423 (sous la bannière des carpentiers).

Id. Les soyeurs d'ais. 3 novembre 1423.

Id. Les espissiers. 17 décembre 1477.

Id. La cornetrie (métier de faire cornes, sous la bannière des merciers). 6 mars 1459 (v. s.).

Id. Les piremans. 17 janvier 1474 (v. s.)

Id. Les fèvres. 10 novembre 1460.

Id. Les ouvriers de taillant. 30 juillet 1480.

Id. Les serruriers. 21 novembre 1473.

Id. Les poissonniers de mer (écriture du XVI[e] siècle).

Id. Les parmentiers. 29 janvier 1436 (v. s.), 13 mai 1476.

Id. Les escrigniers. 6 mai 1438.

Id. Les mesreniers et escrigniers. 2 janvier 1463 (v. s.).

Lettres touchant les escrigniers. 23 janvier 1476, 5 juin 1458, 5 février 1480.

Id. Les boulangers. 20 décembre 1445, 17 mai 1473.

Id. Les maçons. 3 décembre 1448, 12 février 1452, 3 décembre 1464.

Id. Les revendeurs de biens meubles et sargeurs. 20 janvier 1429.

Id. Les vieswariers, foureurs et viez peletiers. 10 mars 1448, 16 décembre 1468 et 20 septembre 1476.

Id. Les escrigniers. 27 janvier 1437 et 6 mai 1439.

Id. Les orfèvres. 15 septembre 1433 et 24 janvier 1449.

Id. Les savetiers. 18 août 1447.

Id. La haulteliche sur le fait des draps royez. 15 septembre 1470.

Id. Les haultelicheurs. 16 novembre 1479, 5 janvier 1479 (v. s.) et 18 avril 1480.

Id. Les tisserands de draps. 23 janvier 1440 (v. s.),

24 octobre 1457, 9 septembre 1476, 11 décembre 1480, 13 février 1480 (v. s.).

Id. Les potiers de terre. 22 avril 1482.

Id. Les ouvriers de tissus au pied. 9 septembre 1482.

Id. Les peintres et voiriers. 27 novembre 1480.

Annexe pour les peintres. 21 août 1436.

Lettres touchant les vieswariers, viez pletiers, revendeurs de biens meubles et foureurs. 13 novembre 1480.

Id. Les espissiers. 27 mars 1479.

Id. Les anmucheurs et bouchiers. 17 janvier 1455, 23 mars 1455 (v. s.), octobre 1456 et 26 novembre 1473.

Lettres touchant les caudreliers. 4 août 1483.

Id. Les tisserands de toiles. 3 juillet 1480 et 3 août 1482.

Id. Les bateurs de feuilles d'étain. 10 novembre 1483.

Id. Les waynniers, coffiniers et caulteurs. 24 novembre 1483.

Id. Les haultelisseurs. 3 octobre 1480.

Id. Les maçons, tailleurs d'images et graveurs de lames. 9 février 1483 (v. s.).

Id. Les carpentiers. 8 mars 1483 (v. s.).

Id. Les tainteniers de wedde, de boullon. 12 septembre 1426.

Id. Les boulangers. 24 mai 1484.

Id. Les patiniers. 21 mars 1456.

Id. Les tailleurs d'images. 9 août 1484.

Id. Les vieswariers et revendeurs de biens meubles. 17 janvier 1484 (v. s.).

Id. Les langereurs et esguilleteurs. 15 février 1445 (v. s.).

Id. Les sayeteurs. 9 janvier 1484 (v. s.).

Id. Les couvreurs de tieulles. 7 novembre 1485.

Cela fait cent et sept ordonnances pour une période

qui s'étend depuis le 3 novembre 1423 jusqu'au 19 novembre 1485. Quelques autres documents — tel un extrait de la charte de Charles-Quint du 14 février 1521, une copie de la charte de commune de 1424, le serment des doyens et sous-doyens depuis la reddition à l'Empereur, enfin une liste de doyens et sous-doyens en fonctions lors de la suppression des métiers — occupent les derniers feuillets de cet important manuscrit.

Maurice HOUTART.

LES D'ENNETIÈRES

après leur anoblissement

Nous avons publié, en 1892, dans le tome XXIV des *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, la FILIATION DES DENNETIÈRES AVANT LEUR ANOBLISSEMENT, ouvrage ayant demandé de longues recherches, et aujourd'hui nous complétons la généalogie de cette famille marquante du Tournaisis.

Nous avons eu la bonne fortune d'obtenir de M. le Secrétaire de notre Société archéologique, communication d'un superbe et vaste tableau généalogique, orné de miniatures et d'écussons coloriés, fait par Pierre-Albert de Launay et signé de lui sous la date du 25 juillet 1663. On sait que ce héraut d'armes est l'un des deux faussaires de son nom qui composèrent un grand nombre de généalogies erronées pour d'orgueilleux anoblis qui voulaient remonter leur origine jusqu'aux Croisades et même un peu plus anciennement.

Ce tableau fut abandonné dans le grenier de l'hôtel de Joigny, rue Saint-Jacques à Tournai, lorsque les héritiers de Mlle Pauline de Joigny de Pamele vendirent cet immeuble. Il se trouvait là par la raison

que les *de Joigny* descendaient d'une *d'Ennetières de Mouscron* (1).

Dans ce splendide manuscrit, de Launay a placé à côté des d'Ennetières, les *de Boubers* et les *de Fontaine* (aux trois écussons de vair en champ d'or). Il paraît avoir ignoré les armoiries réelles des *de Rayneval de Bernâtre* qu'il peint *parti d'or et d'azur*, alors que cette maison porta *d'or à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent*, armoiries qu'adopta la branche des *de Boubers* qui hérita des Rayneval, la vicomté de Bernâtre, et qui est encore existante à Huy (Liége) en 1906 (2).

Avant de rédiger la suite des degrés commençant avec le XVI[e] siècle, nous donnons la ligne directe de la filiation bourgeoise telle que nous avons pu l'établir sur titres authentiques.

I. *Jakemes* Danetières ou Dennetières, goudalier, c'est-à-dire brasseur d'ale, mort avant le 30 janvier 1306 n. st., avait épousé *Margherite* N..., dont :

II. *Grart* ou Gérard Danetières, mort avant 1326, bourgeois de Tournai, avait épousé *Mariien* le Kien, dite dou Kien, qui lui donna pour fils :

III. *Jehan* Danetières, goudalier, marié avant 1326 à *Margherite* de Gauraing, dite *de Gruisons*, dont vint :

(1) Nous avons trouvé, dans ce tableau, les armoiries jusqu'ici inédites de la famille d'Obigies. Elles se blasonnent : *de sable au chef d'or, chargé d'un lion passant de gueules*. — Ce document fut visé en la Chambre héraldique à Bruxelles par Beydaels de Zittaert qui attesta, par sa signature, celle qui avait mise de Launay. Le visa est daté du 20 mars 1786.

(2) Elle est représentée à Huy par M. *de Boubers-Jopken*, gendre d'un ancien préfet de l'Athénée royal de Tournai.

IV. *Jaquemart* ou Jaques Danetières, changeur, hôtelier du Saumon en la rue de Pont, paroisse de Saint-Brice à Tournai, marié en 1352 avec *Jehenne* Cauwelier ou *Caulier*, fut père de :

V. *Jaques* Danetières, changeur, marié en 1386 à *Margherite* Piétart, qui lui donna, entre autres enfants :

VI. *Jaques* Danetières, dit le Liégeois, domicilié à Liége avant 1428, seigneur de le Val en Mouscron, fut marié quatre fois et mourut en 1463. De sa deuxième femme, *Jehanne* de Touwart, vint son fils qui suit :

VII. *Jaques* Dennetières, mort à Tournai dans la paroisse de Saint-Brice le 24 juillet 1493, âgé de 56 ans, avait épousé en 1458, *Quinte* Pipart, qui mourut le 28 juillet 1488. Leur second fils, seul demeuré, suit :

VIII. *Jérosme* Dennetières. C'est par lui que la noblesse héraldique entra dans la famille. Les Dennetières du XVIIe siècle s'efforcèrent de dissimuler l'anoblissement qu'avait obtenu pour leur ancêtre, son ami Philippe de Harchies, chevalier, seigneur de Forest en Hainaut, officier dans les archers de corps, c'est-à-dire dans la garde de l'empereur Charles V, roi des Espagnes et souverain des Pays-Bas. Voici comment le lieutenant roi d'armes, Guillaume Créteau, relate cet événement.

« 20 janvier 1523, 1524 n. st. Par lettres données » à Valladolid, à la sollicitation de Messire Philippe » de Harchies, chevalier, seigneur de Forest en Hai- » naut, *anoblissement* de Jérosme Dennetières, cheva-

» lier du Saint-Sépulchre de Jérusalem, ancien prévôt » de Tournay » (1).

Comme on le voit ici, la qualité de bourgeois de Tournai et celle de chevalier du Saint-Sépulchre ne donnaient pas la noblesse, bien que certaines gens, dans leur ignorance invétérée, vont criant partout que les bourgeois tournaisiens étaient nobles de naissance (2).

Nous venons de dire que Jérosme fut chevalier du Saint-Sépulchre; voici comment cela se fit. C'est dans le Manuscrit 453 de la Bibliothèque de Valenciennes qu'on trouve l'explication. On y lit :

« Sensiuvent les gistes et repaistres et séjours que » moy George Lengherant (3) ay faict en allant à » Rome, en Jhérusalem et Sainte-Catherine au Mont » de Sinay, avec et en la compagnie de Sire Nicolas » de Saint-Genois, s^r de Clérieu et de Noel (4), son » frère, et leur serviteur, et Jhérome Dentiers, fils » Diacques, et se joindit avecq nous Arnoul Crocque » Villain et son serviteur jusques à Milain (5) ainsy et » par le manière quy senssuit. » « Ce voyage commencé » le jeudi, second jour de quaresme, IXe de feburier » anno M.CCCC.iiij^xx et V, et se termina le vendredy » XVIe de feburier anno M.CCCC.iiij^xx et VI » (6).

C'est donc dans les années 1486 à 1487 n. st., que ce pèlerinage eut lieu et que Jérôme Dennetières visita le Saint-Sépulchre. Avant son anoblissement, Jérôme

(1) Bibliothèque de Tournai. *Manuscrit CCXXIII* (223), t. I, à la fin, liste d'anoblis, et t. II, folio 140.

(2) Voyez la Revue « Jadis », neuvième année, articles de M. Ch. J. Combaire relatifs à la famille Harou, pp. 86, 137, etc.

(3) *L'Enguerrand* se dit comme on dit *le Henry, le Martin*. On en a fait *Langrand*.

(4) *Noel*, lisez : *Noul* pour *Arnoul*.

(5) *Milain*, lisez : *Milan*.

(6) Bibliothèque de Valenciennes, *Catalogue Mangeart*.

n'a d'autre qualification que celle de *Honorable homme Sire*. En sa qualité de riche bourgeois, il est Honorable homme, et comme ancien prévôt, il est Sire. Mais après la délivrance de ses lettres-patentes de noblesse, nous le trouvons qualifié *Noble homme Sire Jérosme Dennetières, écuyer* (1).

Né dans la paroisse de Saint-Brice en 1462, il releva sa bourgeoisie de Tournai le 17 août 1491, endéans l'année de son mariage, et mourut dans ladite paroisse le 25 octobre 1535. Il était alors seigneur de Wastinnes (à Lers), du Doncq (à Estaimbourg), de Sainghin (au Rosut), etc. (2).

Sa première femme, épousée en 1490-91, fut *Marie Villain* (3), née en novembre 1471, morte dans la paroisse de Saint-Brice, le 21 octobre 1508, fille de Sire Jehan *Villain*, écuyer, seigneur des deux Boucharderies (4), second prévôt de Tournai en 1496, et d'Agnès *Bracque*. Elle avait pour quartiers :

Villain, de Clermès; Bracque, de Brabant.

C'était une arrière petite-fille de Jehanne de Lausnais, fille d'Olifart (Olivier) de Lausnais, chevalier, sire de Lausnais (5), Thieusies, etc., et de Jehanne de Lalaing-Lesdain.

Jérôme Dennetières convola vers 1525 avec *Jehenne*

(1) Archives de Tournai. *Chirographes*, layette de 1532, acte du 26 juin.

(2) *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XXIV, p. 378.

(3) Villain de la Boucharderie : *écartelé* : aux 1 et 4, *d'argent fretté de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles à six rais d'or, rangées*, qui est Villain ; aux 2 et 3, *émanché en pal d'argent et de sable de dix pièces*, qui est de Lausnais, dit *de Launais* et *de Lannais*.

(4) La Boucharderie à Violaines en Artois ; la Boucharderie à Camphin en Pévele.

(5) *Lausnais*, ferme et jadis seigneurie à Nomaing en Pévele. Nous avons rendu à son nom, sa première forme. C'est ainsi que l'écrit la famille des anciens seigneurs établie au pays de Waes où elle existe en 1906.

Crassin, veuve de Jehan *Gobert de Corbion*, dit *de le Rue*. Il testa à Tournai le 27 octobre 1535 par devant son frère naturel, M[tre] Raphaël Dennetières, notaire apostolique et impérial, et désigna son dit frère pour exécuteur testamentaire en lui adjoignant Jacques Moreau et Jehan de Touwarts. Il voulut être inhumé dans l'église de Saint-Brice, en la chapelle de Saint-Marcoul, au devant du tableau de Saint-François. Dans son testament, il ne parle que de six enfants, bien qu'il ait été père par sa première femme des treize qui suivent :

1° Jacques DENNETIÈRES, qui suivra, IX, comme auteur de la branche aînée ;

2° Gertrude, morte au berceau ;

3° Jehan, né vers 1494, fut religieux au Gardinet-lez-Walcourt (1) ;

4° Marie, née vers 1495, fut religieuse (2). Elle quitta son couvent pour épouser un prêtre défroqué nommé *N*... Robert, avec qui elle se fit protestante. Devenue veuve, elle convola avec *Anthoine* Fromment, prédicant calviniste, épicier, marchand de vin, procureur et historiographe (3). Elle écrivit des ouvrages de controverses religieuses et mourut en 1561, ayant eu des enfants (4) ;

5° Catherine, née vers 1496, fut religieuse (5). Elle mourut avant 1535 ;

(1) Archives de Tournai. *Cartulaire des rentes de 1493*, t. I, p. 280 ; t. II, folio 87.

(2) Idem, ibidem. Tome I, p. 165.

(3) *Les actes et gestes merveilleux de la Cité de Genève, nouvellement convertie à l'Evangile, faictz du temps de leur reformation*, etc., mis en lumière par Gustave Revilliod. Genève, Fick, 1854, in-8°. C'est un ouvrage de Fromment.

(4) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. VI, N° 12. décembre 1883.

(5) Arch. de Tournai. *Cart. des rentes de 1493*, t. I, p. 165.

6° Agnès, morte au berceau;
7° Simon, mort au berceau;
8° Denis, mort jeune;
9° Jérôme, écuyer, religieux au couvent de Sainte-Croix, dit des Croisiers à Tournai, y devint prieur. Il naquit vers 1501 et vivait encore en 1557 (1);

10° Arnould DENNETIÈRES, qui suivra, IX *bis*, comme auteur de la deuxième branche dont un rameau existe encore en 1906;

11° Pierre DENNETIÈRES, qui suivra, IX *ter*, comme auteur de la troisième branche;

12° Franchois DENNETIÈRES, qui suivra, IX *quater*, comme auteur de la quatrième branche;

13° Gabriël, mort jeune.

IX. *Jacques* Dennetières, écuyer, seigneur de Lassus (à Ramegnies-Chin), de Sainghin (au Rosut), né vers 1491, demeurait à Chin-lez-Tournai avec son fils Jacques en 1554. Il est dit âgé de 2 ans, le 3 octobre 1493 (2). Il releva sa bourgeoisie de Tournai le 22 février 1515 (1516 n. st.), lors de son mariage avec *Magdeleine* de Landas-Chin, qui fut sa première femme. C'était une fille de Honorable homme Guillaume *de Landas* (3), changeur à Tournai, et de Jehanne *Dimenche* dit *le Lombard*.

Jacques fit partie de la Magistrature tournaisienne comme juré en 1515, 16, 22 et 23, et comme échevin de Saint-Brice en 1521, 22.

Devenu veuf après deux ans de mariage, il convola par contrat du 17 novembre 1520, avec *Catherine* du

(1) Arch. de Tournai. *Cartulaire des rentes de 1508*, p. 229.
(2) Idem. *Cart. des rentes de 1493*, t. I, pp. 34 et 165.
(3) de Landas : *émanché de gueules et d'argent de dix pièces.*

Chastillon (1), fille aînée de Jehan *du Chastillon*, seigneur de le Gheule (à Petit-Kain), de Malesse (à Rumes), etc., et de Anne *Hulland*. Cette seconde femme avait pour quartiers :

du Chastillon, *Cottrel*; Hulland, *Maurre*.

Jacques mourut avant le 25 octobre 1558, époque où son fief de Sainghin était en la possession de son fils Nicolas (2).

Il fut père de neuf enfants, savoir :

Du premier lit :

1° Antoinette. Elle est nommée dans le testament de son aïeul maternel, Guillaume de Landas, fait à Tournai le 10 juin 1531 (3).

Du second lit :

2° Anne, femme d'*Arnould* de Landas, écuyer, seigneur de Péronmez (à Templeuve-Dossemer), etc., fils d'Arnould *de Landas*, seigneur de Chin, etc., et de Jacqueline *Henneron*. Devenu veuf et ayant cinq enfants, Arnould de Landas-Péronmez convola par contrat du 25 mars 1559 (1560 n. st.) avec Jossine Carpentier, fille de Gossuin Carpentier, chevalier, seigneur de Wasnes-sur-Deusle, de Fléchinel, etc., et de Marguerite de Haudion-Ghiberchies. Il était alors membre de la Magistrature tournaisienne;

3° Franchois, écuyer, mort jeune;

4° Jérôme, écuyer, homme d'armes, mort âgé de

(1) *Annuaire de la Noblesse de Belgique*, t. 29, 1875, p. 111. — du Chastillon : *d'argent au chef de gueules*. Cette famille est une branche de la Maison chevaleresque *de Bourghelles*, dite *de Resves*. Elle doit son nom au fief du Chastillon sis sur Hertain-lez-Tournai et sur Camphin-en-Pévele.

(2) Le *fief de Sainghin* se composait de 4 bonniers tenus de l'abbaye de Saint-Amand et sis au Rosut, entre le fief de Lespault et Brillon. — Archives de Saint-Amand-les-Eaux, série FF, Registre 141, folio 15.

(3) Arch. de Tournai. *Testaments*, paquet de 1531.

19 ans au cours d'une expédition contre Saint-Dizier;

5° JEHAN DENNETIÈRES, qui suivra, X;

6° PIERRE, écuyer, mort à la guerre;

7° JACQUES, écuyer, combattit devant Péronne en Vermandois contre les Français, puis fit le pèlerinage de Jérusalem.

Il demeurait à Chin avec son père en 1554, 10 mars 1555 n. st. (1). Echevin de Tournai en 1560, il acheta sa bourgeoisie de cette ville, le 29 mai de ladite année pour le prix de 8 livres flandres;

8° CATHERINE, femme de *Hermès* DE LANDAS, écuyer, seigneur d'Estreu (à Rumillies-lez-Tournai), frère du seigneur de Péronmez cité plus haut. Elle demeurait à Duysbourg au pays de Clèves en 1579 (2).

9° NICOLAS, écuyer, seigneur de Sainghin au Rosut par relief du 25 octobre 1558, fut homme d'armes et combattit à la journée du 12 août 1557 devant Saint-Quentin en Vermandois. Il épousa *Marie* LE CLERCQ (3), fille de Nicolas, bourgeois de Tournai, juré et échevin de cette ville, mort à Cambrai, inhumé en l'église de Saint-Géry, et de Catherine *de Godebry*. Cette demoiselle avait pour quartiers :

LE CLERCQ, *Faulconnier;* DE GODEBRY, *Doiseaurieu.*

Elle est mentionnée dans le testament de son oncle, Guillaume de Godebry, daté du 20 novembre 1543 (4). Nicolas laissa trois enfants qui ne prirent pas d'alliances et qui, étant protestants, demeuraient le 22 août 1622,

(1) ARCH. DE TOURNAI. *Echevinage de St-Brice*, Chirographes, layette de 1554.

(2) ARCH. DE TOURNAI. Chirographes de la Cité, layette de 1579.

(3) LE CLERCQ DE LA GRURIE ET PASQUENDALE : *d'azur à la bande d'or, chargée de trois quintefeuilles de gueules percées du second, et accompagnée de deux étoiles à six rais, aussi d'or.*

(4) ARCH. DE TOURNAI. *Testaments*, paquet de 1543.

à Duysbourg, au pays de Clèves. C'est là qu'ils firent le 13 mai 1626, une donation à D[elle] Jeanne de Herzele, veuve de leur oncle Nicolas le Clercq et femme de maistre Laurent Hovine, conseiller pensionnaire de Tournai (1). Cet acte nous donne leurs prénoms, qui sont : *Jonas*, *Suzanne* et *Judith* (2).

X. *Jehan* DENNETIÈRES, écuyer, seigneur de Lassus et y domicilié en Chin dans l'année 1582 (3), fut l'un des exécuteurs du testament de son oncle, Pierre Dennetières, seigneur du Doncq en la susdite année. Il fut reçu bourgeois de Tournai en payant douze livres flandres en 1581, et mourut dans cette ville où il fut inhumé dans l'église de Saint-Jacques, le 24 juillet 1630. Il avait épousé *Jehenne* LE CLERCQ, sœur aînée de l'épouse de son frère Nicolas.

Ils eurent au moins cinq enfants; savoir :

1° JEAN, écuyer, seigneur de Lassus, mort sans alliance. Il avait perdu la vue par une blessure reçue à la guerre en l'an 1600.

2° CATHERINE, héritière de Lassus, épousa à Saint-Jacques de Tournai, le 7 février 1590, *Anthoine* LE BOUCQ, dit *de Carnin* (4), écuyer, seigneur de Herbulin, de Topenser ou Topensin, Antour, de le Haye (à Maulde, en Hainaut), veuf de Mahieuette du Gardin, et fils d'Anthoine *le Boucq*, dit *de Carnin*, écuyer, seigneur de Lassus (à Blandain), etc., et de Marie *des Farvacques*, damoiselle de le Haye de Maulde, sa seconde femme. Les quartiers de ce gentilhomme étaient :

(1) Idem, ibidem. Paquet de 1626.

(2) Idem. *Chirographes*, layette de 1622.

(3) ARCH DE TOURNAI. *Testaments*, paquet de 1582.

(4) LE BOUCQ DE CARNIN : *de gueules au sautoir d'or, chargé d'un écusson de gueules au lion d'argent, posé en abîme.*

DE BOURECQ DIT LE BOUCQ, *de Carnin*; DES FARVACQUES, *de le Haye de Maulde*.

Catherine *Dennetières* était veuve avant le 6 octobre 1629 (1). Toute la famille actuelle *de Formanoir de la Cazerie* appartient à sa descendance;

3° MAGDELAINE, mariée (bans à Saint-Piat de Tournai, le 7 janvier 1600) à *Jean* DE FLANDRES (2), qui, en 1606 demeurait à Wambrechies-lez-Lille (3);

4° ALIÉNORE OU ELÉONORE (4);

5° JEANNE, mariée à Saint-Jacques de Tournai, le 6 février 1607, avec *Pierre* CAZIER (5), seigneur de Haultinghem (à Celles-Molembais), de la Tourbaudry (au dit Celles), de Camphain (à Mourcourt), etc., natif de Fleurbaix, pays de l'Alleud, greffier de l'échevinage de Tournai, veuf de Françoise *Robert*, mort à Tournai, Saint-Brice, avant le 24 janvier 1635, date de l'approbation de son testament (6). — Jeanne Dennetières fut enterré à Saint-Brice de Tournai. Son mari prit pour troisième femme, Marguerite le Nuiet ou l'Hennuyer qu'il nomme dans son ordonnance de dernière volonté.

Pierre Cazier était fils de François. Sa mère nous est inconnue, mais nous savons que son père eut pour seconde femme Jeanne le Boidin (7). Nous avons

(1) ARCH. DE TOURNAI. *Chirographes de la Cité*, layette de 1629. Le fief de sa belle-mère est nommé *le Haye de Maulde*, dans l'acte cité.

(2) DE FLANDRES : *d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, à la cotice de gueules, en bande.*

(3) ARCH. DE TOURNAI. *Echevinage de Saint-Brice.* Chirographes, layette de 1606.

(4) Idem. *Registres des Consaulx.* Reg. 201, année 1615, folio 139, *recto.*

(5) CAZIER : *écartelé* : aux 1 et 4, *d'argent à la rose de gueules*; aux 2 et 3, *d'azur à trois étoiles à six rais d'or.* Sur le tout : *d'argent à l'aigle de sable.* — Armoiries antérieures à l'anoblissement.

(6) ARCH. DE TOURNAI. *Testaments*, paquet de 1635.

(7) Un François *Cazier*, vivant en 1564, était seigneur de Bealencourt (canton du Parcq, arrondissement de Saint-Pol-sur-Ternoise, Pas-de-Calais),

publié la généalogie de la famille Cazier, dont sont issus des *Leman*, à l'article de ce dernier nom dans le tome II des *Notices généalogiques tournaisiennes*. L'époux de Jeanne Dennetières est le fondateur du Récran Cazier, maison où sont hospitalisés des bourgeois pauvres. Elle est située rue Barre Saint-Brice.

Deuxième branche.

Seigneurs *des Wastines, de Laplaigne, de Leslieu.*

IX *bis*. *Arnould* Dennetières, écuyer, dixième enfant de Jérôme, du degré VIII, et de Marie Villain de la Boucharderie, brisa ses armoiries d'une *bordure engrêlée de gueules*. Il fut seigneur des Wastines (à Leers), et acquit de la Maison de Ligne, les fiefs de Laplaigne, de l'Advouerie de Sin et de Lhommoy, tenus jadis de la seigneurie de Mortaigne-sur-Escaut et depuis de l'abbaye de Saint-Amand. Voici ce que nous avons trouvé dans l'*Essai chronologique pour servir à l'Histoire de Tournai* de Hoverlant de Bauwelaere, t. 62, pp. 26, 27, 28 :

« En 1554, Laplaigne appartenait à Arnoul Den-
» netières qui avait le fief de l'Avouerie de Sin,
» Laplaigne et L'hommoy-lez-Mortagne, avec justice
» vicomtière et foncière. Il y eut contestation sur la
» nature de ce fief et l'hommage et relief à en faire.
» Le cardinal de Granvelle, abbé commandataire de
» l'abbaye de Saint-Amand, le grand prieur et les reli-
» gieux de ce monastère d'une part et Arnould Den-
» netières de l'autre part, convinrent par transaction
» du 22 novembre 1554, que tous les jugements qui

Il en servit le dénombrement le 5 août 1566 à Philippe-Guillaume de Nassau, comte de Bueren, seigneur de Rollencourt, son suzerain. *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais*, arrondissement de Saint-Pol, t. II, p. 293.

» se prononceraient par les bailli et gens de loi dudit
» Laplaigne, Sin et L'hommoy dont il serait interjeté
» appel, ils devraient se relever par devant le bailli
» général et les hommes de fief de la Cour féodale de
» Saint-Amand;

» Et pour droit de relief à la mort de l'héritier, il
» offrira une médaille pesant une once d'argent fin,
» marquée de l'un des côtés de la représentation de
» Saint-Amand, et de l'autre côté d'une inscription :
» FIDELITAS ADVOCATI ET MAJORIS DE SIN;

» Que tous les ans au 6 février, il devra présenter
» en personne, une autre médaille de fin argent du
» poids d'une demi once; qu'il devra faire le relief en
» personne nonobstant toute coutume à ce contraire. »

La dernière clause ne fut pas toujours exécutée, car le relief fait le 2 novembre 1751, fut l'œuvre du procureur d'Arnould-Joseph d'Ennetières, héritier de Gaspard-Marie-Joseph, son père.

Arnould fut membre de la Magistrature tournaisienne de 1527 à 1542, mais ne fut jamais grand prévôt, comme Goethals l'a écrit (1). Il était licencié ès-lois et fut conseiller de l'Empereur au Grand Conseil de Flandres. Après son mariage, il fit bâtir le château de Laplaigne. On verra plus loin, à l'article concernant son fils Louis, que le seigneur de Mortagne avait encore des droits de suzerain sur les terres de Laplaigne, Sin et Lhomoy.

Arnould épousa, le 13 février 1530, *Catherine* DE CORDES (2), fille de Noble homme Arnould *de Cordes*, marchand mercier, et de Anne Moreels. Cette demoi-

(1) *Miroir des notabilités nobiliaires*, in 4°, t. I, p. 951.

(2) DE CORDES : *d'or à deux lions de gueules, armés et lampassés d'azur, adossés, les queues fourchées et passées en double sautoir.*

selle avait pour quartiers : DE CORDES, *Tiestelin;* MOREELS, *Hertsvelt* (1).

Elle gît dans l'église de Laplaigne, près de son époux, à qui elle donna les treize enfants qui suivent :

1° ARNOULD, écuyer, seigneur de Laplaigne, secrétaire au Conseil d'Etat et privé par commission du 1er janvier 1576, mort en Espagne en 1592, obtint du roi Philippe II, souverain du Tournaisis, des lettres de confirmation de noblesse données à Madrid, le 1er avril 1588. On y trouve relatées les lettres d'anoblissement de Jérôme Dennetières du 20 janvier 1523, et des lettres données à Lisbonne, le 6 août 1546, permettant à François Dennetières, chevalier, seigneur de Beaumez, de pouvoir porter robes de velours et de soie, nonobstant édits somptuaires à ce contraire (2). Lors de son décès, Arnould était chevalier, conseiller et secrétaire d'Etat;

2° JÉRÔME, écuyer, seigneur de Harlebois, mourut sans alliance. Il écartelait les armoiries d'Ennetières de celles des Villain de la Boucharderie;

3° LOUIS DENNETIÈRES, qui suivra, X;

4° FRANÇOIS, écuyer, prêtre, chanoine de la Cathédrale de Tournai, licencié en théologie. Il donna à son église une table d'autel sculptée qui ornait une chapelle des carolles à droite du chœur (3);

5° MARGUERITE;

(1) TIESTELIN : *d'argent à trois têtes de more, tortillées du champ, les deux du chef affrontées.* — MOREELS : *écartelé* : aux 1 et 4, *d'argent au chevron de sable accompagné de trois têtes de more tortillées du champ;* aux 2 et 3, *de sable au sautoir d'argent.* — HERSTVELT : *d'azur au sautoir engrêlé d'or, cantonné de quatre cerfs du même.*

(2) ARCHIVES DE TOURNAI. *Compte de curation* des biens de feu Louis-Arnould *Bernard*, écuyer, seigneur du Moulin, de Taintegnies, etc., rendu en 1724. On y trouve au folio 329, la mention des lettres patentes de noblesse accordées en 1523, à Jérôme DENNETIÈRES et à ses enfants.

(3) BIBLIOTHÈQUE DE TOURNAI. *Manuscrit* CCXXVII (227)

6° ADRIENNE;

7° ANTOINETTE;

8° QUINTE, morte sans alliance;

9° CHARLES, écuyer, mort jeune;

10° JEAN DENNETIÈRES, qui suivra, X *bis*, comme auteur du rameau des Marquis du nom;

11° YOLANDE, mariée le 8 janvier 1569 à *Louis* DE PRAET, écuyer, fils bâtard du seigneur de Moerkercke (1). Ses descendants habitaient la Hollande en 1663 (2);

12° CATHERINE, femme de *Jean* DE LE HAMAIDE (3), écuyer, seigneur de Lussegnies (à Frasnes-lez-Buissenal), de Soubrechies, de Gamerage, etc., veuf de Magdeleine de le Motte (aux hamaides), et fils de Jehan de le Hamaide, écuyer, seigneur de Lussegnies, etc., et de Barbe *au Poch*, dame des Parqueaux (à Templeuve-Dossemer);

13° CLAUDE, écuyer, membre de la Compagnie de Jésus (4).

X. *Louis* DENNETIÈRES, écuyer, seigneur des Wastines, etc., devint seigneur de Laplaigne, Sin et Lhommoy, lors du décès de son frère aîné, Arnould, mort

(1) DE PRAET-MOERKERCKE : *d'or au sautoir de gueules, chargé de cinq coquilles d'argent.*

(2) Selon Pierre DE LAUNAY, tableau généalogique cité plus haut.

(3) DE LA HAMAIDE : *d'or à trois hamaides de gueules*, ou *d'or à la hamaide de trois pièces de gueules.* — L'origine de la branche des seigneurs de Lussegnies est demeurée jusqu'à ce jour très obscure pour les généalogistes. L'ayant découverte nous pouvons affirmer qu'elle est issue de Jehan, surnommé l'Aîné, écuyer, mayeur de Leuze, mort après le 23 mars 1463, (1464 n. st.) et avant 1473. Il avait épousé Jehanne de Buillemont, damoiselle de Lussegnies. C'était un fils naturel d'Arnould IV, chevalier, sire de la Hamaide. Il fut témoin au contrat du mariage d'Arnould V, son second frère légitime, avec Isabelle de Bousies-Vertaing, acte passé à Feluy, le 12 janvier 1454 (1455 n. st.). Voyez F. V. GOETHALS. *Archéologie des familles*, p. 18.

(4) *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 17, page 347. On y trouve la biographie de ce religieux.

chevalier, conseiller et secrétaire d'Etat en 1592. Il releva ces trois fiefs en 1594 (1). Il servit sous la bannière du prince de Chimay (alors Philippe III de Croy), et paraît avoir été cause, en grande partie, de la prise de Bruges par le prince de Parme, ainsi qu'il est rapporté dans les lettres de reconnaissance de noblesse accordées à son frère aîné en 1588, que nous avons mentionnées ci-devant.

Voici ce que nous lisons dans la *Déclaration des fiefs dépendants de la baronnie de Mortagne*, qui se trouve à la Bibliothèque de Tournai :

« Loys Dennetières, escuyer, tient en fief la terre et » seigneurie de la Plaigne, Schin et Lhomoy, leurs » appertenances et appendances à cause duquel fief » appertient audit Sr de la Plaigne toutte haulte jus- » tice, moyenne et basse, saulf en tout et partout les » foy et homaige, ligne et ressorts et supériorité dudit » Sr de Mortaigne, comme aussi plusieurs terres labou- » rables, pretz et pastures, rentes fonsières, tant en » avoine, chapons, que argent deuz sur plusieurs héri- » taiges scituez sur le dit fief, à la charge de soixante » solz parisis de relief, xx sols parisis de cambre- » laige, dixième denier à la vente et service de plaidz, » selon le rapport qu'il en a faict le iiij^e d'aoust » xv^clviij » (2).

Il paraît d'après cela que la partie de Laplaigne tenue de Mortagne aurait été l'héritage de Louis et non de son frère aîné, celui-ci étant vassal de l'abbaye de Saint-Amand.

Louis, qui fut gouverneur de Chimay, mourut le 5 février 1596, et fut enterré dans l'église de la Plai-

(1) F. V. Goethals. *Miroir des not. nob.*, t. I, p. 954.
(2) Bibliothèque de Tournai. Manuscrit LX (60), folio 2, *recto*.

gne. Il avait épousé *Prudence* DE FORVYE (1), fille de Guillaume *de Forvye*, écuyer, seigneur de Montrecourt, aussi gouverneur de Chimay, et d'Antoinette *de Haynin*.

Cette dame avait pour quartiers :

FORVYE (ou Fourvy), *Streel;* HAYNIN, *Ansel.*

Louis Dennetières, qui brisait ses armoiries d'un *croissant d'azur mis en cœur*, fut père de sept enfants, savoir :

1° JEANNE, l'aînée;

2° AGNÈS-ANNE, mariée en 1602 à *N*... DE MASIN (2). — Nous avons trouvé dans les archives de l'Etat-Civil de Tournai, cette mention : « Le mercredi après le jour » de Quasimodo 1616, fut inhumée à Saint-Piat, Anne » d'Ennetières, femme veuve de Mr Martin, conseiller » du prince de Ligne ». — Agnès-Anne mourut donc vers le 11 avril 1616;

3° LOUIS DENNETIÈRES, qui suivra, XI;

4° JEANNE, la seconde. Elle fut inhumée dans le chœur des Prêtres en l'église de Bethléem, dite de Bélian, à Mesvin-lez-Mons (3);

5° CHARLES, écuyer, mort jeune;

6° ROBERT, écuyer, chanoine du chapitre exemt de Saint-Bavon, à Gand, mort le 18 avril 1649, après avoir testé la veille (4);

7° ANNE, mariée en premières noces à *Charles* DE

(1) DE FORVYE : *d'azur à dix losanges d'or, accolés en fasce et aboutés en pal, 3, 3, 3, et 1.* — On trouve ce nom écrit *Forvies* et *Fourvies*.

(2) DE MASIN OU DE MAZIN : *d'argent au lion de gueules.* Selon Pierre DE LAUNAY, *Tableau généalogique cité.*

(3) *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXII, 1903, p. 97.

(4) *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 17, p. 347, où se voit la biographie de ce chanoine, qu'on lit aussi à la page 261 de l'*Histoire chronologique des évêques et du chapitre exemt de Saint-Bavon* par le chanoine HELLIN.

Frenelz (1), écuyer, seigneur de Loupy, et en secondes noces à *Charles* de Haraucourt (2), baron d'Ormes, tous deux lorrains. Elle était veuve et qualifiée baronne d'Ormes en 1615 (3). Elle fut inhumée près de sa sœur Jeanne, la cadette, en l'abbaye de Bethléem (4).

XI. *Louis* Dennetières, écuyer, seigneur des Wastines, de Laplaigne, Sin et Lhomoy, dont il fit faire le relief par son procureur, Jean de Flines, le 18 avril 1597 (5), mourut en 1624, après avoir épousé *Yolande* d'Enghien-Kestergat (6), morte en septembre 1616, fille de Jacques *d'Enghien*, écuyer, seigneur de Kestergat, Wambrœck, etc.. et de Jeanne *de le Motte* (aux hamaides), dame de Bruyelles-lez-Antoing, de Neufville (à Guignies-Velvain), etc. Cette dame avait pour quartiers :

d'Enghien, *van Oss;* vander Moten, *d'Aubermont.*

Louis fut père de deux fils selon de Launay, et de trois selon Goethals, qui prénomme Robert, le troisième. Les deux premiers suivent :

1° Jacques, écuyer, mort sans alliance;

2° Gaspar d'ENNETIÈRES, qui suit, XII.

(1) de Frenelz : *d'argent au sautoir de gueules, cantonné de quatre merlettes de sable* (P. de Launay).

(2) de Haraucourt : *d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules* (P. de Launay). — Rietstap dit cette famille picarde alors qu'elle est lorraine. Il n'y a que trois Haraucourt, dont deux en Lorraine et un dans les Ardennes françaises.

(3) Arch. de Tournai. *Consaulx*, Registre 201 (année 1615), folio 95, *recto.*

(4) *Ann. du Cercle arch. de Mons*, t. 32, p. 97.

(5) Goethals. *Miroir des not. nob.*, t. I, p. 955.

(6) Enghien-Kestergat : *d'argent à trois fleurs de lis au pied nourri de sable;* au franc-canton d'Enghien, qui est *gironné d'argent et de sable de dix pièces, chaque giron de sable chargé de trois croisettes recroisettées au pied fiché d'or, posées 2 et 1 ; les pieds dirigés vers le centre de l'écu.*

XII. *Gaspar* DENNETIÈRES, écuyer, puis chevalier (1), seigneur de Laplaigne, Sin et Lhomoy, des Wastines, du Lèslieu (à Saméon), etc., mort en 1679, épousa *Catherine* DE LA HAYE (2), damoiselle de Beaurepaire (à Wez-Velvain), ete., fille d'Arnoul *de la Haye*, chevalier, seigneur de la Haye (à Flers-lez-Lille), de Landas (à Loos), du Rosel, de Caples, etc., et de Marie *Bernard d'Esquelmes*, dame d'Aire (à Baisieux-lez-Lille), de Beaurepaire, etc. Cette dame avait pour quartiers :

DE LA HAYE, *de le Cambe* dit *Ganthois;* BERNARD D'ESQUELMES, *Bernard de Luchin.*

Ils eurent au moins cinq enfants, savoir :

1° ARNOULD-JEAN D'ENNETIÈRES, qui suivra, XIII;

2° ROBERT-FRANÇOIS D'ENNETIÈRES. qui suivra, XIII *bis*, comme auteur du rameau des seigneurs du Lèslieu;

3° LOUIS-IGNACE, écuyer, seigneur de Beaurepaire, mort sans alliance;

4° MARIE-MAGDELEINE, morte avant septembre 1675, épousa *Ferdinand* DE BAUDEQUIN (3), chevalier, seigneur du Biez (à Pecq-sur-Escaut), capitaine de cuirassiers au service de S. M. Catholique le roi d'Espagne, souverain du Tournaisis, mort avant le 12 septembre 1675, fils de Philippe de Baudequin, chevalier, seigneur d'Alincourt (à Pecq-sur-Escaut), de Peuthy (lez-Bruxelles), etc., et de Claudine *d'Ennetières de Harlebois*. — Ils eurent une fille unique : Marie-Catherine-Thérèse de Baudequin (4).

(1) ARCH. DE TOURNAI. *Chirographes de Saint-Brice*, layette de 1675.

(2) DE LA HAYE : *de sable à trois étrilles d'or, 2 et 1, accompagnées de trois molettes d'éperon mal ordonnées du même.*

(3) DE BAUDEQUIN : *d'argent à la hure de sanglier de sable, défendue du champ.*

(4) ARCH. DE TOURNAI. *Chir. de Saint-Brice.* Acte du 12 septembre 1675.

5° ANNE-MARIE, religieuse à Ghislenghien, prieure de cette abbaye, en fut élue abbesse le 13 mars 1685, reçut ses lettres patentes le 17 novembre de la dite année, et mourut le 9 juin 1707 (1).

XIII. *Arnould-Jean* D'ENNETIÈRES, écuyer, puis chevalier par lettres du roi Louis XIV données à Versailles en août 1676, était qualifié seigneur des Wastines en 1675, puis de la Plaingne en 1676. Il fut aussi seigneur de Sin et Lhomoy. Il était capitaine en 1660, mayeur de Tournai en 1675, grand prévôt la même année, second prévôt de 1676 à 1679, et resta du Magistrat jusqu'en 1682. Il mourut en 1684, après avoir testé à Tournai par devant M[tre] Gaillié, notaire, le 15 février de la dite année (2). — Il épousa par contrat du 30 novembre 1663, *Antoinette-Jacqueline* D'ENGHIEN-KESTERGAT (3), dame d'Eecke, sa cousine issue de germain. Cette dame, qui était fille de Jacques *d'Enghien*, écuyer, seigneur de Bruyelles, Wambroeck, Neufville, Bettelerie, Galoy, Hoogherbawede, etc., et d'Antoinette de Coorenhuuse, dame d'Eecke, etc., avait pour quartiers :

D'ENGHIEN-KESTERGAT, *de Failly-Bernissart* ; DE COORENHUUSE-RAM, *d'Averoult-Helfaut*.

Elle mourut à Tournai, dans la paroisse de Saint-Brice, le 8 avril 1717, après y avoir testé le 20 avril 1712, pardevant M[tre] Jean Vinchent, tabellion. Elle

— C'est par erreur que, dans le t. II des *Not. gén. tourn.*, p. 226, ligne 38, il est dit que Marie-Catherine-Thérèse *de Baudequin* était nièce à la mode de Bretagne de Lamorald-Claude *de la Haye* dont elle était cousine germaine.

(1) *Monasticon belge*, t. I, p. 323.

(2) ARCH. DE TOURNAI. *Testaments*, paquet de 1684. — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD. *Chambre des comptes de Lille*, LXXVIII[e] Registre des Chartes, folio 50.

(3) D'ENGHIEN-KESTERGAT. Voyez plus haut.

déclara dans son testament, vouloir être enterrée à Laplaigne près de son mari, à qui elle avait donné les douze enfants qui suivent :

1° Gaspard-Marie-Joseph d'ENNETIÈRES, qui suivra, XIV;

2° Jacques-Antoine-Benoît, écuyer, seigneur du Fay à Béclers, avait reçu de son aïeul, Jacques d'Enghien, dix-huit bonniers de terre situés dans la même paroisse (1);

3° Philippe-Florent, écuyer, seigneur des Wastines, etc., fut prêtre et chanoine de la métropole de Cambrai, où il fit plusieurs fondations charitables. Baptisé à Saint-Brice de Tournai le 17 août 1667, tenu sur les fonts par Philippe de Baudequin, chevalier, seigneur d'Alincourt, et par Florence de Catris, douairière d'Ennetières-Beaumez, il mourut à Paris, dans la Maison conventuelle de Saint-Lazare, le 2 juin 1737 (2);

4° Arnould-Robert, écuyer, seigneur de Popart à Cuerne-lez-Courtrai, eut de nombreuses terres près de Chimay, venant de la famille de Fourvies;

5° Jean-François, écuyer, reçut de ses père et mère un fief de quatorze bonniers sis à Esplechin, selon leur testament conjonctif du 15 février 1684;

6° François-Procope, écuyer, baptisé à Saint-Brice de Tournai le 9 juillet 1671, fut tenu sur les fonts par Messire Michel de Renouard, gouverneur des ville et cité de Tournai, grand bailli de Tournaisis, et par Madame Robertine-Françoise Rym, femme de Messire

(1) Arch. de Tournai. *Inventaire des titres trouvés en la maison mortuaire de Robertine-Françoise d'Aubermont*, baronne douairière de Roisin, en 1769, folios 93, verso, et 94.

(2) A. le Glay. *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, petit in-4°. Paris, Firmin Didot, 1825, p. 96.

Pierre d'Aubermont, chevalier, aussi chevalier d'honneur au Conseil souverain de Tournai et grand prévôt de cette ville. Il fut seigneur de Beaurepaire à Wez-lez-Velvain, et devint moine à l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, sous le nom de *Dom Procope* (1);

7° CATHERINE-LOUISE, baptisée à Saint-Brice le 27 octobre 1673, fut tenue sur les fonts par Gaspar d'Ennetières, seigneur de la Plaigne, son aïeul, et par Catherine-Louise de Landas, dame de Wannehain et du Marez. Elle vivait encore en 1749, étant religieuse en l'abbaye de Ghillenghien;

8° LOUIS-CHARLES, écuyer, baptisé à Saint-Brice, le 7 janvier 1675, tenu sur les fonts par Gaspard-Marian-Joseph Dennetières, son frère aîné, et par Catherine-Louise de Spiennes, mourut à Tournai, Saint-Piat, le 19 mars 1692;

9° MARIE-ANTOINETTE, née le 1er août 1676, baptisée à Saint-Brice de Tournai le 19 mai 1677, fut tenue sur les fonts par Antoine de Rybert, seigneur de Saint-Sandoux, gouverneur de la citadelle de Tournai, et par Catherine de Croix. Elle vivait encore en 1749;

10° MARIE-ANNE, baptisée à Saint-Brice le 28 novembre 1677, fut tenue sur les fonts par son oncle, Robert d'Ennetières, écuyer, seigneur de Lèslieu, et par Marie-Anne de Baudequin, dame du Biez;

11° LOUIS-ANTOINE-JOSEPH, écuyer, baptisé à Saint-Brice le 24 août 1679, fut tenue sur les fonts par ses frère et sœur, Jacques-Antoine et Catherine-Louise;

12° FRANÇOIS-XAVIER, écuyer, baptisé à Saint-Brice le 24 mai 1682, fut tenu sur les fonts par son frère

(1) François-Procope est dit dans son acte de baptême *septième fils* : Il y eut donc un enfant, né peut-être à Laplaigne, qui ne dut pas vivre longtemps, et qui doit s'intercaler entre deux des cinq aînés, s'il ne fut jumeau de l'un d'eux.

Philippe-Florent Dennetières et par Marie-Florence Dennetières de Beaumez.

XIV. *Gaspard-Marie-Joseph* ou Gaspard-Marian-Joseph D'ENNETIÈRES, écuyer, puis chevalier, seigneur de Laplaigne, Sin et Lhomoy, puis des Wastines, etc., fut membre de la Magistrature tournaisienne de 1697 à 1700, y étant mayeur en 1697, 1700, 1703, et grand prévôt en 1703 et 1709. Il fut aussi chevalier d'honneur au Parlement de Tournai, par réception faite le 23 juin 1701. Il remplaçait son beau-père. Il mourut à Douai le 17 mai 1751, après avoir épousé à Saint-Brice de Tournai, le 30 avril 1691, *Marie-Pétronille-Thérèse* VAN SPIERE (1), baronne héritière de Mooreghem, décédée le 17 mars 1743, fille d'Adrien-Joseph *van Spiere*, baron de Mooreghem, chevalier d'honneur et conseiller de robe courte au Parlement de Tournai, etc., et de Marie-Agnès *Adorno*, dite *Adorne*. Ses quartiers étaient : VAN SPIERE, *Delvael* ; ADORNE, *de Beer*.

Ils eurent treize enfants, savoir :

1° ARNOULD-JOSEPH, écuyer, baron de Mooreghem, baptisé à Tournai, Saint-Brice *(comme le furent tous ses frères et sœurs)*, le 17 juillet 1692, fut tenu sur les fonts par son aïeul maternel et par son aïeule paternelle, devint seigneur de Laplaigne, Sin et Lhomoy, lors de la mort de son père, le 17 mai 1751, et fit relever ces fiefs le 2 novembre 1751 (2). Par arrêt du

(1) VAN SPIERE : *d'argent à une croix d'azur, chargée en cœur d'un écusson d'argent à trois roses de gueules.* — d'HOZIER, *Armorial général de France*, Registre coté Flandre, Bureau de Tournai, N° 9. — *Armorial de Flandre, du Hainaut et de Cambrésis*, Paris, Dentu, 1856, in-8°, p. 22, N° 77 *bis*.

(2) HOVERLANT. *Essai chronologique*, t. 62, p. 28.

7 octobre 1711, il obtint le droit à la survivance de son père dans la charge de chevalier d'honneur et conseiller de robe courte au Parlement de Tournai, dit depuis Parlement de Flandres. Nous le trouvons aussi commissaire au renouvellement des Magistrats de Lille et auditeur de la dite ville. Il mourut sans alliance à Douai en 1756;

2° Marie-Philippine-Florence, dite Mademoiselle de la Plaigne, baptisée le 18 juillet 1693, fut tenue sur les fonts par son oncle, Philippe-Florent, chanoine de Cambrai, et par son aïeule maternelle. Elle fut abbesse du Grand-Bigard, près de Bruxelles, où elle mourut le 1er avril 1761;

3° Marie-Anne-Antoinette, baptisée le 20 septembre 1694, eut pour parrain son aïeul maternel, au nom d'Ignace-Anselme Adorne, seigneur de Poulvoorde, et pour marraine, sa tante, Marie-Antoinette d'Ennetières, au nom de Marie-Anne (*Anne-Marie*) d'Ennetières, abbesse de Ghislenghien, sa grand'tante;

4° Adrien-Honoré, écuyer, baptisé le 31 octobre 1695, fut tenu sur les fonts par Adrien-Honoré Villain de Gand, baron de Saint-Jean-Steen, chanoine et chancelier de la Cathédrale de Tournai, et par Jeanne-Adrienne-Thérèse van Spiere, fille de Charles;

5° Philippe-François-Auguste, écuyer, baptisé le 22 juin 1698, eut pour parrain son oncle paternel, le chanoine de Cambrai, et pour marraine Marie-Françoise d'Ennetières de Harlebois, comtesse douairière de Bergeyck. — Cet enfant était né le 20 juin;

6° Alexandrine-Henriette, baptisée le 15 septembre 1699, eut pour parrain son oncle, le chanoine de Cambrai, au nom de Lamorald-Claude de la Haye, seigneur de la Cessoie, commissaire au renouvellement des Magistrats de Lille, et pour marraine Marie-Hen-

riette Simon, pour Marie-Alexandrine de Basta, comtesse d'Hust et de Mouscron;

7° CHARLES-FRANÇOIS, né le 29 septembre 1700, baptisé le 1er octobre, eut pour parrain Emmanuel-Claude Ballet, seigneur de Leenbosch, et pour marraine Robertine-Françoise Ballet, dame de Castro. Il se nommait d'abord *le chevalier de la Plaigne*, puis après la mort de son frère aîné, il se qualifia Baron de la Plaigne et de Mooreghem. Dès la mort de la dernière héritière des Dennetières du Lèslieu, la douairière des Wasières, qui testa à Valenciennes le 4 avril 1749, il devint seigneur du Lèslieu et de Gœulzin à Denain (1). Il fut exempt des gardes du corps du roi d'Espagne, maréchal des camps et armées du même souverain, et on le trouve parfois qualifié brigadier des armées de S. M. Catholique. Il mourut à Valence (Espagne), le 31 mai 1767 et y fut inhumé dans l'église des Capucins. Il n'avait pas pris d'alliance;

8° CAROLINE-LOUISE ou Charlotte-Louise, baptisée le 6 novembre 1701, fut tenue sur les fonts par ses frère et sœur, Arnould-Joseph et Marie-Florence. — Dans l'acte de son baptême, sa mère est nommée *van Spiere de Mooreghem et Worteghem*;

9° ADRIENNE-ANTOINETTE, baptisée le 25 février 1703, fut tenue sur les fonts par son aïeul maternel le baron de Mooreghem, et par sa sœur, Marie-Anne-Antoinette d'Ennetières;

(1) ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD. *Bureau des Finances de Lille*, portefeuille *C*. 144. — Le fief de Gœulzin ou Guelzain fut relevé le 6 avril 1769, par Messire Claude-Joseph-François *de Moyssard*, chevalier, seigneur de la Jaquelière, Montportail, etc., demeurant à St-Amour en Franche-Comté, qui le vendit par acte passé à Valenciennes, le 28 avril 1769, à Jacques-Ombert-Joseph *Moreau*, avocat au Parlement de Flandre, ancien juré et échevin de Valenciennes (*Bur. des Fin. de Lille*, portefeuille C. 147). Les *de Moyssard* étaient cousins de nos *d'Ennetières*, en qualité de descendants des *d'Enghien*.

10° Catherine-Josèphe, dite aussi Catherine-Thérèse, baptisée le 20 avril 1704, eut pour parrain son aïeul maternel, le baron de Mooreghem, et pour marraine, sa sœur, Marie-Philippine-Florence Dennetières. Elle était religieuse à Marquette-lez-Lille en 1749;

11° Procope-Antoine, écuyer, baptisé le 19 novembre 1705, eut pour parrain son frère Arnould-Joseph au nom de son oncle Dom Procope Dennetières, religieux de l'abbaye de Saint-Bertin, et pour marraine, sa sœur, Marie-Philippine-Florence;

12° Alexandrine-Victoire, baptisée le 28 avril 1708, fut tenue sur les fonts par Arnould-Joseph d'Ennetières, baron de Mooreghem, son frère, et par Marie-Anne d'Ennetières, sa sœur. Elle mourut à Douai le 5 octobre 1765;

13° Philippe-Auguste, écuyer, baptisé le 4 décembre 1709, eut pour parrain, son oncle, le chanoine de Cambrai, et pour marraine, sa parente, Jeanne-Adrienne-Thérèse-Sabine van Spiere de Mooreghem. Il paraît avoir été capitaine au service du roi de France.

Rameau du Lèslieu (1).

XIII *bis*. *Robert-François* Dennetières, écuyer, seigneur du Lèslieu (à Saméon-lez-Orchies), fief tenu de l'abbaye de Saint-Amand, était le deuxième fils de Gaspard *Dennetières*, chevalier, seigneur de la Plaigne, et de Catherine *de la Haye*, dame de Beaurepaire (à Wez-Velvain), qu'on a vus ci-devant au degré XII. Il mourut avant le 1er décembre 1697, après avoir

(1) *Lèslieu, latus-locus*. Ce fief appartenait déjà en 1662, à Gaspard Dennetières de Laplaigne.

épousé *Marie-Hyacinthe-Thérèse* DE SPIENNES (1), dite *d'Espiennes*, fille d'Aimery *de Spiennes*, écuyer, seigneur de le Terre ou de le Tenre, etc., et de Marie-Hyacinthe *Desmaisières*. Voici les seize quartiers de cette damoiselle :

DE SPIENNES, de Faulx, *Grebert d'Aubry*, Blondel ;
DE LA BARRE-MAISNIL, Dumont, *Franchois de Sémeries*, Brougnart de la Vallée.
DESMAISIÈRES, le Flameng de Houtain, *Werin*, Desgrebert ;
DESMAISIÈRES, Frappet, *le Mesureur*, de Boullois.

Nous devons noter ici que DE VEGIANO, dans son *Nobiliaire des Pays-Bas* rapporte qu'un Robert Dennetières obtint du roi Philippe IV, des lettres datées de 1663, lui concédant des supports pour l'ornement de ses armoiries.

Robert-François fut père de six enfants, au moins ; ce sont :

1° JASPARD, écuyer, seigneur du Lèslieu, fut lieutenant au service de S. M. Très Chrétienne et servait en 1705 dans le régiment de Picardie ;

2° LAMORALD-JOSEPH, écuyer, vivait en 1705. A cette époque, étant héritier avec son frère aîné, de feu Charles-Ignace Desmaisières, seigneur du fief des Grebert, ils vendirent cette terre à Jean-François le Cocq, capitaine au régiment du Pontois au service de France, par acte passé avant août du dit an (2) ;

3° FRANÇOIS, écuyer ;

4° MARIE-FRANÇOISE ;

(1) DE SPIENNES : *d'argent au chevron de sable, accompagné de trois trèfles du même.*

(2) ARCH. DÉPARTEMENTALES DU NORD. *Bureau des finances de Lille.* Portefeuille *C.* 143 *bis*. — Le fief des Grebert était situé à Denain.

5° PHILIPPE-CHARLES, baptisé à Tournai, dans l'église de Saint-Brice, le 4 mars 1683, fut tenu sur les fonts par son oncle maternel, Philippe-Dominique Despiennes, écuyer, seigneur de le Terre, et par sa parente, Cécile Dennetières *(du Doncq)*, épouse du seigneur du Vivier (Charles de Spiennes);

6° MARIE-MAGDELEINE-HYACINTHE, dame du Lèslieu, de Gœulzain (à Denain), etc., après la mort de ses frères, naquit à Valenciennes et elle y mourut en la paroisse de Saint-Nicolas, le 7 septembre 1749. Elle n'eut pas de postérité de son mariage contracté à Antoing, le 17 mai 1719, avec *Michel-Albert-Joseph* DE FOURMESTRAUX (1), écuyer, seigneur des Wasières (à Wambrechies), colonel d'infanterie, au service de France, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Jean-André-François *de Fourmestraulx*, écuyer, seigneur des Wasières, Beaupret, etc., et de Jeanne-Henriette *de Vicq*, dame de Tilloi. Par son testament fait à Valenciennes, le 4 avril 1749, elle désigna pour principal héritier, son neveu à la mode de Bretagne, Charles-François *Dennetières*, dit le chevalier de la Plaigne, maréchal des camps et armées du Roi d'Espagne, qu'on a vu ci-devant sous le N° 7 du degré XIV de la ligne ainée dans la deuxième branche (2). Elle fut enterrée le 9 septembre 1749, dans l'église de la dite paroisse de Saint-Nicolas (3).

(1) DE FOURMESTRAULX OU DE FOURMESTRAUX : *écartelé* : aux 1 et 4, *d'or à une aigle éployée* (c'est-à-dire *à deux têtes*) *de gueules*; aux 2 et 3, *d'or à un ours rampant au naturel, tenant entre ses pattes une branche d'arbre courbée et émondée de gueules*. — Cette famille prend son nom du fief de *Fourmestraulx*, sis à Lesquin.

(2) Idem, ibidem. Portefeuille *C*. 144.

(3) ARCHIVES DE LA VILLE DE VALENCIENNES. *Registres de Catholicité*, Paroisse St-Nicolas, décès de l'année 1749.

Rameau de Harlebois *et* des Mottes, *marquis* d'Ennetières, *comtes* de Mouscron, d'Hust, etc.

X *bis*. *Jean* DENNETIÈRES, écuyer, l'un des plus jeunes enfants d'Arnould Dennetières, écuyer, seigneur des Wastines, de la Plaigne, etc., et de Catherine de Cordes, fut seigneur de la Motte-Grangère, dite la Motte-Châtelaine (à Warchin-lez-Tournai), de Reynaertsvliet, etc., et devint seigneur de Harlebois à la mort de son frère Jérôme. On le trouve d'abord clerc du receveur-général des Finances et domaines du Roi Catholique aux Pays-Bas, puis auditeur à la Chambre des comptes de Lille, dès le 15 décembre 1574. Il y devint conseiller et maître extraordinaire par lettres de Philippe II, données le 4 décembre 1593 et par serment prêté le 17 du dit mois (1). Il obtint des lettres de chevalerie de l'archiduc Albert, souverain des Pays-Bas. Elles furent données à Bruxelles, le 10 mars 1620, et il y est qualifié conseiller et commis ordinaire des domaines et finances (2). Il testa le 20 juin 1620 et fidéicommissa en faveur de ses fils et de tous les mâles de la famille d'Ennetières, issus de Jérôme d'Ennetières et de Marie Villain, sa grande maison séant à Tournai en la rue Saint-Piat et tenue en deux fiefs de la Prévôté de cette ville (3). — Jean mourut à Tournai, le 12 novembre 1620, et fut inhumé dans l'église de Saint-Piat. Il avait épousé à Thieulain, le 16 fé-

(1) Jean DE SEUR. *La Flandre illustrée*, Lille, 1713, petit in-8°, p. 99.

(2) Idem, p. 103. — *Chambre des comptes de Lille*, LIXe Registre des Chartes, fol. 105.

(3) ARCHIVES DE TOURNAI. Registre 3294 B de l'Inventaire manuscrit, Fiefs tenus de Tournai, fol. 190. On y trouve la copie du testament de Jean *Dennetières* dont l'hôtel est en 1906, occupé par l'Institut dit de Monnel et Manarre. Ce fut au XIXe siècle, l'hôtel Crombez.

vrier 1586, *Françoise* VANDEN BERGHE (1), dame des Mottes et del Plancq (à Dottignies), de Croix-au-Mont à Leuze (Hainaut), de Langhemeersch, de la Louvrie, etc., née à Dargy sous Thieulain, le 27 février 1566, fille de Jan *vanden Berghe*, écuyer, seigneur de Croix-au-Mont, etc., et de Philippine *vande Woestyne van Grandmetz*. Les huit quartiers de cette dame étaient : VANDEN BERGHE, *Noppe*, DE CALONNE, *A le Couppe* (2) ; VAN DE WOESTYNE, *du Mont*, DE PEISSANT, *Lestoré*.

Elle testa à Tournai, en l'hôtel d'Ennetières, rue Saint-Piat, et y mourut le 3 avril 1630. Son ordonnance de dernière volonté fut approuvée le lendemain (3). On voit par ce testament qu'elle possédait la cense des Mottes (à Dottignies), qui devint depuis le Marquisat des Mottes. Elle avait donné à son époux les neuf enfants qui suivent :

1° JACQUES DENNETIÈRES, qui suivra, XI ;

2° CHARLES-PHILIPPE DENNETIÈRES, qui suivra, XI *bis*, comme auteur du rameau des seigneurs de Croix-au-Mont ;

3° BARBE, religieuse au cloitre de Sion, en Audenarde ;

4° FRANCHOISE, religieuse au dit cloître ;

5° CLAUDE, Claudie ou Claudine, mariée à Saint-Piat de Tournai, le 14 janvier 1625, à *Philippe* DE BAUDEQUIN, écuyer, seigneur d'Alincourt, Helfaut, etc., mort le 1er janvier 1686, fils de Claude *de Baudequin* (4),

(1) VANDEN BERGHE : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent.*

(2) D'après un ancien vitrail de l'église de Saint-Piat à Tournai, cette famille, nommée aussi COUPENS et COPPENS portait : *de sable à la bande d'or, chargée d'une croix florencée de gueules et cotoyée de chaque côté de neuf triangles penchés d'azur.*

(3) ARCHIVES DE TOURNAI. Testaments, paquet de 1630.

(4) Voir plus haut.

écuyer, seigneur de la Haye, etc., et de Marie *de la Rivière* (aux roses);

6° JEANNE, première femme de *Henri* VAN CROONENDAEL (1), écuyer, seigneur de Vlieringhe, greffier du Conseil des finances, mort le 27 décembre 1665, après avoir convolé avec Adrienne Immeloot. C'était le fils de Paul *van Croonendael*, écuyer, seigneur de Vlieringhe, trésorier garde-chartes, greffier puis conseiller au Conseil des finances, etc., et de Catherine *Gilles;*

7° MARIE;

8° ANNE-LOUISE, religieuse au cloître de Sion, en Audenarde;

9° MARGUERITE, religieuse annonciade au couvent de cet Ordre à Bruxelles.

XI. *Jacques* DENNETIÈRES, écuyer, seigneur de la Motte-Grangère (à Warchin), puis seigneur de Harlebois et des Mottes par relief fait le 8 juin 1621 (2), fut reçu commis à la Chambre des comptes de Lille par lettres du 13 décembre 1617 et serment du 23 février 1618. Par lettres du 26 octobre 1619, il fut nommé Auditeur ordinaire en la dite Chambre et prêta le serment requis le 4 novembre. Enfin par lettres du 1er août 1620 et serment fait le 8 du dit mois, il y devint Maître extraordinaire. Ayant été créé chevalier par lettres-patentes du 29 décembre 1625, il devint par commission du 1er mars 1633 et serment du

(1) VAN CROONENDAEL : *écartelé :* aux 1 et 4, *de vair;* aux 2 et 3, *de gueules à une couronne à trois fleurons apparents d'or.* Sur le tout : *d'or au créquier de gueules.* — Le mariage van Croonendael-Dennetières se fit en juillet 1609, après le 10 du mois; il existe une note y relative et à cette date, dans les Registres aux délibérations des Consaulx de Tournai.

(2) C'est GOETHALS, qui dit cela, mais nous trouvons la seigneurie des Mottes, sise à Dottignies, parmi les biens dont disposait sa mère par son testament de 1630.

3 octobre suivant, président de la Chambre des comptes de Lille en l'absence de Messire Jacques Bruneau, auquel il succéda définitivement par commission du 18 janvier 1636 (1).

Il était conseiller d'Etat et trésorier-général des domaines et finances aux Pays-Bas lorsqu'il reçut des lettres-patentes du roi Philippe IV, données à Madrid le 4 juillet 1659, par lesquelles il fut autorisé à porter des armoiries distinguées de celles des autres membres de sa famille, savoir :

> *d'argent à trois écussons d'azur chargés d'une étoile à six rais d'or; à la bordure engrêlée de gueules*. Casque *couronné d'or*. Lambrequins *d'argent et d'azur*. Cimier : *un léopard naissant au naturel, accolé d'azur, aux bords, clous, anneau et chaîne d'or*. Supports : *deux léopards au naturel, tenant d'une patte l'écu et de l'autre une bannière au blason de l'écu sans bordure, la lance et franges d'or* (2).

Dans ce blason est omis le mot *chacun*, car les écussons doivent être dits *chargés chacun d'une étoile*, pour les profanes arriver à mieux comprendre la forme à donner au dessin. La *bordure engrêlée* est la preuve de l'existence d'une branche aînée qui était celle des seigneurs de Laplaigne.

Jacques *d'Ennetières* avait acheté la terre de la Berlière à Houtaing-lez-Ath, dont le seigneur en 1643 était encore François *de Saint-Genois*, chevalier, qui

(1) J. de Seur. *La Flandre illustrée*, pages 106, 107, 112 et 113. — *Chambre des comptes de Lille*, LIXe registre des Chartes. Lettres de chevalerie enregistrées le 26 mai 1626.

(2) Archives départementales du Nord. *Chambre des comptes de Lille*, LXXVe Registre des Chartes, folio 98. — Le Roux, *Recueil de la Noblesse*, etc. Edition du chevalier de Ternas, Douai, Dechristé, 1884, in-4o, p. 313.

paraît n'avoir eu qu'une fille, Marie-Hyacinthe ou Marie-Joachine *de Saint-Genois*, laquel lefit le 14 décembre 1699, une donation d'entre-vifs à son cousin don Francisco-Antonio *Osorio y Borgia* (1). François de Saint-Genois et sa fille doivent être les vendeurs de ce domaine, lequel fut érigé en baronnie par lettres-patentes du roi Philippe IV données à Madrid le 23 mai 1664 (2).

C'est dans ces lettres que se trouve pour la première fois relatée officiellement l'extraction des Dennetières comme issus des châtelains d'Abbeville. C'était la conséquence de la fausse généalogie dressée par Pierre de Launay, et datée du 25 juillet 1663, laquelle se trouvait désormais royalement consacrée, bien que ne valant rien dans ses origines.

Une médaille concernant Jacques *d'Ennetières* a été publiée par M. Jan-Willem VAN DER NOORDAA, dans le tome II de la 5e Série de la Revue belge de Numismatique, à la page 321. On y voit que Jacques avait pour devise : STELLA DUCE, *l'Etoile me guide*.

Jacques disposa de sa terre de la Berlière en faveur de son fils Philippe-François, par actes du 26 juillet et du 8 août 1667, qui prouvent que cette baronnie était tenue en fief de l'abbaye de Saint-Amand en Pèvele (3). Il mourut âgé de 81 ans, le 9 octobre 1677, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles.

Il avait épousé à Saint-Etienne de Lille, le 1er septembre 1625, *Marie* DE BAUDEQUIN, sœur de son beau-

(1) *Inventaire des titres* trouvés à la mortuaire de feu Jérôme-Albert, comte de Saint-Genois de Grandbreucq, 1759. — Ce document me fut communiqué par feu P.-J. d'Aumerie, brasseur à Anserœul.

(2) ARCH. DÉP. DU NORD. *Chambre des comptes de Lille*, LXXVIe Registre des Chartes, folio 191 — LE ROUX. *Recueil de la Noblesse*, p. 327.

(3) F.-V. GOETHALS. *Miroir des notabilités nobiliaires*, t. I, p. 962.



frère, le seigneur d'Alincourt, qu'on a vu plus haut au 5° du degré X *bis*. Cette dame avait pour huit quartiers :

BAUDEQUIN, *de Machecot*, DE ZOMBERGHE, *de Bousies*; DE LA RIVIÈRE, *de Waes*, D'ABLAING, *de Fourmestraulx*.

Elle mourut à Tournai dans la paroisse de Saint-Piat, le 11 septembre 1663 et y fut inhumée dans l'église le jour suivant. Jacques d'Ennetières fut père de quatre enfants connus, dont trois légitimes et un adultérin, ce sont :

Enfants légitimes :

1° PHILIPPE-FRANÇOIS DENNETIÈRES, qui suivra, XII.

2° MARIE-FRANÇOISE, morte à Tournai, dans la paroisse de Saint-Piat, le 2 mai 1700, fut aussi enregistrée parmi les décès de la paroisse de Saint-Jacques et fut inhumée dans l'église de Saint-Nicolas, dite du Château, de la même ville. Elle épousa, en premières noces, en octobre 1651, *Henri* VAN CROONENDAEL, chevalier, seigneur de Vlieringhe, etc, etc., conseiller des domaines et finances des Pays-Bas catholiques, mort le 29 décembre 1665, fils de Henri *van Croonendael*, qu'on a vu ci-devant, au 6° du degré X *bis*, et d'Adrienne *Immeloot*, sa seconde femme. Elle convola, le 10 avril 1674, avec *Jean-Baptiste* VAN BROUCHOVEN, comte de Bergeyck, mort le 13 novembre 1682, veuf de Hélène Fourment, et fils de Gérard *van Brouchoven*, écuyer, et de Céline *Maes*. Elle fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général de France (1).

3° JEAN-FRANÇOIS, écuyer, seigneur de Harlebois,

(1) D'HOZIER. *Armorial général de France*, Registre coté Flandre publié par Borel d'Hauterive, Paris, Dentu, 1856, in-8°, page 180, N° 290 On y voit que Marie-Françoise *brisait* ses armoiries d'une *bordure dentelée de gueules*. — DE BROUCHOVEN-BERGEYCK : *d'azur à trois fers de moulin d'or.*

del Plancq ou des Planques (à Dottignies), mestre de camp d'un terce de cavalerie, puis colonel, devint châtelain et grand bailli de Courtrai. Il mourut le 13 septembre 1674, âgé de 44 ans, et fut enterré à Sainte-Gudule de Bruxelles. Il n'eut point postérité de son mariage contracté le 12 mai 1669, avec *Catherine-Elisabeth* MORRHE (1). Cette dame, d'origine hollandaise, mourut en 1701, après avoir convolé avec Gaspar-Ignace de Beer, baron de Meulebeke.

Fils illégitime, née de Catherine *Rosière*, dite *d'Anvers :*

4° FRANÇOIS-JACQUES *Dennetières*, baptisé à Saint-Piat de Tournai, le 13 septembre 1637.

XII. *Philippe-François* DENNETIÈRES ou *d'Ennetières*, écuyer, seigneur des Mottes (à Dottignies), fut nommé auditeur ordinaire en la Chambre des comptes de Lille, le 13 décembre 1643. Ayant été créé chevalier par lettres du 16 novembre 1644 (2), il devint, le 20 mars 1646, maître ordinaire en la dite Chambre des comptes, et fut enfin nommé commis des finances et trésorier-général des domaines et finances aux Pays-Bas, le 23 avril 1650 (3). Il fut membre de l'Etat noble du Hainaut dès qu'il eut succédé le 9 octobre 1677 à son père défunt, dans la baronnie de la Berlière, qu'il releva par procureur le 25 mai 1679, étant alors qualifié chevalier, baron de la Berlière, seigneur des Mottes, Harlebois, Baulers et Vellenstraeten, con-

(1) MORRHE : *d'argent à trois coussins de gueules posés sur l'un de leurs angles et enclos dans un double trescheur fleuronné et contre-fleuronné du même.* — Selon la généalogie des *de Beer*, Catherine-Elisabeth avait pour père, Englebert *Morrhe*.

(2) ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD. *Chambre des comptes*, LXX[e] registre des Chartes, fol. 16.

(3) J. DE SEUR. *La Flandre illustrée*, etc., pp. 114 et 115.

seiller du roi et trésorier-général de ses domaines et finances (1).

Par lettres données à Madrid le 16 septembre 1680, il reçut le titre de *marquis des Mottes* (2). D'après Goethals, la ferme des Mottes aurait été un arrière-fief de la baronnie de Leuze (3). Nous croyons que cet auteur s'est trompé et a pris la cense de la Motte-Grangère, sise à Warchin, pour la terre marquiésale qui doit être en réalité la ferme et seigneurie des Mottes à Dottignies, provenant de la famille courtraisienne vanden Berghe.

Né à Lille, Philippe-François y fut baptisé à Saint-Etienne, le 8 juillet 1626, et tenu sur les fonts par son oncle maternel, Philippe de Baudequin, chevalier, seigneur d'Alincourt, et par son aïeule paternelle, Françoise vanden Berghe. Il mourut à Bruxelles le 10 avril 1697, étant religieux de l'Ordre du Carmel. Il avait embrassé l'état ecclésiastique peu après son veuvage, car il eut pour femme *Marie-Alexandrine* OBERT (4), dame héritière de Mazinghem, Fontes, Burbure, le Laye, etc., morte le 9 février 1688, dont les quartiers étaient :

OBERT, *le François ;* DE LANDAS, *de Cambry.*

C'était la fille d'Alexandre *Obert*, écuyer, seigneur de Mazinghem, etc., et de Marie *de Landas*, dame de le Laye (à Escanaffles), etc. Le testament conjonctif du premier marquis et de la première marquise d'Ennetières et des Mottes est daté du 22 avril 1686 (5).

(1) F.-V. GOETHALS. *Miroir des notabilités*, t. I, p. 964.

(2) Ces lettres patentes furent enregistrées à la Chambre des comptes de Bruxelles.

(3) F.-V. GOETHALS. *Miroir*, t. I, pp. 964, 965.

(4) OBERT : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois chandeliers du même.*

(5) F.-V. GOETHALS. *Miroir*, t. I, p. 966.

On voit par cet acte qu'ils laissèrent deux enfants, savoir :

1° JACQUES-FRANÇOIS-HIPPOLYTE D'ENNETIÈRES, qui suit, XIII;

2° MARIE-ALEXANDRINE, morte avant 1692, épousa en 1681, *Michel-Luc-Camille* DE RODOAN (1), chevalier, baron de Fontaine-l'Evêque, seigneur d'Anderlues, etc., capitaine au régiment du marquis de Lede au service d'Espagne, fils de Philippe-Albert *de Rodoan*, chevalier, baron de Fontaine-l'Evêque, seigneur de Berleghem, Amerval, Berchem-Saint-Laurent, Doncourt, Biese, Bottele, etc., et de Anne *Franeau d'Hyon*. Elle n'eut pas de postérité et son époux convola par contrat du 17 mai 1692, avec Marie-Magdeleine de la Rivière de Romblay, qui lui donna trois enfants (2).

XIII. *Jacques-François-Hippolyte* D'ENNETIÈRES, deuxième marquis des Mottes, troisième baron de la Berlière, seigneur des dits lieux, de le Laye, etc., fit relever son fief de le Laye, tenu du roi à cause de la Salle de Lille, le 2 mai 1698. Il fut colonel d'infanterie, et paraît avoir succédé à son oncle, Jean-François, dans la charge de grand bailli de Courtrai (3). Ce fut le 3 juin 1682, qu'à titre de la Baronnie de la Berlière, que son père lui avait cédée, il fut reçu membre de l'Etat noble du Hainaut.

Partout Goethals donne à la terre de le Laye qui provenait des *de Landas*, le nom de la Haye. Ce fief se composait d'une ferme qui fut aux Gobert de Corbion, aux de Mortagne d'Espierres, puis passa aux des Far-

(1) DE RODOAN : *de gueules; le chef chapé ployé d'or à deux quintefeuilles de sable.* — Dans l'*Armorial général* de RIETSTAP, le mot *chef* est remplacé par le mot *champ*.

(2) *Annuaire de la Noblesse de Belgique*, t. X, 1856, p. 170.

(3) SANDERUS. *Flandria illustrata.*

vacques, qui la transmirent aux de Cambry, d'où par mariage, elle fut acquise aux de Landas-Wannehain. Le 20 novembre 1615, c'est comme tuteur de sa fille que Louis de Landas fait rapport et dénombrement de cette seigneurie. Mademoiselle de Landas-Wannehain, héritière de le Laye, devint Madame Obert de Mazinghem, et c'est aux mains du fils de sa fille que se trouvait le fief en 1698.

Jacques-François-Hippolyte mourut le 14 juillet 1714. Il avait épousé par contrat passé à Mouscron par devant Jean du Sollier, notaire royal, le 1er juillet 1681, *Alexandrine-Françoise* Basta (1), comtesse Basta, d'Hust et du Saint-Empire romain germanique, comtesse de Mouscron, dame des dits lieux d'Hust et Mouscron, de Heule, de Zulte, etc., qui, devenue veuve, convola avec Albert-Michel-Joseph Franeau, comte Franeau et baron de Gommegnies, veuf d'Isabelle-Maximilienne d'Yve. Cette dame avait pour ses huit quartiers :

Basta, *van Liedekerke*, van der Gracht, *van Vlierden ;*

de Jauche-Mastaing, *de Sainte-Aldegonde*, Bogaert, *de Crassey.*

C'était la fille aînée de Nicolas-Ferdinand, comte *Basta*, d'Hust et du Saint-Empire, comte de Mouscron, baron du Saint-Empire, de Heule, Moorsele et Gracht, seigneur de la terre et ville de Wervicq et Oosthove, et des villages de Zulte, Luingne, Aelbeke, Ledeghem, Gulleghem, Bisseghem, écoutète héréditaire de la ville

(1) La famille épirote ou albanaise Basta portait : *écartelé :* aux 1 et 4, *de gueules au cavalier habillé d'azur, monté sur un cheval galopant d'argent, brandissant une épée du même ;* aux 2 et 3, *d'argent à une barre hérissée de flammes de gueules.* Sur le tout *d'or à l'aigle éployée de sable.*

et métier d'Hulst, seigneur de Ten Aerden, Nieuwenhove, etc., et de Marie-Magdeleine *de Jauche*, dite *de Mastaing*. Elle mourut le 30 septembre 1735, ayant donné à son premier époux, douze enfants, qui suivent :

1° JOSEPH-MAXIMILIEN-EMMANUËL, quatrième baron de la Berlière, mort avant son père et sans alliance;

2° MARIE-ALEXANDRINE-FRANÇOISE, née à Bruxelles le 2 mai 1684, y fut baptisée le lendemain à Saint-Jacques-sur-Caudenberg. Elle fut dame de Fontes (à Norrent-Fontes, Artois) et fut mariée à Houtaing-lez-Ath, le 27 juillet 1711, avec *François-Edouard* de FLÉCHIN, marquis et seigneur de Wamin, seigneur d'Arquinghem, etc. — GOETHALS l'a dit dame de Fontaine-l'Evêque, ce qui est erroné, et dame de Mazinghem, ce qui est probable (1);

3° FLORENCE-CHARLOTTE-THÉRÈSE, née et baptisée en la même paroisse, le 27 juillet 1685, fut religieuse à Saint-Pierre en la ville de Reims;

4° REINE-FRANÇOISE, née et baptisée en la même paroisse, le 1er décembre 1686, fut religieuse à Ghillenghien;

5° CAMILLE-MICHELLE-FRANÇOISE, née à Courtrai le 29 janvier 1689, mourut le 9 mars 1745, après avoir épousé à Saint-Jacques de Tournai, le 21 décembre 1706, *Robert-François* DE BEER (2), baron de Meulebeke, capitaine de cavalerie au régiment de Druot (de Drouhot), né à Gand le 28 octobre 1681, mort à Meulebeke, le 8 mai 1763, fils de Gaspard-Ignace *de Beer*, baron de Meulebeke, etc., et de Catherine-Elisabeth *Morrhe*;

6° MARIE-FRANÇOISE-JOSÈPHE, née à Gand le 28 avril

(1) *Miroir des Notabilités nobiliaires*, t. I, p. 968. — Le contrat de ce mariage fut passé le 17 juillet 1711 — DE FLÉCHIN : *fascé d'or et de sable.*

(2) DE BEER : *d'or à l'ours passant de sable, emmuselé et lié de gueules.*

1691, y mourut à la fin de juillet dans la paroisse de Saint-Pierre où elle gît dans l'église;

7° MARIE-FRANÇOISE, née à Bruxelles le 20 octobre 1693, mourut le même jour et fut inhumée en l'église de Sainte-Gudule;

8° JACQUES-FRANÇOIS-JOSEPH-MAXIMILIEN D'ENNETIÈRES, qui suivra, XIV;

9° CHARLOTTE-ELÉONORE, née à Bruxelles le 10 mai 1697, fut mariée par contrat du 3 septembre 1714, et religieusement à Houtaing-lez-Ath, le lendemain, à *Charles-Joseph*, baron D'OVERSCHIE (1), seigneur de Bierghes, de Wisbecq, sire et vicomte de Heule, fils de Michel-Godefroid *van Overschie*, et de Marie *de Landas*, héritière de Bierghes, de Wisbecq et de la la Vicomté de Heule. — Le baron d'Overschie convola avec Marie-Barbe-Lucie-Amélie Bauwens van der Boyen, baronne de Neeryssche;

10° MARIE-JACQUELINE, baptisée à Saint-Julien d'Ath, le 23 août 1699, fut tenue sur les fonts par Jacques d'Ennetières, seigneur de Warenghien et par D^elle Régine (Reine) d'Ennetières, sans doute ses frère et sœur. Elle épousa à Houtaing-lès-Ath, le 6 juillet 1729, *Jean-Ernest* DE KESSEL (2), écuyer, fils de Philippe *de Kessel*, chevalier, seigneur de Milleville, Lambersart, Joncquoy, etc., et de Magdeleine *van Appelteren*, héritière de Wattignies en Mélantois, du Becquerel, etc. — Marie-Jacqueline d'Ennetières est inconnue des généalogistes de sa famille;

11° MARIE-JACQUELINE-ALEXANDRINE, née à Tournai

(1) VAN OVERSCHIE : *d'or à une gerbe de joncs de sinople, liée du même, entremêlée de trois roseaux de sable.*

(2) DE KESSEL : *d'or au sautoir bretessé et contre-bretessé de sable.* — BOREL D'HAUTERIVE. Annuaire de la Noblesse de France pour 1857, pp. 176-177.

le 10 septembre 1701, fut baptisée le lendemain à Saint-Jacques de la dite ville, Elle épousa, en premières noces, *Melchior-Balthasar* D'OSTREL DE FLERS (1), écuyer, fils de Robert-Lamorald *d'Ostrel*, baron de Flers-lez-Flammermont, seigneur de Cambligneul, etc., et de Marguerite *Boucquel de Beauval*. Melchior d'Ostrel qui était capitaine au régiment d'Orléans, mourut âgé de 22 ans, et sa veuve convola en 1730 avec *Balthasar-Alexandre* DE SAINTE-ALDEGONDE-NOIRCARMES (2), comte de Genech, baron de Rosimbos, etc., né à Lille, y baptisé en l'église de Saint-Etienne, le 23 janvier 1703, fils de Balthasar *de Sainte-Aldegonde-Noircarmes*, écuyer, et de Marie-Françoise *de Lannoy des Prés*, sa seconde femme. Devenu veuf, à son tour, Balthasar-Alexandre de Sainte-Aldegonde convola avec Marie-Françoise-Michelle Libert, dame de Quartes (3), veuve de Charles-Julien Bidé de la Grandville. — Marie-Jacqueline-Alexandrine *d'Ennetières* est une ancêtre de toute la famille de Sainte-Aldegonde-Noircarmes existante au XXe siècle. Elle avait eu pour parrain son frère aîné, Maximilien d'Ennetières, baron de la Berlière, inconnu des généalogistes de sa famille, et sa marraine avait été sa sœur aînée, Marie-Alexandrine-Françoise d'Ennetières;

12° JULIENNE-EMMANUËLLE-CAMILLE, baptisée à Saint-Jacques de Tournai, le 17 février 1703, fut tenue sur les fonts par son frère aîné, Joseph-Emmanuël-Maxi-

(1) D'OSTREL : *d'azur à trois dragons ailés d'or, couronnés du même, lampassés de gueules, vomissant des flammes du même.* — RIETSTAP a confondu les comtes de Saint-Venant, vicomtes de Lières (*d'argent à deux bandes d'azur*) avec les barons de Flers, leurs parents, qui portaient des armoiries différentes; celles des premiers étant les armes de *Lières*.

(2) DE SAINTE-ALDEGONDE : *d'hermine à la croix de gueules, chargée de cinq roses d'or.*

(3) *Quartes* est nommé *Quates* par GOETHALS dans le *Miroir des Notabilités nobiliaires*, t. 2, page 617.

milien, baron de la Berlière, et par sa sœur, Marie-Michelle-Camille d'Ennetières. Elle mourut âgée d'un mois, le 18 mars 1703, en la paroisse de Saint-Piat de la même ville, où elle fut inhumée dans l'église, en la chapelle de Sainte-Barbe.

XIV. *Jacques-François-Joseph-Maximilien* E'ENNETIÈRES, troisième marquis d'Ennetières et des Mottes, comte de Mouscron, cinquième baron de la Berlière, baron de Heule, seigneur d'Aelbeke, Bisseghem, Luingne, Rolleghem, Delval (en Mouscron), les Mottes, la Motte-Grangère, etc., naquit à Bruxelles, le 12 octobre 1694. Comme fils de la dernière héritière aînée de la Maison comtale Basta, dont les lettres-patentes renferment des expressions ambiguës, il se qualifia comte d'Hust et du Saint-Empire, ce qu'ont aussi fait depuis les descendants de ses sœurs. Cela parut à Goethals une usurpation de titre (1); mais comme nous avons lu quelques lettres-patentes délivrées par les empereurs allemands *en qualité de roi du monde entier* et anoblissant certains personnages en même temps que *leurs enfants, héritiers, successeurs et* DESCENDANTS LÉGITIMES DES DEUX SEXES A L'INFINI, nous restons très perplexe.

Le comté d'Hust est le pays de Hulst, ou l'Hulst-ambacht, dans le pays de Waes, en pleine Flandre *impériale*, car il ne faut pas oublier que l'empire allemand n'avait jamais renoncé à ses vassalités de la Basse-Allemagne, c'est-à-dire des Pays-Bas.

Les comtes d'Hust ou d'Hulst avaient aussi le titre judiciaire et administratif d'*écoutète* (SCHOUT, maire) *héréditaire* de leur comté qualifié *métier* (AMBACHT) d'Hulst.

(1) *Miroir des Notabilités nobiliaires*, t. I, p. 969.

Le troisième marquis d'Ennetières releva sa baronnie de la Berlière; le 19 janvier 1715 et mourut en 1720 à Mouscron où il fut inhumé le 5 octobre dans l'église de la paroisse.

Il avait épousé à Saint-Michel de Gand, le 10 janvier 1717, lendemain de la passation du contrat de mariage, *Isabelle-Marguerite-Ernestine* DE LA FAILLE, dite *della Failte* (1), née à Gand le 19 février 1698, morte en suite de couches, le 10 avril 1718, fille d'Engelbert-Martin *de la Faille*, baron de Nevele, et de Françoise-Cornélie *Schoyte*.

Leur unique enfant, ENGELBERT-FRÉDÉRIC-MAXIMILIEN-JOSEPH D'ENNETIÈRES, suit, XV.

XV. *Engelbert-Frédéric-Maximilien-Joseph*, quatrième marquis D'ENNETIÈRES et des Mottes, comte de Mouscron. comte d'Hust et du Saint-Empire romain, sixième baron de la Berlière (relief fait le 5 septembre 1721), baron de Heule, seigneur de Mouscron, Luingne, Delval, Heule, Bisseghem, Aelbeke, Rolleghem des Mottes (à Dottignies), de la Motte-Grangère (à Warchin), etc., premier hoogpointer de la châtellenie du Courtrai, membre de l'Etat-noble du Hainaut, etc., naquit à Gand et y fut baptisé en l'église de Saint-Michel le 1er avril 1718. Il fut tenu sur les fonts par Philippe-Ferdinand de la Tour, au nom de Frédéric-Engelbert della Faille, baron d'Estaimpuis, son arrière

(1) DE LA FAILLE, dit DELLA FAILLE : *de sable au chevron d'or, chargé de trois fleurs de lis d'azur, et accompagné en chef de deux têtes de lion affrontées du second, et en pointe d'une tête de léopard d'or, bouclée d'azur.* — Cette famille fut *anoblie* le 3 juin 1642 par lettres du roi d'Espagne, Philippe IV, souverain des Pays-Bas catholiques, mais cet anoblissement s'applique à la branche dite de Leverghem ; les autres branches ayant profité de l'édit du roi Philippe II donné en 1595, édit qui anoblissait toutes les familles bonnes catholiques et vivant de leurs biens, sans exercer commerce ou métier.

grand-oncle maternel, et par sa bisaïeule maternelle, Jeanne-Marie-Catherine della Faille d'Estaimpuis.

Ses huit quartiers de noblesse sont :

d'ENNETIÈRES, *Baudequin*, BASTA, *Jauche-Mastaing* ;
DELLA FAILLE-NEVELE, *della Faille-Estaimpuis*, SCHOYTE, *Bauwens van der Boyen*.

Il mourut à Tournai, dans le magnifique hôtel qu'il possédait en la rue de Saint-Martin (1), paroisse de Notre-Dame, le 3 avril 1758, et fut inhumé dans l'église de Mouscron.

Il avait épousé à Notre-Dame de Tournai, le 8 avril 1739 (2), *Jeanne-Ernestine-Albertine* DE SAINTE-ALDEGONDE-NOIRCARMES, née à Tournai, en l'hôtel de Sainte-Aldegonde, sis en la rue Roc Saint-Nicaise, le 15 novembre 1719, morte dans la dite paroisse de Notre-Dame, le 15 février 1788, fille de Philippe-Albert, dit le Comte *de Sainte-Aldegonde*, baron de Bours, seigneur de la Gruerie (à Templeuve-en-Pèvele), etc., et d'Augustine-Robertine *de Landas-Ivergnies*.

Les huit quartiers de cette dame sont :

DE SAINTE-ALDEGONDE, *d'Ongnies-Rosimbos*, MONNEL, *le Cappellier* ;
DE LANDAS-IVERGNIES, *Cuvelier*, DE MORTAGNE-LANDAS, *de Coudenhove* dit *du Quesnoi*.

C'est à cette alliance qu'est due la double parenté unissant l'auteur de ces lignes à la famille d'Ennetières. En effet, s'il descend comme elle de la Maison de Sainte-Aldegonde par les de Croix-Heuchin, elle est issue comme lui par les de Coudenhove dits du Ques-

(1) Cet hôtel appartint au XIXe siècle à M. Louis *Crombez*, écuyer, bourgmestre de Tournai, membre de la Chambre des Représentants, et il est au XXe, la propriété de M. Louis *Duquesne*, écuyer, commissaire de l'arrondissement de Tournai.

(2) Le contrat de ce mariage fut passé à Tournai, le 7 avril 1739, par devant Maître Antoine-François-Joseph Lelong.

noi, de la famille des Mamuchet, bourgeois tournaisiens, dont la filiation a été publiée il y a peu de temps (1).

Engelbert d'Ennetières porta pour armoiries, les armes des Basta dont il remplaça l'écusson à l'aigle éployée mis en abîme par l'écusson de sa famille.

Ses enfants furent au nombre de sept; ils suivent :

1° ALBERT-MARIE-MAXIMILIEN-JOSEPH, *cinquième marquis d'Ennetières et des Mottes*, septième baron de la Berlière, etc., baptisé à Notre-Dame de Tournai, comme le furent tous ses frères et sœurs, naquit en cette paroisse le 24 mars 1740, et ne reçut le baptême que le 22 mai. Inconnu des généalogistes, il mourut à Tournai, dans sa paroisse natale, le 29 janvier 1759. Son parrain était Philippe-Albert, comte de Sainte-Aldegonde-Noircarmes, baron de Bours, son oncle maternel, et sa marraine était la marquise de Wamin, née d'Ennetières, représentée par sa sœur, Marie-Françoise d'Ennetières, comtesse de Genech et baronne de Rosimbos;

2° JOSEPH-MARIE-EDOUARD-*Baudri*, nommé dans beaucoup d'actes *Baudri-Marie-Joseph-Edouard*, sixième marquis d'Ennetières et des Mottes, huitième baron de la Berlière, etc., né à Tournai, le 8 avril 1742, y baptisé à Notre-Dame le 2 mai suivant, fut tenu sur les fonts par Baudri-François-Nicolas de Roisin, sire et baron de Selles-lez-Desvres, seigneur de Rongy (2), au nom de son grand oncle François-Edouard de Fléchin, marquis de Wamin, et par Claire-Rose-Dorothée

(1) « JADIS » revue questionnaire, Soignies, Delattre, 1905, in-8°, t. IX, pp. 158, 160 et 173.

(2) Dans l'acte de baptême, les prénoms du parrain ont été rangés dans l'ordre inverse; on l'y désigne comme *Nicolas-François-Baudri*, baron DE ROISIN. Nous les avons remis dans leur ordre réel.



d'Esclaibes, comtesse de Sainte-Aldegonde, baronne de Bours, sa tante d'alliance du côté maternel.

Il fit présenter à l'empereur Joseph II, souverain du Tournaisis, comte de Flandre et de Hainaut, une requête pour demander le droit de pouvoir placer derrière l'écusson de ses armes, un manteau de gueules fourré d'hermines et sommé d'une couronne ducale. Sa demande reçut réponse favorable par lettres-patentes données le 3 novembre 1786, environ quinze jours après son trépas, car il fut inhumé à Houtaing-lez-Ath, le 20 octobre de la dite année.

Il n'avait pas pris d'alliance.

C'est lui qui, le 8 août 1776, acheta une grande maison sise à Tournai, rue de Saint-Martin, tenant par haut à l'héritage de la comtesse de Mouscron (hôtel Duquesne actuel et auparavant hôtel Crombez) et par bas à l'héritage du procureur de la Bassée. Cette maison qu'avait occupée le S[r] de Wolf de Clairbois, et qui est en 1906, la maison de M. Monnier-Pilot, entrepreneur, fut payée 7.026 florins, deux patars. Les vendeurs étaient D[elle] Jeanne-Thérèse du Gardin, veuve du S[r] Guillaume de Grave, Julie-Hubertine, Louise-Augustine et Hyacinthe de Grave, toutes domiciliées à Mons (1).

Le 27 mai 1779, il fit l'acquisition de la petite maison de Pierre-Cornil-Joseph de la Bassée, syndic des Etats de Tournai-Tournaisis. Il l'a paya 4.000 florins. Elle tenait par haut à l'héritage de l'acheteur (l'achat de 1776) et par bas à la chapelle de Saint-Eloi (aujourd'hui unie à la propriété de M[me] Duquesne-Watelet, ancien hôtel de Rasse) ;

(1) Le prénom *Hyacinthe* étant amphibologique, nous avons cru dans le cas présent, qu'il s'agissait d'une fille.

3° Joseph-Marie-*Balthasar*-Alexandre d'ENNETIÈRES, qui suivra, XVI;

4° Rose-Marie-Augustine-Josèphe, dame de la Croix étoilée, née le 6 juillet 1744 à Tournai, Notre-Dame, fut tenue sur les fonts par amplissime seigneur, Félix-Joseph-Hubert de Wavrans, chanoine de la Cathédrale de Tournai, et par Rose-Claire-Dorothée de Sainte-Aldegonde-Noircarmes, au nom de Mme de Custine, comtesse de Wiltz et de Loupy, née de Sainte-Aldegonde-Noircarmes.

Elle épousa dans la dite église, le 30 avril 1783, *Charles-Augustin-Jacob* le Preud'homme d'Haillies de Nieuport (1), dit le vicomte d'Oomberghe, capitaine d'infanterie au régiment de Ligne, né à Gand, en la paroisse de Saint-Bavon, le 25 juillet 1744, fils de Charles-Florent-Idesbald *le Preud'homme d'Haillies*, vicomte de Nieuport, baron de Poucques, etc., et de Marie-Anne-Charlotte *A le Gambe*. Parmi les témoins de ce mariage, figure Joseph-Ignace-Jean-Népomucène, baron de Dobbelstein d'Eynenbourg, prêtre, chanoine de Tournai. — Elle mourut sans postérità à Vienne (Autriche) en septembre 1697.

Son mari qui avait été enseigne aux gardes wallonnes en Espagne, puis sous-lieutenant au même régiment et ensuite premier capitaine dans la garde des gouverneurs-généraux des Pays-Bas autrichiens, convola à Tournai le 29 germinal an X (19 avril 1802), avec Anne-Marie-Ernestine-Françoise van der Gracht de Fretin, et devenu veuf, reconvola avec Ferdinande-Marie-Flore de Colins de Tarcienne, dont il fut encore veuf, et mourut à Tournai le 24 juillet 1832;

(1) le Preud'homme d'Haillies : *de sinople à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules.*

5° MARIE-*Frédéric*-JOSEPH, écuyer, dit comte d'Hust, né à Tournai, Notre-Dame, le 28 janvier 1747, y baptisé le dit jour, eut pour parrain son frère aîné, Albert-Marie-Maximilien, et pour marraine, Demoiselle Marie-Pélagie de Landas de Thun.

Il fut cornette de cavalerie au régiment de la Reine au service de France. Son décès arriva le 21 mars 1811 à Tournai, où il avait épousé le 2 vendémiaire, an VI (23 septembre 1797), *Marie-Josèphe-Julie-Féliciane* DU CHASTELER (1), baptisée à Saint-Germain de Mons, le 2 mai 1765, morte à Tournai, le 16 juillet 1809, fille de François-Gabriël-Joseph, marquis *du Chasteler* et de Courcelles, conseiller d'Etat, membre de la Chambre de la Noblesse aux Etats de Hainaut, etc., et de Josèphe-Dorothée-Albertine, comtesse de Thürheim. Il ne laissa pas postérité;

6° MARIE-VICTOIRE-*Félicité*-JOSÈPHE, née à Tournai, y baptisée à Notre-Dame, le 2 janvier 1752, fut tenue sur les fonts par son frère, Joseph-Marie-Edouard-Baudri, qualifié baron de la Berlière, et par sa sœur, Rose-Marie-Augustine-Josèphe.

Elle épousa dans la dite paroisse, en la chapelle de l'Evêché, le 15 avril 1771, *Antoine-Bruno-François*, baron DE STEENHUYS D'HERNES (2), seigneur d'Elverdinghe, de Hernen (Hernes), Schrevelduyn-Capelle, Knopper-Ambacht, Montigny, Noortburg, Pongerville, Riencourt, etc., né à Ypres, y baptisé à Saint-Pierre, le 27 novembre 1743, mort à Tournai, le 2 juillet 1815, fils de Jacques-Ferdinand-Antoine, baron *de Steenhuys d'Hernes*, et de Marie-Catherine *de Schyn-*

(1) DU CHASTELER : *d'argent à la bande de gueules, accompagnée en chef, d'un lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or.*

(2) DE STEENHUYSE : *d'argent au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un annelet du même.*

ckele. Leur postérité est représentée au XXe siècle, par une branche des *de Béthune*, de la famille dite jadis *des Plancques ;*

7° MARIE-*Victor*-EMMANUËL-JOSEPH D'ENNETIÈRES, qui suivra, XVI *bis*.

XVI. Joseph-Marie-*Balthasar*-Alexandre, septième marquis D'ENNETIÈRES et des Mottes, comte d'Hust, de Mouscron et du Saint-Empire romain, neuvième baron de la Berlière, baron de Heule, seigneur de Luingne, Rolleghem, Aelbeke, Bisseghem, Houtaing, etc., naquit à Tournai le 11 avril 1743 et y fut baptisé en la paroisse de Notre-Dame, le 15 mai suivant. Il eut pour parrain Balthasar-Alexandre, comte de Sainte-Aldegonde, et pour marraine, Marie-Thérèse Basta, comtesse d'Hust, de Mouscron et du Saint-Empire. Nous le trouvons chevalier de Malte par brevet de minorité en date du 17 avril 1752, grand prévòt de Tournai en 1790, député aux Etats-généraux de la République belgique en la même année, puis, sous le régime républicain français, président du collège électoral du département de Jemmapes, et sous l'Empire, membre de la Légion d'honneur. Il se qualifiait alors *Monsieur J.-M.-B.-A. D'Ennetières, de la Maison d'Abbeville*, président, etc. (1). Il mourut à Tournai le 27 janvier 1817, et fut inhumé à Mouscron.

Il avait épousé à Colemberg, près de Boulogne-sur-Mer, le 15 octobre 1787, *Rose-Charlotte-Anne-Gabrielle* DE SAINTE-ALDEGONDE DE NOIRCARMES, née le 21 décembre 1764, morte à Tournai le 14 mars 1818, inhumée à Mouscron, fille de Charles-Philippe-Albert-Joseph,

(1) Acte du mariage de sa fille ainée, Mme de Joigny fait à Tournai, le 10 juin 1807.

comte *de Sainte-Aldegonde de Noircarmes*, baron de Bours, etc., et de Louise-Marie-Madeleine-Gabrielle *d'Isque*, marquise de Colemberg et d'Alembon.

Les huit quartiers de cette dame étaient :

DE SAINTE-ALDEGONDE, *Monnel*, D'ESCLAIBES, *de la Haye*; D'ISQUE, *de Maulde-Colemberg*, DE ROUSSÉ D'ALEMBON, *N.*

Ils eurent trois enfants baptisés à Notre-Dame de Tournai, savoir :

1° ROSE-JOSÉPHINE-MARIE, baptisée le 15 juillet 1788, fut tenue sur les fonts par son aïeul maternel, Charles-Philippe-Albert-Joseph, comte de Sainte-Aldegonde-Noircarmes, maréchal de camp au service de France, et par sa tante, la vicomtesse de Nieuport, née Rose d'Ennetières, comtesse d'Hust et du S. E. R.

Elle mourut à Tournai, le 15 novembre 1854, après y avoir épousé, le 10 juin 1807, *Théodore-Ferdinand-François*, baron DE JOIGNY DE PAMELE (1), né à Ypres, y baptisé à Saint-Jacques, le 30 janvier 1778, mort à Esquelmes-sur-Escaut, le 6 mai 1831, fils de Jean-Charles, baron *de Joigny de Pamele*, décédé à Bruges, Saint-Gilles, le 19 mars 1794, et de Marie-Ferdinande-Pélagie *de Steenhuys*, morte à Ypres, Saint-Jacques, le 26 août 1783. Elle a laissé postérité;

2° FRÉDÉRIC-JOSEPH D'ENNETIÈRES, qui suivra, XVII;

3° JOSÉPHINE-VICTOIRE, baptisée à Notre-Dame de Tournai, le 23 février 1791, sous les prénoms erronés de *Joseph-Victor*, fut tenue sur les fonts par son oncle, Victor-Emmanuël d'Ennetières; et par Marie-Josèphe

(1) DE JOIGNY-PAMELE : *écartelé* aux 1 et 4, *de gueules à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'or* (BLONDEL-JOIGNY); aux 2 et 3, *fascé de gueules et d'or* (PAMELE).

de Steelant, dite de Marselaer, baronne de Parcq et d'Elewyt, marquise de Preud'homme d'Hailly, dame de Mérode, Bergh, Ruttert, etc., représentée par la comtesse de Sainte-Aldegonde-Noircarmes, née de Sourches.

Elle mourut à Paris, le 4 juin 1819, après avoir épousé à Tournai, le 15 mars 1809, *Ferdinand-Joseph* DE LANNOY DE LA CHAUSSÉE (1), comte de Lannoy et du S. E. R. G., né dans la dite ville en la paroisse de Saint-Nicolas du Château, le 1er juin 1772, mort en son château de la Chaussée à Velaines-lez-Tournai, le 7 octobre 1823, fils d'Augustin-François-Joseph, comte *de Lannoy de la Chaussée* et du S. E. R. G., ancien capitaine au régiment Royal, infanterie, au service de France, etc., et de la comtesse Ferdinande-Dorothée-Josèphe, née *Franeau d'Hyon*. Ils eurent une fille et unique enfant qui épousa son cousin, le comte Adrien *de Lannoy*, et mourut sans postérité.

XVII. *Frédéric-Joseph*, huitième marquis D'ENNETIÈRES et des Mottes, comte de Mouscron, d'Hust, et du Saint-Empire romain, dixième baron de la Berlière, baron de Heule, etc., baptisé à Notre-Dame de Tournai, le 5 septembre 1789, eut pour parrain, Frédéric-Joseph, comte d'Hust et du Saint-Empire, son oncle paternel, et pour marraine, Marie-Magdeleine-Joséphine de Sourches, comtesse de Sainte-Aldegonde-Noircarmes, représentée par Philippine du Chasteler, femme de Victor-Emmanuël d'Ennetières d'Hust.

Il reçut reconnaissance de noblesse et de titres le 5 mars 1816, ce que le roi des Pays-Bas, Guillaume I,

(1) DE LANNOY DE LA CHAUSSÉE : *d'argent à trois lions de sinople, armés et lampassés de gueules, couronnés d'or.*

confirma par arrêté royal du 1[er] octobre 1822. Par le nouveau diplôme, il fut maintenu dans ses droits nobiliaires au port des armoiries telles que les avait demandées son oncle, le marquis Baudri, c'est-à-dire avec manteau ducal et bannières aux armes de la famille. Sa descendance reçut le droit de porter les titres de marquis et de marquise.

Il fit partie de l'ordre équestre du Hainaut de 1817 à 1830, puis fut élu membre du Sénat du nouveau royaume de Belgique et bourgmestre de Houtaing. Plus tard, nous le trouvons chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique.

Il mourut au château de Duras, près de Liége, le 23 juillet 1875 (1). Il avait épousé à Gand, le 22 septembre 1817, *Félicité-Anne-Jeanne-Ghislaine* DE DRAECK (2), née dans la dite ville, le 9 février 1798, assassinée à Somerghem, par sa femme de chambre, le 21 octobre 1855, unique enfant de Louis-Frédéric-Ghislain *de Draeck*, écuyer, et de Colette-Barbe-Charlotte-Ghislaine *de Lauretan*. Ils eurent une fille qui suit, XVIII.

XVIII. *Marie-Rose-Louise-Ghislaine*, marquise D'ENNETIÈRES et des Mottes, comtesse de Mouscron, d'Hust et du Saint-Empire, baronne de la Berlière, de Heule, etc., née à Tournai, le 28 mars 1823, morte à Bruxelles, le 16 mars 1876, épousa à Paris, le 23 juin 1842 (3), *Octave*-Charles-Louis-Guillaume comte D'OULTREMONT DE DURAS, né à Bruxelles, le 24 septembre 1815, mort à Duras, le 18 septembre 1898, fils du comte Charles-Fer-

(1) Son *obiit* armorié était pendu sous le porche de l'église de Mouscron en 1903.

(2) DE DRAECK : *écartelé* : aux 1 et 4, *d'azur à un dragon ailé et écaillé d'or* (DE DRAECK); aux 2 et 3, *d'argent à trois chevrons de gueules* (DE WESELE dit Sompecqui).

(3) Publications de ce mariage faites à Houtaing-lez-Ath, le 5 juin 1842.

dinand-Joseph d'Oultremont (1) et de Louise-Joséphine vander Noot, comtesse de Duras, princesse douairière de Ligne, d'Amblise et d'Epinoy. — Leur fils, Adhémar, comte *d'Oultremont de Duras*, est veuf, avec enfants, d'une princesse *de Croï-Dülmen*. Il fut sénateur pour l'arrondissement d'Ath et habite le château de la Berlière à Houtaing.

Rameau dit des comtes d'Hust, et du dernier marquis.

XVI *bis*. *Marie-Victor-Emmanuël-Joseph* d'ENNETIÈRES, dit *comte d'Hust et du* S. E. R. G., capitaine au régiment de Clerfayt, naquit à Tournai dans la paroisse de Notre-Dame, le 7 avril 1753, et fut tenu sur les fonts par ses frère et sœur, Marie-*Frédéric*-Joseph et Rose-Marie-Augustine-Josèphe.

Il mourut à Tournai, le 27 messidor an XIII (16 juillet 1805), après avoir épousé à Bruxelles, le 9 octobre 1785, *Philippine-Françoise-Josèphe-Dorothée* du CHASTELER, née à Mons, en la paroisse de Saint-Germain, le 10 avril 1764, morte à Tournai, le 13 septembre 1817, dame de la Croix étoilée, et sœur de la femme de son frère Frédéric, qu'on a vue, ci-devant, à l'article *quinto* du degré XV.

Ils eurent quatre enfants, baptisés à Notre-Dame de Tournai; ce sont :

1° ERNESTINE-PHILIPPINE-JOSÉPHINE, baptisée le 12 juin 1786, fut tenue sur les fonts par le marquis du Chasteler, son aïeul maternel, représenté par Philippe-Charles-Alexandre, comte de Sainte-Aldegonde-Noir-

(1) D'OULTREMONT : *coupé de gueules sur sable; au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le coupé.*

carmes, et par son aïeule paternelle, que représentait sa fille, Madame de Nieuport. Elle mourut en la dite paroisse de Notre-Dame, le 22 octobre 1789, et fut inhumée le lendemain;

2° Louise-Alexandrine, baptisée le 18 avril 1789, fut tenue sur les fonts par son oncle paternel, Baltasar, marquis d'Ennetières et des Mottes, et par Catherine-Françoise du Sart, comtesse du Bus, sa grand'tante maternelle, qui représentait Mme Frédéric d'Ennetières, née du Chasteler. Elle mourut en la dite paroisse, le 13 novembre de la même année, et fut enterrée le lendemain;

3° Bibiane-Adélaïde, baptisée le 4 septembre 1792, eut pour parrain son oncle paternel, Marie-Frédéric-Joseph d'Ennetières, comte d'Hust et du Saint-Empire, et pour marraine, Madame de Nieuport, née d'Ennetières;

4° Camille-Frédéric d'ENNETIÈRES, qui suit, XVII.

XVII. *Camille-Frédéric* d'Ennetières, dit *le comte d'Hust*, née à Tournai, paroisse de Notre-Dame, le 3 floréal an V (22 avril 1797), eut pour témoins de sa naissance, ses oncles, les citoyens Joseph-Marie-Baltasar-Alexandre d'Ennetières et Antoine-Bruno-François de Steenhuys.

Il obtint reconnaissance de noblesse en même temps que son cousin germain, le huitième marquis, par arrêté daté du 1er octobre 1822. Il reçut le titre de comte d'Ennetières d'Hust qui devait être appliqué à toute sa descendance. Nous le trouvons bourgmestre d'Elverdinghe, et membre du Conseil provincial de la Flandre occidentale, puis chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique.

Il mourut à Elverdinghe, le 25 janvier 1867, après avoir épousé à Tournai, le 15 avril 1822, *Joséphine-Georgine-Antoinette* DE BÉTHUNE-HESDIGNEUL (1), née à Tournai, le 11 germinal an VIII (1er avril 1800), morte à Ypres, le 17 février 1874, fille du comte Bernard *de Béthune-Hesdigneul*, qui fut bourgmestre de Tournai, chambellan du Roi des Pays-Bas, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et du Lion belgique, etc., et de la comtesse Marie-Joséphine, née baronne *de Steenhuys*.

Ils eurent quatre enfants nés à Tournai; savoir :

1° OCTAVIE-JOSÉPHINE-GABRIELLE, comtesse d'Hust, née le 21 janvier 1823, morte à Tournai le 3 novembre 1835;

2° FÉLICITÉ-BERNARDINE-CAMILLE, comtesse d'Hust, née le 28 mars 1825, morte sans alliance à Erps-Querbs, le 22 août 1876;

3° VICTOR-THÉODORE-JOSEPH D'ENNETIÈRES, qui suivra, XVIII;

4° MARIE-ALBERTINE-FANNY, comtesse d'Hust, née le 2 janvier 1829, morte au château d'Elverdinghe, le 24 septembre 1848.

XVIII. *Victor-Théodore-Joseph* D'ENNETIÈRES, d'abord *comte* D'ENNETIÈRES D'HUST, est devenu le neuvième marquis d'Ennetières et des Mottes, lors du décès de son cousin germain, le huitième marquis, arrivé le 23 juillet 1875. Il est reconnu comme tel par le gouvernement belge.

(1) DE BÉTHUNE HESDIGNEUL : *d'argent à la fasce de gueules, accompagnée au canton dextre du chef d'un écusson aux armes* DE SAVEUSE, qui sont : *de gueules à la bande d'or accompagnée de six billettes du même rangées en orle.*

En 1891, il était bourgmestre d'Elverdinghe et chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique.

Né à Tournai le 23 décembre 1826, il épousa à La Hulpe-lez-Bruxelles, le 20 novembre 1848, sa cousine germaine maternelle, *Euphémie-Joséphine-Ghislaine-Maximilienne* DE BÉTHUNE-HESDIGNEUL, née à Bruxelles le 24 mai 1826, fille de Maximilien-Guillaume-Auguste-Albert, marquis *de Béthune*, et de la marquise Victorine-Charlotte-Ghislaine, née baronne *de Steenhuys*. De cette union, vint une fille et unique enfant, qui suit, XIX.

XIX. *Marie-Victoire-Camille-Ghislaine*, comtesse D'ENNETIÈRES D'HUST, née à La Hulpe le 2 septembre 1849, épousa à Bruxelles, le 9 février 1872, *Marie-Joseph-Alfred* MOUCHET BATTEFORT (1), comte *de Laubespin*, né à Paris le 21 décembre 1844, fils de Camille *Mouchet Battefort*, comte de Laubespin, et de la comtesse Marie-Herménégilde, née comtesse de *Beaufort-Spontin*.

Voici les seize quartiers de noblesse de cette dame :

D'ENNETIÈRES, *della Faille*, DE SAINTE-ALDEGONDE-NOIRCARMES, *Lombart dit de Landas de Thun ;*

DU CHASTELER, *du Sart de Bouland*, DE TÜRHEIM, *de Sprinzenstein*.

DE BÉTHUNE-HESDIGNEUL, *le Vaillant de Bousbecque*, DE STEENHUYS, *d'Ennetières ;*

DE STEENHUYS, *d'Ennetières*, DE VICQ DE CUMPTICH, *le Clercq d'Olmen*.

(1) MOUCHET BATTEFORT : *écartelé :* aux 1 et 4, *de gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois émouchets* (éperviers) *d'or* (MOUCHET); aux 2 et 3, *de gueules à une épée d'or en pal, accostée de deux roses du même* (BATTEFORT).

Nous y avons mis les huit quartiers en petites capitales.

De ce mariage, il y a postérité.

Rameau dit **de Croisaumont** (*Croix au-Mont*).

XI *bis*. *Charles-Philippe* DENNETIÈRES, dont les prénoms se voient parfois intervertis, est le fils cadet de Jean Dennetières, chevalier, seigneur de Harlebois, qu'on a rencontré, ci-devant, au degré X *bis*, et de Françoise vanden Berghe. Il fut bailli de Flobecq et de Lessines de 1637 à 1647, ayant succédé à Mr Adrien van Rode, seigneur de Hoursin et de la Potterie, et il eut pour successeur, Jacques Ruzette. Lors de son mariage, en 1638, il lui fut présenté par les Magistrats de Lessines, au nom de la ville, « un éghier » (aiguière) et plat valant six livres, pour congratulation (1). Il fut créé chevalier par lettres du roi Philippe IV, d'Espagne, comte de Hainaut, données à Madrid, le 15 mai 1641, enregistrées en la Chambre des comptes de Lille, le 8 novembre de la même année (2).

Charles-Philippe avait pour quartiers :

DENNETIÈRES, Pipart, VILLAIN, Braque ;
DE CORDES, Tiestelin, MOREL, Hertsvelt.
VANDEN BERGHE, Noppe, DE CALONNE, A le Couppe ;
VANDE WOESTYNE, du Mont, DE PEYSSANT, Lestoret.

Grâce à l'obligeance de Monsieur le Président Soil de Moriamé, qui nous a communiqué un dessin très

(1) ARCHIVES DE LESSINES. *Comptes du Massard* (trésorier ou receveur général) de l'an 1640.

(2) ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD. *Chambre des Comptes de Lille.* LXXVIIe. Registre des Chartes, folio 205.



exact du vitrail de l'église de Saint-Piat, où étaient représentés les père et mère de Charles-Philippe, nous savons désormais quelles sont les armoiries des quartiers maternels. Nous avons blasonné ci-devant celles des *vanden Berghe;* celles des *de Calonne* figurent comme celles des *de Peyssant* (qui ont dix-neuf losanges, 6, 6, 3, 3 et 1), dans tous les armoriaux généraux ou belges, mais nous devons décrire celles qui sont peu ou point connues. Telles sont les armes des Noppe : *d'argent au sautoir de sable, cantonné de quatre quintefeuilles de gueules boutonnées et diaprées d'or;* celles des A le Couppe qui sont : *de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de dix-sept mâcles du même, dix rangées en chef, 5 et 5, et sept posées en pointe, 3, 3 et 1;* celles des vande Woestyne de Grandmetz, dont la brisure était un écu *d'Elderen* (d'argent à cinq fusées de gueules rangées en fasce), posé sur la pointe du chevron de leurs armes bien connues; celles des du Mont d'Argy, de Thieulain, qui sont *de sable à la bande d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles du même formant orle, et en pointe d'une coquille de Saint-Jacques aussi d'argent.* (La branche alliée aux vande Woestyne écartelait avec de Cordes, *au lambel à trois pendants de gueules);* enfin celles des l'Estoret, *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois quintefeuilles du même percées du champ.* Les armoiries décrites dans la note 2 de la page 110 (trente-quatrième des tirés à part), comme étant celles des A le Couppe, sont celles des *Vasquez*, nom par lequel les de Calonne ont remplacé dans leur filiation celui des A le Couppe, dits Coupens, et qui figurait aussi sur le dessin de vitrail que nous avions vu d'abord.

Charles-Philippe fut seigneur de Croix-au-Mont, Staceghem, la Louvrie, etc., et mourut à Lessines, le

28 décembre 1662. Il fut enterré à Wannehain, non loin de Cysoing, car il avait épousé en 1638, *Catherine-Louise* DE LANDAS, dame de Wannehain, du Maretz (à Blandain), etc., morte le 6 février 1689, inhumée à Wannehain, fille d'Alexandre *de Landas* (1), écuyer, licencié ès-lois, seigneur de Wannehain, du Maretz, etc., et d'Isabelle *Baudequin*.

Les huit quartiers de cette dame sont :

DE LANDAS, *des Espringalles*, DE CAMBRY, *des Farracques* ;

BAUDEQUIN, *Zomberghe*, DE LA RIVIÈRE-ROMBLAY, *d'Ablain*.

Ils eurent six enfants :

1° ISABELLE-PHILIPPE, religieuse à l'abbaye noble de Ghislenghien, y mourut le 2 février 1681, professe de 15 ans ;

2° MARIE-FRANÇOISE, née à Lessines le 1er septembre 1642, épousa le 11 décembre 1669, *Charles* L'ARCHIER (2), comte de Thildonck (en 1699), né le 11 décembre 1646, fils de Jean-Baptiste *l'Archier*, chevalier, seigneur de Thildonck, échevin de Bruxelles, et de Catherine *vanden Campe*. La descendance issue de ce mariage est représentée principalement au XXe siècle par les comtes de Lalaing, qui possèdent encore la ferme seigneuriale de Wannehain et la ferme du Maretz ;

(1) DE LANDAS : *émanché d'argent et de gueules de dix pièces*, qui est LE LOMBART DE WARLAING, dit depuis de Landas et de Mortagne-Landas. — Les vrais LANDAS portaient *émanché de gueules et d'argent de dix pièces*. — DE LANDAS-WANNEHAIN porta *émanché d'argent et de gueules de dix pièces, à la bordure componée d'or et d'azur*.

(2) L'ARCHIER : *d'or au chevron d'azur, accompagné de trois trèfles du même; au chef de sable chargé d'un lion léopardé d'or, armé et lampassé de gueules*.

3° ANTOINETTE-THÉRÈSE, née à Lessines le 8 novembre 1645;

4° HÉLÈNE-THÉRÈSE, née à Lessines le 14 avril 1648, morte veuve à Bruxelles, en la paroisse de Notre-Dame de Finis-Terræ, le 29 juin 1716, fut inhumée à Sainte-Gudule. Elle avait épousé en cette dernière église, le 15 août 1681, *Pierre-François* SIMON (1), écuyer, seigneur de Clairpuis, Zuydheerschaft, etc., greffier et conseiller des finances, veuf de Hélène-Pétronille de Moniot d'Hestroy, et fils de Remacle *Simon*, chevalier, seigneur de Clairpuis, greffier des domaines et finances, conseiller au Conseil des finances aux Pays-Bas, et de Jacqueline *Elias*, dame de Zuydheerschaft;

5° JEAN-FRANÇOIS-ALEXANDRE, écuyer, seigneur de Croix-au-Mont, de Wannehain, etc., né à Lessines le 14 février 1652, mort le 28 août 1712, inhumé à Wannehain, près de ses parents, fut aussi bailli de Lessines. Il fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général de France en 1697 (2), et ne prit pas d'alliance;

6° MARIE-THÉRÈSE, née à Lessines, le 12 décembre 1653.

Branche des Seigneurs du Doncq et de Baufremez.

IX *ter. Pierre* DENNETIÈRES, écuyer, licencié ès-lois, seigneur du Doncq (à Estaimbourg), qu'il releva en 1539, fut aussi seigneur de Loge ou des Loges (à Callenelle). C'était l'onzième enfant et le septième fils de Jérôme *Dennetières*, qu'on a vu au degré VIII, et de

(1) SIMON DE CLAIRPUIS : *d'or a la fasce de sinople, accompagnée de trois épis de blé du même.* — Cette famille posait souvent son écu en abime d'un écartelé de *Roberti* et de *Basseliers*.

(2) D'HOZIER. *Armorial de Flandre*, etc. Paris, Dentu, 1856, in-8°, p. 110, n° 234.

Marie *Villain de la Boucharderie*. Il *brisa* ses armoiries *d'un croissant de gueules mis en abîme*. Il était bourgeois de Tournai, car il fut du magistrat de cette ville de 1561 à 1564. Nous le trouvons qualifié *Monsieur Maistre* en 1539, alors qu'il était déjà conseiller de l'Empereur aux bailliages de Tournai, Tournésis, Mortagne et Saint-Amand.

1550. Noble homme Monsieur Maistre Pierre Dennetières, conseiller criminel et civil de l'Empereur aux bailliages, etc.

1551, janvier 1552 n. st. Honorable homme Pierre Dennetières, lieutenant particulier des bailliages, etc., et conseiller criminel de S. M. l'Empereur;

1556. Monseigneur Maistre Pierre Dennetières, licencié ès-lois, lieutenant-général de Monseigneur le Bailli de Tournai et Tournaisis;

En 1560 et 1567, il a les mêmes qualifications (1).

Il mourut le 5 mars 1576 et fut inhumé au chœur de l'église de Saint-Jacques, à Tournai.

Il épousa avant 1539, *Agnès* DE LE SAULCH (2), de le Saulx ou del Saulx, morte à Tournai, dans la paroisse de Saint-Jacques, le 3 février 1581, inhumée près de son mari. C'était une fille de Jehan *de le Saulch*, licencié ès-lois, conseiller de l'Empereur èsbailliages de Tournai-Tournaisis, et de Jehanne *Josept* dite *Joseph*. Les de le Saulch étaient valenciennois, et les Josept, originaires de Saint-Amand-les-Eaux.

Une épitaphe, rappelant les dates de son décès et de celui de sa femme, fut mise dans l'église de Saint-Jacques, par ordre de leur fils Jérôme, seigneur des Loges, le 1er septembre 1610.

(1) ARCH. DE TOURNAI. *Chirographes*. Layettes de 1550, 51, 56, 60 et 67.

(2) DE LE SAULCH : *d'or à une aigle d'azur, sans bec, membrée de gueules*, selon Pierre DE LAUNAY, tableau généalogique cité.

Le testament conjonctif des époux Dennetières-de le Saulch, fait à Tournai le 26 novembre 1575, y fut approuvé par les maïeur et échevins le 28 janvier 1582 (1).

On apprend par cet acte qu'ils laissaient huit enfants, lesquels suivent :

1° PIERRE. Les biographes l'ont confondu avec son père. Ce que nous savons, c'est qu'il fut déshérité par celui-ci, pour avoir adopté la religion réformée. Il était à Londres le 6 mai 1567, date à laquelle il adressa un sonnet au poëte Jean vander Noot (2). Nous ignorons absolument ce qu'il devint par la suite;

2° CHARLES DENNETIÈRES, qui suivra, X;

3° JHÉROSMR ou Jérôme, écuyer, seigneur des Loges, mort à Tournai, en la paroisse de Sainte-Marie-Magdeleine, le 4 septembre 1610, après avoir épousé à Saint-Jacques de la dite ville, le 20 avril 1584, *Antoinette* DE CROIX (3), fille de Wallerand *de Croix*, écuyer, seigneur de Waïembourg (ou Oijembourg), etc., et de Catherine *van Waes*, dame héritière de Triestres et des Ferans (4). Le testament de Jérôme fut approuvé à Tournai, le 16 septembre 1610, et le compte de son exécution fut rendu le 27 mars 1613 (5). On voit par cet acte que le testateur était sans postérité. Celui-ci fut inhumé dans l'église de la Magdeleine;

4° GÉRARD, écuyer. Il reçut en partage, outre d'au-

(1) ARCH. DE TOURNAI. *Testaments*. Paquet de 1582.

(2) *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 17, pp. 345-46.

(3) DE CROIX : *d'argent à la croix d'azur.*

(4) Le fief de *Wayembourg* se trouve à Bas-Warneton et le fief de *Triestres*, à Wasquehal. Le nom de la seigneurie *des Ferans* est souvent écrit *Defferans*.

(5) ARCH. DE TOURNAI. *Testaments*. Paquet de 1610; Comptes d'exécution test., paquet de 1613.

tres biens, une ferme sise à Braffe, en Hainaut. Le 19 juin 1588, il demeurait à Lille lorsqu'il vendit une rente de 27 sols 9 deniers flandres à Maistre Gilles Hughues, procureur de Noble homme Nicolas du Chastel, seigneur de la Houardrye, mais le 12 octobre 1602, il habitait à Tournai, en la paroisse de Saint-Piat (1). Il testa en 1624, et mourut sans laisser d'enfants de son mariage avec *Agnès* DE CORDES (2), qu'il avait épousé à Saint-Piat de Tournai, le 8 janvier 1600. C'était la fille aînée de Charles de Cordes, écuyer, seigneur de Ghisegnies (à Pipaix), Fremeville, (à Chéreng), etc., conseiller civil de Leurs Altesses les archiducs, garde du scel ordonné à Tournai, etc., et de Barbe *de le Cambe*, dit Ganthois, damoiselle de la Barre (à Frelinghien), des Prets (à Fournes), etc., sa première femme;

5° GUILLAUME, membre de la Compagnie de Jésus au couvent de Limoges, en France, sous le nom de Père Quentin ;

6° MARGUERITE. Elle vivait en 1591, le 20 janvier (3). Son testament fut approuvé à Tournai, le 13 décembre 1625 (4) ;

7° ANNE, religieuse de Saint-François, autrement dite sœur grise, au couvent de Tournai ;

8° HÉLAYNE ou HÉLÈNE. Elle épousa à Saint-Jacques de Tournai, le 30 août 1580, *Jehan* DE PRÉYS (5),

(1) Idem. *Chirographes*. Layettes de 1588 et 1602.

(2) Idem. *Inventaire des titres* trouvés en la maison mortuaire de la baronne de Roisin, née d'Aubermont en 1769. — DE CORDES : *d'or à deux lions adossés de gueules, armés et lampassés d'azur, les queues passées en sautoir*. — La branche de Ghisegnies *brisait d'une bordure engrêlée d'azur*.

(3) ARCH. DE TOURNAI. *Chirographes*. Layette de 1591.

(4) Idem. *Testaments*. Paquet de 1625.

(5) DE PRÉYS : *d'azur à trois trèfles d'or*. — D'après les lettres d'anoblissement du Sgr des Cleppes, datées de 1551, celui-ci *brisait d'une croix pattée d'argent posé sur le chef de l'écu*.

écuyer, seigneur de Regnault-Quesnoi (à Popuelles), etc., fils cadet de Denis *de Préys*, écuyer, seigneur des Cleppes (à Rumes), etc., et de Jehane *Savary de Warcoing*.

X. *Charles* DENNETIÈRES, écuyer, seigneur du Doncq, par relief fait le 8 juin 1576 (1), puis de la Grusonnerie (à Fromelles), etc., *brisa* ses armoiries d'un tourteau de *gueules mis en abîme*. Il avait pour fermier de la Grusonnerie en 1610, le Cr Anthoine Charlet.

Il épousa à Lille (bans à Saint-Jacques de Tournai, le 4 septembre 1575), *Guillemette* DU BOIS (2), fille d'Antoine *du Bois*, écuyer, seigneur de Geersfontaine, ou Geffontaine, etc., et de Philippote *de Landas*.

Ils eurent six enfaats :

1° ANTOINE DENNETIÈRES, qui suivra, XI;

2° PIERRE DENNETIÈRES, qui suivra, XI *bis*, comme auteur du rameau dit de la Grusonnerie et de Montpinchon;

3° PHILIPPE, écuyer, membre de la Compagnie de Jésus;

4° WALLERAND, écuyer, prêtre, prieur de l'abbaye de Phalempin;

5° MARGUERITE. Elle épousa en 1606, *Hubert* GOMMER (3), écuyer, seigneur de Thibauville, etc. Leur fils, Hilaire *de Gaumès* (SIC), est nommé dans le testament de sa grand'tante, Marguerite Dennetières, approuvé à Tournai, le 13 décembre 1625;

6° AGNÈS. Elle épousa, en premières noces, *Alexan-*

(1) GOETHALS. *Miroir des Not. nob.*, t. I, p. 984.

(2) DU BOIS DE FIENNES : *d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules; à la bordure du même autour de l'écu.*

(3) GOMMER : *de sable à la fasce d'or, chargée de trois aigles de gueules et accompagnée de treize billettes couchées d'or ; en chef 4 et 3, et en pointe 3, 2 et 1.*

dre le Clercq (1), écuyer, seigneur de Pasquendale (à Dottignies), du Chastelet (à Pottes), membre du Magistrat de Tournai de 1618 à 1622, mort à Tournai, le 4 décembre 1624, inhumé dans l'église de Saint-Brice, fils de Nicolas *le Clercq*, écuyer, seigneur de Pasquendale, licencié ès-lois, avocat-fiscal du Roi aux bailliages de Tournai et Tournaisis, et de Hélène *Bernard* (à l'épée); et, en secondes noces, par contrat du 12 juillet 1627 (2), *Jacques* l'Hermitte (3), écuyer, seigneur de Bétissart (à Ormeignies-lez-Ath), etc., mort à Ormeignies, le 31 mars 1652, veuf en premières noces de Marie Morel de Tangry, et fils de Martin *l'Hermitte*, écuyer, seigneur de Bétissart, etc., et de Marie *de la Motte de Papignies*.

XI. *Antoine* Dennetières, écuyer, seigneur du Doncq, etc., bourgeois de Tournai par achat fait pour 12 livres flandres en 1625, fut du magistrat de cette ville de 1634 à 1640, étant maïeur en 1634, et second prévôt en remplacement de feu son frère Pierre, en août 1639. On le trouve qualifié chevalier à partir de l'année 1627. Il *brisa* ses armoiries *d'un écusson de* du Bois de Fiennes *posé en abîme*. Le 8 juillet 1639, il acheta le fief de Baufremez, dit d'Isenghien, situé à Cysoing et provenant de sa tante d'alliance, Jacqueline de Wasquehal, veuve de Wallerand du Bois, écuyer, seigneur de Geffontaine (4). Il avait épousé *Françoise*

(1) le Cl rcq : *d'azur à la bande d'or, chargée de trois quintefeuilles de gueules percées d'or, et accompagnée de deux étoiles à six rais d'or.*

(2) Arch. de Tournai. *Chartrier*. Minutes du notaire Michel Presin.

(3) l'Hermitte : *de sinople au dixain de chapelet en chevron, fini d'un anneau en chef et de deux houppes par bas, le tout d'or, accompagné de trois quintefeuilles du même.*

(4) Archives du Chateau du Fay, à Cobrieux (Nord). Carton XXXV.

DE BACQUEHEM (1), fille d'Olivier *de Bacquehem*, écuyer, seigneur du Liez (à Raimbaucourt), etc., et de Catherine *de Baufremez*.

Ils eurent trois enfants :

1° FRANÇOIS-ANTOINE, écuyer, prêtre, protonotaire apostolique, chanoine de Condé-sur-l'Escaut, seigneur de Baudimont (à Templeuve-lez-Dossemer), etc., baptisé à Tournai, en l'église de Sainte-Marie-Magdeleine, le 28 février 1628, fut tenu sur les fonts par François de Gand, dit Villain, baron de Rassenghien (Rasseghem-lez-Alost), et par Demoiselle Jacqueline de Préys de Regnault-Quesnoi ;

2° NICOLAS-ANTOINE, écuyer, seigneur du Doncq, de Baufremez, etc., baptisé à Tournai, Sainte-Marie-Magdeleine, le 29 avril 1629, fut tenu sur les fonts par M[tre] Nicolas du Fief, chanoine de l'église de Notre-Dame de Tournai, et par D[elle] Marguerite Dennetières, sa tante.

Il mourut en la dite paroisse le 30 novembre 1697, et y fut inhumé dans l'église ;

3° MARIE-JEANNE-FRANÇOISE, baptisée dans la même paroisse, le 16 octobre 1633, fut tenue sur les fonts par Messire Philippe de Bacquehem, et par « la Dame du Lieu, sa compaigne » (2), ses oncle et tante maternels. Elle épousa, en premières noces, à Sainte-Marie-Magdeleine de Tournai, le 22 février 1653, son cousin germain, *Antoine* L'HERMITTE, écuyer, seigneur de Bétissart, etc., capitaine d'une compagnie de deux cents hommes au service de S. M. Catholique, tué par un

(1) DE BACQUEHEM : *d'or fretté de gueules* (Neufville-Witasse) ; au canton *de sinople, chargé d'une fasce d'argent, surchargée de trois merlettes de sable* (Bolbeek ou Boubaix).

(2) Lisez : La Dame du Liez, sa belle-sœur. C'était Marie *le Vasseur d'Eskelbeke*, femme de Jean de Bacquehem, écuyer, seigneur des Haut et Bas Liez, de Pont-à-Beuvry, etc.

soldat le 9 septembre 1661 ; et, en secondes noces, le 3 août 1668, *Ferdinand* D'ASSIGNIES (1), écuyer, seigneur de Bétissart par achat fait le 15 juillet 1682, mort à Tournai, le 28 octobre 1692, selon Goethals (2), inhumé à Ormeignies. Ce peut être un fils de Pierre *d'Assignies*, écuyer, et de Jeanne *Cocquelet*, qu'il épousa à Gand, le 18 février 1638 (3).

Rameau des Seigneurs de la Grusonnerie et de Montpinchon.

XI *bis*. *Pierre* DENNETIÈRES, écuyer, seigneur de la Grusonnerie, dite Gruzonnerie (à Fromelles), d'Aubremez (à Blicquy, Hainaut), des Loges (à Callenelle), de Montpinchon (à Sailly-lez-Lannoy), par achat fait le 19 avril 1633 (4), etc., *brisa* ses armoiries *d'un croissant de gueules mis en abîme*. Il fut du Magistrat de Tournai de 1634 à 1639, année de sa mort, arrivée le 30 août, alors qu'il était second prévôt et demeurait dans la paroisse de Saint-Piat. Le dernier codicille de son testament porte la date du 24 août 1639. Il avait été créé chevalier par lettres du roi Philippe IV d'Espagne, souverain du Tournaisis, données en 1634 (5). D'après le compte de l'exécution de son testament rendu le 22 mai 1641, on voit que cet acte

(1) D'ASSIGNIES : *fascé de gueules et de vair de huit pièces*.

(2) *Miroir des Notabilités nobiliaires*, t. I, p. 985.

(3) ARCHIVES DE L'ÉTAT-CIVIL D'ATH, paroisse Saint-Julien, enfants nés de 1639 à 1645.

(4) Le fief de Montpinchon que vendit à Pierre Dennetières, Messire Jean *de la Rivière*, chevalier, avait été relevé le 10 novembre 1562 par Guillaume *de Nassau*, prince d'Orange (dit depuis le Taciturne), qui tenait ce fief par héritage de sa belle-mère, Françoise *de Lannoy*, comtesse d'Egmont-Bueren. *Inventaire des titres de la baronne de Roisin*, née d'Aubermont, fol. 41.

(5) *Inventaire des titres* de la baronne DE ROISIN, née *d'Aubermont*, déposé aux Archives de Tournai, folio 91, verso.

avait été approuvé le 7 septembre 1639 par les maïeur et échevins de Tournai. On y trouve que la seigneurie de Montpinchon comprenait vingt bonniers, et avait pour censier Michel Marlier; que la terre de la Grusonnerie, grande de dix-huit bonniers, était occupée par Robert le Cherf; que le fief d'Aubermez, ayant vingt bonniers situés à Blicquy-lez-Leuze, avait pour fermière, la veuve de Gilles Doutreman, et que la seigneurie des Loges, d'une étendue de vingt-huit à trente bonniers, était affermée à Pierre Froidmont et à Laurent Descault (1).

Pierre Dennetières épousa à Saint-Jacques de Tournai, le 16 mai 1623, après contrat passé le 13 du dit mois, *Marie* DE LA FOSSE, *dit* PITHEM (2), morte en la dite ville, en la paroisse de Saint-Piat, le 13 avril 1639, fille de Jean *de la Fosse*, dit *Pithem*, écuyer, seigneur de Robersart (à Douchy), de Haultayt, etc., et de Jeanne *Bernard* (à l'épée).

Un obit fut fondé, en 1643, pour les époux Dennetières-de la Fosse, en l'église de Saint-Piat.

Ils eurent sept enfants; savoir :

1° ANTOINE-FRANÇOIS, écuyer, baptisé à Saint-Jacques de Tournai, le 24 août 1624, fut tenu sur les fonts par Alexandre le Clercq, seigneur de Pasquendale, au nom d'Anthoine Dennethières, écuyer, seigneur du Doncq, et par D^elle^ Jeanne Bernard. Il mourut jeune;

2° JACQUES-FRANÇOIS DENNETIÈRES, qui suivra, XII;

3° CÉCILE-FRANÇOISE, dont Goethals a fait la fille

(1) ARCHIVES DE TOURNAI. *Comptes d'exécution testamentaire*. Paquet de 1641.

(2) DE LA FOSSE, *dit* PITHEM : *d'argent à trois roses de gueules, boutonnées d'or.*

de son aïeul, Charles Dennetières du Doncq (1), fut baptisée à Saint-Jacques de Tournai, le 23 mai 1628, et tenue sur les fonts par Mre Jean Rasoir, chanoine de Notre-Dame de Tournai, et par son aïeule, Dame Jeanne Bernard, veuve de Jean de la Fosse. Elle épousa à Saint-Brice, de la même ville, le 22 septembre 1653, *Charles* DE SPIENNES (2), écuyer, depuis chevalier, seigneur du Vivier (à Escanaffles), etc., mort à Tournai, dans la paroisse de Sainte-Marie-Magdeleine, le 10 mars 1694, âgé de 73 ans, après avoir été second prévôt de la ville. C'était le fils de Philippe *de Spiennes*, écuyer, seigneur du Vivier, et d'Anne *le Cappellier*, damoiselle du Bailly (à Celles-lez-Molembaix, Hainaut). Elle mourut à Tournai, en la dite paroisse de la Magdeleine, le 24 janvier 1699, après avoir fait enregistrer ses armoiries avec celles de son mari dans l'Armorial général de France (3). Elle gît à Sainte-Marie-Magdeleine de Tournai, près de son mari;

4° MAXIMILIEN-JOSEPH DENNETIÈRES, qui suivra, XII *bis*, comme auteur du rameau des seigneurs d'Aubremez;

5° MARGUERITE-FRANÇOISE, baptisée à Saint-Jacques de Tournai, le 14 janvier 1631, eut pour parrain, Philippe de Baudequin, et pour marraine, Marguerite Dennetières, sa tante;

6° PHILIPPE-LÉON, écuyer, seigneur de la Grusonnerie. C'est ainsi qu'il figure dans le tableau généalogique fait par Pierre de Launay;

7° JEAN-PAUL-LÉON, baptisé à Saint-Jacques de

(1) *Miroir des Notabilités nobiliaires*, t. I, p, 984.

(2) DE SPIENNES. Voyez, ci-devant, au rameau des Seigneurs du Lèslieu.

(3) D'HOZIER. *Armorial de Flandre*, etc., Paris, Dentu, 1856, p. 104, N° 153 *bis*.

Tournai, le 22 novembre 1634, fut tenu sur les fonts par Jean Dennetières, chevalier, seigneur de Beaumez, et par Dame Jeanne Bernard. On trouve sa courte biographie dans le tome 17 des Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai, à la page 348. Il était seigneur des Loges. Le prénom Léon ne figure pas dans l'acte de son baptême. Il le doit, sans doute, à la « Confirmation. » C'est ainsi que de Launay le prénomme. Il ne prit pas d'alliance.

En 1683, un Léon Dennetières était chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin en l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés, dite de Saint-Médard, à Tournai.

XII. *Jacques-François* DENNETIÈRES, écuyer, seigneur de Montpinchon (1), baptisé à Saint-Jacques de Tournai, le 24 avril 1626, fut tenu sur les fonts par Messire Jacques Dennethière, chevalier, seigneur de Herlebois, et par sa tante, D[elle] Agnès Dennethière. Il *brisa* ses armoiries *d'un annelet de gueules mis en abîme*. C'est ainsi qu'il les fit enregistrer dans l'Armorial général de France en 1697 (2). Il fut du Magistrat de Tournai de 1665 à 1668, étant maïeur des échevins dès le 22 mai 1665. Il fut marié deux fois. Sa première femme, épousée à Saint-Jacques de Tournai, le 27 mars 1659, fut *Marie-Thérèse* HACCART (3), dame de Hédino (à Bailleul en Tournaisis), etc., baptisée en la dite église, le 25 mai 1624,

(1) ARCH. DE TOURNAI. *Inventaire des titres de la baronne* DE ROISIN, née d'Aubermont, fol. 41, verso. On y voit que Jacques-François releva son fief de Montpinchon, le 15 octobre 1639.

(2) D'HOZIER. *Armorial de Flandre*, etc., p. 101, N° 125. — Dans un acte de 1674, *Jacques-François* est prénommé, erronément, *Nicolas-Franchois*.

(3) LE VARLET *dit* HACCART : *d'azur à la croix ancrée d'argent, cantonnée de quatre coquilles d'or*.

morte en la même paroisse, le 11 août 1668, fille de Jean *Haccart*, écuyer, seigneur du Ponthois (à Baisieux-lez-Lille), etc., et de Marie *Gommer*. Devenu veuf avec six enfants, Jacques-François convola à Saint-Jacques, le 11 octobre 1670, avec *Bernardine* DE SPIENNES, morte en la dite paroisse, le 6 avril 1690, veuve en premières noces, de Luc-Frédéric de Spiennes, écuyer, seigneur de Beughem, châtelain de Leuze, et fille de Philippe *de Spiennes*, écuyer, seigneur du Vivier, et d'Anne *le Cappellier*, damoiselle héritière du Bailly.

Jacques-François Dennetières mourut dans la paroisse de Saint-Jacques en Tournai, le 10 février 1702. Les six enfants nés de sa première union suivent; savoir :

1° MARIE-THÉRÈSE, baptisée à Sainte Marie-Magdeleine de Tournai, le 9 mars 1660, fut tenue sur les fonts par Jean Haccart, son aïeul maternel, et par Marie-Thérèse Dennetières (1). Elle mourut dans la paroisse de Saint-Jacques, le 15 septembre 1691, après y avoir épousé, le 10 août 1683, *Jacques* D'AUBERMONT (2), écuyer, seigneur du Quesnoi (à Pottes), etc., baptisé au château du Quesnoi, le 14 août 1643, y décédé le 31 octobre 1721, après avoir été mayeur des échevins de Tournai et membre du Magistrat de cette ville de 1687 à 1689, fils de Pierre *d'Aubermont*, écuyer, seigneur du Quesnoi, etc., grand prévôt de Tournai, chevalier d'honneur et conseiller de courte robe au Conseil souverain de cette

(1) La marraine pourrait être Marie-Thérèse *Dennetières*, du rameau de Croix-au-Mont.

(2) D'AUBERMONT : *de sable à une fleur de lis épanouie d'argent, les boutons entre les feuilles d'or.* — D'HOZIER. *Armorial de Flandre*, etc., p. 26, N° 111 *bis*.

ville, etc., et de Robertine-Françoise *Rym de Bellem.* Elle fut dame de Montpinchon, etc.;

2° MAXIMILIEN-BERNARDIN-JOSEPH, écuyer, baptisé à Saint-Jacques de Tournai, le 8 septembre 1661, fut tenu sur les fonts par M. Maximilien d'Ennetières, seigneur d'Obermez, et par D[elle] Catherine Haccart, femme de M. de Lannoy (1). En 1682, au moment de se faire chanoine régulier de Saint-Nicolas des Prés, dit Saint-Médard, il fit son testament, et en 1705, il était devenu trappiste (2). En religion, il porta le nom de *Frère Joseph;*

3° ANTOINETTE-CATHERINE, baptisée à Saint-Jacques de Tournai, le 21 janvier 1663, eut pour parrain, Charles de Spiennes, seigneur du Vivier, et pour marraine, sa tante, Anthoinette-Catherine Haccart, dame du Ponthois, femme de Simon des Enffans, écuyer, seigneur de Lannoy (à Hollain). Elle testa le 14 mai 1681 étant religieuse de l'ordre de Saint-Augustin au couvent de Saint-André en Tournai (3);

4° ANNE-FRANÇOISE, baptisée en la dite église, le 7 octobre 1664, fut tenue sur les fonts par son bel-oncle maternel, Simon des Enffans, écuyer, seigneur de Lannoy, et par Madame de Monget, née Anne Grenu;

5° NICOLAS-BERNARD, écuyer, baptisé aussi à Saint-Jacques, en Tournai, le 20 janvier 1666, eut pour parrain, Nicolas Preud'homme, chevalier, seigneur du Pleumont, et pour marraine, Bernardine de la Fosse, dite Pithem, femme de Maximilien d'Ennetières, seigneur d'Aubermez;

(1) Lisez : M. *des Enffans*, seigneur de Lannoy à Hollain-lez-Tournai.

(2) ARCHIVES DE TOURNAI. *Inventaire des titres de la baronne* DE ROISIN, etc., fol. 94, *verso.* — *Consaulx.* Registre 231, folio 108, *verso.*

(3) ARCHIVES DE TOURNAI. *Testaments.* Paquet de 1681.

6° PHILIPPE-JACQUES, écuyer, testa en 1701 (1).

Rameau des Seigneurs d'Aubermez.

XII *bis*. *Maximilien-Joseph* DENNETIÈRES, écuyer, seigneur d'Aubermez (à Blicquy-lez-Leuze), de la Grusonnerie (à Fromelles), etc., baptisé à Saint-Jacques de Tournai, le 18 octobre 1629, fut tenu sur les fonts par Maximilien *Bernard*, seigneur d'Esquelmes et par Jacqueline de Préys de Regnault-Quesnoi. Il mourut à Tournai, dans la paroisse de la Magdeleine, le 30 janvier 1688, après y avoir épousé à Saint-Jacques, le 22 mars 1664, *Bernardine* DE LA FOSSE, *dit* PITHEM, baptisée en la dite église, le 27 août 1633, morte en la paroisse de la Magdeleine, le 3 octobre 1686, fille de Philippe de la Fosse, écuyer, seigneur de Robersart (à Douchy-lez-Denain), etc., et d'Agnès Bernard (à l'épée). — C'est par la mort de son frère Philippe-Léon que Maximilien-Joseph hérita de la Grusonnerie. Il fut père de sept enfants qui suivent :

1° JEAN-FRANÇOIS, écuyer, baptisé à Saint-Brice de Tournai, le 16 décembre 1664, fut tenu sur les fonts par Jean-François le Louchier, seigneur de Popuelles, et par Dame Agnès Bernard, veuve de M. de la Fosse, seigneur de Robersart ;

2° ANNE-FRANÇOISE, baptisée aussi à Saint-Brice, le 22 décembre 1665, eut pour parrain, Jacques-François d'Ennetières, seigneur de Montpinchon, et pour marraine, Anne Wouters, douairière de Popuelles. Elle testa à Tournai, le 9 août 1718, retesta le

(1) *Inventaire des titres de la baronne* DE ROISIN, née d'Aubermont, folio 95, *recto*.



9 août 1721, et mourut dans la paroisse de Saint-Piat, avant le 17 octobre 1725 (1);

3° Philippe-François-Ghislain, écuyer, baptisé à Saint-Brice, le 3 février 1667, fut tenu sur les fonts par Philippe-François le Vaillant, écuyer, seigneur de Wagh........., chanoine de Tournai, et par Marie-Françoise (lisez: Cécile-Françoise) Dennetières, épouse de Charles Despiennes, chevalier, seigneur du Vivier. Il mourut en bas âge;

4° Charles-Joseph DENNETIÈRES, qui suit, XIII;

5° Maximilien-François, écuyer, baptisé à Sainte-Marie-Magdeleine de Tournai, le 10 octobre 1669, fut tenu sur les fonts par Maximilien d'Ennetières, son cousin germain, et par Anthoinette-Catherine Haccart;

6° Bernardine-Françoise, baptisée en la dite église, le 19 février 1672, eut pour parrain, Jean-François-Alexandre Dennetières, seigneur de Wannehain, et pour marraine, Bernardine Despiennes, dame de Montpinchon. Elle testa à Tournai le 19 octobre 1733, en faveur de son frère Charles-Joseph (2);

7° Marie-Agnès, baptisée en la dite église, le 6 janvier 1674, eut pour parrain et marraine, ses frère et sœur, Charles-Joseph et Anne-Françoise Dennetières.

XIII. *Charles-Joseph* Dennetières ou d'Ennetières,

(1) Archives de Tournai. *Testaments*. Paquet de 1725.

(2) Idem, ibidem. Paquet de 1733. — Parmi les légataires de Bernardine-Françoise figurent ses cousines, les D[elle] du Quesnoy (*d'Aubermont*); sœur Angélique-Thérèse de Saint-Joseph (*d'Aubermont*), carmélite à Douai; Cécile-Françoise-Josèphe *de Pappe* (sic), religieuse au couvent des Dames de Terbanes, près Louvain; Anne-Josèphe d'Albast (*de Pape*), religieuse au couvent des Dames de Bertaimont; sœur Marie-Thérèse-Magdeleine *Despiennes*, annonciade à Tournai; D[elle] Marie Françoise *Bet* et Gabriël-Joseph *de Josse*, neveu de la dite D[elle] Bet.

écuyer, seigneur d'Aubermez, de la Grusonnerie, etc., baptisé à Sainte-Marie-Magdeleine de Tournai, le 16 janvier 1668, fut tenu sur les fonts par Charles Despiennes, seigneur du Vivier, et par Marie-Thérèse Haccart, épouse du seigneur de Montpinchon. Il fut du magistrat de Tournai en 1709, et fut reçu chevalier d'honneur et conseiller de robe courte au Parlement de Flandre à Douai, le 21 mars 1716, en remplacement du chevalier de Hangouart d'Avelin. Il avait eu par héritage maternel, la terre de Robersart à Douchy-sur-Selle, lez-Denain, qui consistait en toute justice, hommages, rentes et environ 80 mencaudées de terres labourables, prés, pâtures et warechaix (1). Il épousa à Bruxelles, en l'église de Notre-Dame de la Chapelle, le 14 avril 1703, *Marie-Alexandrine* SIMON DE CLAIRPUIS, baptisée à Bruxelles, à Notre-Dame de Finisterræ, le 27 novembre 1670, fille de Pierre-François *Simon*, écuyer, seigneur de Clairpuis (qu'on a vu ci-devant au 4° du degré XI *bis* du rameau de Croix-au-Mont), etc., greffier du Conseil des Finances aux Pays-Bas, et de Hélène Pétronille *Moniot*, dite de Moniot, sa première femme.

Charles-Joseph mourut à Douai, dans la paroisse de Saint-Pierre, le 3 septembre 1736, et sa veuve convola dans la dite paroisse, le 7 février 1755, étant âgée de 85 ans, avec Messire Paul de Castillion de Bayne, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Marie-Alexandrine Simon de Clairpuis

(1) La terre de Robersart fut léguée à Ange-Joseph *d'Aubermont* qui s'en deshérita le 12 mai 1738, en faveur de sa sœur Robertine-Françoise depuis baronne de Roisin par mariage. Celle-ci vendit Robersart par acte passé à Valenciennes, le 29 octobre 1738, à Charles-Gabriël *Grumelier*, chevalier, seigneur de Baillon, prévôt de Valenciennes (ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD. Bureau des Finances de Lille. Portefeuille *C*. 140 et 141.

survécut un peu plus de deux ans à ses secondes noces, car elle décéda à Douai, Saint-Pierre, le 10 mars 1757. Elle avait donné à son premier mari, une fille qui suit :

Marie-Françoise *d'Ennetières*, baptisée à Sainte-Marie-Magdeleine de Tournai, le 13 avril 1704, fut tenue sur les fonts par le sieur de la Fosse de Robersart (1) et par sa tante maternelle, Marie-Françoise-Simon de Clairpuis. Elle mourut avant son père.

Branche des Seigneurs de Beaumez et du Maisnil en Barœul.

IX *quater*. *François* Dennetières, écuyer, seigneur de Beaumez (à Saméon-lez-Orchies), de Landemont (à Havinnes-lez-Tournai), etc., était le douzième enfant et le huitième fils de Jérôme Dennetières, anobli en 1523, qu'on a vu, ci-devant au degré viii, et de Marie Villain de la Boucharderie. Il fit partie de la Magistrature tournaisienne de 1534 à 1538. Bien que les lettres patentes de noblesse accordées à son père par le souverain absolu des Pays-Bas n'aient pas été enregistrées dans cette contrée, il obtint le 6 août 1546, une sentence lui permettant de porter robes de velours et de soie, ce qui n'appartenait qu'aux nobles de faire (2). Il prit part, comme homme d'armes aux guerres de l'empereur Charles V contre la France et mourut en 1570 (3).

Il épousa *Barbe* le Boulanger, ou simplement

(1) Pierre-Antoine de la Fosse, écuyer, seigneur de Robersart, de Laulnoy ou Launois (à Lamain), etc., mort à Tournai, Notre-Dame, le 26 février 1708.

(2) *Miroir des not. nob.*, t. I, pp. 951 et 986.

(3) Arch. de Tournai. *Chirographes*, acte du 18 avril 1573, prouvant le décès de François Dennetières. — Bibliothèque de Tournai. *Manuscrit* CCXXVII, fol. 64.

BOULLENGIER (1), qui mourut le 11 juillet 1597. Elle était dame du Maisnil en Barœul, à Fives-lez-Lille, et fille de Christophe *Boullengier*, écuyer, seigneur du Maisnil, etc., et de Jeanne *de Lignières*. François fut enterré à Saint-Brice de Tournai, et son épouse à Notre-Dame de la même ville. Ils eurent deux enfants ; ce sont :

1° JASPAR DENNETIÈRES, qui suivra, X ;

2° HÉLÈNE, morte le 17 octobre 1583 et inhumée le surlendemain à Saint-Jacques de Tournai, fut mariée deux fois. Elle épousa, en premières noces, par contrat passé à Tournai, le 20 avril 1563, après Pâques, *Pierre* DE PRÉYS (2), écuyer, seigneur de le Dale (à Reckhem-lez-Audenarde), lequel en 1568, le 1er septembre, était prisonnier comme perturbateur de l'ordre et suspect d'hérésie (3). C'était le fils de Pierre *de Préys*, qualifié *noble homme Maistre* dès 1550 (4), conseiller dépositaire de l'Empereur au bailliage de Tournai-Tournaisis, seigneur de Préys (à Herquegies), de Préys (à Pétrieu-sous-Béclers), de le Vingne (à Tournai), de le Dale, etc., et de Magdeleine *Villain de la Boucharderie*. Devenue veuve en 1573, Hélène convola à Saint-Jacques de Tournai, le 6 avril 1575, avec *Paul* CARONDELET (5), écuyer, seigneur de Mousty-sur-Thy, depuis chevalier, seigneur de Maulde-lez-Barry en Hainaut, gouverneur de Bouchain, etc., fils de Paul *Carondelet*, capitaine au service d'Espagne, et

(1) BOULLENGIER : *d'azur à trois pains* (dit *Besants*) *d'or ;au chef du même chargé d'une aigle de sable.*

(2) DE PRÉYS OU DE PRÉYLZ : *d'azur à trois trèfles d'or.* La branche de le Dalle brisait d'une bordure d'or.

(3) ARCH. DE TOURNAI. Registre journal des prévôts et jurés (N° 3331 de l'Inventaire manuscrit), f. 76.

(4) Idem *Chirographes de Saint-Brice.* Layette de 1550.

(5) CARONDELET : *d'azur à la bande d'or, accompagnée de six besants du même, rangés en orle.*

d'Anne *d'Ailly*, sa première femme. — Paul Carondelet convola avec Florence de Breucaudin, puis avec Anne de Montigny-Saint-Christophe, et mourut à Bouchain, âgé de 74 ans, le 1er mai 1625 (1). Hélène Dennetières n'eut d'enfants que de ses premières noces. Sa postérité s'allia aux de Voorde, de Loyaucourt, de Croix-Malannoy, etc.

X. *Jaspar* DENNETIÈRES, écuyer, seigneur de Beaumez, de Landemont, du Maisnil, etc., bourgeois de Tournai par achat fait pour douze livres flandres en 1589, avait été créé chevalier par lettres du 15 septembre 1584 (2). Il fut du Magistrat de Tournai de 1589 à 1608, comme juré dès 1589, maïeur des échevins en 1592-93, second prévôt en 1590-95-96-98 et 99, et grand prévôt en 1602-3-7 et 8. En 1594, il était capitaine d'une compagnie bourgeoise (3), et devint depuis conseiller commis des domaines et finances des archiducs Albert et Isabelle. Ajoutons que ce fut un poète. Selon sa biographie, il serait mort le 20 avril 1622 (4), mais nous l'avons trouvé parrain de sa petite-fille Françoise, le 3 février 1623. Il épousa *Anne* DE LA RIVIÈRE (5), morte le 20 août 1605, inhumée à Saint-Piat de Tournai, fille de Philippe *de la Rivière*, écuyer, seigneur de Warnes, Wackene, Wevelsberghe, etc., et d'Isabelle *d'Ablaing*, demoiselle héritière de Romblay (à Vendin-lez-Béthune), de

(1) COMTE DE SAINT-GENOIS DE GRANDBREUCQ. *Mémoires généalogiques*, Amsterdam, 1780, in 8°, t. I, p. 266.

(2) PAQUOT. *Mémoires littéraires*, t 3, p. 607.

(3) ARCH. DE TOURNAI, *Consaulx*. Registre 196 de l'Inventaire manuscrit, fol 82.

(4) *Bulletins de la Société hist. et litt. de Tournai*, t. 17, p. 348.

(5) DE LA RIVIÈRE : *d'or à six roses de gueules, sans tige, boutonnées du champ, feuillées de sinople, posées 3, 2 et 1.*

Burgaut (à Seclin), de Hingettes, de Boisincourt, etc.

De cette union, vinrent cinq enfants qui suivent :

1° Barbe, religieuse carmélite déchaussée sous le nom de *Barbe de Jésus*, mourut à Louvain (1) ;

2° Jean DENNETIERES, qui suivra, XI ;

3° Arnould, écuyer, membre de la compagnie de Jésus ;

4° Philippe, écuyer, mort sans alliance, le 18 avril 1599, inhumé au milieu du chœur de l'église de Saint-Piat à Tournai (2) ;

5° Isabeau (Isabelle ou Elisabeth), épousa le 1er mai 1612, à Saint-Piat de Tournai, *Claude* de Haynin (3), écuyer, seigneur de Warlaing, de Querenaing, etc., fils de Claude *de Haynin*, dit de Hennin, écuyer, seigneur des dits Warlaing et Querenaing, etc., prévôt de Valenciennes, et de Jeanne *Godin*, sa première femme. La postérité d'Isabeau Dennetières s'est alliée aux *du Bosch*, dit *de Grontfelt*, aux de *Belleforière*, aux *de Lens de Blendecque*, aux *d'Esclaibes*, aux *Damman d'Hérinnes* et aux *de Nédonchel de Bouvignies*.

XI. *Jean* Dennetières, écuyer, seigneur de Beaumez, du Maisnil-en-Barœul, de Lallemont ou Landemont, etc., bourgeois de Tournai par achat fait pour le prix de 12 livres flandres en 1621, fut du magistrat de cette ville de 1621 à 1637, comme juré en 1621, maïeur en 1625-26, second prévôt en 1629-30, et grand prévôt en 1633-36 et 37. Il fut créé

(1) *Bulletins de la Société hist. et litt. de Tournai*, t. 17, p. 358.

(2) Bibliothèque de Tournai. *Manuscrit* CCXXVII, fol. 37.

(3) de Haynin : *d'or à la croix engrêlée de gueules, accompagnée au premier canton d'une hure de sanglier au naturel*, ou *de sable, défendue d'argent*.

chevalier, et le 1[er] septembre 1626, il fit savoir aux Consaulx de Tournai qu'il venait d'être élevé à cette dignité (1). Comme son père, il fut poète et sa biographie se trouve dans les *Mémoires littéraires* de PAQUOT et dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai* (2). Né vers 1585, il épousa en 1616 (bans à Saint-Piat de Tournai en septembre de la dite année), *Florence* DE CATRIS (3), fille de Nicolas *de Catris*, chevalier, officier supérieur dans l'armée espagnole, seigneur de Hurauville, etc., et de Marie *de Zomberghe*.

Ils eurent onze enfants :

1° ANNE, religieuse annonciade à Tournai, mourut le 27 juin 1652 (4);

2° FLORENT-ANTOINE, religieux et chanoine de Cysoing, abbé de Phalempin en 1660 (5);

3° ALBERTINE, religieuse annonciade à Tournai, mourut le 4 octobre 1649 ;

4° ISABELLE ;

5° FRANÇOISE-GUILLEMETTE, baptisée à Saint-Piat de Tournai, le 3 février 1623, eut pour parrain, son aïeul, Gaspar Dennetières, seigneur de Beaumez, et pour marraine, Noble Dame Françoise vanden Berghe, veuve de M. Dennetières, écuyer, commis aux finances des Etats. Elle épousa à Saint-Brice de

(1) ARCHIVES DE TOURNAI. *Registres aux délibérations des Consaulx*, à la date indiquée. — Inventaire des titres de la baronne de Roisin, née d'Aubermont, folio 91, *verso*.

(2) *Mém. litt.*, t. 3, p. 607; Bulletins, etc., t. 17, p. 350. — Jean Dennetières mourut sans doute le 9 août 1661, car son testament fait le 24 octobre 1659, fut approuvé à Tournai, en l'échevinage de Saint-Brice, le 11 août 1661.

(3) DE CATRIS : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois chats de sable, les deux du chef affrontés.*

(4) Pierre DE LAUNAY. *Tableau généalogique.*

(5) Idem, ibidem.

la dite ville, le 26 novembre 1650, *Philippe* DE BOUSSU (1), écuyer, seigneur de Mecquignies, échevin de Mons en 1641-42-44 et 45, maître de l'artillerie de cette ville, né audit lieu le 23 juillet 1611, y décédé le 27 novembre 1676, fils d'Adrien *de Boussu*, licencié-ès-lois, conseiller pensionnaire de Mons, puis conseiller au Conseil souverain de Hainaut, etc., et de Georgette-Catherine Bocquet. — Françoise Dennetières testa à Mons, le 14 octobre 1698 (2);

6° JEAN-FRANÇOIS, écuyer, seigneur de Beaumez, du Maisnil, du Petit-Toillon, de Calonne sur la Lys, de la cense d'Oberge, etc., baptisé à Tournai, dans l'église de Saint-Piat, le 3 février 1625, mort sans alliance, le 21 avril 1679, inhumé à Saint-Brice de la dite ville, avait eu pour parrain, Pierre de la Rivière, écuyer, seigneur de Boisincourt, et pour marraine, Marie Bernard (*à l'épée*). Il donna au grand autel de Saint-Brice, un ornement complet, chasuble, tunique, chappe, etc., aux armes de ses père et mère. Il avait choisi pour exécuteurs testamentaires, Philippe de Baudequin, écuyer, seigneur d'Allincourt, et Jacques-Nazart Desmarets (3);

7° JACQUES-IGNACE, écuyer, baptisé à Saint-Piat de Tournai, le 16 décembre 1627, fut tenu sur les fonts par Messire Jacques Dennetières, chevalier, seigneur Darlebois, et par D[elle] Françoise de Bacquehem, femme du seigneur du Don (du Doncq). Il testa à Tournai, pardevant Maitre Toussaint Pouille, notaire royal, le 11 septembre 1674 et mourut avant le........ ..... 1677, sans avoir pris d'alliance (4);

(1) DE BOUSSU : *d'argent à trois feuilles de buis* (BUXUS) *de sinople, les tiges en haut.*

(2) *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXII, p. 454.

(3) ARCH. DE TOURNAI. *Comptes d'exécution testamentaire.* Paquet de 1681.

(4) Idem, ibidem.

8° François-Joseph-Ghislain DENNETIÈRES, qui suivra XII ;

9° Catherine-Thérèse, baptisée à Saint-Piat de Tournai, le 17 février 1632, eut pour parrain Messire Pierre Dennetières, chevalier, seigneur de la Grugonnerie *(sic)*, et pour marraine, Damoiselle Catherine de la Haye (voyez : branche de Laplaigne). Elle mourut avant le 7 décembre 1675, car un acte de ce jour fait connaître que ses frères, Jean-François, seigneur de Beaumez, et François-Joseph, seigneur de Lallemont, étaient ses héritiers (1) ;

10° Louise, baptisée à Saint-Piat de Tournai, le 21 août 1634, fut tenue sur les fonts par Madame la Princesse de Ligne, d'Amblise et du Saint-Empire (Louise *de Lorraine-Moï)*, et par M. Dalincourt (de Baudequin) ;

11° Marie-Magdeleine-Florence, baptisée à Saint-Brice de Tournai, le 20 octobre 1640, fut tenue sur les fonts par M. de Boisencourt (*de la Rivière*), et par sa sœur, Albertine Dennetiéres, au nom de Madame d'Ennetières-Herlebois, demeurant à Lille. Elle fut religieuse célestine au château de Tournai.

XII. *François-Joseph-Ghislain* d'Ennetières, écuyer, seigneur de Lallemont (jadis *Landemont*), puis de Beaumez, du Maisnil, etc., fut baptisé à Saint-Piat de Tournai, le 1er décembre 1629, et tenu sur les fonts par Franchois de Hennin (Haynin), écuyer, seigneur de Warlin (Warlaing), remplacé par Florent-Anthoine Dennetières, et par Delle Charlotte Daubermont. Il mourut le 4 août 1681, et fut inhumé dans l'église de Saint-Brice. Sa femme, épousée dans la dite église, le

(1) Idem. *Chirographes de Saint-Brice.* Layette de 1675.

3 juin 1668, et morte dans la même paroisse, le 5 novembre 1699, fut *Jeanne-Agnès-Françoise* LE LOUCHIER (1), plus ordinairement prénommée Agnès-Françoise. Née à Tournai, y baptisée à Saint-Brice, le 4 mars 1643, elle était fille de Jacques *le Louchier*, écuyer, seigneur de Popuelles, de Rosne, de Hautteval, etc., et d'Anne *Wouters de Vinderhoute*.

Ils eurent huit enfants baptisés à Saint-Brice ; ce sont :

1° MARIE-FRANÇOISE-FLORENCE. baptisée le 22 juillet 1669, fut tenu sur les fonts par son oncle maternel, Jean-François le Louchier, seigneur de Popuelles, et par son aïeule paternelle, Florence de Catrice, veuve de Jean d'Ennetières, chevalier, seigneur de Beaumez. Elle fut religieuse annonciade à Tournai ;

2° MARIE-ANNE-FRANÇOISE, baptisée le 20 août 1670, eut pour parrain son oncle paternel, Jean-François Dennetières, seigneur de Beaumez, et pour marraine, sa tante, Marie-Anne le Louchier, dite Mademoiselle de Popuelles. Elle *brisa* ses armoiries *d'un croissant de gueules mis en abîme* (2) ;

3° PIERRE-FRANÇOIS-GUILLAUME D'ENNETIÈRES, qui suivra, XIII ;

4° PHILIPPE-FRANÇOIS-LOUIS, écuyer, né le 8 juin 1673, baptisé le 25 du dit mois, fut tenu sur les fonts par Philippe-François de la Rivière, seigneur de Wevelberghe, et par Catherine-Louise de Landas, femme du s^gr de Croisomon (*Dennetières*).

5° MARIE-CAROLINE-FRANÇOISE, baptisée le 17 mars

(1) LE LOUCHIER : *de sable semé de croisettes recroisettées au pied fiché d'or, à trois louches du même posées en pal, les manches en bas, 2 et 1, brochant sur le tout.* — RIETSTAP dit, par erreur, *deux louches*, et ajoute *accostées*.

(2) D'HOZIER. *Armorial de Flandre*, p. 107, N° 190.

1675, fut tenue sur les fonts par Arnould-Jean Dennetières des Wastines et par Marie d'Aubermont. Le 19 novembre 1696, elle demanda son émancipation et la jouissance de ses biens. Les témoins de cet acte furent son cousin, Jean-François Dennetières, écuyer, seigneur de Wannehain, et sa tante, Marie-Anne le Louchier, dame de Wevelsberghe. Elle épousa à Saint-Nicolas de Tournai, le 7 mai 1714, *Antoine-François* DE BAUFREMEZ (1), écuyer, seigneur du Roseau (à Avelin), etc., fils d'Alphonse *de Baufremez*, écuyer, seigneur du Roseau, et d'Antoinette-Ernestine-Dorothée *de Nédonchel-Bouvignies;* petit-fils de Jacques *de Baufremez*, écuyer, seigneur du Roseau, et de Anne *de Poucques*, sa seconde femme (2). Les huit quartiers d'Antoine-François étaient :

de Baufremez, le Poyvre, de Poucques, des Plancques; de Nédonchel, de Massiet, de Lannoy, du Chastel de la Howarderie;

6° FRANÇOIS-JOSEPH, écuyer, baptisé le 12 février 1678, fut tenu sur les fonts par son frère, Pierre-François-Guillaume, au nom de Guillaume de Grouff, et par Françoise-Cécile Dennetières (lisez : *Cécile-Françoise*), épouse du seigneur du Vivier (de Spiennes);

7° WOLFGANG-FRANÇOIS-MARIE, écuyer, baptisé le 30 avril 1680, eut pour parrain, Wolfgang-Guillaume de Grouff d'Erkelens, seigneur de Mecquegnies, et pour marraine, Marie-Florence de Boussu. Il fut capi-

(1) DE BAUFREMEZ : *d'azur à un écusson d'argent en abîme, accompagné en chef, de trois merlettes d'or, rangées.*

(2) La première femme de Jacques de Baufremez, inconnue des généalogistes, aussi bien que la seconde, fut Françoise Jeanne *Dodrimont*, fille de Jean Dodrimont et de Marie de Sars. (ARCHIVES DE TOURNAI, acte du 4 janvier 1641 passé pardevant les échevins de la franche ville d'Aymon Quesnoi, qui est le Quesnoi en Hainaut. Layettes des chirographes du greffe de la cité, Année 1641).

taine au service impérial allemand et testa le 28 janvier 1724, étant en garnison à Nieuport, et attaché au régiment du comte de Gand. Il légua cent florins de rente à Jean de Wilde, son serviteur. Les exécuteurs de cet acte furent Charles Delis, bailli de Braffe, et Jean Morelle, receveur du testateur (1).

8° PAUL-FRANÇOIS, écuyer, baptisé le 29 juin 1681, fut tenu sur les fonts par ses frère et sœur, Philippe-François-Louis et Marie-Françoise-Florence.

XIII. *Pierre-François-Guillaume* D'ENNETIÈRES, écuyer, seigneur de Beaumez, de Lallemont, etc., (2), baptisé à Saint-Brice de Tournai, le 24 novembre 1671, eut pour parrain, Pierre de la Rivière, seigneur de Bosincourt, son parent, et pour marraine, Françoise-Guillemette Dennetières (Mademoiselle de Boussu); sa tante. Il mourut dans la même paroisse le 25 mai 1730, après avoir fait enregistrer ses armoiries dans l'Armorial général de France en 1697 (3). Il les *brisait d'un croissant de gueules posé sur le canton dextre du chef.*

Sa femme, épousée à Saint-Jacques de Tournai, le 17 janvier 1711, fut *Marie-Magdeleine* DE SCHYNCKELE (4), baptisée à Saint-Nicaise de la même ville, le 2 juin 1685, décédée dans la paroisse de Saint-Nicolas, aussi à Tournai, le 14 avril 1735, et inhumée à Saint-Brice, près de son mari. C'était une fille de

(1) ARCHIVES DE TOURNAI. *Comptes d'exécution testamentaire.* Paquet de 1725.

(2) Il n'eut pas le fief du Maisnil en Barœul que lui-même et les autres héritiers de son père vendirent à Charles *le Preud'homme d'Haillies* (ARCH DE TOURNAI. *Comptes d'exécution testamentaire.* Compte de tutelle des enfants de feu François-Joseph *Dennetières*, rendu le 23 août 1684).

(3) D'HOZIER. *Armorial de Flandre*, p. 102, N° 128.

(4) DE SCHYNCKELE : *d'argent à deux coquilles de sable, en chef, et une étoile d'azur, en pointe.*

Charles-Dominique *de Schynckele*, écuyer, seigneur d'Audenaerchen, etc., et d'Anne-Marie-Catherine *Hannaert*, damoiselle héritière de Bisselinghe ou Bieselingen, de Westbrouck, du Corroir, etc.

Ils eurent onze enfants; savoir :

1° Charles-Joseph-François, écuyer, seigneur de Beaumez, de Lallemont, etc., enseigne au régiment des gardes wallonnes au service d'Espagne, baptisé à Saint-Brice de Tournai, le 7 mars 1712, fut tenu sur les fonts par son oncle maternel, Charles-Joseph Schynckele, écuyer, et par sa tante paternelle, Marie-Caroline-Françoise Dennetières. Il mourut à Tournai, dans la paroisse de Saint-Nicolas, le 25 janvier 1734, et fut inhumé le lendemain dans l'église de Saint-Brice. Il avait testé le 20 novembre 1733 (1);

2° Pierre-Albert-Joseph, écuyer, baptisé à Saint-Brice, le 1er juillet 1713, eut pour parrain, Pierre-Albert Schynckele, écuyer, seigneur de Bisselinghe, et pour marraine, Marie-Josèphe Hannart. Il mourut jeune;

3° Marie-Gertrude-Françoise, baptisée à Saint-Brice, le 26 mai 1714, tenue sur les fonts par Jean-François Hannart du Payage et par Gertrude-Françoise Schynckele, mourut dans la même paroisse, le 27 septembre 1726.

4° Louis-Séraphin-Ghislain, écuyer, baptisé dans la même paroisse, le 25 avril 1715, tenu sur les fonts par Pierre-Alexis Cocqueau, écuyer, et par Marie-Thérèse Cocquiel, mourut à Tournai, dans la paroisse de Saint-Nicolas, le 5 juillet 1733;

5° François-Joseph-Ghislain, écuyer, baptisé à Saint-Brice, le 24 mars 1716, eut pour parrain son

(1) Arch. de Tournai. *Testaments*. Paquet de 1734.

frère aîné, et pour marraine, Marie-Josèphe Cocqueau, fille de Pierre-Alexis. Il mourut en la dite paroisse, le 25 décembre 1727 ;

6° Philippe-Joseph, écuyer, seigneur de Deldast (à Béclers), puis de Beaumez et de Lallemont, après la mort de son frère aîné, avait été baptisé à Saint-Brice, le 16 avril 1717, étant tenu sur les fonts par son frère aîné et par Delle Marie-Robertine Rasson. Il mourut à Tournai, dans la paroisse de Saint-Nicaise, le 23 novembre 1736, et fut inhumé à Saint-Brice ;

7° Marie-Agnès-Françoise, baptisée à Saint-Brice, le 20 avril 1718, eut pour parrain et marraine ses frère et sœur, Charles-Joseph-François et Marie-Gertrude-Françoise. Elle mourut au berceau ;

8° Dominique-Joseph, écuyer, baptisé dans la même paroisse, le 27 janvier 1721, eut les mêmes parrain et marraine que la précédente et mourut dans la dite paroisse, le 5 février 1723 ;

9° Marie-Catherine-Françoise, baptisée à Saint-Brice, le 27 mars 1722, ayant les mêmes parrain et marraine que les précédents, vivait en 1733, selon le testament de son frère aîné. Elle est parfois prénommée Marie-Catherine-Victoire ;

10° Ignace-Joseph, écuyer, baptisé dans la même église, le 3 mai 1723, eut les mêmes parrain et marraine que les précédents, et mourut en la dite paroisse de Saint-Brice, le 23 avril 1726 ;

11° Marie-Madeleine-Josèphe, baptisée dans la même église avec les mêmes parrain et marraine, le 9 mai 1724, devint dame de Beaumez, de Lallemont, de Deldast, etc., en novembre 1736 par le décès de son frère, Philippe-Joseph. Elle épousa à........., le 6 juillet 1739, son cousin germain, *Louis-Joseph-Alexandre* de Baufremez, écuyer, seigneur du Roseau, etc.

Ils eurent pour unique enfant :

ANTOINE-FRANÇOIS-JOSEPH *de Baufremez*, écuyer, seigneur du Roseau, de Cauchiette, de Beaumez, de Lallemont, etc., baptisé à Havinnes-lez-Tournai, le 8 avril 1741, lequel épousa à Sainte-Catherine de Lille, le 25 novembre 1759, Marie-Josèphe-Alexandrine *du Chastel de la Howarderie*, baptisée à Saint-Maurice de Lille, le 21 août 1732, morte à Tournai, le 19 fructidor, an X (6 septembre 1802), fille d'Alexandre-Robert-Auguste-François, comte *du Chastel*, vicomte de la Howarderie, etc., et de la comtesse Marie-Ernestine, née *Corbis de Bléquy*.

ESSAI

d'une Épigraphie des Dennetières

1° Voyez degrés VI, VII et VIII.

Autrefois se trouvait près de l'escalier menant dans les cloîtres de l'église Notre-Dame de Tournai, une peinture représentant une lame de pierre bleue, ou peut-être une lame de pierre peinte où se voyaient en tête, les écussons des familles DENNETIÈRES, PIPART écartelé de *de Callenelle*, VILLAIN écartelé de *de Launais* et BRACQUE, avec cette inscription :

Soubs ceste lame — repose le corps de — noble homme Jacques — Dennetières lequel — a donné et adhérité — les pouriseurs des poures de — ceste paroisse de dix livres tournois — de rente héritable par an : parmy tant que des biens des dits poures soient chacun an faicts trois obits pour les âmes du dit Jacques, demiselle Jehenne de Thouart, et — demiselle Jehenne du Bos qui furent femmes du dit feu. Et aussy de païer — soixante sols tournois de rente par an aux frères mineurs — pour auoir de le laigne pour — escauffer les dicts frères après matines, Et pour dire un de — profundis après chascun sermon quils font à Saint-Piat — lequel Jacques trespassa lan 1463 — le vingt-septiesme de janvier. Priès pour leurs âmes.

(BIBL. DE T. — *Ms. CCXXVII*, pages 508-509).

On voit par les quartiers armoriés que cette inscription est due à l'un des fils de Jérôme Dennetières, du degré VIII.

2° V. degré VII.

On trouvait dans la chapelle de Saint-Marcoul, en l'église de Saint-Brice à Tournai, ce qui suit :

Ecusson des Dennetières	*Losange parti de* Dennetières *et de* Pipart.	Ecusson des Pipart

Cy gist demoiselle Quinte, fille de Sire Gérard Pipart, iadis femme de Jacques Dennetières, laquelle trespassa lan 1488, le 28 de jullet. Priès Dieu pour son âme.

(*Ms. CCXXVII*, page 275).

3° V. degré VIII.

Dans la dite chapelle de Saint-Marcoul était une lame de cuivre portant ce qui suit :

Dennetières — Touwart

Ecusson des Dennetières. Casque, lambrequins. Cimier : une tête et col de tigre. Supports : deux tigres.

Une palme.

Ecusson en losange parti Dennetières et de Villain écartelé de de Launais.

Pipart — Daubermont

Chy gist noble homme Messire Jhérosme Dennetières en son temps seigneur des Watines, paroisse de Leers, qui trespassa le 25 doctobre 1535.

Cy gist Marie Villain, son espeuse, laquelle trespassa le 21 octobre 1508. (*Ms. CCXXVII*, page 240).

4° V. degré X, n° 1.

On trouvait dans l'église de Saint-Jacques, sur une pierre bleue placée dans le pavement du palier des escaliers de la porte méridionale, l'inscription suivante :

Sovbz ceste lame est posé, avecq
ses père et mère, le corps de Jean
Dennetières, filz des fevz Jean et de
Damoiselle Jennette le Clercq vivans
conjoincts, ambedevx escvier, chef
svccessivement des armes des
Dennetières, qve en favevr de
Nicolas Cazier, Pierre Cazier, s[r] de
Hautighem, etc., à son père, beav-frère,

prénommés JEAN, a faict mettre.
aïant, le dit JEAN DENNETIÉRES,
hantant la gverre, esté
avevglé dès lan 1600, est
mort le .... de
.... 16... Priez
Diev povr levrs âmes (1).
(Imprimé dans *Epitaphes et Blasons*, p. 133).

5° V. degré X, n° quinto.

Au fond des carolles de l'église de Saint-Brice, à main droite, se voyait une lame de pierre encastrée dans le pavement. Elle portait deux écussons armoriés et cette inscription :

CAZIER DENNETIÈRES

Sovbs ceste lame e·t posé le corps de fev Demoiselle Jenne Dennetières, fille de fev Jehan, en son vivant escvier,...

(*Ms. CCXXVII*. page 230).

6° V. BRANCHE DE LAPLAIGNE, degré IX *bis*.

Nous lisons dans l'article consacré à la commune de Laplaigne par F.-J. BOZIÈRE, en ses *Souvenirs et légendes de l'ancien Tournaisis*, ce qui suit, à propos de ce qui se trouvait dans l'église :

« L'objet le plus curieux est une pierre tumulaire » placée verticalement contre la muraille dans une » chapelle à droite du chœur, où, sans aucun doute, » elle aura été déposée après son déplacement de » dessus la sépulture qu'elle recouvrait. Cette pierre, » très épaisse, de deux mètres de longueur sur un » mètre et vingt-cinq centimètres de largeur, représente » en haut relief, mais d'un dessin barbare, un homme » de guerre couché, les mains jointes, la tête nue, la » barbe entière, portant une armure recouverte d'un » surcot. Son casque et ses gantelets reposent à ses » pieds. Sa noble dame est vêtue d'une longue robe et

» d'un mantelet. La tête de cette figure est brisée » ainsi que le blason, supporté par des génies, qui la » surmontait. Les armes du guerrier sont assez bien » conservées pour que l'on discerne trois écussons » chargés chacun d'une étoile à six rais. Quand même » cet intéressant monument ne contiendrait pas l'ins- » cription que nous donnons plus loin, ces armes » diraient assez que nous sommes en présence de per- » sonnages appartenant à la famille *d'Ennetières*. En » effet, cette tombe est celle d'Arnould d'Ennetières, » écuyer, seigneur de Laplaigne, mort en 1556, et de » sa femme, Catherine de Cordes. Or, l'écu brisé devait » porter *deux lions adossés* qui rappellent un fait » d'armes glorieux pour la maison de Cordes. — Les » bords de cette lourde pierre tombale taillés en chan- » frein, contiennent huit quartiers placés symétrique- » ment de chaque côté, et au dessus des figures se lit » cette inscription bien conservée : CHI GIST MONSIEVR » ARNOVLD DENNETIÈRES, ESCVŸER, SEIGNEVR DE LA- » PLAIGNE, QVI TREPASSA LAN XV^cLVI. »

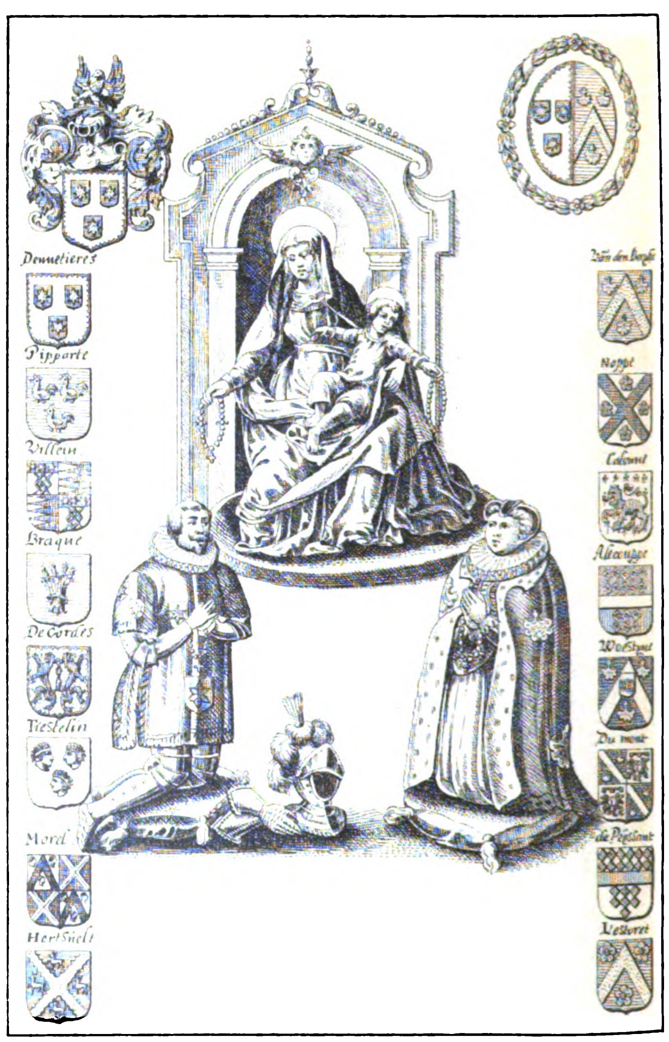
7° V. Branche de Laplaigne, degré IX *bis*, n° quarto.

A Notre-Dame de Tournai, dans les carolles à main gauche, est une chapelle, où, au-dessous de la table de l'autel, on lit :

Ce dehors a donné feu Monsr M^tre Franchois Dennetières. chanoine de ceste, licencié en théologie. Priès Dieu pour son âme. (*Ms CCXXVII*, page 339).

8° V. BRANCHE DE HARLEBOIS, degré X *bis*.

Dans l'église de Saint-Piat, dans la chapelle au côté gauche du chœur, se trouvait dans le pavement une lame de pierres à deux personnages avec leurs quartiers relevés en demi-bosse, et avec une inscription, le tout tel que suit :



VERRIÈRE.
don des époux d'Ennetières-vanden Berghe.
qui se voyait jadis en l'église de St Piat de Tournai.

DENNETIÈRES	DE CORDES	VANDEN BERGHE	WOESTINE
	Dennetières avec casque et lambrequins Cimier : une tête et col de tigre entre un vol	losange parti Dennetières et de *van den Berghe* dans une couronne.	
VILLAIN	MOREL	CALONNE	PEYSSANT

SÉPULTURE

de Messire Jean Dennetières, chevalier, seigneur de Herlebois, Reynaertsvliet, la Motte, et conseiller de Son Altesse Sérénissime l'Archiduc Albert et premier commis de ses domaines et finances qui trespassa le 12e de novembre 1620.

Et dame Françoise vanden Bergue, sa compaigne, Dame de Croixaumont, Eke, Louverie, etc., laquelle trespassa le 3e d'apvril 1630. Priès Dieu pour leurs âmes

(*Ms. CCXXVII*, page 171).

Les mêmes époux avaient donné à l'église de Saint-Piat, un vitrail représentant ce qui suit :

Dans la partie supérieure, la Vierge assise dans une niche, tenant l'enfant Jésus, offre un chapelet à un seigneur armé, agenouillé sous elle, et vêtu d'une cotte armoriée, tandis que l'enfant divin tend un chapelet à une dame couverte d'un manteau armorié et doublé d'hermine. Seize quartiers coloriés de leurs émaux ajoutaient à la beauté de ce vitrail. C'étaient :

Dennetières, *Pipart*, *Villain*, *Bracque*; *de Cordes*, *Tiestelin*, *Moreels*, *Hertsvelt*, pour le mari, et

vanden Berghe, *Noppe*, *Calonne*, *A le Couppe*; *vande Woestync du Mont*, *Peissant* et *Lestoret*, pour la dame.

9° V. Branche de Harlebois, degré XI.

Dans l'église de Saint-Piat, contre le mur de la nef à gauche en entrant, près de l'autel de Saint-Nicolas,

on trouve un monument orné des grandes armoiries des Dennetières et de huit quartiers portant cette inscription :

Grand écusson.

	D. O. M.	
Dennetières	Genere et virtvte conspicve	Bavdeqvin
	Maria de Bavdeqvin	
	qvod mori potvit hic jacet	
vanden Berghe	cvm marito Jacobo Dennetières	la Rivière
	barone de la Berlière, etc..	
	regis cathol. consiliario statvs et thesavrario gen^{lis}	
de Cordes	ad vsqve XI sept. MDCLXIII,	Zomberghe
	vixit	
	belli calamitas	
vande Worstyne	ivnctvs animo tvmvlo separavit	Lannoy-Ablain
	illa hic patrio	
	ipse Brvxellæ tegitvr peregrino	
	vtrosqve	
	itervm vt beata ivngat æternitas	

10° V. Branche de Harlebois, degré XI.

Dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, on voyait cette épitaphe :

D. O. M.

Jacobus Dennetières, baro de la Berliere, etc., præses camera rationum Thesaurarius Generalis, consiliarius status

H. S. E.

Dennetières	Suam in Rationibus justitiam,	vanden
	in Thesauri cura fidem, in	Berghe
	statu rectitudinem, vigilan-	
Villain-Jollain	-tiam et prudentiam per annos	Callonne
	LX. Regi probavit; ut Deo	
	probet precare.	
Cordes, dit	Mariam de Baudequin	de la Woestine
Watripont	conjugem unicam, Tornaci	
	dum Regi pareret in majorum	
	Monumento deposuit, ipse	

Morel	Ao. M.DC LXXVII. ap	Peschant
	q. Ætatis LXXXI. Defunctus	
	hic condi voluit, malens ab	
	uxore, et suis quam à Rege,	
	vel Corpore se jungi. Philip-	
	-pus Franc^{us} Dennetières,	
	Marchio de Mottes, etc. Pa-	
	-renti opt^{o} filius jam unicus	
	D.D.	
Dennetières		de Baudequin

(*Théâtre sacré de Brabant*, t. I, p. 206).

11° V. Branche de Harlebois, degré XII.

Près du monument précédent, à Sainte-Gudule, entre deux colonnes de marbre :

	Dennetières Obert	
Dennetières	D. O. M.	Obert
	Philippus Franc^{us} Den-	
	netières, marchio de Mot-	
de Cordes-Watripont	tes, baro de la Berlière, Pa-	le Prévost
	tris in suprema Belgii Æra-	
	rii quæstura et in Consilii sta-	
vanden Berghe	tus dignitate Successor, hic	le Franchois
	jacet cum Maria Obert	
de la Woestine	dilec^{ma}, conjuge sua, Do-	de le Flie
	mina de Massinghien, Fonte-	
de Baudequin	nes, etc , quam cum mors	
	marito rapuisset die IX Feb.	de Landas
de Zomberghe	Ao. M.DC.LXXXVIII.	
	Hoc solutus vinculo Sacer-	des Esprin-galles
	dotali se adstrinxit in Claus-	
de la Rivière	tris Brux. PP. Carmelitarum	
	Discalcea^{rum} ut solitudinis la-	de Cambry
d'Ablin	tibulo tenacius Christo sponso	
	suo intimè agglutinaretur,	des Farvacques
	quo Deo salutis Hostia re-	
	pentinè vita defunctus est die	
	X^{a} aprilis anno M.DC.	
	LXXXXVII, ut commortuus	

Christo eidem et convivat
cum chari^{mo} Patre dilec^{ma}
uxore, et fratre suo Trib.
Equit. mortuo in hoc tu-
-multo conjacentibus, tu lec-
-tor apprecare. R. I. P.
(*Théâtre sacré de Brabant*, t. I, p. 206).

12° V. Rameau de Croix-au-Mont, degré XI *bis*.

En 1877, on lisait dans l'église de Wannehain, l'épitaphe suivante :

	Armoiries des Dennetières	
Dennetières	*et des* Landas *dans deux*	Landas
	écussons conjugués, le second ovale.	
	Icy gisent Messire Philippes	
Villain de	Charles Dennetières, vivant	
La Boucharderie	chevalier, seignevr de	Espringalles
	Croisavmont, Staseghem	
de Cordes	Lovvrie, etc., et Dame	Cambry
	Catherine Lovise de	
Moreel	Landas, dame de Wannehain,	
	dv Maretz, etc., sa compagne,	Farvacques
vanden Berghe	qvi ont fondé vne messe	
	et obit à perpétvité	
Calonne	en ce liev. Décédé ledit	Baudequin
	seignevr le 28 décembre	Zomberghe
vande Woestyne	1662, et ladite dame le	
	6 feurier 1689, et Jean-François,	la Ri-
Peissant	levr fils, décédé le 28 aovt 1712.	vière
	Priez Diev povr levrs armes.	Ablain

Dans cette inscription que nous avons publiée dans le tome I des *Notices généalogiques tournaisiennes*, page 64, le quartier dénommé Thouars est en réalité de Calonne, dit *van Caloen*, et le quartier demeuré anonyme est formé par les armoiries de *Peissant*, qu'un copiste amateur nous avait mal décrites.

13° V. Branche du Doncq, degré IX *ter*.

Au chœur de l'église de Saint-Jacques à Tournai, pendait un tableau attaché à la clôture qui sépare le chœur de la chapelle voisine. Sur ce tableau était ce qui suit :

Armoiries des *Dennetières*,
cimées d'un vol.

Dennetières		de Brabant
	Losange parti	
Touwart	*Dennetières* et *de le Saulx*	Bracque
Pipart (écartelé *de Callenelle*)	(à l'aigle)	Clermès
Daubermont		Villain (écartelé *de Launais*)

Jhérosme Dennetières, escuïer,
s^r des Loges, en mémoire de feu son
père, Mons. Pierre Dennetières, escuïer,
s^r du Donc, lieutenant général du
Bailliage de Tournay et Tournesie,
qui trespassa le 5e de mars 1576,
et de Demoiselle Agnès de le Saulx, sa
femme, qui mourut le 3e de febvrier
1581, inhumée au chœur de ceste Eglise,
a fait poser cest épitaphe le 4^e
septembre 1610. Priès Dieu pour leurs
âmes.

(*Ms. CCXXVII*, page 397; Goethals, Miroir des notabilités, t. I, p. 984).

On remarquera que les quartiers de la mère de Pierre Dennetières, Marie *Villain*, doivent être lus en remontant.

14° V. Branche du Doncq, degré IX *ter*, n° tertio.

Dans l'église de la Magdeleine à Tournai, on trou-

vait dans le pavement de la nef, vers le côté gauche, une lame de pierre ornée de cinq écussons, et portant cette inscription :

	Armoiries des Dennetières.	
DENNETIÈRES	avec casque, lambrequins	DE LE SAULX
	Cimier : tête et col de	(*à l'aigle*)
	tigre entre un vol.	
VILLAIN	Supports : deux tigres.	JOSEPH

Chy gist JHÉROSME DENNETIÈRES, escuïer, s^{r} des Loges, lequel aïant faict plusieurs fondations pieuses avec Damoiselle ANTHONETTE DE CROIX, son espeuse, termina de vie à trespas, le 4e du mois de septembre 1610. Priès Dieu pour son âme.

(*Ms. CCXXVII*, page 211).

15° V. Branche du Doncq, degré XI, n^{o} tertio.

Dans l'église de la Magdeleine à Tournai, en descendant la nef, à gauche, entre les troisième et quatrième colonnes, on voyait dans le pavement cette épitaphe, ornée d'armoiries et de seize quartiers de noblesse :

Armoiries des DE SPIENNES et des D'ENNETIÈRES accolées sous un casque orné de lambrequins et cimé d'un *lion issant.*

D. O. M.

DESPIENNES	Icy repose le noble homme Messire	DENNETIÈRES
	CHARLES DESPIENNES, chevalier, seig^{r} du Vivier,	
DE FAULX	dv Prets, dv Bailly, etc., qvi s'acquitta	DE LE
	sy dignement des premières charges dans la	SAULX
DE PAPE	Magistratvre qve le pevple le	DU BOIS
	regarda comme son père et la	dit DE FIENNES
GHEYS	Noblesse comme un homme dhonnevr.	
	Lestime et laffection qvils	LANDAS
LE CAPPELIER	Evrent povr lvy fvt si grande qvon	
	dovta sy sa mort en la 72e année de son âge,	
MOREL	le jo de mars 1694, fvt plvs regrettée	DE LE FOSSE
	qve sa vie fvt honorée, Et la	DARRE
BERNARD	Noble Dame CÉCILE DENNETIÈRES,	
	son épovse, fille de Messire Pierre,	BERNARD
	chev., seignevr de la Grvsonnerie, etc ,	

Darre	décédée le 24me de janvier 1699, âgée de 71 ans. Reqviescant in pace.	Wyts

(Publiée dans *Epitaphes et blasons*, p. 172).

16° V. Rameau d'Aubermez, degré XII.

Dans l'église de la Magdeleine, à Tournai, en descendant la nef, à gauche, entre les première et deuxième colonnes, on trouvait cette épitaphe :

Armoiries des *d Ennetières* et des *de la Fosse*. dits *Pitthem*, timbrées d'une couronne à neuf perles apparentes.

Sépulture
de Messire
Maximilien Dennetières
chevalier, seigneur d'Aubermez,
de la Grusonnerie, etc., décédé le
XXX de janvier mil six cens
quatre vingt huit, et de
Dame
Bernardine de le Fosse,
ditte Pitthem, son épouse,
dame de Robersart, décédée
le III doctobre mil six
cens quatre vingt six.
Requiescant in pace.

(Publiée dans *Epitaphes et blasons*, p. 170).

17° V. Branche de Beaumez, degré IX *quater*.

A Saint-Brice de Tournai, en la chapelle de Saint-Marcoul, contre la muraille, se voyait une inscription ornée d'armoiries timbrées et de huit quartiers :

Dennetières	Armoiries des *Dennetières*	Losange parti Dennetières et *Boulanger*.	Boulanger
Pipart (écartelé *de Callenelle*)			de Marchiennes

Villain (écartelé *de Launais*)	Dans ce tombeav povdreux gist Franchois inhumé Escvïer générevx et seignevr de Beavmé Qvi sviuit et la guerre et les trasches enthières	de Lignières

BRACQUE	De ses aïevx Pipars : Diev le ueville loger	BERGHES
	En son repos auec sa Barbe Bovlenger	(*op zoom*)

Il movrvt lan 1570.

(*Ms. CCXXVII* page 242).

18° V. Branche de Beaumez, degré IX *quater*.

A la Cathédrale de Tournai, près de l'escalier menant aux cloistres, se lisait une inscription ornée des armoiries des *Dennetières* et des *Boulanger*, et de quatre quartiers ; la voici :

Cy devant gist demiselle BARBE BOVLENGER, damme dv Maisnil, iadis femme de noble Franchois DENNETIÈRES, escvier, sr de Beaumès : laqvelle trespassa le onziesme de jvillet 1597.

Priès Diev pour son âme.

Losange parti

DENNETIÈRES et DE BOULANGER

BOULANGER, MARCHIENNES, LIGNIÈRES, BERGHES.

(*Ms. CCXXVII*, pages 508-509).

19° V. Branche de Beaumez, degré IX, n° *secundo*.

Dans la chapelle de Saint-Marcoul, à Saint-Brice de Tournai, était entée dans la muraille une épitaphe représentant un homme armé et agenouillé, sculpté en pleine bosse, avec les quartiers et l'inscription qui suit :

PRÉYS	Armoiries des DE PRÉYS, *brisées d'une bordure*, ornées	DENNETIÈRES
VILLAIN (écartelé *de Launais*)	de casque et lambrequins et cimées d'une *tête et col d'aigle entre un vol.*	BOULANGER

Jaspar de Preys, vivant escvier, sr de le Dalle,
capitaine d'vne compagnie de cvirassiers à cheual
av seruice dv Roy Catholique, après auoir été av
rauitaillement de Roven, prinse de Cambray,
Ardres, Calais, Amiens, Ostende, Uesel et
avtres places, termina le 21e jovr de may
lan 1613 : gist son corps en l'église de la citadelle de Cambray.

(*Ms. CCXXVII*, page 233).

20° V. Branche de Beaumez, degré X.

Dans l'église de Saint-Piat à Tournai, en la chapelle de Saint-Nicolas, au dessous de la table d'autel, on trouvait une inscription ornée de grandes armoiries et de huit quartiers, comme suit :

DENNETIÈRES	Ecusson ovale parti *d'Ennetières* et *de la Rivière*.	LA RIVIÈRE
VILLAIN (écartelé *de Launais*)		WAES
BOULANGER		DABLAING
DE LIGNIÈRES		FOURMESTRAULX

A l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie
et ornement de ceste chapelle de Saint-Nicolas
et de Sainte-Anne, Messire JASPAR DENNETIÈRES
chevalier, s^r de Beaumé, aagé de 73 ans, m'a donné
en mémoire de soy et de Damme Anne
de la Rivière, sa femme, ce 21 de mars 1622.
Elle trespassa le 20 daoust 1605. Et luy
...... Priès Dieu pour leurs âmes.

(*Ms. CCXXVII*, page 147).

21° V. Branche de Beaumez, degré X, n° *quarto*.

Au milieu du chœur de l'église de Saint-Piat, à Tournai, était une lame de pierre, encastrée dans le pavement, et portant grandes armoiries, quartiers et inscription comme suit :

DENNETIÈRES (à la bordure engrêlée)	Armoiries complètes des DENNEEIÈRES, *brisées d'une bordure engrêlée*. Casque, lambrequins, cimier et supports.	LA RIVIÈRE
BOULANGER		DABLAIN

Ci gist Philippe Dennetières, escvïer, qvi trespassa le 18e dapuril de lan 1599.

Priès pour son âme.

(*Ms. CCXXVII*, page 139).

22° V. *Branche de Laplaigne*, degré X, n° *sexto*.

Dans l'église de Saint-Bavon, à Gand, devant l'autel de la Sainte-Croix, fut inhumé le chanoine Robert d'Ennetières, propriétaire de la septième prébende royale, par nomination des archiducs Albert et Isabelle, faite en 1606, et par prise de possession du 9 février 1607. Son épitaphe, ornée de ses armoiries, cimées d'un tigre issant au naturel, accolé d'azur, était accompagnée de huit quartiers, et ainsi conçue :

D. O. M.
Nobili ac venerabili viro
D. Roberto d'Ennetières,
Cathed. hujus ecclesiæ presbytero,
et per annos 42. canonico, pietate in Deum,
charitate in proximum, munificentiâ in Eccle-
-siam, insigni concordia, doctrinâ ac morum
comitate, omnibus percaro,
vivere desiit æternum victurus
18 aprilis 1649, æt. 71.
Nepotes mœsti posuerunt : viator bene precare,
et te morituri cogita.
Quartiers : d'Ennetières, Villain, Cordes, Morel;
Fourvy, Baillette, Hennin, Hauselle.

(Chanoine Hellin. ***Histoire chronologique des évêques et du Chapitre exemt de Saint-Bavon, à Gand***, **t. I, p. 262**).

UNE AUTRE FAMILLE *d'Ennetières* RÉPUTÉE NOBLE.

Le nom de *Dentier* ou *Dentiers*, que des personnes prononcent Dennetières, fut assez répandu dans le Hainaut et le Tournaisis. Il y avait des Dentier à Houtaing, avant que les d'Ennetières n'y aient acquis le fief de la Berlière. On trouve encore, au XXe siècle, de nombreux *Dennetières* domiciliés dans le département du Nord et à la frontière de la Flandre Occidentale. Cela prouve que les *villici*, c'est-à-dire les maires

héréditaires, d'Ennetières-en-Weppes, et que les *fieffés*, d'Ennetières-en-Avelin, ont eu des cadets qui ont fait souche.

Dans l'ouvrage intitulé *Recueil des familles originaires des Pays-Bas ou y établies* (Rotterdam, 1778, in-8°), tome second, page 308, on trouve une famille d'Entieres ou Dentieres, que le Roi d'armes VAN BERKEL déclare issue de *Roland* DENTIERES, fils de Jacques *Dennetières*, seigneur de le Val à Mouscron, et de Sandrine *des Ablens*, sa quatrième femme. Or le testament de Roland *Dennetières*, approuvé à Tournai le 13 janvier 1500 (1), prouve clairement que cet oncle du premier Jérôme ne prit pas d'alliance, et mourut sans postérité, même illégitime. D'un autre côté, GOETHALS, dans son *Miroir des notabilités nobiliaires*, t. I, p. 988, laisse passer une erreur typographique qui fait de Jean Dennetières, seigneur de Beaumez et homme de lettres, le petit-neveu de Marc Dentieres, le prétendu petit-fils de notre Roland, alors que PAQUOT, en ses *Mémoires littéraires*, t. III, p. 607, a écrit *petit-neveu de Marie*. De tout cela, il résulte que des erreurs nouvelles, faites par des plagiaires non avertis, sont à craindre. Quel était le second Roland Dentieres ou d'Entieres qu'on marie à Marguerite d'Allennes (aux losanges), pour en faire le père de Marc d'Entieres, conseiller et maitre ordinaire en la Chambre des Comptes à Luxembourg? Nous n'en savons rien, mais nous constatons que sa postérité, qui donna un chanoine à Notre-Dame de Cambrai (*Philippe* D'ENTIERES) ; un conseiller et maitre de la Chambre des Comptes en Brabant (*Charles* D'ENTIERES), un seigneur de Meerbeek (entre Louvain et Bruxelles), secrétaire du Conseil privé de S. M. Catho-

(1) ARCHIVES DE TOURNAI. *Testaments*. Paquet de l'année 1500.

lique aux Pays-Bas, et contrôleur des sceaux des privé et grand Conseils, époux d'Isabelle-Marie *Gheys*, dame de Bavinchove (*Robert* D'ENTIERES), s'est éteinte dans la ligne directe dans la personne de *Jeanne* D'ENTIERES, dame héritière de Meerbeek et de Bavinchove, mariée en 1670, à Julien-Joseph-François, comte de la Tour-Saint-Quintin et de Seninghem (Seninghen), seigneur de Colomby, la Motte, Blecquin, Lumbres, Luisegnies, etc., capitaine de cavalerie au service de S. M. Catholique, mort le 20 juin 1708.

Voici les seize quartiers de cette dame :

Paternels :
D'ENTIERES, *d'Alennes*, BENTINCK, *Opberghe*;
BAUWENS, *Audenhage*, MARCHANT, *Opberghe*.

Maternels :
GHEYS, *Velaere*, VAN HECK, *Gramez*;
BERNARD (à l'épée), *Haudion*, VANDER RYNE, *Nieuwenhove*.

Nous y avons fait mettre les huit quartiers en petites capitales.

Dans cette généalogie de cinq degrés, nous ne trouvons, outre les deux dates citées plus haut, qu'une troisième qui est celle du mariage d'Entieres-Gheys, contracté le 27 septembre 1649, et en note les dates des décès de Marc et de sa femme (1).

Les vrais alliances sont celles de BENTINCK (*d'azur*

(1) Il existait dans l'église paroissiale de la Chapelle (2), au chœur de Notre-Dame, l'épitaphe suivante :

D. O. M.
MONUMENTUM
FAMILIÆ MARCI DENTIERES
ET
CATHARINÆ DE BENTHINC
CONJUGUM
HIC FATO CESSIT 24 JUIN 1600
ILLA 20 MARTII 1607

(2) Sans doute Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles?

à la croix ancrée d'argent), de RUIJT *(d'azur à la rose d'argent),* de BAUWENS *(de gueules à deux quintefeuilles d'argent; au franc-quartier émanché d'argent et de gueules de dix pièces,* qui est SWERTS); de RULANT, dit ZEELANDRE *(d'or à l'aigle de sable, à la fasce ondée d'argent et d'azur de sept ondes, brochant sur le tout);* de GHEYS ou GHYS *(de sable au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même),* et enfin DE LA TOUR-SAINT-QUINTIN *(d'or à la bande de gueules; au canton d'azur).*

Le Comte PAUL-ARMAND
DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE.

LE MÉTIER

des fondeurs de laiton et des batteurs de cuivre, ou caudreliers

à Tournai

L'*Histoire des Métiers*, à Tournai, est encore à faire, bien que cependant quelques chapitres en aient déjà été écrits; et parmi ceux-ci, les plus intéressants peut-être, ceux qui traitent des produits fabriqués par ces métiers, peuvent se lire dans l'ouvrage si rempli de documents, de MM. Cloquet et de la Grange : *Etudes sur l'art à Tournai et les anciens artistes de cette ville*, où tour à tour, ils parlent des architectes, maçons, tailleurs de pierres, sculpteurs, escriniers, fondeurs de laiton, batteurs de cuivre, ferronniers, enlumineurs, relieurs, peintres, verriers et orfèvres.

M. Desmazières a traité des imprimeurs, et Mgr Voisin a écrit sur les hautelisseurs; enfin nous-même avons complété ces recherches, par l'histoire des tapissiers et hautelisseurs, et nous avons fait aussi celle des potiers, faïenciers et porcelainiers.

La matière toutefois est loin d'être épuisée, même sur les métiers indiqués ci-dessus, car si MM. Cloquet et de la Grange ont publié quelques règlements les concernant, ils ne se sont nullement proposé d'écrire leur histoire.

Parmi les métiers tournaisiens qui présentent le plus d'intérêt, figurent ceux des fondeurs de laiton, batteurs de cuivre et chaudronniers.

L'exposition de Dinanderies de 1903, à Dinant, a montré la valeur artistique des produits de cette industrie, dans diverses localités belges; leur diversité et leur importance. On a pu alors répartir, en quatre ou cinq groupes principaux, ces produits de notre industrie nationale, et parmi eux l'on a particulièrement admiré ceux de l'école de Dinant, la plus ancienne en date, et ceux de l'école de Tournai, qui égala, si elle ne la surpassa point, sa rivale des bords de la Meuse.

On a vu à cette exposition, en originaux ou en facsimile, les produits les plus remarquables (parmi ceux que le temps et les hommes ont épargnées) de la fabrication tournaisienne, et dans une communication faite à la troisième section (1) du Congrès archéologique qui eut lieu en même temps, nous avons signalé à grands traits les œuvres les plus magnifiques de nos artisans, et cité les noms des maîtres tournaisiens qui se sont signalés dans le travail du cuivre, et auxquels nous devons tant d'œuvres d'art véritable : fonts baptismaux, lutrins, chandeliers, statues, grillages, croix, couronnes de lumière, autels; des cloches de toutes dimensions; des pièces d'artillerie de toutes formes et de tous calibres, œuvres des maîtres qui ont nom Guillaume le Febvre, Alard Genois, Gérard de Rosteleu, Lotart Hainette, les Van Horque, Michel le Maire ou de Gand, les Maumuchet, et tant d'autres, qui vivaient au XV[e] siècle, l'époque la plus brillante de l'industrie du cuivre dans nos murs.

(1) **L'art du bronze et du cuivre à Tournai. Fondeurs et batteurs de laiton. In-8°, Namur, 1904, 2 planches.**

Nous ne nous proposons pas, au cours de cette étude, de revenir sur ce qui a déjà été dit par nos prédécesseurs, ni par nous, à Dinant.

Son objet est beaucoup plus modeste : relater et coordonner les documents relatifs au métier proprement dit, documents conservés aux archives communales de Tournai, où ils sont peu nombreux, dans le fonds général, mais plus abondants dans le *fonds Desmazières*, où on trouve une farde de pièces provenant vraisemblablement du dernier détenteur des archives du métier (1); enfin dans divers fonds où certains de ces documents semblent s'être trouvés par hasard.

On conserve au musée communal de Tournai, le coffre ou *ferme*, en chêne sculpté, à fenestrages gothiques, orné des armes de France, et du briquet de Bourgogne, qui renfermait les archives des chaudronniers, l'une des branches du métier des fondeurs de cuivre.

Nous nous sommes efforcé d'y réunir quelques objets de fabrication tournaisienne, chandeliers, mortiers, etc.; nous avons pu y faire figurer aussi deux superbes fac-simile de nos plus belles pièces en laiton, les fonts baptismaux de Hal, et le lutrin-aigle de cette église, œuvre de Guillaume Le Febvre.

Mais en ce qui concerne cette industrie, Tournai, riche encore de ses produits, peut les montrer dans les milieux même pour lesquels ils ont été fabriqués : l'aigle lutrin de l'église Saint-Nicolas (2) 1393; celui de l'église Saint-Jacques (1411), ceux de l'église Saint-

(1) Ces dernières pièces n'ont pas été connues de MM. Cloquet et de la Grange quand ils ont écrit leurs *Etudes sur l'art à Tournai.*

(2) Ce n'est plus qu'un fac-simile, l'original ayant été vendu au Musée de Cluny à Paris, où il figure aujourdjhui.

Piat (1403), de la paroisse Notre-Dame (XVIe siècle), de l'église Saint-Jean (XVIe siècle), de l'église Saint-Quentin (1638); le chandelier pascal de Saint-Brice, XVe siècle, les grands chandeliers d'élévation, hauts de près de deux mètres, appelés *bourdons*, à la Cathédrale et dans les églises Saint-Piat, Saint-Nicolas, Saint-Quentin.

Deux grands chandeliers de 1642, par Chabouteau, à l'église Saint-Brice; une magnifique série de chandeliers d'autel de formes et de dimensions variées, conservés dans cette même église; deux chandeliers d'autel du XVe siècle à l'église de la Madeleine et deux autres à l'église Saint-Jean.

Des plaques commémoratives ou funéraires à l'église Saint-Brice et à l'église Saint-Quentin; un ex-voto judiciaire au musée, etc.

Les cloches du Beffroi (1392 et 1416), de la Cathédrale, de Saint-Brice, Saint-Piat, la Madeleine, Saint-Jean, etc.

I.

Le document le plus ancien où se trouvent mentionnés les Caudreliers, est un des *registres de la loi* de 1276 à 1280, mais sans aucun détail intéressant le métier (1); on rencontre encore cités dans divers documents, mais individuelment, et sans aucuns détails, divers suppots du métier, *fondeurs de laiton, caudreliers, tailleurs ou batteurs de laiton, boutonniers de laiton, fondeurs de cuivre, anneliers de laiton*, etc.

MM. Cloquet et de la Grange (2) ont publié l'ordon-

(1) Voir Léo Verriest : Les registres de justice, dits registres de la loi. Tournai, 1905.

(2) Etudes sur l'art à Tournai, tome I, p. 291.

nance de 1371, relative à la fabrication des *aniaux de laiton*,

Son intérêt et sa dimension modeste nous engagent à la reproduire ici, plutôt que de renvoyer le lecteur à l'ouvrage de ces savants auteurs.

Ordenanche des aniaux de laiton.

Premiers que il ne soit nuls qui se melesce dou mestier de faire aniaux de laiton qui dore en avant œuvre d'iceli mestier de nuit, sour le maistre, vallet ou apprentich estre criet à xx sous et lequel ban paiera le maistre pour ses aprentis.

Item que nuls doudit mestier ne puist ouvrer d'iceli mestier les jours de fièste commandées à garder, les samedis, les nuits nostre Dame, les nuits d'apostle, ne les végilles commandées puis le premier coup de vièspres sonet, sour xx sous, et paiera li maistres pour ses aprentis.

Item que chascun dudit mestier ne puist avoir que III aprentis ou mains se il lui plaist, liquel aprentich serviront IIII ans continuels anseois qu'ils puissent ouvrer devant aultrui sour la dite paine.

Item que nuls maistres doudit mestier ne puissent soustraire les vallés l'un de l'autre tant que li vallés ait parfait le service de sen maistre et acompli ses convenances, sour la paine devant dite.

Item que nuls desdits mai-tres ne puist maittre nul vallet en œvre se il n'est de boin nom, de boine grace et renommée, ne aussi qui ait convenance de service à autre maistre tant devant comme dehors sur ledit ban.

Item que adfin que on fache ledit ouvrage bon et loyal, chertaines wardes y soient ordenées par eskevins, che entendu que des aniaux dont li douzaine ne voulra que XII den. tourn et en dessous, nulle cognissonce n'en apartenra ausdits wardes.

Fait et passé par les consauls, le mardi XXI[e] jour de décembre l'an 1371.

La première ordonnance concernant le groupe des fondeurs, batteurs, graveurs et chaudronniers est relative au métier des CHAUDRONNIERS, elle date de 1414,

et a trait à la discipline intérieure du métier. Elle défend aux *caudreliers* fabriquant des objets neufs, d'avoir à leur étalage plus de trois pièces de vieille chaudronnerie, et d'autre part, un marchand de vieux chaudrons ne peut avoir à son étalage plus de trois pièces neuves. Les uns et les autres ne peuvent vendre qu'au marché (1).

Une ordonnance du 3 novembre 1423 rendue par les doyens et sous-doyens de la chambre des arts et métiers au profit des FONDEURS DE LAITON, est rappelée dans l'ordonnance de 1543, mais le texte n'en est pas conservé dans nos archives locales. On le trouve cependant repris dans un volume manuscrit, propriété de Madame la comtesse de Limminghe, de Gesves, où sont aussi transcrites toutes les ordonnances portées en cette année 1423, sur les métiers de Tournai et leur organisation en 36 bannières, et dont nous devons la communication à l'obligeance du baron Maurice Houtart.

L'ordonnance stipule que l'apprentissage sera de quatre ans, et le droit d'entrée dans le métier de xx s. t. dont xv au profit de la bannière et v « aux maistres fondeurs pour boire ensemble. »

Le nombre d'apprentis que peut employer un maître n'est pas limité.

L'apprenti qui veut devenir maître doit payer IIII lb. t. dont III au profit de la bannière et une « aux maistres et ouvriers pour boire ensemble. »

Les fils de maitre et les ouvriers du métier qui épousent une fille de maitre, paient seulement vs. pour boire.

(1) ARCH. DE TOURNAI. Registre des Consaux, 1414. Cette ordonnance est citée dans les *Etudes sur l'art à Tournai.*

Il est défendu de travailler après 3 heures de l'après-midi les samedis, les veilles de fète de Vierge, les vigiles des fêtes, etc., et tout autre jour avant la sonnerie des matines et après le dernier wigneron (la cloche du soir).

Enfin il est encore défendu d'employer un ouvrier qui n'a pas rempli ses obligations envers le patron qu'il quitte.

Ordonnance des fondeurs de laiton, sous la banière des Fèvres, 1423.

« Item desdiz fondeurs de laitton. Chi après sensievent les ordonnances, franchises et libertez faites passées et accordées sur le fait, labeur et mestier des fondeurs de laitton, sortissans et suppos soubz la banière des fèvres.

Et premiers, que tout ceulx qui dores en avant vouldront apprendre ledit mestier seront tenus de y estre et servir, en le apprenant, le terme et espace de quatre ans, et payer chacun xx s.t. d'entrée, dont les xv s. appartendront au droit de ladite banière et les aultres v s. aux maistres fondeurs de ladite ville pour boire ensemble.

Item que lesdiz fondeurs porront avoir tant d'apprentifs que bon leur semblera.

Item que tous fondeurs qui doresenavant vouldront eslever et estre frans et maistres dudit mestier seront tenus de paier chacun IIII lbz t., dont les trois quars appartendront au droit de ladite baniére et l'autre quart aux maistres et ouvriers pour boire ensemble.

Item que tous filz de maistre dudit mestier porront faire icelluy et eslever quant bon leur semblera, parmy paiant v s. au boire aux maistres et ouvriers dudit mestier.

Item et s'aucun ouvrier dudit mestier prend à femme et espeuse la fille d'un maistre d'icellui maistier, il sera frans et poura eslever icelluy mestier, parmy paiant v s.t. au boire comme ung filz de maistre.

Item qu'il ne soit personne dudit mestier qui face quelque ouvrage d'icelluy par jour de Sabmedy nuyt de notre Dame, festes ayans vigilles ne aultres jours solempnels demandez en

sainte église, depuis trois hœures après disner sur II s. VI d. t. d'amende pour chacune deffaulte au droit de ladite banière.

Item qu'il ne soit personne dudit mestier qui, paravant le commencement du son de matines de Notre-Dame, ne depuis le derrain wigneron de la nuyt, (la cloche du soir) face quelque ouvrage dudit mestier sur ladite peine et amende.

Item qu'il ne soit maistre dudit mestier ne aultre ouvrier d'icelluy qui mette en œuvre varlet ne serviteur des maistres ouvriers des nuef mestiers suppos de la banière tenant d'aultruy ouvroir en ladite ville, s'il n'a parfait son service au maistre dont il sera party et s'il n'en appert deuement à celluy qui le volra mettre en œuvre à peine de x s.t. au prouffit de ladite banière.

Item que tous varlés servans qui furent quant lesdites bannières furent créés et ordonnées au mois de Juing darrain passé l'an mil IIII^c et XXIII porront faire et eslever ledit mestier parmy paiant XX s.t., dont les XV s. appartendront au droit de ladite banière et les aultres cinq solz aux compaignons dudit mestier pour boire ensemble. »

(Les articles suivants s'appliquent indistinctement aux divers métiers réunis sous la bannière des Fèvres)

Une seconde ordonnance du même recueil, est relative aux *eswars* des fondeurs, mais elle s'applique aussi à d'autres corps de métiers et n'a par conséquent pas d'importance au point de vue de celui qui nous occupe. Elle porte la date du 15 novembre 1425.

L'ordonnance du 4 août 1483, rendue par le même collège des doyens et sous-doyens des métiers est la première, parmi celles dont le texte nous a été conservé, qui règlemente, d'une manière générale, la branche des CHAUDRONNIERS; à ce titre nous croyons devoir la donner presque intégralement (1).

(1) ARCH. DE TOURNAI. Fonds des métiers. Farde intitulée Etainiers, caudreliers, ferronniers et plommiers. Copie sur papier, sans sceau ni signature; écriture du 15e siècle.

On y voit d'abord que le métier des chaudronniers était compris dans *la bannière* des febvres ou serruriers, que la chapelle ou l'autel de leur corporation était dans l'église Saint-Nicolas (le lieu de leurs réunions étant à l'abbaye Saint-Martin). L'ordonnance stipule que ceux qui voudront être admis dans le métier devront d'abord faire quatre ans d'apprentissage sous un franc maître, et payer vingt-cinq sols tournois; les fils de maître, s'ils veulent être admis à la maîtrise, doivent faire *chef-d'œuvre*, sous le contrôle de deux maîtres, auxquels ils paieront dix sols tournois pour leur peine; ils doivent encore payer une livre de cire au profit de l'autel du métier. L'objet fabriqué comme chef-d'œuvre reste leur propriété. Les apprentis qui après quatre ans d'apprentissage, veulent devenir maîtres, sont soumis aux mêmes conditions mais doivent payer des droits plus élevés : 100 sols tournois répartis comme suit : 10 sols aux maîtres en présence de qui le chef-d'œuvre a été exécuté, 60 sols au profit de *la bannière* (c'est-à-dire de l'ensemble des métiers composant la bannière des febvres) 15 sols au profit du métier des chaudronniers et 15 sols au profit de la chapelle.

Les étrangers qui justifient d'avoir fait leur apprentissage dans une franche ville, peuvent de même, devenir maîtres moyennant de faire chef-d'œuvre, et payer six livres tournois, ou 120 sols, savoir, 10 aux deux maîtres, 70 à la bannière, 20 au profit de la chapelle, et 20 *au profit des caudreliers pour eulx récréer ensemble*.

Il est défendu de colporter dans les rues de la ville *caudrons à col, payelles, pos de keuvre ou aultre chose dépendant du mestier*, à quiconque n'a pas été reçu maître.

Chaque maître ne peut avoir qu'un seul *varlet de franque appresure souffisant ouvrier* pour aller chercher l'ouvrage à faire ou refaire; défense à toutes personnes autres que les maîtres chaudronniers, de vendre ou acheter en détail pour les revendre, aucun *caudrelach noef*, mais les marchands peuvent les vendre en gros; défense à qui n'est pas maître, de faire un ouvrage quelconque du dit métier, *si ce n'est pour son maisnage et pour servir en sa maison;* défense enfin aux revendeurs ou revenderesses de biens meubles de réparer ou modifier les vieux chaudrons qu'ils vendent.

Ordonnance des Doyens et Sous-Doyens des Métiers.

Les bonnes gens du mestier des caudreliers, subpos sous la bannière des fèvres... remontrant (qu'il) est de nécessité (de) renouveler les ordonnances... à cause du petis drois et sommes que on a acoustumé de payer pour les drois et entrées du mestier comme a cause que plusieurs estrangiers venoient chacun jour en la ville, ouvroient et rappointoient les caudrelas de bonnes gens, et aussi pour faire faire et continuer le service divin et la chandeille qu'ils font faire chacun an en lesglise mons[r] saint Nicolas ou bruille... (1)

Premiers que cellui ou ceus qui doresenavant vouldront apprendre ledit mestier en Tournay seront tenus de servir et demourer en apprenant icellui mestier avec un francq maistre l'espace de quatre ans continuels comme les anchiennes ordonnances le contiennent, paier pour ladite entrée cincq sols tournoy comme on a paié par cy devant. — Item que tous fils de maistres soient tenus, s'ilz veullent eslever ledit mestier de faire un chief d'œuvre a leurs despens en la veue de deux maistres dudit mestier qu'il soit bien faict et parfaict passable et recevable, duquel chief d'œuvre celui qui l'ara fait fera son prouffit et sera tenu de paier dix sols tournois ausd. deux maistres qui a ce faire auront esté ordonnés... et une livre de chire à l'advanchement de ladite chandeille. — Item pareillement se ung apprentis qui ara bien et deuement fait son appresure en ladite ville telle

(1) Le métier y avait sans doute sa chapelle.

que dessus voelt eslever et estre maistre dudit mestier il sera tenu de faire ung chief d'œuvre. . sera tenu d'ouvrer sur son chief d'œuvre quinze jours ou tant qu'il soit bien et souffisamment fait et comme tel recevable... et sera chacun apprentis tenu de paier au lieu de IIII livres tournois que on paie par ci devant, cent sols tournois est assavoir dix sols ausd. maistres pour leur sallaire d'avoir visité ledit chief d'œuvre, soixante sols au prouffis de la bannière quinze sols au prouffit de ladite chandeille et serviche divin et les autres quinze au prouffis dudit mestier des caudreliers pour euls recréer ensemble. — Item que tous estrangiers qui viendront de dehors et voldront eslever ledit mestier en ladite ville et qu'ils feront apparoir qu'ils seront d'appresure de ville franche pareillement ung chief d'œuvre à leurs depens bon et bien fait en la maison de l'un des deux maistres dudit mestier a ces ordonnés et députés de ouvrer sur icellui chief d'œuvre lespace de quinze jours ou tant qu'il sera bien fait et deuement fait duquel chief d'œuvre il volra en après faire son prouffit pourveu que icellui chief d'œuvre soit en la valeur de quarante sols tournois en moins. Et pour le maistrise eslever et faire ledit mestier en ladite ville ou povoir et banlieue d'icelle il sera tenu de paier six livres tournois (10 sols pour les deux maistres, 70 sols à la bannière, 20 sols au profit de la chandelle, 20 sols au profit des caudreliers pour eux récréer ensemble). — Item que nulz ouvriers dudit mestier, apprentis ne aultre personne quelconque demorant en ladite ville ou hors, ne puist aller de rue en rue parmi la ville ne sur le pooir d'icelle portant caudrons a col, ne paielles, pos de keuvre, ou aultre chose dépendant dudit mestier s'il n'est de franc appresure et qu'il ait fait chief d'œuvre tel que dessus,... sur trente sols d'amende. — Item que nulz maistres dudit mestier de puist doresenavant avoir que ung varlet de francque appresure et souffisant ouvrier pour aller parmi la ville ne sur le pooir quercant ouvraige a faire et refaire a chambgier on a vendre s'il n'est au service et aux despens de son maistre demourans en sa maison a leuwier et a terme gaignant argent et sallaire sur dix sols tournois d'amende a chacun et pour chacune fois que on feroit le contraire les cincq sols au prouffit de la bannière et les aultres cincq sols au prouffit du mestier des caudreliers. — Item que personne de quelque mestier qu'il soit ou marchandise, aultres que les caudreliers ne puist doresenavant entre mettre a vendre à

détail caudrelas noef ni en acheter en quelque lieu pour le revendre en ladite ville une pièce au cop s'il n'est francq maistre dudit mestier ayant fait chief d'œuvre et qu'il soit de ladite bannière des caudreliers sur quarante solz tournois d'amende... saulf et réservé que Iceulz marchans porront iceulx noef caudrelas vendre en ladite ville par reupiaux et fourrures (1) et non aultrement sur ladite amende. — Item que nuls ne puist faire ouvrer dudit mestier des caudreliers ouvraige nul se ce n'est pour son maisnage et servir en sa maison s'il n'est francq maistre dudit mestier ayant fait chief d'œuvre comme dit est sur dix sols tournois d'amende... — Item que nulz revendeurs ou revenderesse de biens meubles en ladite ville ne puist doresenavant les caudrons, pots de keuvre, feriolez (2) et aultres denrées servant audit mestier enmitaillier (couper, débiter) l'un a ung lez et l'aultre à l'aultre, c'est asscavoir copper ou faire copper les pièces des caudrelas ou de keuvre qu'ils achètent en plusieurs pièches en hoster ou en vendre et que bon leur semblera a corriers (3) de tiers ne a aultres personnes quelconques, aussi les loyer ou desloyer (4) come s'ils estoient du mestier des caudreliers, sur dix solz tournois...

Lesquels poins et articles, ordonnances déclarations et ampliations nous avons volu et ordonné... demourans au surplus les aultres poins et articles de leurs auchiennes ordonnances à leur force et vertu. En tesmoins de ce, nous avons fait mettre à ces présentes lettres annexées parmy le plon des aultres ordonnances dudit mestier, le scel Doyens et soubz Doyens, qui furent faites et données le lundy quatriesme jour d'aoust l'an mil cccc quatre-vingt et trois.

Copie sur papier, sans signature ni sceau. — *Écriture du temps.*

Archives de Tournai, fonds des métiers; farde intitulée : Etainiers, caudreliers, ferronniers et plommiers.

(1) Nous n'avons pu trouver la signification de ces mots; cependant, on trouve une expression en partie analogue, dans une ordonnance du 19 août 1710 : vendre *en gros et en fourrure ou pille* où cette expression est expliquée, et qui veut dire en somme, vendre en gros (voir plus loin, à cette date).

(2) Feriolez, ferioels, pot de cuivre en forme de séau.

(3) Peut-être courtiers.

(4) Assembler ou diviser.

*
* *

A cette époque, c'est-à-dire au 15[e] siècle, nos illustres fondeurs de laiton produisaient les œuvres superbes décrites dans les *Etudes sur l'art à Tournai*, et dont quelques spécimens remarquables ont figuré à l'exposition de Dinant, ou sont conservées dans notre ville. Les peuples heureux n'ont pas d'histoire, dit-on ; il en est de même de l'industrie, dans les temps de prospérité. Il y a place alors pour tous au soleil, et l'on ne voit point naître les querelles et les tracasseries, si nombreuses dans les périodes de crise ou de décadence, quand la lutte pour la vie met aux prises les intérêts opposés de plusieurs catégories de fabricants ou de commerçants.

L'histoire du métier des *fondeurs de laiton* en est une preuve nouvelle, car pendant la période brillante que traversa leur industrie au 15[e] siècle, on ne rencontre ni ordonnances réglementant le métier, ni sentences statuant sur des diffficultés entre gens de même métier ou entre suppots de métiers concurrents.

II

L'ordonnance de 1423 avait réglé quelques points de l'organisation du métier des FONDEURS DE LAITON, et c'est en *1543*, c'est-à-dire cent vingt ans après, seulement, qu'une nouvelle ordonnance dispose d'une manière générale sur la réglementation de ce métier.

Elle est extrêmement intéressante, comme on le verra par le texte ci-après, dont nous allons indiquer les dispositions principales :

Quiconque veut devenir maître, doit justifier d'avoir

appris le métier, à Tournai ou dans une autre ville franche. Il doit ensuite faire chef-d'œuvre sans l'assistance de personne. Ce chef-d'œuvre consistait en une image d'un pied de haut, de Notre-Dame tenant son enfant sur ses bras — un petit candelabre à trois branches d'un pied et demi de haut et de large — *une coullombe* (colonne) *de deux pieds de haut entremeslée d'anticque moderne ou machonnerie, selon que on besongneroit au temps que le dit chief-d'œuvre se passera, valissant chascun des dits chief-d'œuvre pour le moins une livre de gros.* Le récipiendaire paie 24 gros *pour la visitation du dit chief-d'œuvre* et 4 livres pour la maîtrise.

Les fils de maitres sont tenus comme tous autres, de faire chef-d'œuvre. Chaque maître ne peut avoir qu'un apprenti, qui demeurera chez lui quatre ans; mais le nombre d'apprentis n'est pas limité quand ils sont fils de maîtres. Le maître qui a tenu un apprenti trois ans, peut pendant la quatrième année, en prendre un second. Il en aura donc deux pendant cette dernière année. Les contraventions à cette ordonnance sont passibles d'une peine de 3 carolus d'or au profit de la ville et d'un demi carolus au profit du métier.

L'ordonnance dispense des mesures relatives à l'apprentissage et à la maîtrise, ceux qui veulent fondre ou sont requis de composer et fondre artillerie et cloches, et les soustrait aux réclamations possibles des fondeurs. L'intérêt public primait en pareil cas l'intérêt privé, et cette disposition est une des plus anciennes qui visent la grande industrie, qui, de même que les industries nouvelles, telle la fabrication des faïences et porcelaines, était soustraite à la réglementation des métiers.

Ordonnance des Doyens et Sous-Doyens des Métiers du 22 juillet 1543.

..... Les doyens maistres et suppots du mestier des fondeurs de layton rappellent l'ordonnance de 1423 sur leur métier, l'obligation d'être apprenti et de faire chef d'œuvre, et requièrent des Doyens ordonnance nouvelle portant sur les points suivants :

« Quiconque voudra eslever ledit mestier... sera tenu de faire » apparoir d'avoir ledit mestier apprins deuement en cette ville » ou aultre ville franche. Et après sans ce composer (?) de ses » mains en son chief d'œuvre sans ayde de personne... une des » pièches d'œuvre a son choix dont la déclaration s'ensuit, est » assavoir une ymaige de Nostre Dame d'un pied de hault » tenant son enffant sur ses bras item ung petit candelabre à » trois bases de ung pied et demy de hault et de large comme » l'œuvre le requiert, item, une coullombe de deux pieds de » hault, entremeslée de anticque moderne ou machonnerie » selon que on besogneroit au temps que le dit chef d'œuvre » se passera, vallissant chascun... des dits chief d'œuvres pour le » moins une livre de gros — item ledit chief d'œuvre ainsy fait » et recheu s'il est trouvé par la visitation qui se fera, bon » deuement et souffisamment fait, celluy qui le aura fait et com- » posé sera tenu payer pour la visitation dudit chief d'œuvre la » somme de vingt quatre gros et pour sa maistrice la somme de » quatre livres tournois comme est contenu auxdites ordon- » nances, bien entendu que les fils de maistres pour parvenir à » ladite maistrice seront tenus faire et composer ledit chief » d'œuvre sans en estre exempté

» Item que les maistres dudit mestier ne polront tenir et avoir » soubz eulx plus de chacun un apprenty ouvrant le terme de » quatre ans saulf que les fils des francqs maistres dudit mestier » polront tenir lieu d'aprenty avecq ung aultre non fils de » maistre. — Item ce faisant ledit maistre polra tenir ensemble » deux apprentis pourveu que l'un deulx soit fils de maistre sy » que de cil bien entendu que lesdits francqs maistres après » avoir heu son aprenty sous lui trois ans polra en la quatriesme » année reprendre et avoir un apprenty et par ce moyen tenir » et avoir durant ladite quatriesme année deux apprentis

» ensemble. — Item qu'il ne soit personne aucune de quelque » estat ou condition qu'il soit qui de ce jour en avant en quelque » manière que ce soit faire ni exercer ledit métier de fondeur » (de laiton) en ceste ville ni fondre aucuns ouvrages dudit mes- » tier en icelle s'il n'a fait les apprentissages et chief d'œuvre » dessus déclaré et payer les droits de appresure et maistrice » comme dit est dessus, et comme est contenu par les » anchiennes ordonnances sur encoure en trois carolus d'or » d'amende à chacune fois au prouffit de ladite ville et demy caro- » lus d'or au prouffit dudit mestier, en exceptant touttefois » desdites ordonnances ceulx quy en ladite ville se vouldront » entremectre ou seront mandés ou requis de composer et fon- » dre artillerie et cloches en ladite ville lesquels sans payer nulz » droits polront en manière accoustumée fondre lesdites cloches » et artillerie, en ceste dicte ville sans que lesdits fondeurs les » puissent en ce empeschier.

» Lesquels points et articles nous avons voulu et ordonné » voullons et ordonnons estre entretenus gardés pour les délin- » quans et contrevenans pugnys comme ci-dessus... le jeudi » XXIIe jour de juillet mil v^e quarante trois. »

(Archives de Tournai fonds des métiers. Ordonnances et sentences. Vol. 4232. f° 331. V°).

Les *chaudronniers*, moins favorisés que les fondeurs prennent au contraire des mesures pour empêcher la concurrence. Témoin l'ordonnance des doyens et sous-doyens des métiers, en date du 10 mai 1540.

Plusieurs caudreliers ayant exposé qu'ils allaient vendre caudrons, paielles, pièches de caudrelats hors de cette ville par les villages et villes voisines, le métier des caudreliers veut les en empêcher. Ils prient les Doyens de les autoriser. Ceux-ci rejettent leur requête. 10 mai 1540.

(Archives de Tournai, ordonnances de la Chambre des métiers vol. 4232, f° 284).

Une autre ordonnance, dont le texte n'est pas conservé, portait la date du 19 avril 1551.

L'Edit de l'empereur Charles-Quint (2 janvier 1531), portant des dispositions générales sur les métiers, nous croyons pouvoir le passer sous silence.

Une ordonnance des doyens, pour les *chaudronniers*, datée du 19 avril 1555 est citée dans l'ordonnance des doyens du 1er mars 1599. Le texte n'en a pas été conservé.

*
* *

L'ordonnance des doyens et sous-doyens des métiers du 1er mars 1599 est la principale qui concerne le *métier des* CHAUDRONNIERS; elle avait une portée générale et servit de règlement du métier dans la suite, et jusqu'à l'abolition des corporations.

Cette ordonnance est intéressante à plus d'un titre : outre les dispositions d'usage concernant l'apprentissage, la réception à la maitrise, les rapports entre les apprentis et les maitres, ainsi qu'entre les maitres eux-même, le colportage, la vente, la défense de travailler à certains jours et à certaines heures, nous en relevons d'autres moins connues, concernant l'exercice du métier, et d'autres encore qui sont très curieuses comme traits de mœurs.

Après avoir stipulé que chaque maitre ne peut avoir qu'une boutique, et qu'il ne peut faire d'étalage chez lui, s'il en a un au marché, le règlement lui impose des cadeaux aux autres maitres vendant au marché, savoir un lot de vin à chacun des dits maitres le jour où il vend sa première pièce, deux lots de vin le jour de la procession, et même une tarte et deux lots de vin à leurs femmes. Ce n'est pas tout. Le jour de l'Ascension il devra encore offrir deux lots de vin et une paire de gants à chaque maître, et à chaque femme de maître

une couronne de roses rouges ou de giroflées violettes, sans oublier les deux lots de vin. C'est, on le voit, du dernier galant.

Vient ensuite, par contre, une disposition sévère, inspirée par la morale : si un homme marié prend auprès de lui une autre femme que la sienne, les doyens lui interdisent l'exercice du métier, et il ne pourra travailler aussi longtemps qu'il conservera cette femme. La même pénalité frappait le célibataire qui vivait avec la femme d'autrui.

Cette disposition, une des dernières de son genre que nos règlements concernant les métiers mentionnent, fut abolie le 7 février 1640 par décision du collège des doyens qui, en autorisant une nouvelle publication du règlement de 1599, ordonne que l'article 23 sera biffé, et sa publication fut faite aux deux bretesques de la ville, le 28 mars 1640, conformément à ce prescrit (1).

Ordonnance des Doyens et Sous-Doyens des stils et métiers de Tournai, rendue le 1er mars 1599.

...Sur le fait et police du stil et mestier des caudreliers scavoir faisons que veu par nous ladite requeste... veu pareillement les anchiennes ordonnances de nos prédécesseurs sur le faict dudit mestier, l'une en date du 3e de novembre 1423 et aultre en date du 4e d'aoust 1483... et certaine sentence rendue par nosd. prédécesseurs... en date du 19e d'apvril 1551... ordonnons et statuons les points qui s'ensuyvent :

1° La durée de l'apprentissage est de quatre ans, droit d'entrée 48 sols flandre. 2° Le maître qui reçoit les apprentis doit les déclarer au métier dans les 15 jours de leur réception. 3° l'apprenti ne peut quitter le maître, ni celui-ci le renvoyer sans cause raisonable — 4° Les maîtres ne peuvent avoir que deux apprentis. — 5° L'apprenti après ses quatre ans paie un

(1) Arch. de Tournai. Fonds Desmazières, dossier des Chaudronniers.

droit d'issue de 34 sols flandre. — 6° Pour être reçu maître, l'apprenti doit faire chef d'œuvre en présence de deux maîtres et payer : le fils d'un francq maître 16 livres flandre au profit du métier et une livre de cire; les autres, natifs de Tournay 30 livres au métier et 2 livres de cire; les étrangers ayant fait leur apprentissage à Tournay, 36 livres et 3 livres de cire — sans qu'aucun des suppots soit tenu à faire quelque banquet, s'il ne lui plaît. — 7° Celui qui marie une fille de maître est dispensé d'apprentissage mais il doit faire chef d'œuvre et payer les mêmes droits qu'un fils de maître. — 8° Les étrangers ne seront reçus à la maîtrise que s'ils justifient avoir appris le métier dans une ville franche. — 9° Ils devront faire chef d'œuvre et payer 48 livres au métier et 3 livres de cire. — 10° Le maître qui voudra employer un ouvrier venant d'un autre maître devra s'assurer d'abord qu'il a satisfait son premier maître. — 11° Tout maître ne peut avoir qu'un ouvrier ou varlet, « iceluy francq dudit stil » et demeurant chez lui. — 12° Chaque maître ne peut avoir qu'une boutique et quand il aura son étal au marché, il n'en pourra conserver un chez lui. — 13° Ceux qui voudront colporter les articles du métier, paieront 60 sols. — 14° Personne ne peut faire les ouvrages propres au métier si ce n'est pour soi-même et pour s'en servir en sa maison s'il n'est francq maître — sous peine d'amende.

15° Les revendeurs ne peuvent arranger ou modifier les articles du métier qu'ils vendent. — 16° Chaque maître ne pourra parcourir la ville pour vendre ses marchandises et chercher de l'ouvrage qu'un jour par semaine (lui ou son serviteur) ce jour sera tiré au sort entre les intéressés quatre fois l'an. — 17° Les étrangers pourront vendre pendant la franche foire. — 18° Personne ne peut vendre les pièces dépendant du métier que par repeau ou fourure (?) 19° Défense de vendre (excepté en temps de foire) cherrens (peigne à peigner le lin, et peut-être par extension, tout peigne) sauf les maîtres, qui en pourront vendre, pourvu que lesdits cherrens soient faits de cuivre battu ou de bien bonne et loyale marchandise. — 20° Les maîtres qui voudront étaler leurs marchandises au marché devront payer : aux maistres tenant étal au marché, pour la vente de la première pièce d'œuvre qu'ils vendront audit marché, un lot de vin marchant, item à la procession de ladite ville un aultre avecq le gobbelet et deux lots de vin marchant et aux

femmes d'iceux marchands une tarte et deux lots de vin pareillement, item à l'ascension auxdits maistres à chacun une paire de gants et deux lots de vin, comme dessus, et à chascune femme desdits maistres tenantes étal, ung chappeau de roses si on les peut recouvrer ou de violettes gerousles et deux lots de vin marchant.

21° Défense de faire quelqu'ouvrage du métier « les samedy nuits de notre Dame fèstes ayant vigilles ne aultre jour solennel commandés par sainte église depuis les trois heures après disner... — 22° Défense de travailler avant la sonnerie des matines de notre Dame ni depuis le dernier *vigneron* de la nuit. — 23° (Cet article a été biffé en 1640) « item qu'il ne soit homme marié qui tienne a mesnaige aultre femme que son espouse a peine d'estre à lui interdit et deffendu sondit mestier par lesdits Doyens et soubz Doyens, et qu'il ne puist ouvrer tant qu'ils seront réunis ensemble au cas qu'elle soit preudc femme de son corps et de bonne renommée, et aussi se ung non marié tenait la femme d'aultruy. » — 24° Ordre à tous les suppots de la bannière de comparaître sur tout avis qui leur en sera donné par leur Doyen.

Archives de Tournai. Ordonnances et sentences des arts et métiers. Vol. 4232, f. 346.



Au cours du XVIIe siècle, nombreuses sont les ordonnances qui statuent sur des différends entre gens de métiers : chaudronniers contre serruriers, serruriers contre fondeurs, chaudronniers contre quincailleurs, merciers, revendeurs, lormiers.

Le 5 avril 1621 une décision est rendu en faveur des quincailleurs, contre divers autres métiers et on y trouve l'énumération des objets en *cuivre*, en fer et en fer blanc qu'ils étaient autorisés à exécuter.

...Déclarons être et appartenir au stil du *Kainkailleurs* de faire, composer et refaire les ouvrages de *blanc fer* suivans si comme lanternes, palettes de crassez, entonnoirs, tire-vin, éventels (?) séaulx, bacq, arousoirs, rafreschissoirs, reveilloirs, (peut-être horloges réveil-matin), buses de nogles (nochères) et

autres, couvroirs de plats, esteindoirs de chandeilles, frotoires d'amoucades, (rapes à muscades), boittes, charges de mousquettes ou harquebuses, chandelliers, platines, rampereaulx, (chandelier de fer tourné en spirale à jour), mesures. — de mesme, les ouvrages de *cuivre* suivans scavoir trompettes, sacqueboutes, (trompettes de forme spéciale), crassez, serpentins a distiller, escriptolles, (nécessaires à écrire?) coffins (boites ou étuis d'esguilles, escritreules ou seringes, (?) plumes a escrire, lardoirs, charges de mousquettes ou arquebuses, frasoirs (fers à friser ?) épinches, trompes de chasse, — comme pareillement les autres ouvrages de fer si comme fer a fraser, chaussepieds epinches a becq et plattes, (pinces ou tenailles), fouaines à poisson, fourches en fer servant à prendre le poisson de rivière), fusils (*briquets?*), hocquets de bergers (houlettes), martiaux de gorliers, porte pièces de cordonniers, marques à moucheter, fers de vibrequin, éguilles a lacher, patins de cheval, bors de cuve, éspinches de frases... (fer à tuyauter les collerettes).

Les marchans merciers demeureront comme du passé de pouvoir vendre et débiter lesdites pièches comme aussi composer porte frazes... 5 avril .521.

Record des kinkailleurs et marchantz merchiers (Fonds Desmazières, v° quincailleurs).

Le 20 octobre 1621, autre ordonnance statuant sur un conflit entre les serruriers et les caudreliers, (par rapport au droit, par ces derniers, de faire des manches de chaudrons, en fer) et donnant gain de cause aux caudreliers (1).

Le 13 décembre de la même année, autre ordonnance du même collège, relative aux payelles à composer sel (2).

Le 1er février 1640, les doyens statuent en faveur des *chaudronniers* sur un différend entre eux et les lormiers (ferblantiers) unis aux quincailleurs, qui préten-

(1) Arch de Tournai. Fonds Desmazières, dossier des Chaudronniers.
(2) Ibid.

daient pouvoir travailler aux chaudières employées par les brasseurs et les teinturiers. La sentence accorde aux chaudronniers le serment purgatif, c'est-à-dire le droit d'exiger de ceux qu'ils soupçonnaient d'avoir enfreint les privilèges de leur corporation, qu'ils se justifient par serment.

Ordonnance pour les chaudronniers.

.... Comme ceulx du stil et mestier des chaudronniers de ladite ville nous auroient présenté requeste par escript disant que par les ordonnances émanées de nos prédécesseurs le 1er mars 1599 entr'aultres points et notamment article quatorzième estoit dit et ordonné que personne aulcune ne polroit faire ouvraige dud. mestier sy ce n'estoit pour soy et pour son service en sa maison, s'il n'estoit francq maistre dud. mestier sur peine et amende portée audit article et combien que led. article faisoit à maintenir et observer comme toutes aultres ordonnances, ce neantmoings plusieurs non francqs ne se soucians de lad. defense et peine y portée allaient travailler dudit stil tant en maisons de brasseurs et teinturiers et aultres es chaudières bouleaux et aultres ustensils au grand intérest des remonstrans et ne scachant yceulx descouvrir telles contraventions ne fust par le moyen du serment purgatif d'aultant qu'iceulx mesus se faisoient en cachette et lieux secrets, lesdits remonstrants s'estoient retirés vers nous, suplians très instamment que vouldrions accorder le serment purgatif....

Scavoir faisons que veu la requeste présentée par les requérans, l'opposition interjetée à icelle par l'office des lormiers et quincailleurs apposans, le déport d'iceux, notre sentence du 24e de janvier 1639, l'avis des suppots dudit stil des requérans, l'advis et résolution de M. le procureur fiscal de cette ville conformément au concordat d'entre Messieurs les consaux et nous, avons accordé et accordons le serment purgatif requis par les requerans, en telle sorte que ceux n'estans francqs dud. stil des requerans qui seroient suspectez d'avoir contrevenu au contenu du 14e article de leurs ordonnances, seront tenus de eulx purger par serment des mesus qui leur seront imposez...

En tesmoing de quoy nous avons à cesdittes présentes faict

mettre et appendre le scel de nous Doyens et Sous-Doyens, qui furent faictes, données et prononchiez le lundy vingt-septiesme jour de febvrier mil six cent quarante.

Archives de Tournai. Ordonnances et sentences de la Chambre des arts et métiers. Volume 1612-1641, f. 291.

Ordonnance de la chambre des doyens des métiers, du 24 mars 1640 autorisant une nouvelle publication de l'ordonnance du 1er mars 1599 en 25 articles, excepté l'article 23, qui sera biffé. (Cet article visait, comme on l'a vu plus haut, certains faits d'inconduite.) Elle fut publiée aux deux breteques de la ville le 28 mars 1640. (Archives de Tournai, fonds Desmazières).

Les quincailleurs déniaient aux chaudronniers le droit de vendre certains articles, tandis qu'eux-mêmes prétendaient fabriquer et vendre d'autres articles que les chaudronniers soutenaient appartenir à leur métier.

Jugée en première instance par les mayeurs et échevins, le 14 juillet 1648, la cause fut soumise en appel aux prévost et jurés (1).

Le 14 juillet 1648 les consaux autorisent les chaudronniers « à faire et vendre trompettes, sacquebuttes, cherines (seringues)? cofins et généralement toutes autres pièces de cuivre battu au marteau, sans néanmoins les pouvoir faire venir du dehors ou en acheter d'autres pour les revendre, laissant les quinchailleurs es droits et possessions esquels ils sont, de vendre et fabriquer semblables pièches, comme aussi les marchands merchiers...

Archives de Tournai, fonds Desmazières.

Une autre ordonnance des prévost, jurés, mayeurs

(1) ARCH. DE TOURNAI. Fonds Desmazières, Vº Chaudronniers.

et échevins de la ville et cité de Tournai, du 14 juillet 1648, statue sur une difficulté entre quincailleurs et chaudronniers « les maistres et suppots du stil des chaudronniers, contre les quincailleurs... Ceux-ci ont fait actionner François Missart l'un des chaudronniers pour avoir composé, trompettes, sacqueboutttes, escriptoirs, crassez, coffins d'esguilles, escritereulles de médècins ou cherines, plumes à escrire, lardoirs, cherges de mousquets ou harquebuses, espinces et trompettes de chasse, le tout de cuivre. »

La suite du texte manque, les pages du regitre destinées à recevoir l'ordonnance, étant restées en blanc. (Archives de Tournai, fonds Desmazières).

Un peu plus tard, le 18 septembre 1664, sur une requête des chaudronniers, pour qu'il soit défendu aux chaudronniers étrangers de venir travailler en ville, défense est faite aux chaudronniers étrangers de travailler de leur stil en cette ville, sauf la permission, pendant le temps de foire, d'étaler leurs pièces d'ouvrages déjà faites et parfaites sur le marché.

(Fonds Desmazières.)

* * *

Une grosse difficulté fut suscitée aux *chaudronniers* par les *serruriers* qui leur déniaient le droit de fabriquer certaines ferrailles faisant partie des objets en cuivre de leur stil, tels que supports en fer de chenets de cheminée, anses de chaudrons, manches de païelles.

Une première sentence en cause des serruriers contre les chaudronniers *pour cheminons à boule de cuivre battu* donna gain de cause aux premiers. Le stil des serruriers a fait, y est-il dit, le 10 octobre 1672, ajourner aux plaids Jean de Lattre, et le stil des chau-

dronniers, emprenant pour lui, pour avoir été trouvé, le dit de Lattre, en possession de quatre pièces de fer pour faire cheminons. Il soutient que seuls, les serruriers peuvent les composer.

Après une longue procédure relatée dans vingt grandes pages du registre, les doyens statuent, le 24 octobre 1674, et condamnent l'ajourné à l'amende prévue par les ordonnances. Sur appel la sentence fut confirmée par les prévost et jurés (1).

Deux nouvelles sentences sont rendues contre le même de Lattre (mais sans l'appui du métier des chaudronniers, cette fois), à la requête des mêmes serruriers, le 6 juillet 1676 (2).

Une autre sentence, au profit des serruriers demandeurs, contre Vas Franchois, de Lannoy, chaudronnier défendeur — condamné à l'amende, « pour avoir vendu et débité des cheminons de fer à boulle de cuivre » avait été rendue le 20 d'apvril 1676 (3).

Les *chaudronniers* de leur côté, par esprit de représailles, s'étant « collégialement assemblés au cloître de » l'abbaye de Saint-Martin, à une chambre d'en hault, » ordinaire lieu de leur collège » le 1er février 1682, résolurent de poursuivre Jean Chasse pour infraction aux ordonnances du métier (4).

Le sergent des doyens et sous doyens, accompagné d'un sergent bastonnier de la ville, *fit course*, c'est-à-dire fit une perquisition, chez ledit Jean Chasse, le

(1) Arch. de Tournai. Ordonnances et sentences de la Chambre des métiers, volume 1674, f° 12 v°.

(2) Ibid., f° 177 et 181.

(3) Arch. de Tournai. Ordonnances et sentences de la Chambre des arts et métiers, volume 1674, f° 188.

(4) Arch. de Tournai. Fonds Desmazières, dossier des Chaudronniers.

28 avril 1683, et il y saisit un pot de cuivre à porter de l'eau chaude. Il y avait été autorisé par une ordonnance des doyens en date du 30 août 1682.

Toute une longue procédure s'ensuivit, mais sans résultat, paraît-il; si ce n'est que les chaudronniers payèrent les frais de l'instance, savoir ceux de Jean Chasse, s'élevant à 28 livres 19 sous flandres; puis un autre état, payé par eux qui s'élevait à 48 livres 16 sous; et il en est signalé un troisième, s'élevant à 48 livres 1 sou, avec la mention : Déclaration des despens engendrés à l'occasion de ces poursuites (1).

Ordonnance des doyens et sous-doyens du 8 janvier 1683, renouvelant la défense aux *chaudronniers* étrangers de travailler de leur stil en cette ville sauf le droit de vendre en temps de foire.

(Archives de Tournai, fonds Desmazières).

*
* *

En 1665 on trouve les *fondeurs de laiton* aux prises avec les *chaudronniers*, puis avec les *quincailleurs* d'une part, et avec les *marchands* d'autre part, et entamant contre ces divers métiers, des procès dont ils ne devaient pas tirer grand profit. Ces procès dont les pièces ont été en partie conservées, fournissent des détails intéressants sur la corporation. On y voit d'abord dans quelle décadence était tombé le métier, si brillant au XVe et même au XVIe siècle et qui ne comptait plus que quelques maîtres, quatre, dit une requête, deux même, peut-être, s'il faut en croire un acte de 1666 qui donne leurs noms : Pierre Remy et François Collin; on voit encore que les marchands, et

(1) Ibidem.

en particulier les quincailleurs se fournissaient de certains articles en cuivre fondu, à l'étranger ; on y sent l'excessive concurrence que se faisaient les divers corps de métier, malgré les règlements qui devaient les protéger, et l'apreté de la lutte pour la vie, qu'ils livraient à ces divers concurrents. Enfin certaines requêtes énumèrent les divers articles que les fondeurs fabriquaient couramment et qui étaient l'objet de revendications de la part des autres métiers, prétendant les fabriquer aussi ou du moins les vendre.

Une pièce incomplète, d'un cahier de procédure, allant de janvier, au 3 novembre 1666, les mentionne ainsi :

« Ceux de l'office des fondeurs prétendent leur appartenir à l'exclusion des non-francqs, hors du temps de franche foire, la vente des pièches suivantes, comme dépendantes et appartenantes à leur stil :

Premièrement, chandeliers d'autel de toutes sorte de fachon, branches et brancages, croix, images, encensoirs, bénitoirs, marteaux servans aux cloches, pilliers ou coulombes, épitaphes ou escriteaux, lampes, aigles, pulpits, candélabres, portals, festons, glands ou poirettes à orner leurs ouvrages ; les banieres et clervoies qui sont toutes pièces servantes à orner les églises et aux galeries et fouyères. (foyers?)

Item et au regard d'aultres pièches servantes aux particuliers, prétendant pareillement leur appartenir la vente comme dessus des pièches suivantes :

Cheminons, boules de cheminons crouppe en cendres (tour de feu pour retenir les cendres), chandeliers, candelabres, branches, brancages, lampes et lamperiaux, porte feu, estenailles, bénitoirs, esmouchettes, anneaux de buffetz et dresses, polissoirs, hocquetz de bergers, estuvettes, poids à peser, figures de testes

servantes aux pompes avec les buses, glands et poirettes y servans, robinets ou champeleurs (chantepleure), secrets de pompe ou fontaine, moulettes et dez de moulettes, de moulins, polyes, portes et calandres avec la demy-livre y servante, le flot du moulin, morsiers et estaimpoirs (mortier et pilon), plombs de machons, trompes servantes à fusils... »

Si parmi ces objets nous ne voyons pas figurer les cloches et les canons, c'est que leur fabrication n'était pas sujette à la même réglementation que celles des articles courants que nous venons d'énumérer ; et si les grandes pièces de laiton comme les fonts baptismaux par exemple, n'y figurent pas davantage, c'est que les compétiteurs des fondeurs ne pouvaient songer, vu leur importance, à les fabriquer.

Le procès dont on connaît le mieux les détails, est celui qui fut mû par les *fondeurs* contre les *quincailleurs* en 1665, et qui fut terminé par l'ordonnance des doyens des métiers, le 25 avril 1667. Les fondeurs prétendaient faire interdire à quiconque n'était point maître de leur métier, de vendre aucun ouvrage de cuivre fondu ; exception était faite pour le temps de la franche foire, et les marchands pouvaient vendre les mêmes objets en gros, c'est-à-dire par douzaine. Ils demandaient des mesures contre ceux qui amenaient de l'étranger des ouvrages frauduleux c'est-à-dire remplis de plomb, terre ou fer, au lieu d'être de cuivre massif; enfin ils voulaient faire défendre aux étrangers au métier, de raccommoder les pièces brisées ou détériorées. Les quincailleurs s'opposèrent à leur demande; une procédure longue et compliquée s'ensuivit et finalement, le 25 avril 1667, la cour statua

en entérinant purement et simplement une convention avenue pardevant notaire, au cours même du procès, le 23 février 1666, entre les parties litigantes, aux termes de laquelle les quincailleurs pourront vendre, étaler et tenir en magasin, toutes sortes de menues pièces de cuivre fondu qu'ils feront venir du dehors, pourvu qu'elles ne dépassent pas en poids un demi quartron, et encore les robinets de toutes sortes, les moulettes servant à pendre les cages aux oiseaux, bénitiers, certains chandeliers et mouchettes; et ils pourront, en outre, réparer ou faire réparer les mêmes pièces.

Voici l'ordonnance dans ses parties principales.

Ordonnances au prouffict des fondeurs requérans contre les quincailleurs opposans.

A tous ceulx qui ces presentes lettres voirront ou oirront, doyens et soubs doyens des stils et mestiers de la ville et cité de Tournay salut; comme les jurés, maîtres et suppots des fondeurs de laiton sortissans sous la bannière des febvres et serruriers de ceste ville nous remonstrants par icelle qu'il a pleu à nos prédecesseurs en office à édicter divers poincts d'ordonnances pour la conservation de leur dit stil, en datte du vingttroisième de juillet mil cinq cent quarante trois, allantes joinctement, par lesquelles est deffendu et prohibé.... Nous suppliant très instamment leur vouloir accorder les poincts et articles suivants qu'ils ont jugé estre nécessaires et utils au prouffit et rétablissement de leur stil :

Premiers qui dors en avant aucun non francq dudit stil ne pourra vendre ni exposer en vente hors du temps de franche foire aucune pièche d'ouvrage de cuivre ou laiton fondis et ce sur encoure en amende de XXIIII lb. flandres.... excepté cependant les marchands de ceste ditte ville lesquels faisans venir de dehors iceulx ouvrages les debvront vendre en gros et que le gros sera limité une douzaine à la fois de chaque sorte et espèce.

Item de deffendre tant ausdits francqs maistres que non

francqs d'amener ou faire amener ou composer des ouvraiges de fondis frauduleux sy comme remplis de plomb, terre, ferre ou autrement, de quelques matériaux insuffisants à péril d'encourir à chaque pièce en l'amende avant dite et à répartir comme dessus.

Item de defendre à tous nos francqs dudit stil d'emprendre aucun ouvrage dépendant d'yceluy, le faire ni faire faire, vendre ni faire vendre ou aultrement livrer, au même péril que dessus.

Item comme ils remarquent que plusieurs acheptent et recueillent tout le cuivre ou laiton fondis dans cette ville pour envoyer hors, et par ce moyen privent les ouvriers de ceste ditte ville des matereaus à eux nécessaires, pour en accomoder les estrangers, ils supplient très instamment de deffendre à tous non francqs de leur stil d'achepter ny recepvoir par levrison ledit cuivre et laiton fondis moings de cent livres à chaque fois sur la même amende que dessus.

Item de deffendre auxdits non francqs ayant achepté lesdits vieux ouvraiges de racommoder ou faire racommoder aucune pieches d'iceulx pour revendre au mesme péril que dessus.

Item de pareillement deffendre ausdits non francqs de faire ny composer ny refaire et raccommoder tous ouvraiges de cuivre ou laiton fondis au péril à chaque contravention d'encourir l'amende avant dite.

Leur accordant sur tout ce que dessus le serment purgatif à exiger trois mois auparavant le premier ajournement, à péril en cas de refus ou délay d'estre tenu pour convaincu et condamnés es amendes prinses et conclutes.

Laissant le surplus de leurs dites ordonnances qui par ceste ne seront chambgées en leur force et vigueur. Quoy faisans ferions bien.

Laquelle requeste estant leue en jugement à huis ouvert et présent grand... de gens, avons ordonné pour apostille qu'icelle seroit advouée par le stil des remonstrans et puis communicquée à Monsieur le procureur fiscal de ceste ville pour son advis veu, estre ordonné comme de raison. Fait en conseil le vingt deuxiesme de juin mil six cens soixante-cinq. Signé. G. de Laide. Et ledit jour ledit juré des remonstrans a eu satisfaction de laditte apostille exhibé et mis à cour copie authentique de leur acte d'adveu signé G. de Laide en date du dix-septième de ce

mois déclarant en outre qu'ils n'entendent par cette présente requeste préjudicier aux orfebvres et vieuwavriers de ceste ville ains qu'iceulx dememeureront entiers dans leurs ordonnances, et en jouiront comme ils ont fait jusques à présent.

Suivant quoy Jean Chasse doyen des quinquailleurs comparant en jugement le 23e de décembre 1665, s'est apposé à l'interinnement de la presente requeste, protestant de dire ses causes d'opposition endéans la huictiesme. Suivant quoi après plusieurs remonstrances faictes par Spriet, procureur desdits requérans et plusieurs ordonnances par nous, faict signification et relation du sergent, lesdits opposans auroient soubs la datte du 11e de janvier 1666 soustenu que Spriet procureur desdits requerans debvoit déclarer et spécifier les pièces qu'ils vouloient prétendre la deffense auxdits quincailleurs.

A quoy satisfaisant ledit Spriet soubs la date du 18e de janvier 1666 il auroit emploié l'escript par luy servy en la cause des marchans soubs la datte du quatriesme de janvier du présent an par lequel appert des pièces, que les demandeurs prétendent défendre aux non francqs de leur stil par lequel il disoit que ceux de l'office des fondeurs de laiton de ceste ville requérans, contre ceulx de le branche des marchands, satisfaisans à l'interlocutoire de cette cour en date du 23e de décembre dernier, disant qu'ils prétendent leur appartenir à l'exclusion des non francqs de leur stil hors du temps des franches foires, la vente des pièces suivantes comme dépendantes et appertenantes à leur dit stil : premièrement chandeliers d'autel de toutes sortes de fachon, branches et brancages, croix, images, encensoirs, benitoirs, marteaux servans aux cloches, pilliers ou coulombes, (colonnettes) épitaphes ou escriteaux, lampes, aigles, pulpits, candelabres, portals, festons, glands ou poirettes à orner leurs ouvrages, les bannières et clervoix (?) qui sont toutes pièces servantes à orner les églises et aux galeries et fouyères.

Item et au regard d'aultres pièches servantes aux particuliers, prétendant pareillement leur appartenir la vente comme dessus des pièches suivantes : cheminons, boules de cheminons, crouppe en cendres, chandeliers, candelabres, branches, brancages, lampes et lamperiaux, porte feu, estenailles, benitoirs, esmouchettes, anneaux de buffets et dresses, polissoirs, hocquets de bergers, estuvettes, poids à peser, figures de testes

servantes aux pompes avec leurs buses, glands et poirettes y servans, robinets ou champeleures, secretz de pompe ou fontaine moulettes et dez de moulettes de moulins, polyes, portes et calendres avec la demy livre y servant, le flot du moulin, morsiers et estampoirs, plombs de machons, trompes servantes à fusils et mousquetz, fourchettes, pos et mesures au vin et à la bière, reigle et escritereulle? marteaux servans aux pont levis et porte platines de presses, lampes à crameliers, rouloirs à presser rubans et aultres, poussoirs servans aux chapeliers, rechauffoirs et buses d'entonnoir, lesquelles pièces estantes de cuivre ou laiton fondis appartiennent comme dit est à leur stil, et dont par conséquent la vente en doit estre defendu à tous non francqs d'icellui hors du temps de franches foires....

A quoy ils concluent soutenant avoir satisfait à lad. interlocutoire, demandant droit et despens signé Gosset....

Ceulx du stil des quinquailleurs ayant veu la requeste présentée par ceux du stil des fondeurs le 22e de juin 1665 disent pour opposition qu'ils sont en possession, de temps immémorial de faire venir du dehors ou autrement achepter en cette ville et y vendre ou en dehors d'icelle toutes pièces d'ouvrage de cuivre ou laiton fondis et que les quincailleurs des villes voisines sont en pareille possession ains qu'en icelle y ait des francqs fondeurs de cuivre ou laiton....

Les requérans ne sont que deux ou trois sans avoir les forces de composer les pièces nécessaires pour l'usage de cette ville. (Ils ont pour procureur P. de Pollinchove).

A quoi ledit Spriet respondant par écrit signé Gosset sous la date du 22e de février 1666, disent que ceulx de l'office des fondeurs de cuivre ou laiton fondis de cette ville requérans ayant veu les prétendues causes d'opposition servies de la parte de ceulx de l'office des kinkailleurs....

Il rappelle l'importance du « stil des fondeurs que l'on voit » tomber en ruine et se perdre entièrement quoy qu'il est cy » devant esté l'un des plus forts de la ville. »

Ils auroient (les opposans) soubs la datte du 23e de mars 1666 dit que les parties estoient d'accord dont Toussaint Pouille en qualité de notaire et présents tesmoings auroit passé et stipulé l'acte du 23e de febvrier 1666 et que suivant les conditions y contenues, les parties se règleront d'ores en avant et Spriet auroit, le 5e d'april 1666 confessé ledit accord, mais

Jean Chasse a soubs la datte du 12[e] d'april dudit an dit et déclaré qu'il auroit esté admis .... que les parties estoient d'accord et qu'il auroit esté expressément proposé et accordé avant que ledit acte auroit esté rédigé que cas arrivant que les requérans n'obtiendroient es fins de leurs requeste les parties demeureroient libres comme ils estoient avant la présentation d'icelle....

Ladite cause mise de rechef à nostre advis, laquelle widant le 14[e] de febvrier 1667, nous avons admis et receu admettons et recepvons les opposans à prouver les faits alléguez par leur escript le 12[e] d'april 1666, les requérans entiers de faire preuve contraire si bon leur semble par devant monsieur le grand commissaire ou députez avecq pouvoir pertinent, despens réservez en definitif par notre sentence interlocutoire et pour droit ayant Louis Desprets relaté avoir signifié le Doyen des quincailleurs parlant à sa femme pour ouyr droict....

Savoir faisons que veu la requeste des requerans les causes d'opposition des opposans et aultres contestations des parties, l'accord entr'elles depuis faict et passé le 23[e] de febvrier 1666 par devant le notaire Pouille et tesmoings, notre interlocutaire du 14[e] de febvrier dernier, le déboutement procuré à la charge desdits opposans soubs l'estat du 14[e] de mars 1667 avec tout ce qu'est ensuyvy et le tout considéré, nous, a meurs advis et délibération de conseil en décrétant ledit accord avons ordonné et ordonnons auxdites parties de s'y conformer et se régler selon le contenu en icelluy, compensons despens entre parties....

En conformité de l'accord en question fait en conseil ce 11[e] de may 1667. Duquel accord mot après aultre la teneur s'ensuit : le 23[e] de febvrier 1666 pardevant moi Toussaint Pouille notaire royal de la résidence de Tournay soussigné et en présence des témoings ci-après nomméz comparurent personnellement Pierre Remy et François Collin de leur stil maitres fondeurs de laiton et cuivre en cette ville pour autant que toucher leur peult d'une parte, Jean Chasse doyen des quinquailleurs, Jacques Noé l'aisné, Pierre Renard, Jehan le francq, Adrien Allis et Jacques Noé le jeusne fils dudit Jacques pour autant que toucher aussi leur peult, tous maîstres quinquailleurs de laditte ville d'aultre part, lesquels comparans de leur bonne volonté sans aucune contrainte ont dist et déclaré qu'ils estoient en difficulté pardevant Messieurs les Doyens et soubs-

doyens des stilz et mestiers de cette ville touchant la requeste présentée par lesdits fondeurs, où y auroit opposition de la part desdits quincailleurs, pourquoi assouppir et mettre à néant de la part des parties comparantes pour ce qui leur touche et pour nourir paix et amitié entr'eux, ils se sont accordez et appointez en la forme suivante : assevoir que lesdits quinquailleurs pourront vendre estapler et avoir en leurs bouticles, toutes menues pièces et ouvrages de cuivre fondu qu'ils feront venir du dehors pourveu et moiennant qu'ils ne surpassent demi-quartron en poix, après lequel demy quartron ne les pourront vendre ni estapler à moindre d'encourir les amendes cy après déclarées, mais au regard d'icelles menues pièches et ouvraige dudit cuivre fondis en desoubs et au poix d'un demy quartron, lesdits quincailleurs les pourront vendre et débiter comme ils ont toujours faict sans aucun empeschement, podront lesdits quinquailleurs faire venir et vendre tous robins servans aux tonneaux tant à la bière qu'au vin, moulettes d'allemaigne, à pendre geolles aux oiseaux de semblable usance d'une livre seullement, bénitoirs de couche de trois quartrons de pesant et pilles (mesure pour les grains)? venant d'allemaigne pesant une livre, ensemble des esmouchettes, le tout de cuivre ; pareillement lesdits quinquailleurs pourront racommoder telles pièces douvraige aiantes cuivre fondis en tout ce qui dépend de l'ouvraige de quinquaillerie et si avant que leur dit ouvraige s'extend et au cas que iceux quinquailleurs contreviendront à ce que dessus laissent lesdits fondeurs comparans et autres dudit stil d'agir contr'eux comme ils trouveront convenir, à quel effect, en cas de contravention ils debvront payer le prix des amendes qu'ils seront condamnez ensuitte de leurs ordonnances..... au moyen duquel accord le procès sur ce engendré demeurera assouppy et les despens engendrez de la part des dits fondeurs se doivent payer par lesdits quincailleurs à l'amiable, sans pour ce entretenir aucune sentence. Ainsi fait et passé en présence de Jean Mahau, concierge du jardin de Saint-Sébastien en cette ville et de Pierre le Moisne, cordier....

En tesmoing de ce nous avons à ces présentes fait mettre et appendre notre scel aux causes ordinaires, qui furent faictes, données et prononchées en jugement le 26e d'apvril 1667.

(Archives de Tournai. Ordonnances et sentences des Doyens et Sous-Doyens des métiers. Inventaire n° 4240, f° 349-360).

Les *fondeurs* revendiquaient les mêmes droits contre les *chaudronniers* (1) ; ils obtinrent des doyens des métiers une sentence favorable dont les chaudronniers appelèrent par devant les Prévôst et Jurés. Après une longue procédure conduite jusqu'au 7 février 1670, on lit à cette date « Jean Delattre, juré du stil des caudronniers, se déporte de la présente cause, avec compensation despens » et le VII du même mois, on trouve cette mention « attendu l'accord des parties, cause cessera. » (2).

Une autre cause « ceulx de l'office des *fondeurs de layton*, demandeurs, contre Jacques Delattre (chaudronnier) » parait avoir suivi son cours régulièrement et parallèlement à la première. Entamée par requête en date du 3 août 1665, elle se poursuivit jusqu'au 3 février 1670, jour où une sentence des Doyens et Sous-Doyens débouta les fondeurs. La cause avait été appelée, au cours de ces cinq années, à 143 audiences, et elle avait donné lieu à des enquêtes à Tournai, à Anvers et à Malines, en 1666, en vertu d'un jugement interlocutoire du 23 décembre 1665, qui avait admis les fondeurs à prouver par témoins certains faits qu'ils articulaient.

L'objet du procès était assez mince : les fondeurs soutenaient que Delattre, qui n'était pas du métier, mais chaudronnier, avait raccommodé des poids, des chandeliers et autres pièces de cuivre fondu, au mépris de l'ordonnance du 23 juillet 1543, qui défend en général de faire acte de fondeur à quiconque n'a pas été reçu régulièrement maître de ce métier. Delattre

(1) Voir fonds Desmazières, pièce incomplète, janvier 1668.
(2) Ibidem.

répondait que si les fondeurs ont seuls le droit de *fondre* les objets en laiton, il avait le droit, lui, chaudronnier, de raccommoder ces objets *au marteau*. Non, ripostaient les fondeurs ; seuls nous avons le droit de mettre la main aux pièces en fonte de cuivre, que ce soit pour les faire ou *pour les raccommoder et les adjuster*. Les enquêtes leur ayant été défavorables, ils furent déboutés (1).

Dans une autre affaire encore, contre *les marchands*, les *fondeurs* furent plus heureux et obtinrent, en partie du moins, gain de cause.

L'ordonnance du 25 avril 1667 relate la requête des fondeurs et l'opposition des marchands. Dans cette pièce il est dit que le métier des fondeurs ne se compose que de quatre maîtres — ils discutent de point en point les demandes des fondeurs.

Sous la date du 11 janvier 1666, les fondeurs indiquent toutes les pièces qu'ils prétendent pouvoir seuls fabriquer et vendre. Nous avons donné plus haut cette nomenclature.

La décision des Doyens rejette les articles 2 et 5 de la requête :

Et disposans sur la troisième, défendons et prohibons à tous tant francqs que non francqs maistres du dit stil de fondeurs, d'amener ou faire amener ou composer des ouvrages de fondis frauduleux ou de quelques matériaux insuffisans.

Faisant droit sur les articles 4, 6 et 7, prohibons et deffendons à tous les d. non francqs du dit stil des fondeurs de faire et composer, de faire ni raccommoder de fondis, aucuns ouvrages de cuivre ou laiton fondis pour les vendre sur le péril

(1) Ibidem. En même temps que des enquêtes se faisaient à Tournai (en novembre 1666), d'autres avaient été prescrites à l'étranger, et les magistrats d'Anvers, Malines et Bruxelles, furent priés d'y procéder. On n'en connait pas le résultat.

et amende que dessus, accordons aux d. requérans le serment purgatif sur les 2e et 3e articles — le 25 avril 1667.

(Archives de Tournai, ordonnances de la chambre des doyens et sous-doyens, volume 1667, f° 1.

En 1688, le parlement de Tournai rend un arrêt en cause des chaudronniers de Lille. Nous regrettons de n'en avoir pas trouvé le texte.

*
* *

A son tour, le métier des *chaudronniers* fut réglementé à nouveau par l'ordonnance de la Chambre des Doyens des métiers, en date du 6 août 1691.

Comme les maistres et suppots du stil des chaudronniers nous avoient présenté requeste disant par icelle qu'ils apperchevoyent depuis plusieurs annés que leur dit stil venoit tous les jours à diminuer et en telle décadence qu'il leur estoit presqu'impossible, en exerçant le dit mestier, de subsister aux frais qu'il leur convenoit exposer pour le maintien de leurs ordonnances et vivre du dit mestier eulx et leur famille avec honnêteté, ils avoyent remarqué que c'estoit à cause que dans toutes les provinces et bonnes villes voisines les maistres chaudronniers avoient des privilèges et ordonnances émanez tant des souverains que des magistrats, défendant l'exercice de travailler et vendre marchandises dépendant du dit mestier des chaudronniers à tous non francqs de leur stil, au moyen de quoi grand nombre de chaudronniers estrangers, non francqs du dit mestier soy trouvant obligez de sortir de touttes les villes, mesmes des plats pays dont il avoit deffense de ne pouvoir vendre aucunes pièces ni travailler du dit mestier s'ils n'estoient francqs maistres, il en venoit un tel nombre en cette ville et sur le Tournesis, trompant tous les jours ceux qui leur donnoient à travailler ou achetoyent des marchandises d'iceux non francqs du dit mestier par leur incapacité qu'ils avoient au travail sy avant même qu'on en auroit veu assé d'expérience et qu'il estoist assé cogneu à nous pour ce qu'on les voyoit tous les jours travaillans et vendans parmi les rues de cette ville, trempant tous les jours le publicque pour les raisons cy dessus, ce

pourquoy ils avoient recours à nous nous suppliants de leur vouloir accorder par forme d'ordonnance, les points et articles suivans (1).

Scevoir faisons que veu la requeste des demandeurs, l'ordonnance de l'empereur Charles le Quint du 2e de janvier 1531 l'arrest de la cour du parlement de cette du 23e de décembre 1688, letout donné et rendu en faveur des chaudronniers de la ville de Lille, autres ordonnances données par Charles Roy catholicque le 16 octobre 1679, au profit du stil des chaudronniers des villes de Gand, Bruges et Courtrai, aultre règlement des mayeurs et échevins de la ville d'Arras du 17e février 1661 et 3e d'avril 1682, donné en faveur des chaudronniers de la dite ville d'Arras, le certificat de Noël Tricquet, les ordonnances de leur stil émanées par nos prédécesseurs en office le 1er de mars 1599 et 27e de février 1640, aultres ordonnances émanés de Messieurs les consaux de cette ville, le 14e de juillet 1648, avecq la sentence joincte du 24 de mars 1679, la requeste présentée auxdits sieurs consaulx le 30e de janvier 1674, l'acte d'adveu de la générallté de leur stil, et le tout considéré nous a meur advis et délibération de conseil, après avoir pris advis de M. le Procureur fiscal de cette ville, en satisfaction du concordat d'entre Messieurs les consaux et nous, avons ordonné et statué, ordonnons et statuons les points et articles qui s'ensuivent :

1. Premiers deffendons à tous non francq dudit mestier de faire ou vendre aucunes pièces neuves de cuivre battu au marteau telle qu'on la puisse nommer garnie de ferrailles ou autrement, en cette ville et povoir d'icelle, ni en repiécher, resauder ou raccommoder et restainner aucune si ce n'est pour soy et pour s'en servir en se maison sur peine et amende de six florins pour chacune pièce et pour chaque contravention qu'encourera le contrevenant, un tiers applicable à cette ville, un tiers pour le proffit du dit stil et l'aultre tiers au proffit du même stil.

2. Sy leur deffendons pareillement d'aller parmy les rues de cette ville et pouvoir d'icelle et aux maisons des bourgeois et manans d'icelle chercher ni demander à travailler du dit stil, de porter sur eux ou par leurs valets directement ou indirec-

(1) Suivent 22 pages d'observations, que nous omettons.

tement aucunes des dites pièces pour vendre, de docqueter ou frapper avec le marteau, ou aultres instruments, sur les dites pièces, à effet d'avoir de la besogne du dit stil, le tout à peine de six florins d'amende...

3. Pour recouvrement desquelles amendes leur permettons de faire saisir et arrester les outils et ouvrages des contrevenants par officiers de justice.

4. Et affin que le dit stil se puisse descharger des debtes dont il est chargé, nous avons, à l'exemple de ce qu'a esté accordé par Messieurs les consaux de cette ville à ceux du stil des febvres et serruriers, ordonné et ordonnons que ceux qui doresnavant s'affranchiront du dit stil et qui après estre affranchis vouldront passer chef-d'œuvre, debvront payer, savoir : les estrangers et non natifves de cette ville, au prouffit du dit stil la somme de quarante florins, les originaires de cette ville la somme de trente florins, et les fils de maistres la somme de dix-sept florins, et c'est par-dessus les droits réglés par les ordonnances du 1er de mars 1599.

5. Que par-dessus ils seront tenus de payer aux deux commis qui seront dénommez pour estre présents audit chef-d'œuvre, à chacun 20 patars pour chacune journée qu'ils emploieront le dit chef-d'œuvre durant, iceluy accepté ou non.

6. Ordonnons que les dits droits seront employés à l'acquit des debtes de leur stil...

7. Moyennant quoi leur interdisons d'exhiger aucune boiterie, ny bancquet, a péril de cinquante florins d'amende, ny mêsme d'en recepvoir aucunes pendant le dit chef-d'œuvre quand il leur serait offert volontairement.

8. Et affin que la présente ordonnance ne soit rendu illusoire, nous leur avons accordé et accordons le serment purgatif, que tous ceux et celles qui seront légitimement suspectez seront tenus prester sur trois mois avant le premier adjournement, a péril d'estre tenus pour convaincus et comme tels condamnez es amendes cy dessus portées.

..... Prononcées à notre court halle et auditoire, le six d'août 1691.

(Archives de Tournai, ordonnances et sentences de la chambre des arts et métiers, volume 1686-1698, f° 424-430.

L'ordonnance du 6 août 1691 fut complétée par une

autre ordonnance, au profit des *chaudronniers*, contre les *serruriers*, rendue par le même collège, le 19 novembre de la même année.

Les serruriers ayant exposé que leurs ordonnances présentaient des lacunes, demandaient qu'il en soit fait une nouvelle, codifiant toutes les anciennes. Ils donnaient la liste de tous les ouvrages qu'ils prétendaient avoir le droit de faire et de vendre, à l'exclusion de tous autres gens de métier. Les chaudronniers s'opposèrent à une partie de leur demande, prétendant que certains articles, cités par les serruriers, étaient de leur fabrication propre.

Un accord intervint au cours des débats, et en vertu cet accord, les Doyens réglèrent, aux articles 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41, les droits des chaudronniers comme suit :

35. Bien entendu que par le présent règlement n'est deffendu ni interdit à ceux du stil des chaudronniers, la liberté et possessession de faire venir de dehors de cette ville, et forger toutes pièces de ferraille servans à tous ouvrages de cuivre battu, les vendre conjointement avec leurs ouvrages de cuivre battu, ou séparés, ainsi qu'ils ont faict de tout temps et que par ces mots de ferrailles servant à ouvrage de cuivre, ne sont compris les pièces de ferrailles que les demandeurs ont par leurs ordonnances.

36. Mais que la fabrique et travaux de païelles à rafiner sel, des chaudières au savon, des teinturiers et aultres de semblable nature, demeureront à la liberté des deux stils des serruriers et chaudronniers, comme aussy pour les manches de pots de fer.

37. Ne pourront néantmoins les dits chaudronniers faire pour les dits huisines, ni faire venir de dehors autres pièces de fer servant aux dits huisinnes, aultres que celles cy dessus spécifiées.

38. Pourront pourtant faire venir des réchaux de fer de fondis et les vendre.

39. Sy pourront encore mettre à monstre et vendre des réchaux de fer fondis tout montés de leurs ferrailles, pourveu



que les dites ferrailles de fer battu soyent faictes et livrez par francq maistre serrurier et qu'ils soient montez et rivez par iceulx.

40. Pourront de même mettre à monstre et établir à leur bouticle et vendre des boules de cuivre de chemineaux montés de leurs ferrailles, pourveu qu'icelles ferrailles soyent faictes et fabricquées par francq maistre serrurier de cette ville et qu'ils n'en pourront avoir d'autre chez eux, d'aultres que des dits maistres serrurier, et que sur ce iceux chaudronniers dedvront s'expurger par serment de trois mois en trois sur la peine édictée par les ordonnances des dits serruriers.

Le tout ensuitte de l'accord fait entr'eux par leurs écrits servy le 2 de juin 1637... Données et prononchées le 19e jour de novembre 1691.

(Archives de Tournai, ordonnances et sentences de la chambre des arts et métiers, vol. 1689-1698, f° 469.

Enfin une ordonnance commune aux six branches de la bannière des febvres et serruriers, en date du 21 avril 1692, régla les droits à payer pour devenir maître ou apprenti :

» Comme les doyens de la branche des febvres et serruriers,
» composées de six mestiers, savoir : les serruriers, chau-
» dronniers, tallandiers, clouteurs, fondeurs et cousteliers,
» nous auroient présenté requête par laquelle ils disoient
» avoir par ordonnance en particulier pour la réception des
» nouveaux maistres et apprentifs dont les droicts se devront
» payer à la bannière pour soullagement des frais quy sy
» engendroient, savoir pour les tauxes de la chambre pour les
» messes de Saint-Eloy, chires et aultres despens... Avons
» statué et ordonné ce qui s'ensuit :

(Suivent les droits à payer pour devenir maître ou apprenti, etc).

(Archives de Tournai, ordonnance des doyens et sous doyens de la chambre des arts et métiers, volume 1686-1698).

*
*   *

Les ordonnances et sentences qui suivent, n'ont

plus, comme les précédentes, une portée générale :

Le 14 février 1696, les *chaudronniers* sont autorisés à poursuivre certaines infractions aux règlements du métier (1).

Le 6 avril 1699, Etienne Fuiger est condamné à l'amende pour avoir, n'étant pas du métier, vendu deux chaudrons (2).

Le 13 octobre 1698, François Dubois, chaudronnier, est puni d'amende, comme aussi Samuel Laigne, maître chaudronnier, pour avoir exposé en vente des réchaux, ouvrage réservé aux serruriers (8 août 1701) (3).

Le 15 mars 1700, Luc Quevauvillers est condamné à l'amende pour avoir fait virœulles de canne, de caudrelas et cuivre faites au marteau (4).

Jean de Kain se soumet à l'amende pour avoir vendu des pipes de cuivre (3 janvier 1701) (5).

Le 3 février 1716, Michel Ducoulombier, maître orphèvre, a été trouvé en possession de trois fers à coiffer, battus au marteau, que les chaudronniers prétendent avoir seuls le droit de fabriquer, en vertu de l'ordonnance du 6 août 1691. Il est condamné à l'amende (6).

Une ordonnance des consaux du 19 août 1710, vise le commerce du cuivre :

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou oiront prévost et jurés, mayeurs et eschevins, formant les consaux et Etats de la ville et cité de Tournai, salut. Sur ce que les doyens

(1) Arch. de Tournai, Fonds Desmazières.
(2) Ibid. Ordonnances des Doyens, 1698-1718.
(3) Ibid.
(4) Fonds Desmazières.
(5) Ibid.
(6) Ibid.

office et aucuns maistres chaudronniers de cette ville nous auroient le 29 juillet 1710, présenté requeste, disans par icelle que le cuivre dont ils se servoient pour l'exercice et art de leur mestier venoit de Namur, Aix-la-Chapelle et d'Allemagne, qui passoit plus régulièrement par cette ville pour aller à Lille, en suite que quand les suppots de leur stil en avaient besoin, ils estoient obligez d'en tirer de Lille... En cette ville (Tournai), il n'y avoit aucun marchand de cuivre... Le défaut de marchand en cette ville dérivoit des ordonnances de leur styl qui deffendoient à tous marchans et autres que maistres chaudronniers, de vendre de cuivre autrement qu'en gros et en fourrure, ou pille, c'estoit à dire des chaudrons, projettez et craionnez, entassez et entés les uns dans les autres, le premier d'un plus grand poids, le second d'un moindre, ainsi consécutivement des autres jusques à l'entier fournissement, sans les pouvoir diviser à l'exemple d'un pille qui estoit de 64 onces dont la première estoit de 32 onces, la seconde de 16 et les autres à proportion jusques à un demi et quart de once, en sorte que quand un suppot de leur stil avoit besoin d'un, deux ou trois chaudrons, il fallait de nécessité qu'il le tiroit de Lille dont les marchans vendoient par fourrure séparément et divisément selon le désir de l'achetant; d'où venoit qu'il n'y avait point de commerce de cuivre en cette ville quoi qu'il y avoit plus de facilité de l'avoir à meilleur marché qu'en celle de Lille; en effet, Hughes Chasse, marchand en cette ville, se présentoit volontairement d'en faire venir des lieux ou on le fabriquait, pourvu qu'on lui donneroit le pouvoir et faculté de diviser la fourure ou pile, c'est-à-dire, une, deux, ou trois pièces au désir de l'acheteur, savoir des maitres chaudronniers et non d'autres...

Avons accordé et accordons aux supplians leur requeste... le 19 août 1710.

(Signé et scellé du sceau aux causes).

Quelques années plus tard, 1727, on rencontre la dernière ordonnance, visant le métier des *fondeurs* de cuivre, alors réduits au nombre de cinq :

« Sur requête des maîtres *fondeurs* disant qu'ils ne seroient
» qu'au nombre de cinq qui composoient la généralité de leur
» métier dont deux seroient passés maitres depuis peu, et

» qu'à raison des charges du métier, charges causées en partie » par des procès, ils souhaiteroient d'être autorisés à exiger un » droit d'entrée de ceux qui veulent se faire recevoir dans le » métier. »

— Après une longue procédure et l'inévitable opposition des serruriers et même d'un chaudronnier, nommé Le Roy, les doyens les autorisent à percevoir les droits suivants :

1. De ceux qui entreront en apprentissage, 4 patars et demi au profit de celui qui tient la registre, et 18 patars au métier — et de ceux qui ont fini leur apprentissage encore 18 patars.

2. Des fils de maîtres reçus à la maîtrise, 12 florins.

3. Des autres apprentis natifs de Tournai, 24 florins.

4. Des étrangers à la ville, 48 florins.

5. Celui qui passe chef-d'œuvre paiera à celui chez qui il est passé, 30 florins.

6. Et à l'office, pour visite du chef-d'œuvre, 6 florins.

7. Et au maître qui sera présent à la confection du chef-d'œuvre, 48 patars.

Du 5 mai 1727.

(Archives de Tournai, ordonnances et sentences de la chambre des arts et métiers, vol. 1719 à 1745? f° 111.

*
* *

Signalons encore quelques menus détails, relatifs au métier et recueillis dans divers fonds :

En 1769, 1798, les chaudronniers faisaient, comme ci-devant, partie de la bannière des febvres.

Le 12 septembre 1787, levée au dit Lechevin, deux portes d'eule de beuf, pour sa levée et saisie. 9 deniers. — Pour avoir conduit la dite levée à la chambre. 9 deniers.

(Etat des salaires de Joseph Vandamme, sergent des doyens et sous-doyens de la chambre des Arts et métiers.)

Convention faite et homologuée le 16 aoust 1773, entre les étainiers et Gillain Fourniel, maitre fondeur,

au sujet de la fabrique et vente des boucles et boutons de chemise d'étain. — Il y est autorise, moyennant de payer annuellement aux étainiers, pour indemnité et reconnaissance de leurs droits, la somme de 5 Livres 12 sols flandre.

Du 16 août 1773. (Archives de Tournai, ordonnance de la chambre des arts et métiers, volume 1767-1774).

Même convention avec le sieur Bochart, le 11 avril 1774, moyennant 5 liv. 4 sols.

C'est par un acte politique, que donne, pour la dernière fois, signe de vie, la corporation des chaudronniers :

» Quittance de la somme de 57 florins de Brabant,
» payée par le receveur du corps des chaudronniers,
» qu'il a voté pour le rétablissement des fortifications
» de cette ville. Tournai, 2 février 794 (*sic*).

(*S.*) *Illisible.*
Commissaire de guerre.

Le corps des chaudronniers tenait, alors encore, (1794), ses réunions à l'abbaye de Saint-Martin.

*
* *

Au moment où les corporations perdaient chaque jour de leur importance, par la création d'industries nouvelles, non soumises à la réglementation des métiers, Tournai vit naître dans ses murs, trois industries artistiques, qui devaient porter au loin la réputation de ses artisans : les porcelaines de Péterinck, les tapis de pied de Piat Lefebvre et les bronzes dorés de Lefebvre-Caters.

Ce dernier, digne continuateur des célèbres fondeurs du 15e siècle, créa une industrie capable de rivaliser

avec les grands ateliers de Paris, si réputés au commencement du 19e siècle, pour la fabrication des bronzes dorés de style empire.

Charles Lecocq, dans son intéressant mémoire sur les industries et les branches du commerce tournaisien, publiée en 1817 (1), consacre à la fabrique de Lefebvre-Caters une notice, qui dépeint bien l'impor tance, au point de vue artistique, de cette belle manufacture.

Au recensement de 1786, Lefebvre-Caters est renseigné ainsi : Rue de la Madeleine, M. Lefebvre, sa femme, M. Caters, fabrique de bronze et orfèvrerie. 2 enfants, 2 servantes et un domestique.

La fabrique fut favorisée d'importantes commandes sous le premier empire, mais lors de la cession des provinces belges à la couronne des Pays-Bas, les ouvrages en bronze et cuivre furent prohibés à l'importation en France.

Par contre, le nouveau gouvernement lui fit de grandes commandes. « Tous les meubles, bronzes dorés, pendules, destinés pour l'ameublement du palais du roi et du prince héréditaire, sortiront de nos fabriques, afin d'encourager ainsi l'industrie nationale. MM. Lefebvre, de Tournai, fourniront les tapis, les pendules, les bronzes, ainsi que tous les ornements de ce genre. Déjà plusieurs de ces objets ont été livrés, et on y a trouvé cette élégance de formes, cette pureté de goût qui caractérisent tout ce qui sort de cette fabrique. » (*Feuille de Tournai*, 27 septembre 1816).

L'exposition d'art ancien du mois de septembre 1898, à Tournai, où se trouvaient réunis un grand

(1) Coup d'œil sur la statistique commerciale de la ville de Tournai, et de son arrondissement. Avec cinq planches gravées au trait par B. Renard (et exécutées par Dorez). Imprimerie de D. Casterman, 1817.

nombre d'objets sortis de la fabrique de Lefebvre-Caters : Pendules, flambeaux, bustes en bronze noir ou vert de personnages célèbres, montés sur socle en marbre, surtouts de tables, bronzes décoratifs, etc., a permis d'apprécier leur importance et leur haute valeur artistique.

On trouve dans la *Feuille de Tournai* du novembre 1827, l'annonce de la vente des objets fabriqués, délaissés par le décès de Lefebvre-Caters.

E.-J. SOIL DE MORIAMÉ.

IRISH VISIT TO FONTENOY

La Société littéraire irlandaise de Londres

A TOURNAI

Les membres de la Société littéraire irlandaise de Londres, — Irish literary Society — au nombre de deux cents environ, ayant annoncé leur venue à Tournai, pour le 9 juin 1905, en vue de visiter le champ de bataille de Fontenoy, où leurs ancêtres, qui combattaient dans les rangs de l'armée française, sous les ordres du maréchal de Saxe, se distinguèrent particulièrement, il fut décidé, à la séance du 8 juin de notre Société historique et archéologique, qu'une réception — toute improvisée — leur serait faite.

Le 9 juin, à 3 heures de l'après-midi, le train de Calais amène les excursionnistes en notre ville. On compte parmi eux MM. Hutchinson, lord-maire de Dublin, Barry O'Brien, président de la Société, Francis J. Sullivan, de San Francisco, délégué de la Section américaine de la Société, Gregory Phelan, vice-consul d'Amérique à Bruxelles, Mac Innery, curé de Dublin, des ecclésiastiques et un certain nombre de Dames, parmi lesquelles M[me] J. Green, femme de lettres, auteur d'ouvrages historiques très appréciés.

Le Bourgmestre de Tournai, le Président de la Société historique, et M. Hocquet, archiviste de la ville, attendaient à la gare les membres de la Société; après les présentations réciproques, par l'intermédiaire du R. P. Baumert, qui voulut bien servir d'interprète, ils furent conduits dans les hôtels où des chambres leur avaient été retenues, et à 5 heures du soir, se trouvèrent réunis au musée de la Halle aux Draps, où, en présence de M. le Bourgmestre Carbonnelle, M. Soil de Moriamé, président, et les membres de la Société historique et archéologique, reçurent les confrères irlandais. M. le Président leur souhaite la bienvenue, et le lord-maire de Dublin lui répond en anglais; puis, sous la conduite des membres de la Société, les Irlandais visitent le musée.

Le même jour, à 8 heures 1/2 du soir, M. le Bourgmestre Carbonnelle, réunissait dans ses salons, en un thé intime, en même temps que somptueux, les membres de la Société irlandaise et ceux de notre Société; le Lord-Maire Hutchinson lui exprima toute sa gratitude, et celle de ses concitoyens, profondément touchés de l'accueil cordial qu'ils recevaient chez nous. M. le Bourgmestre lui redit, à son tour, en quelques mots, combien les tournaisiens étaient flattés de leur visite, et la réunion se prolongea, fort agréablement, jusqu'à une heure avancée.

Le lendemain 10 juin, au matin, plusieurs membres de notre Société, et en particulier MM. le baron Houtart, vice-président, Desmons et Sonneville, se mirent à la disposition des étrangers, pour leur faire visiter la Cathédrale, la paroisse du Château, ancienne citadelle des Anglais, le pont des trous, l'église Saint-Nicolas, la tour Henri VIII.

L'après-midi, sous la conduite du Docteur Desmons, l'Irish literary Society se rendit à Fontenoy, où, sur place, leur fut fait un récit détaillé de la bataille de 1745.

Le Président de la Société irlandaise adresse ensuite un souvenir ému aux Irlandais morts sur le champ de bataille, et annonce qu'une souscription est ouverte pour leur ériger un monument, plus important que la modeste plaque commémorative qu'un des membres de la Société a fait appliquer, il y a quelques années, au mur du cimetière de Fontenoy.

Le dimanche 11 juin, à 10 heures du matin, une messe spéciale fut dite à l'église Saint-Quentin, pour les excursionnistes; accompagnée de chants irlandais, et suivie d'un sermon en vieux langage celtique, par le révérend Mac Innery, curé de Dublin; ce fut une cérémonie très originale.

L'après-midi, les excursionnistes se rendent de nouveau à Fontenoy, par Antoing, pour visiter les environs du champ de bataille.

Le soir, ils se réunissent en un banquet, donné à 7 heures, au Café des Brasseurs. Diverses notabilités tournaisiennes y assistent : MM. Stiénon du Pré, sénateur, Coppin, curé-doyen de Notre-Dame, Soil de Moriamé, président de la Société historique, le R. P. Beaumert, Baron Houtart, Desmons, Sonneville, membres de la Société. M. le Bourgmestre, empêché, s'était fait excuser.

Le banquet se prolonge très tard, et il se termine par une série de toast ou plutôt de longs discours, selon l'usage irlandais, sur la délivrance de l'Irlande, par le Lord-Maire Hutchinson, et par M. O'Leary,

vénérable octogénaire, et vétéran des luttes soutenues, les armes à la main, pour la délivrance de sa patrie; par M. O'Brien, par M. Mac Innery, sur le souvenir de la brigade irlandaise, et par M. Francis Sullivan. Tous sont naturellement prononcés en anglais.

Il est plus de minuit, quand le Président de la Société historique peut, à son tour, porter un toast à la Société irlandaise. Il la félicite du grand exemple de patriotisme que donnent ses membres, en venant si nombreux, de si loin, et pour un temps relativement long, à Tournai et à Fontenoy, pour contempler et fouler un coin de terre célèbre; pour lire, sur place, une page glorieuse de l'histoire militaire de l'Irlande.

Profondément dévoués à notre patrie, fiers des grandes libertés dont nous jouissons, et dont nous célébrons, cette année même, le jubilé, nous apportons à votre race vaillante, l'assurance de nos plus vives sympathies, des vœux ardents pour le bien-être de l'Irlande.

De retour dans vos foyers, vous vous rappellerez la Belgique grande et prospère, sous le gouvernement d'un Roi, notre honneur et notre gloire; la ville de Tournai, où l'accueil de la population a été pour vous si cordial, si spontané. Les points de contact entre votre pays et notre ville ne sont pas bien nombreux. Il en est un qui mérite cependant de vous être signalé, c'est l'existence à Tournai du *collège des Hibernois*, ou des Irlandais, existant déjà au 16e siècle, très prospère au 17e, où des jeunes gens de votre race vinrent étudier la théologie et la philosophie.

Des pierres tombales, dans l'église Saint-Quentin, rappellent la mémoire de quelques-uns d'entre eux. Chaque année, le jour de la fête de sainte Brigide de

Kildare, seconde patronne de l'Irlande (1), ces jeunes gens allaient vénérer une relique insigne de la Sainte, conservée au couvent de Saint-André.

En vertu de fondations anciennes, le Séminaire de Tournai a longtemps compté parmi ses élèves deux Irlandais. Les derniers de vos compatriotes qui nous ont été envoyés, ont quitté le Séminaire il y a quelque vingt ans.

M. Soil termine, en offrant au lord-maire de Dublin, de la part de M. le Bourgmestre de Tournai, un fragment d'épée, minuscule relique de la bataille de Fontenoy, et il y ajoute un boulet de canon, recueilli par lui, sur le champ de bataille. Nous garderons aussi, ajoute-t-il, un souvenir matériel de votre visite, ce bijou irlandais, de forme si caractéristique, que l'une de vous, Mesdames, illustre dans les lettres, a bien voulu déposer dans une vitrine de notre musée.

Vous l'y reverrez, conclut-il, lorsque dans quelques années vous viendrez inaugurer le monument de Fontenoy, que vous méditez d'élever à la gloire des Irlandais, et ce jour-là, ce ne sont pas seulement les membres

(1) Noël de Mérande, directeur du couvent de Saint-André à Tournai, a publié en 1652 « La vie admirable de Sainte Brigitte, vierge thaumaturge, etc. » Dans son avis au lecteur, il rapporte que des reliques de la Sainte « sont conservées en toutes sortes de respects en l'église des vertueuses religieuses sœurs du monastère de Saint-André de Tournay, ce qui fait, ajoute-t-il, que le 1er février, fête de Sainte Brigitte, cette église est fréquentée d'un grand concours de peuples de divers endroits, mais particulièrement des écoliers du collège irlandais existant à Tournay. Ils s'y transportent en corps, y font leur bonjour, y entendent la messe solennelle, la bénédiction du pain et la prédication avec un zèle, modestie et piété si exemplaires envers leur sainte patronne et compatriote, que si les autres veulent imiter cet exemple, ils ont de quoy se promettre un favorable entérinement de toutes les pieuses requêtes, qu'ils présenteront à la même Sainte ». En Belgique, Sainte Brigitte est spécialement honorée par les fermières à Braine-le-Comte (diocèse de Tournai) et à Fosses (diocèse de Namur).

de la Société historique et archéologique qui vous recevront, mais autour de vous, les tournaisiens seront légion! Vive l'Irlande!

Le Lord-Maire remercie en anglais, et associe le souvenir de Tournai à celui qu'il gardera de Fontenoy.

M. Sullivan jeune, porte, en français, un toast à l'armée française, et M. O'Mulrenan porte un toast à la Belgique.

M. Soil de Moriamé lui répond brièvement, et fait acclamer en même temps l'Irlande et la Belgique.

Des chants irlandais, tantôt mélancoliques, tantôt belliqueux, alternent avec les discours, et se prolongent fort avant dans la nuit, sans que la réunion perde un instant le caractère de calme et même de froideur qui la caractérise.

Le lendemain 12, un groupe important de membres de la Société irlandaise, reprit le chemin de Londres, tandis qu'un second groupe, qui devait passer cinq jours encore en Belgique, visitait Namur, Louvain et Bruxelles. *S.*

TABLE DES TESTAMENTS ET DONATIONS

DES GREFFES SCABINAUX DE TOURNAI

conservés aux Archives de l'Etat, à Mons. (1218-1698).

A

B

C

(1) Sans date.

Cateus Maroie (*donation*) 1341
Catine (Jehane, épouse de Jehan) 1296
Catine Margherite 1311
Caudrons Wuillaumes 1317
Cholemer Margrite, (épouse de Gillion Grimaut) 1295
Clairembaus Mounars 1287
Cocquiel, dit le Merchier, Caron 1592
Cokette Colars 1310
Copinge Jehane 1295
Coppés Jakemes 1317
Cousart Nicolas 1656
Crampelois Sare 1295
Crestiien de Pistoie, dit li Lombars, Thumas 1340
Cretins Jehans 1295
Crueus Grous 1307
Crueus Rogiers 1295

D

Dagheniaus Jakemes 1341
D'Alemaigne (Mehaux, veuve de Jehan) 1377
D'Anvang Rogiers 1342
D'Artois Nicaises 1341
D'Aubegni Jehans 1334
D'Audenarde Anniès 1297
D'Audenarde (Catherine, veuve de Copart) 1361
David (Margherite, épouse de Jehan) 1286
De Bari Maroie (épse de Piéron Paue) 1286
De Barry Pierre et Gillette Varlo 1634
De Biétune (Sa dre, épouse de Jehan) 1297
De Bourghiele (Agniès, veuve de Willaume) 1342
De Bourghiele Jehans 1286
De Bourghiele Jehans 1290
De Bourghiele Jehans 1298
De Boussut Margherite 1321
De Braibant Ysabiaux, (épouse de Jaque de le Planque) 1372
De Camfaing Katheline 1289
De Chiele Pieres 1304
De Chierench Jakemes (*donation*) 1342
De Cisoing Ysabiaux, (épouse de Monseigneur Nicolon de Seclin). 1334
De Corbri (Ysabiaus, épouse de Piéron) 1314
De Corde Jakemes 1340
De Corde Jakemes 1347
De Crespin Jehan 1381
De Donze Wuillaumes 1322
De Douay Jehans 1290
De Douci Jakemes 1340
De Falempin (Sare de Rongi, épouse de Théri) XIIIe siècle (1)
De Fenaing (Maroie, épouse de Colart) 1291
De Gand Jaquemes 1360
De Gand (Maroie de

(1) Non daté

(1) Non daté.

De Salisnes Maroie (veuve de Jehan de Gand) 1353
D'Escanaffle (Jehane, veuve de Jehan) 1360
Des Carnières Maroie (épouse de Jehan Eskiet, dit Gamait) 1352
De Seclin (Ysabiaus de Cisoing, épouse de Monseigneur Nicolon) 1334
Des Engiens (Maroie de le Cauchie, épouse de Maistre Nicholon) 1335
Des Fontaines Jehans, dit Grumiel 1331
Des Fourdines (Jehane, veuve de Bauduin) 1340
Des Mottes Andrieus 1360
D'Espinoit Raouls 1342
Des Plankes (Sare, épouse de Nicolon) 1289
Des Planques Maroie (épouse de Robiert d'Orque) 1340
D'Estaimbourch Jehans *(donation)* 1305
D'Estaimbourch Jehans 1319
D'Estainbourc Gilles 1343
D'Estaires Jehan 1340
D'Estampes Maroie (épouse de Willaume Pipenie) 1323
De Taintegnies Pieres 1322
De Tournay Jehans 1309
De Tourp Jakemes 1288
De Vaus Jakemes 1353
De Velaine Jehane 1339
De Walkembourc Aude et Jehans Gabais 1360
De Waneheng Sandre 1341
De Warengien Ghérars 1291
De Warlaing Jehan et Jehane li Cretinière 1337
De Wasesmes Jakemes 1298
De Waskekal (Ysabiaus, épouse de Jehan) 1342
De Watrelos Biertris 1296
De Waudripont Jehane 1305
De Waudripont (Maroie Li Magrette, épouse de Piéron) 1305
De Waudripont Willaumes 1331
De Waudripont Willaumes 1340
De Wavrecin Ysabiaus 1352
De Wieles Jakemes 1298
De Zomerghem Josse 1359
D'Ierkisies Margrite 1303
D'Ogimont Robiers 1339
D'Orchies Anniès 1296
Dou Bos (Maigne, épouse de Jehan) 1347
Dou Brueck Jehans 1338
Dou Kaisne Margrite 1360
Dou Kesnoit Mikius 1310
Dou Lokin Pieres 1339
Dou Luppart Colars 1341
Dou Mes Jakemars 1360
Dou Mesnil Ysabiaus 1366

(1) « Malades et confrères en le maison de le Val ».

M

OBJETS GALLO-ROMAINS

TROUVÉS DANS LE SOL

lors des fouilles pour la distribution d'eau

A TOURNAI. 1903 et 1904

Bien que rien de très intéressant n'ait été mis au jour, lors des fouilles effectuées dans toutes les rues de Tournai, en 1903 et 1904, pour la canalisation des eaux, nous croyons utile de relever les quelques découvertes faites à cette occasion, et nous les indiquons ci-après, dans l'unique but de fournir des éléments pour la topographie ancienne de la ville, et l'étude de la période gallo-romaine.

A ce point de vue, c'est sur la Grand'Place, comme chaque fois que des fouilles y ont été pratiquées, que les trouvailles ont été les plus nombreuses.

Puis à la rue de Cologne, et, d'autre part, au vieux Marché au beurre et à la rue de la Ture.

A un autre point de vue, on a pu faire quelques constatations intéressantes, en ce qui concerne l'exhaussement du sol, et sa contamination, sur certains points de la ville.

Sur trente kilomètres environ de tranchées, qui ont été faites dans les diverses rues de la ville, pour la

canalisation des eaux, vingt kilomètres ont été creusés dans la terre vierge, en dehors de l'ancienne enceinte (la deuxième) de la ville. A l'intérieur de celle-ci, au contraire, on rencontre, partout, à la surface, des terres de remblai, et naturellement le sol y est beaucoup plus contaminé qu'ailleurs.

On trouve fréquemment, dans le sous-sol des rues, des restes de murs, des caves abandonnées ou encore occupées, des puits, qui témoignent que l'assiette de ces rues a été déplacée en bien des endroits, et que la topographie actuelle ne répond pas toujours à la topographie ancienne.

L'exhaussement du sol est très irrégulier. Tandis que le long des quais, notamment quai de l'Arsenal, et quai des Salines, il est considérable; il y a des endroits où il est nul ou peu sensible; c'est ainsi qu'il n'a pas varié à la place de l'Evêché, ni à la rue roc Saint-Nicaise, et qu'il a été relevé de quatre-vingts centimètres environ à la rue Saint-Martin.

Dans cette dernière rue, et à la rue Saint-Jacques, en face du chœur de l'église, on a retrouvé des restes d'anciens pavages.

I.

Grand'Place, côté de l'église Saint-Quentin.

En face de l'église Saint-Quentin, et parallèlement aux maisons, à quarante centimètres sous le sol actuel, on retrouve le pavement ancien de la place, en petits pavés irréguliers.

Sur le parcours de la tranchée, et sans qu'il ait été possible, malheureusement, de poursuivre les investi-

gations, à droite et à gauche de celle-ci, on a mis au jour les objets gallo-romains ci-après, repris sous les nos 1 à 33.

1. Plateau en fausse poterie samienne, terre rosée, enduit rouge.

2 et 3. Divers vases noirs en fragments.

4. Des vases en terre rosée, assez fine, à couverte grise.

5. Pot à anse et goulot, en terre rouge pâle. Hauteur : 23 centimètres environ.

Tous ces objets sont brisés en menus morceaux, qui semblent indiquer que le sol a déjà été fouillé.

Longs clous (de cercueil?) en fer, très oxydés.

6. Coupe en terre grise, avec couverte noire, de forme conique, à bord relevé, avec une ouverture pour l'épanchement des liquides. Un clou en fer adhère à la base.

7. Soucoupe en terre grise commune (débris).

8. Vase en terre grise fine (débris).

9, Urne, terre grise fine, beau lustre noir, décoré sur la panse d'un dessin régulier et fin à la roulette (débris).

10. Urnule en terre rose, lustre rouge, fausse poterie samienne, décor gravé (fragment).

Du même côté, en face du Café de l'Europe (n° 35).

11 à 14. Quatre vases en terre noire et en terre grise fine, brisés; et des ossements : un crâne et deux humerus.

Du côté de la porte de cette maison.

15. Urne cinéraire en terre rosée avec couverte grise, très fine, de forme très élégante, renflée vers le haut, col arrondi au dehors (hauteur, 8 centimètres,

diamètre, 15 centimètres), contenant des ossements brûlés. (Voir la planche page 253).

16. Urne en terre grise, très poreuse. Hauteur, 8 centimètres 1/2.

17. Coupe en terre noire, à base étroite, s'évasant vers le haut, bord droit et très haut. Au fond du vase, un sigle ressemblant, à première vue, à un hiéroglyphe. — On peut aussi y voir une colombe? Hauteur, 6 centimètres, diamètre, 14 centimètres. (Voir page 253).

18. Débris de vases en terre noire, lourde et grossière.

19. Fragments de cruche en terre rouge.

20. Deux petites fibules en cuivre, de forme très simple, décorées de petites lignes horizontales. Longueur, 54 millimètres.

Vers l'autre côté de cette maison, dans la direction de la rue de Cologne, à un mètre environ de profondeur, restes d'une tombe, dont les ossements n'ont pas été retrouvés.

21. Collier formé d'anneaux de verre jaunâtre (une quarantaine, de différents tons), de 8 à 12 millimètres de diamètre environ.

22. Soucoupe en terre noire brisée, et quelques fragments de verre.

La dalle en pierre, de forme irrégulière, éclatée et non taillée, qui recouvrait cette tombe, est irisée à sa surface intérieure.

Plusieurs vases intacts, cruches à anse en terre rouge, urnules en terre noire ou grise, ont été trouvés en cet endroit, mais détournés par les ouvriers, avant que nous ayons pu les voir.

En face du n° 34 (Café de Paris).

23. Plateau en terre samienne, à bord évasé, avec



Vases gallo-romains, trouvés en 1903 et 1904 à Tournai.

sigle dans le fond (OF.ROMA). Hauteur, 4 centimètres, diamètre, 18 centimètres (1).

24. Vase conique en terre samienne, pas de sigle. Diamètre, 135 millimètres, hauteur, 8 centimètres. (Voir page 253).

25. Vase terre rosée, couverte noire, fine. Hauteur, 8 centimètres. (Voir page 253).

26. Fragments d'un vase en terre blanche.

Entre les nos 36 et 37 (Café du Commerce et hôtel du Comte du Mortier).

27 et 28. Deux cruches à anses, en terre rouge. Hauteur, 18 centimètres. (Voir page 253).

29. Fragment d'une urne en fausse poterie samienne.

30. Grosse fibule en cuivre.

A l'angle de la Grand'Place, dans l'axe de la rue de Cologne.

31. Urne de forme très élégante, renflée au sommet, au col droit et arrondi au dehors; terre grise très fine, lustre brunâtre, autrefois doré. Sigle à l'extérieur : V.ANAI (2). Hauteur, 10 centim. (Voir page 253).

32. Fragment d'un vase en terre grise commune.

33. Fragment d'une grande cruche en terre rouge.

La tranchée partant de là, et suivant le côté nord de la Place (côté de la rue des Orfèvres), ne donne plus rien.

(1) Voir *Schuermans*, Sigles figulins, no 4716 OF.ROM. Nimègue Fr. 1188. Nicolaus OF.ROM. 288. — No 4717 OF.ROMAN. Vechten OF ROMIIN Fr. 1791.

(2) On trouve ce même sigle dans : *Schuermans*. Sigles figulins, no 299 OF AN. No 300 ANAII. F. et au musée de Namur, fouilles de Ciney ANAII.F. (Communication, comme la précédente, de M. A. Oger). Ces sigles permettent de dater les inhumations, aux IIe et IIIe siècles après Jésus-Christ.

Grand'Place, côté nord,

Dans l'axe de la rue des Orfèvres, maçonnerie d'un mur épais en pierres. En face des deux maisons faisant les angles de la rue des Orfèvres, vers la Place, on trouve des caves, sous le sol de celle-ci.

Le fond est une terre jaune, plus ou moins remuée. Au dessus, terre de remblai, d'une profondeur de 60 à 90 centimètres.

Plus loin, et en remontant vers le beffroi, cette terre devient noirâtre et humide, remplie de débris de tous genres.

En face du n° 7, à 90 centimètres sous le niveau du sol, pierrailles de remblai — peut-être l'ancienne chaussée.

Grand'Place, côté sud, ou des musées. La tranchée ne donne que des ossements, en grande quantité, spécialement en face de la Société littéraire et de l'estaminet : *Au Roi d'Espagne*. Ce sont les *sépultures sous dalles*, dont nous reparlerons plus loin, à propos d'une tombe trouvée sous la *fausse-porte*.

Un squelette complet, normalement couché, à 1 mètre 75 de profondeur, sous le niveau actuel du sol, est trouvé, dans la terre jaune.

Les corps sont recouverts par des dalles plates, de petites dimensions, en pierres brutes. Aucun accessoire : poteries, clous de cercueil, ne fut trouvé dans ces sépultures.

Presque partout le sol avait été remué ; il est plein de décombres.

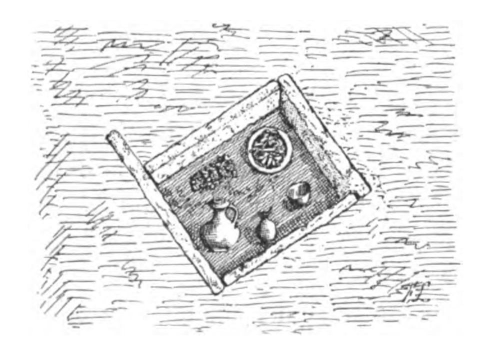
C'est à cet endroit, un peu plus vers le musée, que fut trouvée, en 1821, la seule pierre funéraire romaine, avec inscription, découverte dans le sol de Tournai.

Continuant plus loin, vers le beffroi, on ne rencontre

plus que des terres rapportées. En face de la pharmacie Delobe, grande cave.

En somme, on trouve des terres rapportées sur presque tout le parcours, depuis le beffroi jusqu'au bout de la Place et même de la rue des Meaux. -- En quelques rares endroits, un peu de terre jaune, c'est-à-dire du sol primitif, depuis la maison du concierge du musée, jusque vis-à-vis du *Roi d'Espagne* et du *Grand Café*. C'est là qu'on a trouvé des sépultures sous dalles.

On a recueilli un sou romain, fruste, et un jeton du XVIe siècle, dans cette tranchée.



A la *rue de Cologne*, en face du n° 27, a été trouvée la seule sépulture romaine, intacte et complète, que les fouilles aient mise au jour.

A 55 centimètres, sous le niveau actuel du pavement, on rencontre la terre vierge, sable jaune, et dans celle-ci, à une profondeur de 37 ou 38 centimètres, on trouve une sorte de coffre formé de quatre dalles, en terre cuite, de 60 centimètres environ de côté, et de 6 à 7 centimètres d'épaisseur, qu'on reconnaît, à première vue, pour romaines, (très belle terre rouge.)

C'est une tombe qui se présente de coin, par rapport à l'alignement actuel des maisons, encore parfaitement en place, fermée de toutes parts par les dalles qui sont disposées de manière à lui donner 60 centimètres de

long sur cinquante centimètres de large environ, et dont le mobilier n'a pas été violé. Mais la terre ayant, par infiltration, rempli l'intérieur de la sépulture, a écrasé les objets qui s'y trouvent.

Nous constatons cependant la présence des ossements incinérés (mal brûlés), et des poteries et objets ayant composé le mobilier funéraire :

35. Grand vase en terre fine, rosée, lustre brunâtre, complètement doré, forme sphérique, col court et fortement évasé vers le haut ; anse courte, plate et large, ornée de dessins à la pointe. (Voir page 253).

36. Fragments d'un second vase de même nature.

37. Cruche en terre rouge à anse.

38. Vase en terre blanche très fine, lustre rouge, doré.

39. Récipient de cuivre, en forme de gobelet, de 8 ou 9 centimètees de diamètre. Il est tombé en poussière, au toucher.

40. Plateau en terre rouge commune, contenant les ossements incinérés.

41. Plaque de ceinturon? de forme carrée, de 8 centimètres 1/2 × 6 centimètres 1/2, avec quatre rivets en cuivre, entièrement oxydée.

Même rue de Cologne, en bas, vis-à-vis du n° 3, dans l'axe de l'entrée de la rue de la Tête d'Argent, traces d'un mur ancien en pierres. Le sol est tout remblai.

Vis-à-vis du n° 5, un banc de pierre.

Du n° 17 au n° 29, en remontant la rue, à 75 centimètres, sous le niveau actuel du pavement, on rencontre la terre vierge (jaune, ferrugineuse) ; la couche supérieure est du remblai.

En face du n° 31, occupant à peu près toute la largeur de la rue, une cave, à large voûte cintrée.

Au-delà, en remontant vers la Grand'Place, la terre vierge se trouve à 60 centimètres, et même moins, sous le niveau actuel du pavement.

Il n'y a pas été relevé de traces de sépultures romaines, sauf celle qui est décrite ci-dessus (en face du n° 27).

Vers le haut de la rue, entre deux débris de murs, il a été trouvé un vase en majolique italienne, dit *flûte*, décor bleu, du XVIe ou du XVIIe siècle.

Derrière certaines maisons, du côté pair de cette rue, longeant les jardins des maisons de la rue des Choraux (notamment n° 34), on trouve le fossé qui baignait le premier mur d'enceinte.

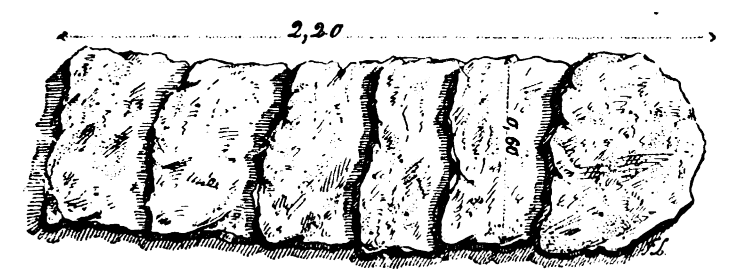
Au n° 12 (cadastre n° 42), dans le fond de la cour, sur une hauteur à laquelle on arrive par 14 marches, tour de cette même enceinte.

II.

Entre la *place de l'Evêché* et le *vieux Marché aux Poteries*, sous la *fausse-porte*, contre le mur de l'évêché, la tranchée ayant atteint la profondeur de 1 m. 10 à 1 m. 20, sous le niveau actuel du sol, qui paraît le niveau primitif, on trouve une sépulture complète et intacte, dans une terre de remblai, plus profonde même que cette sépulture.

La tombe est couverte de dalles plates, irrégulières, non taillées, posées en recouvrement les unes sur les autres. Le squelette occupe une position couchée normale, dans la direction sud-nord, la tête au nord ; les ossements sont complets, ou peu s'en faut, et en place.

La longueur extérieure de la tombe est de 2 m. 20, sa largeur moyenne 60 centimètres, et la taille présumée du cadavre, qui est celui d'une femme, est de 1 mètre 90 centimètres, si on tient compte de la dimension des os, dont les principaux ont été mesurés par



Monsieur le docteur Desmons : fémur gauche, 47 centimètres, tibia et talon, 43 centimètres; du sommet de la hanche au bas du talon, 1 mètre 5 millimètres, clavicule, 125 millimètres; bras, de la tête humérale à l'apophyse steloyde du radius, 558 millimètres : crâne dolichocéphale (front étroit de notre race). Un autre crâne (d'adolescent?) se trouvait sous cette tombe (âge 16 à 18 ans).

Aucun mobilier funéraire, aucun objet quelconque, n'accompagnait les ossements.

Il semble qu'il s'agisse d'une sépulture chrétienne du VIIIe ou du IXe siècle, comme l'étaient celles de Tardinghen, dont nous allons parler.

Des tombes du même genre ont, en effet, été découvertes, en 1893, à Tardinghen, petite localité du Pas-de-Calais, en France, sur le bord de la mer, près du cap Gris-Nez (1). Comme chez nous, les corps étaient

(1) *Tardinghen et les sépultures sous dalles*, par l'abbé H. Debout. Arras, 1894.

inhumés sous quatre ou cinq dalles de pierres plates, grossièrement taillées. Le mobilier funéraire de ces tombes est des plus rudimentaire : débris de grossières poteries en terre noire, clous et rivets en fer, coquillages divers. Les ossements, soumis à l'examen de M. Hamy, de l'Institut, paraissent avoir appartenu à des *Francs* ou *Saxons ;* l'auteur résume sa trouvaille en ces termes : « Les sépultures sous dalles de Tardinghen, nous semblent remonter au IXe siècle, peut-être à la fin du VIIIe siècle, et elles ont dû continuer à être établies durant une partie du moyen-âge. C'est bien l'époque, on l'a vu, que semble indiquer l'examen attentif des squelettes, celui des tombes et de leur mobilier. »

Place de l'Evêché.

Le niveau du sol, à la place de l'Evêché, de même qu'au haut de la rue du Four Chapitre, paraît primitif. Dans le bas de cette rue, il y a un léger relèvement.

En face de la maison, n° (l'hôtel du Commerce), à fleur du sol, banc de pierre traversant la rue, allant de l'ouest à l'est, et continuant sous le bâtiment des anciens prêtres. Cette pierre est du marbre noir, veiné de blanc.

On a fait, de semblable marbre, trouvé dans le sol, à l'époque des fouilles pour l'érection de l'hôtel des anciens prêtres, une cheminée, qui a été placée dans une des salles de cet établissement, lors de sa construction, au XVIIIe siècle, et porte une inscription commémorative.

III.

Tout en haut de la *rue de la Tête d'Or*, et en face de la maison n° 3 du *vieux Marché au beurre*, on ren-

contre une quantité considérable de poteries romaines, de tous genres, dans un sol déjà bouleversé précédemment. Nous en signalons quelques-unes :

42. Débris informes de plusieurs vases en terre samienne, avec ornements en relief.

43. Autres débris de vases samiens, sans décor.

44. Fragment de vase, terre rosée, très fine, lustre brun foncé, très beau.

45. Débris de vases en fine terre, noire ou grise.

46. Couvercle de vase en terre noire, à dessins ondulés, très fins.

47. Vases divers, en terre commune (en morceaux).

48. Débris de poteries en terre très grossière et très lourde ; rouge.

49. D'autres en terre noire.

50. Et d'autres encore en terre blanche.

51. Fragments de vases et plateaux en fausse poterie samienne.

52. Vase très grossier en terre rouge, enduit noir (morceaux).

53. Vase en terre rosée très grossière, avec ornements à la pointe (morceaux).

54. Fragments de tuiles.

55. Clous.

Pas une seule tombe, pas un vase n'est trouvé intact, et tous les débris rencontrés, pourraient bien provenir de terres de remblai. Il a existé cependant, à cet endroit, des tombes romaines, car on en a relevé, en 1889, dans le sol d'une des maisons, à l'angle de la rue de la Tête d'Or, et de la rue de Paris (1).

En montant le *vieux Marché au beurre*, on continue

(1) Rue de la Tête d'Or, à la hauteur de la porte de la boucherie, le sol primitif est à 1 mètre 50 environ, en dessous du niveau actuel de la rue.

à trouver de nombreux débris de poteries romaines, dans un sol entièrement bouleversé. Au-dessous de cette terre de remblai, on rencontre la terre vierge, mais la tranchée ne descendant pas plus bas, il est impossible d'y faire des recherches.

A l'angle du *Marché au beurre* et de la *rue de la Loucherie* (n° 13), plusieurs grandes dalles en terre cuite, surmontées d'une cendrée, forment pavement, et recouvrent une rigole de 23 centimètres de largeur, entre deux murs maçonnés en moellons, larges de 40 à 45 centimètres, et profonds de 40 centimètres environ. La rigole s'élargit dans la direction de la rue de la Loucherie. Son fond n'est ni dallé ni maçonné.

En face du n° 15 du Marché au beurre, la tranchée met au jour deux restes de mur, formant un angle droit, dirigé vers la maison n° 15, mais dont l'angle a disparu; il est construit en pierre et béton romain, et mesure 85 centimètres d'épaisseur.

Les assises de ces murs sont en retrait, les unes sur les autres (ce sont donc des fondations), Les parements des murs sont à l'intérieur de la construction. Celle-ci descend à 70 centimètres sous le niveau actuel du sol. Il a dû exister, en cet endroit, une construction romaine importante; peut-être une tour de défense, particulièrement bien située sur cette petite élévation naturelle. Cela nous ramènerait peut-être, à l'étymologie proposée par Bozière, qui, dans le nom rue *de la Ture*, voit une allusion à une tour, qui se serait trouvée en cet endroit, à l'époque romaine, et sans doute aussi, dans le haut moyen-âge.

On rencontre encore, épars dans le sol :

58. Fragments de pierre avec traces de béton romain et blocs de béton.

59. Tuiles romaines en morceaux (nombreuses).

Rue de la Loucherie.

Débris de toute nature, de poteries romaines et franques, dans un sol bouleversé antérieurement. On peut y reconnaître :

60. Grande urne, terre grise commune.

61. Poteries terre rouge commune, avec et sans couverte blanche.

62. Poteries terre noire fine.

63. Poteries terre noire.

64. Urne en terre noire, décoré à la pointe, époque franque.

65. Autre urne, de même genre, en morceaux.

Rue de la Ture.

En face du n° 1, tombe à incinération, de forme carrée, comme celle de la rue de Cologne, entourée de dalles de terre cuite, mais ne contenant aucun mobilier funéraire.

56. Fortes dalles en terre cuite, de 59 ou 60 centimètres de côté, et de 7 centimètres d'épaisseur.

57. Débris nombreux de dalles semblables.

En face du n° 34, on constate qu'il y a de la terre de remblai jusque 40 centimètres de profondeur, au-dessous du niveau actuel du pavement. Dans le sol vierge, on trouve des ossements (crâne).

67. Pointe de lance en fer, en très mauvais état; elle paraît cependant bien franque.

68. Couvercle de vase, à bouton, en terre rouge dorée (romain). (Voir la planche, page 253).

69. Vase en terre samienne, en morceaux.

Plus loin, parmi des débris variés, où dominent les

fragments de tuiles romaines, on trouve un chapiteau incomplet de colonne dorique, en pierre blanche.

Rue de Bève.

Terres de remblai; à 1 mètre 20 environ, la terre vierge (jaune).

En face des nos 55-27, débris de poteries, peu caractérisés.

Rue des Puits-l'Eau.

Terres de remblai; sortes de cailloux roulés, débris de tuiles romaines, le tout mélangé.

Tout en haut de la rue, un mur important, partant du coin de la rue Gallait (n° 35), et se dirigeant en diagonale vers le n° 36; le parement du mur étant du côté du bas de la rue.

Longeant ce mur, et peut-être ne faisant qu'un avec lui, une galerie, très solidement et très soigneusement construite, de 2 mètres de haut, sur 70 à 80 centimètres de large, relie la pompe située actuellement à l'angle des rues des Puits-l'Eau et Gallait, au puits alimentant cette pompe, et qui se trouve en face de la porte de la maison n° 36.

Les fouilles n'ont rien produit dans les autres parties de la ville, notamment dans le quartier Saint-Brice, où des trouvailles d'antiquités romaines avaient été faites à d'autres époques.

71. Une tuile romaine intacte, sans indication de provenance, a été offerte au musée par M. Carette-Dutoit.

72. A la rue de Courtrai, en face du n° 4, on a trouvé

une dalle de foyer ou de calorifère, en terre cuite, percée de trous, où la fumée a marqué son passage. Elle mesure 42 × 28 centimètres, et porte sur un des côtés quelques traces de vernis plombifère.

73. A la rue de Pont, on a trouvé un triens mérovingien, au temple, que nous n'avons pu obtenir pour le musée.

Il est regrettable qu'à l'occasion des travaux pour la distribution d'eau, des investigations suivies n'aient pu être faites sur tous les points de la ville ; en dehors des trouvailles à faire, quantité de détails intéressants eussent pu être relevés.

Le sol de la Grand'Place, tant de fois déjà bouleversé le long des habitations, par suite de travaux pour la canalisation des eaux, du gaz, des aqueducs, le long des maisons, devrait bien être un jour exploré méthodiquement, au moins du côté *sud* et du côté *ouest*. On y relèverait certainement encore un bon nombre de tombes romaines, ou franques, et les trouvailles faites autrefois à cet endroit, permettent d'affirmer que leur mobilier serait important.

E.-J. SOIL DE MORIAMÉ.

Addenda.

Les publications ci-après doivent être ajoutées à celles qui sont reprises dans les séances de 1905.

Juin 1905.

Académie royale de Belgique. Bulletin de la commission royale d'histoire, tome 74, 1er et 2e bulletins.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 42e année, et 43e année nos 1 à 8.

Annales de la Société d'Emulation de Bruges, année 1905, 1er et 2e fasc.

On signale dans les publications du Cercle historique et archéologique de Courtrai, 2me année, 4me livraison, page 168 : « Un concours de tir à l'arc, à Tournai, en » 1510, relation extraite d'un manuscrit contemporain, » par M. E. Caullet. »

Juillet 1905.

Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et beaux-arts, 1905, nos 1 à 8.

Bulletin de l'académie royale de médecine, IVe Série, tome 19, nos 1 à 7.

Dans les Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, à Bruges, on trouve, année 1905, page 13, un article de M. Callewaert, sur les origines du cycle pascal en Flandre (c'est-à-dire du cycle de Tournai) et page 182 de la même année, un compte-rendu très détaillé de l'important ouvrage de M. Warichez, archiviste de

l'évêché de Tournai, sur *les Origines de l'église de Tournai*.

Cercle hutois des sciences et des beaux-arts, tome 19, 2e, 3e et 4e liv.

Algemeen nederlandsche Familie blad, 16e année, nos 9 à 12. 17e année, nos 1 à 8.

Ons Hemecht, Luxembourg. Janvier à juillet 1905.

Neueheidelberger Jachbucher, 13e année, 2e liv. 14e année, 1re liv.

Octobre 1905.

Revue belge de Numismatique, 1905, 3e et 4e liv.

Académie royale d'archéologie de Belgique. Bulletin, 1905, nos 1 à 4.

On y trouve, page 86, le discours inaugural du président annuel, M. Soil de Moriamé, intitulé : *Une note d'art dans la vie*.

Id. Annales, tome 7, livr. 1 à 3.

On y trouve, pp. 21-177, *Les Cloches de Tournai, notes d'histoire et d'archéologie*, par le Dr F. Desmons.

Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, tome 19, liv. 1 et 2.

Annuaire pour 1906 de la même Société.

Bulletin de la Société royale belge de géographie, 1905, nos 1 à 4.

Novembre 1905.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 3e série, t. 1, 2e et 3e.

On y trouve : les bénéficiaires des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouane et Tournai, pendant le pontificat de Martin V, par M. Dubrulle — et : Professions des moines de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, de 1568 à 1791, par M. Léo Verriest.

Id. 2e section, 7e fasc. (cartulaires).

Revue bénédictine, 22e année, nos 3 et 4.

Analecta bollandiana, t. 14, fasc. 3 et 4.

Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, t. 6, 5e fasc.

Id. Bulletin, 13e année, nos 6 à 8.

Inventaire archéologique de Gand, fasc. 38.

Société verviétoise d'archéologie et d'histoire. Essai de bibliographie verviétoise sur Armand Weber, 3e vol.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. 25, 1er fasc.

Institut archéologique du Luxembourg. Annales, t. 11 (1905).

Leodium, chronique mensuelle, 1905, nos 1 à 6.

Wallonia, année 1905, nos 1 à 9.

Décembre 1905.

Annales du cercle archéologique de Mons, t. 34.

On y trouve, page 112, sous ce titre : Sceaux et armoiries des villes communes et juridictions du Hainaut, ancien et moderne, par M. E. Poncelet, la description, et souvent la reproduction, d'une grande quantité de sceaux, intéressant des communes de l'arrondissement de Tournai.

Liste des Membres

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURNAI.

COMITÉ PERMANENT (1).

Officiers.

Messieurs

E.-J. Soil de Moriamé. *Président*,
Baron M. Houtart. *Vice-Président*.
René Desclée, *Secrétaire*.
Chanoine Scheys, *Trésorier*.
Adolphe Hocquet, *Bibliothécaire*.

MEMBRES TITULAIRES,

par ordre d'ancienneté.

Messieurs

du Mortier (le comte), ✠, propriétaire (1861).

Soil de Moriamé, E.-J., ✠ ✠ ✠ C. ✠, président du tribunal civil, conservateur des Musées d'antiquités et de tableaux, membre de la Commission royale des monuments (mai 1876).

Cloquet Louis, ✠ ✠, professeur à l'Université de Gand, membre de la Commission royale des monu-

(1) Décembre 1905.

ments, secrétaire de la *Revue de l'art chrétien*, (novembre 1876).

Piret Adolphe, géologue (novembre 1877).

d'Herbomez Armand, ancien élève de l'Ecole des Chartes (février 1879).

Peeters Jules, docteur en droit, industriel (juin 1880).

du Chastel de la Howarderie (le comte) P., propriétaire, à Kain-lez-Tournai (novembre 1887).

Houtart (le baron) Maurice, avocat, conseiller communal (février 1890).

du Sart de Bouland (le baron) Raoul ✠ ✠ G. O. ✠ C. ✠ docteur en droit, gouverneur du Hainaut, vice-président de la Société d'économie sociale belge, etc. (mars 1892).

Allard Albert, avocat, membre des Commissions des Archives et de la Bibliothèque (janvier 1894).

Blondel Alfred, ingénieur (novembre 1894).

Croquet (l'abbé) J.-B. J., curé de Maulde (novembre 1894).

Desclée René, avocat, conseiller communal (décembre 1894).

Hocquet Adolphe, archiviste et bibliothécaire de la ville (mars 1896).

Sonneville Constant, ✠ ✠, architecte, membre de la Commission royale des monuments (juin 1898).

Desmons Fernand, docteur en médecine (juin 1900).

de Croy (S. A. le prince) Charles, (mars 1901) à Rumillies.

Scheys (le chanoine) professeur au séminaire épiscopal (mars 1901).

Semet Julien, avocat, secrétaire du Cercle artistique (mars 1901).

Wattecamps Louis, propriétaire (mars 1901).

Leclercq (le chanoine) (mai 1901).

Winckelmans Charles, substitut du Procureur du Roi (novembre 1903).
Clerbaux Paul, architecte-ingénieur (novembre 1903).
Verriest Léo, archiviste (juin 1904).
Leduc Octave, avocat (octobre 1905).
Lazoore R., curé d'Estaimpuis (décembre 1905).
Warichez (l'abbé) archiviste de l'Evêché et du Chapitre de la Cathédrale.

MEMBRES HONORAIRES.

I. — A Tournai.

Messieurs

Allard E., président honoraire du tribunal civil.
Asou A., avocat, représentant, et échevin de la ville de Tournai.

Balthasar A., conservateur honoraire des hypothèques.
Baumert (le R. P.), de l'Ordre de Saint-Vincent de Paul.
Beaumont (l'abbé) A., professeur de religion à l'école normale de l'Etat.
Bertouille C., juge d'instruction.
Bossut Jules, industriel, agent consulaire de France.
Boucher Jules, industr., échevin de la ville de Tournai.
Bourgois Valère, brasseur.
Broquet L., avocat.
Bureau N., pharmacien, conseiller communal.

Cambier Achille, conducteur des ponts et chaussées.
Carbonnelle J.-B., propriétaire.
Carbonnelle-Théry G., brasseur.

Carton L., industriel, conseiller communal.
Carton H., avocat.
Castaigne O., avocat.
Casterman H., éditeur.
Casterman L., éditeur.
Castreman Hipp., marbrier.
Cercle artistique (le Président du).
Chercquefosse Paul, banquier.
Choisez O., marchand tailleur.
Coppin (le chanoine), curé-doyen de Notre-Dame.
Cordonnier A., architecte.
Courouble A., industriel.
Crombé Léon, ancien notaire.

Defontaine Idès, avocat.
de Formanoir de la Cazerie O., avocat, échevin de la ville de Tournai.
Degreppe J.-B., entrepreneur.
Delangre A, docteur en médecine.
de le Vingne (Mademoiselle), A.
Delépine H., directeur de la banque centrale.
Delmeule F., négociant.
Delmotte H., agent de la banque nationale.
Delobe A., pharmacien.
Delobel (Madame), propriétaire.
Delrue Emile, négociant.
Delrue H., négociant.
Delval O., juge au tribunal civil.
Delville O., chimiste.
Delwart L., industriel.
Demiddeleer (l'abbé), aumôn. des Sœurs de la Charité.
d'Espierres (le baron del Fosse et) A., propriétaire.
de Porre, architecte.
de Rasse (le baron) L., propriétaire.

De Rick A., avocat, conseiller communal.
Deroux-Lebain, ébéniste.
Desclée H., industriel.
Desclée B., avocat.
Desclée (Madame) Ed., propriétaire.
Desclée-Dumon P., propriétaire.
De Smeth L., ancien notaire.
D'Hoore, docteur en médecine.
Directeur de l'Ecole Saint-Luc.
Douterlungne (le chanoine) A.
du Bus de Warnaffe, avocat.
du Bus de Warnaffe Pierre.
du Bus de Warnaffe F., juge au tribunal civil.
Ducolombier F., peintre,
Dujardin (le chanoine) C.
Dumon E., vice-président honoraire du tribunal civil.
Dumortier Alexis, fils.
Dumortier Fr., brasseur.
Dupré de Courtray, avocat.
Duquesne H., représentant et bourgmestre de Vaulx.
Duquesne L., commissaire d'arrondissement.
Duquesne Pierre, propriétaire.
Du Vivier E., architecte.

Errembault du Maisnil, Adolphe, propriétaire.

Fontaine G., industriel.
Fournier Laurent, avocat.
Fournier Charles, avocat.
Frison M., avocat, conseiller provincial.

Gilmet O., avocat.
Glorieux E., notaire, conseiller communal.
Goblet Edmond, avocat.

Hainaut E., ingén. principal des ponts et chaussées.
Hoyois J., avocat, représentant.
Huet E., notaire, conseiller communal et sénateur.

Isbecque Edmond, agent de change.

Joveneau A., industriel.

Labis A., juge d'instruction.
Lambert L., notaire.
Lebrun C., avocat.
Le Hon P., notaire.
Leman Henri, banquier.
Leschevin O., avocat.
Liagre (le chan.) J., professeur au Séminaire épiscopal.
Liénart Paul, industriel.

Marbaix N., docteur en médecine.
Mayer H., avocat.
Mombel, pharmacien.

Philippart A., industriel.
Pion L., directeur de l'Académie de peinture.
Pivet (le chanoine) secrétaire de l'évêché.
Pollet-Liagre J., peintre.
Pruvost-Michel, négociant.

Renard L., conseiller provincial.
Roger Charles, notaire.
Rysman H., avocat.

Soil Amédée, ancien Consul de Belgique à Moscou.
Spreux P., brasseur.
Spreux (Mademoiselle) C., propriétaire.

Stenier (le chanoine), président du Séminaire.
Stiénon du Pré (le comte), conseiller communal et sénateur.
Stimart (l'abbé), professeur au Séminaire épiscopal.

Théry L., notaire, conseiller communal.
Tonnelier Lucien, propriétaire.
T'Sas F., peintre.

Vandeghen, entrepreneur.
van de Kerchove F., avocat.
Van Nieuwenhuyse C., brasseur.
Vasseur-Delmée, éditeur.
Vasseur Charles, dessinateur.
Vienne G., juge de paix.

Wacquez P., notaire.
Wauthier (le chanoine), professeur au Séminaire.
Wybo Camille, peintre verrier.

II. — A l'étranger.

Messieurs

Antoing.	S. A. le Prince C. de Ligne.
"	Blesin, régisseur particulier.
Anvers.	Kintschots L., propriétaire.
Belœil.	Van Loo, architecte.
Bossuyt.	Le comte de Beaufort.
Bourghelles.	Gustave de la Grange.
Braffe.	Le Maistre d'Anstaing, propriétaire.

Bruxelles.	Canler Paul, avocat.
"	de Koninck, bibliothécaire-adjoint de la Chambre des représentants.
Bruxelles.	Descamps E., ancien substitut du procureur du Roi.
"	Devaux Eugène, artiste peintre.
"	Duvivier, avocat.
"	Falk, éditeur.
"	Paillot René, avocat.
"	Van den Bulcke, commissaire d'arrondissement honoraire.
"	Van der Straten-Ponthoz (le comte).
Celles.	Moyart, docteur en médecine.
Chercq.	Thorn, bourgmestre.
Chièvres.	Deramaix Paul, clerc de notaire.
Cobrieux.	Le baron de la Grange.
Courtrai.	Directeur de la Bibliothèque publique.
"	de Béthune (le baron), Joseph.
Ellezelles.	De Gand, secrétaire communal.
Frasnes.	Gracia Ed., notaire, représentant.
"	Bòval E., bourgmestre.
Froyennes.	Bonnet (madame), L.
Gand.	Diegerick, archiviste.
"	Dumortier H., conseiller à la Cour d'appel.
Gesves.	La comtesse de Limminghe.
Grandmetz.	Rotsart de Hertaing, bourgmestre.
Guignies.	Dufour-Desespringalle, propriétaire.
Huy.	Jopken E., ancien préfet des études à l'athénée royal.
Lessines.	Lesneucq, secrétaire communal.
Leuze.	Delmée J.-B., juge de paix.

Liège.	de Rasse Charles, inspecteur de l'enregistrement.
Lille.	Mourcour Stanislas.
Londres.	Dulau, libraire.
Merxplas.	Stroobants L., directeur de la colonie agricole.
Molembaix.	Delmée, bourgmestre.
Mons.	Puissant (l'abbé) E., professeur de religion.
Mouscron.	Desprets, négociant.
Orcq.	Crombez A., propriétaire.
Paris.	Noté J., de l'Opéra.
Péruwelz.	Desmons E., notaire.
»	Quinet L., juge de paix.
»	Frison A., juge de paix honoraire.
Pottes.	Pecquereau, notaire, cons. provincial.
Ramegnies-Chin.	de Villers Grand'Champs (la douairière).
Renaix.	Joly V., avocat.
Ryswyck.	Vosterman van Oyen, généalogiste.
Stuttgard.	Le comte d'Hédicourt.
Taintegnies.	Du Cellier, notaire, cons. provincial.
Templeuve.	Pillons A., notaire.
»	Coppez Georges, juge de paix.
»	Agache Arthur, négociant.
Vitry-en-Artois.	Du Riez Félix, archéologue.
Wez.	Le comte A. du Chastel de la Howarderie, ministre résident, bourgmestre de Wez.
Ypres.	Merghelynck de Beauvoorde A.

MEMBRES CORRESPONDANTS (1).

I. — En Belgique.

Messieurs

Le Roy Alphonse, professeur à l'Université de Liège.
Devillers Léopold, conservateur honoraire des Archives de l'Etat et de la ville, à Mons.
*Matthieu E., avocat à Enghien.
Van Bastelaer D., président de la Société archéologique de Charleroi à Bruxelles.
Dufief Jean, secrétaire de la Société belge de géographie à Bruxelles.
*Van den Gheyn (le chanoine) Gabriel, directeur de l'Institut Saint-Liévin à Gand.
Beernaert A., ministre d'Etat, ancien président de la Chambre des représentants à Bruxelles.
*Smekens Th., président honoraire du tribunal de première instance à Anvers.
Hymans Henri, conservateur en chef de la bibliothèque royale à Bruxelles.
*Hubert Joseph, architecte, membre de la Commission royale des monuments à Mons.
*Saintenoy Paul, architecte à Bruxelles.
de Jonghe (le vicomte) B., président de la Société royale belge de numismatique à Bruxelles.
*Delvigne (le chanoine) A., curé de Saint-Josse-ten-Noode, vice-président de la Gilde Saint-Luc.
Houzeau de le Haye A., président de la Société des arts et des lettres du Hainaut à Mons.

(1) Les membres correspondants ne sont pas astreints au paiement de la cotisation annuelle de 5 francs, mais les publications de la Société ne sont envoyées qu'à ceux d'entre eux qui acquittent cette cotisation.
Leurs noms sont marqués d'une astérisque.

Jacques V., docteur en médecine, secrétaire de la Société d'anthropologie de Bruxelles.

de Béthune (le baron), président de la Gilde Saint-Thomas et Saint-Luc, gouverneur de la Flandre occidentale, à Bruges.

Bequet A., président de la Société archéologique de Namur.

Lagasse de Locht, président de la Commission royale des monuments à Bruxelles.

de Limbourg Stirum (le comte), sénateur à Bruxelles.

Hublard Em., secrétaire de la Société des sciences, des arts et des lettres à Mons.

*Houtart (le baron) E., archéologue à Monceau-sur-Sambre.

Niffle-Anciaux, archéologue à Namur.

Poncelet E., conservateur des archives de l'Etat à Mons.

*de Ghellinck-Vaernewyck (le vicomte), archéologue à Bruxelles.

Demeuldre A., président de la Société archéologique de Soignies.

de Vinck de Winnezeele (le baron) A., sénateur à Anvers.

Donnet Fernand, administrateur de l'Académie royale des beaux-arts à Anvers.

de Henricourt de Grunne (le comte), à Russen (Tongres).

II. — A l'étranger.

Messieurs

Lecesne P., ancien vice-président du Conseil de préfecture à Arras.

Loriquet, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Rouen.

Finot, archiviste du département du Nord à Lille.

Le R. P. Camille de la Croix, à Poitiers.
Cons H,, recteur de l'Académie de Poitiers.
Lair (le comte) Charles, archéologue, château de Blou, (Maine-et-Loire).
Germain de Maidy L., archéologue à Nancy.
Bled (le chanoine) O., président de la Société des Antiquaires de la Morinie à Saint-Omer.
de Hautecloque (le comte) G., à Arras.
*Brassart Félix, archiviste de la ville de Douai.
Favier Alex., archéologue à Douai.
Le Sueur de Moriamé B., château d'Etrun (Arras).
Quarré-Reybourbon, archéologue à Lille.
Boissonnet (le baron) E., ancien magistrat à Douai.
de l'Estourbeillon de la Garnache (le marquis) R., secrétaire de la Chambre des députés, Paris.
*Leuridan (l'abbé), président de la Société d'études du diocèse de Cambrai (à Lille).

AUTORITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

auxquels la Société adresse ses publications.

Sa Majesté le Roi.
M. le Ministre de la Justice.
M. le Gouverneur du Hainaut.
M. le Greffier provincial.
M. le Bourgmestre de Tournai.
Mgr l'Evêque de Tournai.

La Bibliothèque royale de Bruxelles.
" centrale du ministère de l'Intérieur à Bruxelles.
" de l'Université de Liège.
" de l'Université de Gand.

La Bibliothèque de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
„ de la direction des lettres et des sciences.
„ publique de la ville de Tournai.
„ publique de la ville d'Ath.
Le dépôt d'Archives de la ville de Touruai.
„ „ de l'Etat à Mons.
Le ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique *(dix exemplaires)*.

SOCIÉTÉS BELGES

avec lesquelles il y a échange de publications.

Anvers. Académie royale d'archéologie de Belgique.
Arlon. Institut archéologique de Luxembourg.
Bruges. Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.
„ Société archéologique.
Bruxelles. Commission royale d'histoire (rue de la Paille).
„ Commissions royales d'art et d'archéologie (rue Montoyer, 22).
„ Académie royale de Belgique.
„ Académie royale de médecine.
„ Société royale belge de numismatique.
„ Société royale belge de géographie.
„ Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances (rue Ducale, 2).
„ Analecta Bollandiana.

*

Bruxelles. Société archéologique de Bruxelles (rue Ravenstein, 11).
Charleroi. Société paléontologique et archéologique.
Enghien. Cercle archéologique.
Gand. Cercle historique et archéologique.
Huy. Cercle hutois des sciences et des arts.
Liège. Institut archéologique.
» Société libre d'émulation.
» Société liégeoise de littérature wallonne.
» Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.
» Wallonia, revue mensuelle.
Louvain. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.
Malines. Société archéologique.
Maredsous. Revue bénédictine.
Mons. Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut.
» Cercle archéologique.
» La Verveine, journal littéraire.
Namur. Société archéologique.
Nivelles. Société archéologique.
Soignies. Cercle archéologique.
Termonde. Cercle archéologique de la ville de Termonde.
Tongres. Société scientifique et littéraire.
Tournai. Cercle artistique.
Verviers. Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Abbeville (*Somme*). Société d'émulation.
Amiens » Société des Antiquaires de la Picardie.

Arras (*Pas-de-Calais.*)	Académie des sciences, bel-lettres et arts.
Boulogne-sur-Mer »	Commission des monuments du Pas-de-Calais.
Caen (*Calvados*).	Société française d'archéologie.
Compiègne (*Oise*).	Société historique,
Douai (*Nord*).	Société d'agriculture, des sciences et des arts.
Dunkerque (*Nord*).	Comité flamand de France.
» »	Union Faulconnier.
Heïldelberg (*Allemagne*).	Neuenheidelberger Jahrbucher.
La Haye.	De Nederlandsche Leuw.
Lille (*Nord*).	Archives du département du Nord.
» »	Commission historique du département du Nord.
» »	Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
» »	Société d'études de la province de Cambrai.
Luxembourg.	Cercle historique, littéraire et artistique.
Lyon.	Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Nancy (*Meurthe-et-Moselle*).	Académie de Stanislas.
Paris.	Société de l'histoire de France.
Poitiers.	Société des antiquaires de l'Ouest.
Reims (*Marne*).	Académie nationale.
Rome.	Institut historique belge.
Roubaix (*Nord*).	Société d'émulation.

Ryswyck.	Algemeen nederlandsche familie Blad.
Saint-Malo.	Société historique et archéologique.
Saint-Omer (Pas-de-Calais).	Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin (Aisne).	Société académique des sciences, des arts et des belles-lettres.
Senlis (Oise).	Société archéologique.
Stockholm (Suède).	Académie royale des belles-lettres d'histoire et des antiquités.
Toulouse.	Université.
»	Société archéologique du Midi de la France.
Valence.	Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie.
Valenciennes.	Société d'agriculture, des sciences et des arts.

Table méthodique.

Ire PARTIE.

IIme PARTIE.

Table alphabétique des Matières.

D

E

F

G

H

I

J

L

M

O

P

R

S

T

V

W

Tournai, typ. Casterman. 1186

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURNAI

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

TOURNAI

NOUVELLE SÉRIE, TOME 10.

DEUXIÈME PARTIE.



1906

H. & L. CASTERMAN

LIBRAIRES-ÉDITEURS

TOURNAI

ARCHIVES DE TOURNAI

Table Alphabétique

DES

TESTAMENTS

ET DES

COMPTES DE TUTELLE & D'EXÉCUTION TESTAMENTAIRE

PAR

Adolphe HOCQUET

Archiviste de la ville de Tournai.

XVe SIÈCLE.

1906

H. & L. CASTERMAN

LIBRAIRES-ÉDITEURS

TOURNAI

Table des Testaments

COMPTES DE TUTELLE & D'EXÉCUTION TESTAMENTAIRE

reposant aux Archives de Tournai (1)

XVe SIÈCLE

TESTAMENTS (2)

A

Abrahande Marie (ép. Piérart Pollet)	1413
Adam Jaquemart	1408
Adam Jehan (ép. née du Broecq)	1415
Adam Robinette	1460
Adin Jaques	1499
Advaine Conrart	1446
Agache Lyon (la ve)	1450
Agnelet Nicolle	1413
Aignelette Jehenne (ép. Jehan le Coultier)	1438
Aigniel Jehan	1426
Aigret Oste	1426
Aigret Oste (la ve)	1434
Alain Robert	1484
Alard Béatrix (ép. Rasse Carlier)	1467
Alard Jacques	1439
Alard Henry (ép. Aelix de Brune)	1409
Alarde Jehenne (ve Jehan le Roy)	1426
Alart Katherine (ve Engueran Mauldois)	1458
Alardin Jehan	1476
Alavaine Jehenne (ép. Le Soyeur Nicaise)	1418

(1) Cette suite de la table des testaments tournaisiens est l'œuvre de MM. le comte P. A. du Chastel de la Howarderie, Léo Verriest et Justin Marissal, qui se sont chargés de la confection des fiches. Mon intervention s'est bornée à une besogne de vérification. — A noter cependant, une modification que j'ai apportée à cette table relativement au classement des noms de famille semblables; ceux-ci ont été rangés suivant l'ordre alphabétique donné par les prénoms et non plus chronologiquement comme dans les deux tables antérieurement parues.

(2) Voir pour les testaments et comptes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, *Annales de la Société historique de Tournai*, t. 6, p. 281 et T. 7, p. 81.

Barbiresse Marie 1496
Barbiresse Ysabel (v^e Jaquemart de Jaumont) 1441
Baret Jehan 1426
Baret Jehan (la ve née Wicarde) 1426
Baroult Baudart 1426
Barud Simon 1452
Bas Catherine v^e Thiéry de Tournay) 1498
Bastienne Agniès 1405
Bastyen Piérart 1437
Bataille Alard 1411
Bataille Bettremieu 1477
Bataille Jehenne 1484
Bataille Oste 1472
Bataille Pasque (ép. Bertrand Hustin) 1453
Bataille Piérart (l'ép. née de Lespierre) 1457
Baubreel Jehan 1436
Bauchart Hayne 1469
Bauchette Leurenche 1442
Baudard Piérart 1435
Baudarde Jehenne 1416
Baudart Jehenne 1496
Baudart Willemme (la ve) 1452
Baude Jehan (la ve née Grubendon) 1461
Baude Piéronne 1418
Baudequins Jehans 1409
Baudoule Margueritte 1405
Bauduin Barbe 1490
Bauduin Katherine (v^e Willemme Malaisiet) 1483
Bauduin Robert 1425
Bauduyn Jaques 1418
Bauduyne Marguerite 1442
Baulduin Piérart (l'ép. née Ladre) 1453
Baussart Jehan 1453
Bazenne Jehenne (v^e Willemme Baudart) 1452
Bazin Jehan 1415
Béarde Agnès (v^e Jehan de Willeries) 1432
Béarde Angnies (v^e Jehan de Willeries) 1440
Beauvarlet Regnault (la ve née du Triez) 1494
Bec Jehan 1470
Bech Zegre 1484
Becquet Alizon 1468
Becquet Mellin 1473
Becquet Oudart 1489
Besquette Jehanne 1468
Béghin Arnoulet 1452
Beghin Jehan 1438
Beghin Jehan (l'ép. née Hanocque) 1438
Beghin Jehan 1473
Beghin Gillet 1458
Beghin Gilliart 1453
Beghin Nicaise 1433
Beghine Willemine (ép. Willemme Liep) 1456
Belaporta Jehan (l'ép. née Belaporta) 1465
Belapporta Jehenne (v^e Jehan de Campes) 1451
Belin Andrieu (l'ép.) 1438
Belin Catherine 1494
Belin Colart 1422
Belin Jaquemart (la ve née Deswattines) 1461
Belin Jaques 1499
Belin Jean 1426
Belin Jehan 1426

Belin Jehan 1451
Belin Jehan (la ve) 1463
Belin Maigne (ve Loys Leleu) 1452
Belin Nicolle 1449
Belin Quenot 1470
Belinne Jehanne (ép. Denis du Bus) 1468
Belinne Willemine (ve Jehan de le Marre) 1475
Bellaporta Jehan 1468
Belle Marie 1484
Belle Piettre 1484
Belledame Caterine (ép. Jehan Plit) 1409
Belledame Maigne (ve Théry Platoul) 1411
Belledame Marguerite (ve Gilles Passentarte) 1413
Belot Jehan 1450
Belthezonne Ysabel (ve Jehan du Gardin) 1489
Belzart Jehan (la ve née le Werke) 1417
Bemont Jaquemart 1448
Beuch Agniès 1469
Beuch Guerard 1469
Beuch Jehan 1469
Benoît Anthoine (ép. Jehane Braqueniere) 1472
Benoit Baudechon (l'ép.) 1464
Benoit Bauduin 1464
Benoit Jaquemart 1448
Benoit Jaquemart (l'ép.) 1466
Benoit Jaquemart 1493
Benoit Jehan (l'ép.) 1429
Benoit Jehan (l'ép. née des Sartiaux) 1422
Benoite, dite le Puchielle, Jehenne 1452
Benoit Jehenne (ve Nicaise le Clerc) 1484
Berlan Marguerite (ve Jaquemart de le Mote) 1476
Berlande Aelis 1416
Berlande Marie (ve Jacquemart Courtois) 1448
Berenghier Jaques (l'ép.) 1424
Bérenghier Jaques 1441
Bérengier Colart (la ve) 1478
Berengier Jaques 1429
Berengiere Jehenne (ve Gilles de Haarlebecque) 1439
Berenguier Nicolles 1455
Bernard Agnies (ve Jehan Dare) 1478
Bernard Florette 1499
Bernard Gillard 1421
Bernard Guérard 1474
Bernard Jaques (la ve) 1434
Bernard Jaques 1438
Bernard Jaques (la ve née Drienoise) 1451
Bernard Jaques 1472
Bernard Jehan 1437
Bernard Jehan 1445
Bernard Jehenne (ve Jehan de Baudrenghien) 1494
Bernard Katherine (ve Jehan du Bos) 1463
Bernard Katherine (ve Jaquemart Carnoye) 1486

Bousiarde Jehenne 1471
Bousiarde Marie (ve Jehan Phelippart) 1459
Bousin Jehan (l'ép. née du Moulin) 1418
Boutegalle Colart 1472
Boutegalle Jaquemart 1433
Boutegalle Jehan (la ve née Escoquefeue) 1445
Boutegalle Martin 1437
Boutegalle Piérart 1438
Boutelier Jaques (la ve) 1473
Boutellière Maigne (ve Jehan Herbert) 1419
Boutepoix Adam 1449
Boutepoix Andrien (la ve) 1431
Boutepoix Andrien (la ve) 1438
Boutepoix Andrien (la ve née A le Pliche) 1446
Boutillier Jehan (la ve née Gave) 1442
Boutillier Thiebault 1440
Boutine Trude 1479
Bouton Jehan 1445
Bouton Jehan et sa fe née de le Plancque 1465
Boutonne Catherine 1438
Boutry Chrestienne 1467
Boutry Henri (la ve née Franchequine) 1432
Boutry Jehan 1442
Boutry, dit Laillier, Jehan 1491
Bouvelin Thomas (la ve née de St-Leische) 1448
Boye Lievin 1452
Boye Maigne (ve de Vinchant Weble) 1447
Boye Maigne (ve Vinchent Weble) 1475
Braquart Jehan 1486
Braque Angniès (ép. Jehan Tolleman) 1444
Braque Marie 1427
Braquelaire Colart (la ve) 1483
Braquemer Hicquet 1499
Braquenière Agnès (ve Jaquemart Lescame) 1471
Braquenière Jehane (ép. Jehan de le Bieque) 1425
Braquenière Jehane (ép. Anthoine Benoit) 1472
Brassard Jehan (la ve) 1406
Brassarde Angniès (ve Miquiel Bernard) 1417
Brassarde Jehenne (ép. Gossart Doussart) 1438
Brassard Haquinet 1460
Brassart Jaques 1420
Brauwe Guerard 1499
Bregier Jehan (l'ép.) 1444
Bregier Piettre 1472
Bregier Piettre (l'ép. née Des Escroyelles) 1472
Brelle Jaque 1431
Bresou Jehan 1480
Bresoul Baltazart 1438
Bresoul Baltazart (l'ép. née de Blarie) 1438
Bresoul Jehan (la ve née de Bouvegnies) 1498
Brestiau Jehan 1473
Breteau Jehan (la ve) 1497
Bretiel Jehan 1412

Bretielle Jehan (ve Jehan Breteau) 1497
Bretoulle Béatrix 1446
Briarde Chrestienne 1453
Briarde Jehenne (ve Pietre de le Rue) 1494
Briarde Mahieue (ve Jaquemart Gondalier) 1459
Bricot Janin 1413
Bridmelle Pieronne 1493
Briduel Aélis 1492
Briet Jaquemart (la ve) 1460
Briette Jehenne (ve) Jehan Gaskenolle) 1435
Brinbette Pieronne (ép. Ernoul Doubtet) 1426
Briquet Jaquemart 1412
Brisebos Catherine 1456
Brisebos Jehan 1426
Brisse Jaque (l'ép.) 1487
Brixe Jehan 1418
Brocart Liénart 1483
Brocarde Marie (ve Aigret Oste) 1434
Broedere Jehan (l'ép.) 1468
Broullon Jaquemart 1410
Brougnarde Jehenne 1422
Brougnart Katerine (ve Martin Danquart) 1463
Broustin Martine (ve Jehan Descharies) 1490
Broyarde Catherine 1438
Broyelle Jehan 1431
Broyon Gilliart (l'ép. née Carlière) 1455
Bruière Jehan 1438
Brulant Grard 1449
Brunan Margritte (ép. de Sohier Garin) 1418
Brunelle Piéronne 1432
Bruniel Agnies (ve Pierart le Saige) 1483
Bruniel Jaquemart 1426
Bruniel Jehan (l'ép. née Hamielle) 1426
Bruniel Jehan (l'ép. née Florie) 1430
Bruniel Jehan 1441
Bruniel Jehan 1467
Bruniel Jaque (ve Olivier de Bliesne)
Bruniel Jaquemart 1483
Bruniel Miquiel 1452
Bruniel Philippart 1438
Bruniel Piérart 1438
Bruniel Pierre (l'ép. née Picquarde) 1438
Brunielle Catherine (ép. Jehan de Cohem) 1423
Bruyant Willaume (la ve née Manche) 1470
Bryart Jehan (la ve née Dattre) 1452
Bryart Jehan (la ve) 1495
Bryemant Gillart 1486
Bryot Jehan 1444
Buce Marguerite et son mari né de le Fosse 1417
Buche Angniès (ve Jaques de Vivés) 1425
Buche Katherine (ve Rogier de Blandaing) 1407
Buée Jehan (la ve) 1427
Buée Nicaise (ve Jehan Cramerie) 1437
Buffet Pieronne (ve Jaquemart Derre) 1447

C

Compain Gillart 1479
Compain Rasse 1472
Conart Hue 1443
Conart Hues 1451
Confesse Thery (ép. Jehenne de le Masure) 1437
Confesse Rogier 1457
Conrart Jaquemart 1461
Constant Toussains 1484
Contesse Jehenne (ve Jehan Petit) 1431
Contesse Gobert 1466
Contesse Marguerite 1470
Copechot Pierart 1434
Coppars Jehans 1407
Coppenolle Jehan 1452
Coppenolle Jehenne 1452
Coppenolle Miquiel 1469
Coppenolle Noel 1449
Coppenolle Thomas 1451
Coppet Haquinet 1412
Coppet Jehan 1433
Coppet Jehan (la ve née de Hellemmes) 1490
Coppet Marie 1426
Coppin Andrieu 1449
Coppin Colart 1474
Coppin Gillart (la ve née du Bos) 1484
Coppin Haquinet 1454
Coppin Jehan (l'ép. née Quienttillière) 1422
Coppin Jehan 1437
Coppin Jehenne (ve Yvon le Douch) 1484
Coppin Piérart 1468
Coppin Rogier (l'ép. née du Rieu) 1438
Coppin Thurien 1468
Coppine Martine (ép. Gillard du Ponchiel) 1438
Coppinghe Colle (ép. Rogier Théry) 1455
Coquelet Gillette 1452
Coquerie Jaquemart 1426
Coquet Jehan (ép.) 1408
Coquiel Caron 1474
Corbel Symon 1444
Corbel Warin (la ve) 1468
Corbielle Alips (ve de Henri Rebert) 1412
Corbin Jehan (la ve) 1497
Corbisier Jehan 1478
Corbisier Jaquemart 1491
Corbisier Piérart 1435
Corbison Jehane (ve Colart de Henau) 1469
Cordewanier Jaspart (l'ép.) 1483
Cordielle Jaquemart 1404
Cordielle Angniès 1456
Cordier Anne 1467
Cordier Piérart 1488
Cordier Pierre 1473
Cordrielle Marie (ép. Anxiel Maingart) 1462
Cornare Pilippot 1484
Cornet Jaquemart (la ve) 1405
Cornillote Jehan 1426
Cornue Jehenne 1432
Cornut Colart 1409
Cornut, dit du Bos, Jehan 1452
Cornut Jehan 1488
Cornut Marie (ve Jehan Carlier 1449
Coron Arnoul (ép.) 1495
Coron Boussart 1486

Craqueline Ysabiel (ve Colart Le Saint homme) 1401
Craqueline Maigne 1428
Crauwe Margueritte 1468
CrauweMarguerite(ve de Jehan Hacart) 1461
Crauwes Nicaise 1417
Crauwin Catherine 1488
Craye Jozine (ép. de Ghillain du Quesne) 1494
Cremy Jaquemin 1467
Crenier Marie (ve Gilliart Stevenin) 1456
Crespiel Catherine (ve Piere Estainpie) 1452
Crespiel Jehan 1424
Creste Catherine (ép. Jaquemart du Bruille) 1452
Crestelot Haquinet 1449
Crestelot Simon 1434
Crestienne Jehenne 1418
Crestut Jehan 1421
Crestyen Pierre (la ve née du Quesnoit) 1418
Crétinier Jehane (ép. Franchois Roiderocq) 1468
Crette Jehenne (ve Jaques Daubermont) 1430
Cretut Jehan 1444
Crissembien Caterine (ve Quentin du Mortrier) 1452
Crissembien Margueritte (ép. Pierre de Vanduille) 1440
Crissembien Pierre (la ve) 1410
Crissembien Pierre (la ve née de Crespelaines) 1417
Cristienne Blancpain (ve Jehan Moturier) 1469
Crocque Jehan 1438
Crocquevillain Jaques 1403
Crocquevillain Willemme 1403
Croisembien Marie 1470
Crombin Grard 1426
Crombine Hennette 1438
Crombine Jehane (ve Jaquemart du Molin) 1472
Crombine Jehenne 1439
Crombion Rogier 1438
Croquevilain Jaques (et son ép. née de Saint-Moriel) 1426
Croquevilain Jehan (la ve née de Waudripont) 1426
Croquevillain Angniès (ve Jehan des Wastines) 1421
Croquevillain Catherine (ve de Bousies) 1451
Croquevillain Jaques 1413
Croquevillain Jaques (et son ép. née de de Saint-Moriel) 1445
Croquevillain Jehan 1417
Croquevillain Jehan (la ve née Pourette) 1452
Croquevillain Jehenne 1452
Croquevillain Katherine (ve Loys de Bousies) 1459
CroquevillainKaterine (ve Loys de Bouzies) 1445

Crousette Piéronne (ép. Colart de Salengroit) 1444
Croyn Jaquemart 1465
Cruparde Polle 1435
Cuignet Piéronne 1486
Cuisenotte Angniès (ve Pierre Hault de cœr) 1457
Cupfay Henri 1426
Cuppre Caterine (ép. Guérard du Behof) 1418
Cuqueline Marguerite 1408
Curard Wattier (la ve) 2 ex. 1479
Cuvelier Mahieu 1468

D

Dabelevre Katherine 1459
Dabeville Tassart 1458
Dachies Cole (ép. Simon Robert) 1438
Dacles Wery 1425
Dacre Marguerite (ép. Jehan Vreveure) 1484
Dadeci Jehenne (ép. Jehan Manduyère) 1426
Daigremont Bertran 1479
Daigremont Florench (l'ép.) 1416
Daigremont Pierre (la ve née de le Porte) 1425
Dailly, dite de Rumes, Englente (ve Jehan du Bos) 1423
Dais Alis 1489
Daix Marie (ve Gilliart Roiderocque) 1457
Damand Yde 1495
Damand Yde 1498
Dameries, dit Houart, Martin 1462
Damilescamps Jehenne (ve Jehan de Mompichon) 1407
Damileville, dit Plonnier, Jaquemart 1436
Damien Agniez (ve Thumas Dufrasne) 1484
Damour Ghilain (l'ép.) 1469
Danclare Angniès (ve Jehan le Quien) 1430
Danclare Gilles 1441
Danclare Henry 1422
Danclare Jaque 1420
Danclare Jaquemart 1483
Dancoine Marie 1453
Danebier Jehan (la ve) 1474
Danetières Jehan 1470
Danetières Jehenne 1413
Dangelicamp Henri 1420
Dangy Caterine (ve Jaquemart le Latteur) 1452
Danich Ysabeau (ve de Jehan Libert) 1490
Daniel Adrien 1494
Daniel Caterine (ép. Oste Villain) 1431
Daniel Mabille 1474
Dannis Angniès (ép. Jehan Maroie) 1437
Danquasnes Jehenne (ve Matieu Doret) 1442
Danquasne Lion (l'ép. née du Havron) 1423
Danstaing Jehan (l'ép. née de Jeumont) 1496
Danstaing Jehan 1498
Danstaing Isabiel (ép. Hakart Jehan) 1417

Dauchi Jehan 1408
Dauchies Colle 1467
Dauchy Gabriel 1431
Dauchy Jehan 1439
Daudemeriel Lotart 1419
Daudenarde Denise 1469
Daudenarde Ghertrude (ép. Willemme Le Telier) 1466
Daudenarde Pasque 1438
Daudommeriel Jehan 1431
Dauette Jehanne (ép. Jehan Motturier) 1455
Dauffay Jehan 1412
Dauffayt Jehane (ve Colart de Warlain) 1452
Daugimont Mengne 1419
Daugimont Maigne (ép. Danstaing Pierre) 1419
Dauterive Jehan (la veuve) 1449
Dausin Alart 1452
Dauventon Jehenne (ve Jehan de le Haye) 1479
Dauvine Jehane 1470
Davel Jehan (la ve) 1468
Daveront Chrestienne (ép. Jehan du Cauffour) 1446
Davesnes Caterine 1492
Davesnes Colart 1402
Davesnes Jaques 1411
Davesnes Jaques (la ve) 1414
Davesnes Jehane (ép. Jehan Willeman) 1458
Davesnes Maigne (ve Jaques Caulier) 1426
Davesnes Maigne 1428
Davesnes Margherite (ve Nicolles de Hornut) 1418

David Alexandre 1498
David Jaques 1419
Davredoing Jehenne (ve de Roland Boidin) 1432
Days Pierre 1438
de Archimont Marie 1468
de Arseatis Jehan 1452
de Badoul, Catherine (ve de Jehan le Roy) 1471
de Banst Jacques (la ve née Chagnus) 1500
de Baffes Angniès (ép. Jehan de Senghin) 1408
de Bailli Estievene 1403
de Baillorye Angniès (ve de Nicaise de Haudion et épouse de Colart le Flameng) 1408
de Bailluel Jehan (la veuve) 1408
de Bain Jehan 1480
de Baissi Jehan 1416
de Baissy Jehan 1417
de Baissy Jehan (la ve née des Enwis) 1438
de Baissy Jehan (la ve) 1449
de Bally Jehenne (ve de Jehan Brassart) 1406
de Banstoel Jaques (la ve) 1410
de Banstoel Jehanne 1438
de Banstoel Leurench (la ve) 1421
de Banstoel Olivier (l'ép. née dou Courbos) 1426
de Bargibant Guillaume 1498
de Bargibant Olivier (la ve née du Bus) 1471

de Bleharies Brixe et sa femme née Passaiotte 1442
de Bliesne Olivier (la ve née Bruniel) 1488
de Boes Mahieu 1499
de Boingnies Jehenne 1495
De Bondues Marguerite (ve Jehan Godard) 1414
de Bonés Maigne (ép. Gontier de Morcourt) 1424
De Borgies Jehan 1450
De Bornons Catherine 1412
de Bos Marie 1474
de Bosfles Jehenne 1467
de Boues Bauduyn 1440
de Boulongne Catherine 1417
de Boulongne Katherine 1471
de Boulongne Sandrart 1442
de Bouques Marguerite 1467
de Bourdeauduis Haquinet 1486
De Bourdeauduis Jehenne 1449
de Bourdiauduis Piérart 1452
De Bourgon Katherine (ve de Jehan Lefèvre 1444
de Bourgon Ysabel (ve de Jehan Lespessier) 1420
de Bousies Loys (la ve née Croquevillain) 1451
de Bousies Loys (la ve) 1459
de Bouvegnies Ysabel (ve de Jehan Bresoul) 1498
de Bouvinnes Jude (ve Pierre de Voisin) 1426
de Bouzier Loys (la (ve née Croquevillain) 1445
de Brabant Caterine (ve Pierre Hacart) 1479
de Brabant Jehan (l'ép. née Sauris) 1438
de Braffe Henri (la ve) 1403
de Braffe Henry 1423
de Braffe Marie (ve Henri du Moustier) 1403
de Braibant Eustasse (ép. Jaquemart Martin) 1467
de Braibant Guillaume (l'ép) 1432
de Braibant Jehenne (ép Jaquemart le Vairier) 1426
de Braibant Jehan 1438
de Braquele Zègre 1454
de Brecht Arnoul 1466
de Bredais Maigne (ép. Josse Ebride) 1424
de Brenbant Marguerite (ve de Hermand le Cocq) 1435
de Brenbant Marguerite 1481
de Breveliet Catherine 1408
De Brie Jehan (la ve) 1444
de Brie Marie (ve Salmon Vredière) 1483
de Brievelet Catherine 1411
de Briffœil Jehenne (ve Richart van In) 1441
de Briffœul, dite Rousselle Jehenne 1438
De Brouxelles Gillart (la ve) 1451
De Brouxielle Jehan (ép. de Maigne Lemie) 1406

de Fanuelz Jehan (l'ép).	1410
de Fastrisart Nicaise	1426
de Fastrissart Agnès	1482
Defer Guillebert	1450
de Fero Marie (ép. Jehan Descamaing)	1462
de Ferron Jehan	1494
de Ferron Thomas	1486
Deffarvaques Jaques	1433
de Fierières Jehan	1434
de Fiernet Gilliart	1422
de Filières Raoulin (la ve née Lamberde)	1430
de Five Jehenne (ép. Piere de Semerepont)	1449
de Fives Jehan	1429
de Flamecour George	1457
de Flamecourt Jaques (la ve)	1410
de Flamencourt Ector	1458
de Flandres Jehan	1489
de Flines Jehenne (v^e^ Gilart Delelis)	1451
de Flines Piérart	1452
de Flines Quentin	1452
de Flines Ysabel	1468
de Flormes Colard	1426
de Folles Pierre (l'ép. née Bourgenière)	1462
de Fontaines Jaques, (la ve)	1443
de Fontenich Marie	1435
de Forest Robin	1486
de Formanoir, dite Follette Thumasse (ép. Jehan Noblet)	1432
de Franche Jehenne (v^e^ Jehan Van Hus, en 1res noces de Pierre de le Houssière)	1492
de Fratribus Enrichis Aubert	1448
de Fratribus Enrichis Aubert	1449
de Fratribus Enrichis Aubert	1452
Defrenais Meuran	1471
De Fretin Béatris	1426
de Fretin Piérart (l'ép. née de Courchielles)	1426
de Fretin Piérart (2 ex.)	1463
de Froimont Jehan (la ve née de le Bruyère)	1451
de Froimont Maigne (ép. Jehan Housiel)	1455
de Froismont Angniès	1457
de Froitmont Jaquemart	1484
de Froitmont Jehenne	1421
de Froitmont Olivier (la ve née Bourlue)	1452
de Frosières Jehan	1458
de Froydeval Gilles	1435
de Froy Jehan	1416
de Froymont Jehan	1437
de Gaiges Climenche	1412
de Galais Marie (ép. de Jaques de Saint-Pol)	1443
de Galardon Gérarde (v^e^ Adam Pasquier)	1466
de Gallais Jaquemart	1445
de Gamans Katerine	1425
de Gand Bernard (2 ex).	1451
de Gand Jaquemart	1484

de Haultbos Colart dit de Flandres 1418
de Haultbos Piérart 1426
de Haulteville, dit du Mont Jehan 1438
De Haulx Hayne (l'ép.) 1444
de Haupreng Jehan (la ve née Lamour) 1417
de Hauteville Jacqueline (ép. Guérart de Quinghien) 1445
de Hauteville Pierre 1418
de Hauterive Biertran 1404
de Hauterive Ysabiel 1404
de Hautraiche Maigne (ve Henry de Braffe) 1403
De Havraincourt Jehan 1401
de Havraincourt Jehan (la ve née Canivette) 1436
de Havraincourt Julienne 1431
de Haynau Jehan (ve de Lannoit Maigne) 1409
de Hazelebecque Lievins 1406
de Hebbes Jehan 1419
de Helchewez Thomas 1492
de Helchin Maigne 1407
de Helchouwez Jaquemart 1426
de Helcouwez Jehanne 1476
de Helchouwez Jehan 1483
de Helgniez Jehenne 1437
de Helgniez Lottart 1426
de Hellemes Jaques 1406
de Hellemmes Belette 1467
de Hellemmes Butor 1420
de Hellemmes Henry (la ve) 1409
de Hellemmes Jaques 1411
de Hellemmes Jaques (la ve) 1413
de Hellemmes Jaques (ve de Henri Prévost) 1425
de Hellemmes Jaques 1451
de Hellemmes Jaques (ve Jehan de Lupart) 1463
de Hellemmes Jaques 1497
de Hellemmes Jehan (la ve) 1460
de Hellemmes Jehenne (ve de Jehan Coppet) 1490
de Hellemmes Marc 1479
De Hellin Jehenne 1449
de Helscamp Arnoul (la ve) 1464
de Helstenierse Chrestien 1453
de Henau Colart (la ve) 1469
de Henau Jehan 1426
de Henau Jehan (l'ép. née de Witres) 1426
de Henau Jehanne 1467
de Henau Marguerite 1438
de Henau Piérart (la ve née Descanaffle) 1438
de Henin Angniès (ép. Jehan de Rinval) 1423
de Hennin Bauduin 1420
de Herchuez Jeanne (ép. de Lottart ou Gilles de Willeries) 1438
De Hergnies Sainte 1452
de Hertain Marie (ve Jacques Boutelier) 1473
de Herseneghe Marie 1439
de Hérult Katherine 1485
de Heuchien Pierre (la ve née de Velle Jehenne) (2 ex.) 1434

de Labbeye Jehan (la ve née de Bruyelle) 1438
de Labbie Jehan 1452
de Labbye Jehan (l'ép. née Potrie) 1452
de Labeye Marie 1455
de Labliel Catherine (ép. Colart de Haultbos, dit de Flandres) 1412
De Labliel Gossars 1416
de Labliel Lotart (l'ép.) 1412
de La Broye Henry 1449
de La Broye Jehenne (ve Willaume de le Houssière) 1490
de Laderrière Pieronne (ve Gillart le Senescal) 1488
de la Derrière Watier (la ve née Piet de vacque) 1452
Deladesous Alart (l'ép. née Deladeuze Marie) 1416
de la Dessubz Tasses 1427
de Ladeuse Berte 1426
de la Deuse Jehan 1426
de la Deuse Jehan (la ve née de Corbinangle) 1426
de Ladeuze Jaspar 1426
Deladeuze Marie (ép. Alart de Deladesous) 1416
de Laffoy Henry 1456
De la Folye Pierre 1495
Delaforest Rogier 1413
de la Hors Adrienne 1425
de la Hors Gillart 1455
Delahors Jaquemart 1486
Delahors Jaquemart (la ve) 1486
de la Hors Jehenne (ve de le Court Jehan 1432
de la Hors Katherine (ve Pierre du Jonquoit) 1474
De la Hors Ysabiel 1466
de Laigle Agniès (ve Simon Minart). 1486
de Laigle Clais 1408
De Lainsselle Jehan 1449
de Lalain Arnoul 1486
de Lalaing Jehenne (ép. Jehan du Bus) 1454
de Lalaing, dit de Semeries, Nicaise) 1423
de Laleu Jehan et Marie Bacheler, sa femme 1442
Delaloé Bietris 1414
de Landas Fouque 1475
de Landas Jehan 1449
de Landas Jehan 1483
de Landas Jehan (l'ép.) 1449
de Landas Jehenne 1465
de Landas Piérart 1438
de Langhelée Jehenne (ép. Estienne Laurens) 1484
de Langle Mahieu (l'ép. née Malscat) 1470
de Langlée Marguerite 1429
De Languelée Jehenne (ve Jehan Castelain) 1449
de Lannais Mahieu 1417
de Lannois Mikiel (la ve) 1497
de Lannois Nicaise (ve Sandrard de le Val) 1445
de Launoit Angniès (ve Jehan Miquet) 1460

de Lattre Josse (la ve) 1479
de Lattre Maigne 1431
de Lattre Maigne 1469
de Lattre Péronne (ve Olivier du Casteler) 1477
de Lattre Piérart (l'ép.) 1450
de Lattre Pierre 1465
de Laubiel Jaquemars 1419
de Laubiel Jaquemart (son ép. née de le Cauchie) 1420
de Laudron Jehenne (ép. Jaquemart de Gand) 1484
de Launoit Jehan 1417
de Lausnoit Jehenne 1434
de Lautel Pierart 1438
de Leauwe Haignon 1470
de Leauwe Jehan 1411
de le Barre, dit le Savoyart, Jehan 1432
de le Barre Jehan 1438
de le Barre Jehenne (ve Jehan Cambry) 1452
de le Barre Marie (ve Guillebert de Roque) 1440
de le Barre Pierre (l'ép. née Lefevre) 1484
de le Barre Robert (l'ép. née Aumer) 1470
de le Barze Jehenne (ép. Jehan Belaporta) 1465
de le Bassée Catherine 1422
de le Bassée Piérart 1402
de le Becque Aelis 1468
de le Becque Agniès 1472
de le Becque Anthonne (l'ép.) 1495
de le Becque Arnoul (la ve) 1493
de le Becque Catherine (ép. Jehan du Frasne) 1438
de le Becque Haignon 1484
de le Becque Jehan 1497
de le Becque Jehan (l'ép.) 1460
de le Becque Lusse 1467
de le Becque Pietre 1469
de le Becque Jaques 1453
de le Bieque Jehan (l'ép. née Braquenière) 1425
de le Bisdomme Jehan 1480
de le Blancqueru Marguerite 1433
de le Bonne Jehenne 1452
de le Borguerie Gilles 1465
de le Borne Jehane (ve Colart Delgnies) 1484
de le Bosquelle Grard 1484
de le Bosquelle Toussaint (l'ép. née de le Bosquelle) 1472
de le Bosquielle Bernard 1467
de le Bosquielle Bernard (la ve) 1486
de le Bosquielle Grard (l'ép. née le Rat) 1476
de le Bouverie Gillart 1467
de le Bouverie Jehan, dit du Bos 1411
de le Bouverie Jehan 1454
de le Bouverie Marguerite (ve Gillart de Clercamp) 1483
de le Bouverie Marguerite (ve Gillart de Clercamp) 1495
de le Brandrie Jehenne 1426

de le Cessoye Jehan (l'ép. née le Cocq) 1437
de le Courbe Jehan 1474
de le Courbe Marie (ve Jaquemart Vivelois) 1443
de le Courbe Oste et son épouse née de Baudrenghien 1475
de le Courbe Ostelart 1489
de le Court Aélix 1493
de le Court Jehan (la ve née le Machonne) 1432
de le Court Jehan (la ve née de la Hors) 1432
de le Court Maigne 1451
de le Court Marie (ve Jehan Lefevre) 1458
de le Court Ysabiel 1433
de le Crois Marie 1484
de le Croix Angniès 1458
de le Croix Baudart 1451
de le Croix Baudart 1455
de le Croix Gillart 1458
de le Croix Gillart (la ve) 1459
de le Croix Gille (la ve) 1409
de le Croix Gilles (la ve née Mambours) 1461
de le Croix Gillet 1494
de le Croix Grard 1426
de le Croix Haquinet 1500
de le Croix Jehan (2 ex.) 1413
de le Croix Jehan 1451
de le Croix Jehan 1468
de le Croix Jehan 1488
de le Croix Jehan (l'ép. née de Noefville) 1426
de le Croix Jehan (la ve née le Mesre) 1490
de le Croix Jehan (la ve née Meurisse) 1494
de le Croix Jehenne 1404
de le Croix Jehenne 1416
de le Croix Jehenne 1450
de le Croix Jehenne 1450
de le Croix Jehenne (ve Jehan Dubroecq) 1492
de le Croix Jehenne (ép. Simon Gontier) 1495
de le Croix Maigne 1438
de le Croix Marguerritte (ép: Colart de Mondidier) 1472
de le Croix Margherite (ve de Thomas Destables) 1494
de le Croix Mathieu (la ve née Dorée) 1445
de le Croix Oste (l'ép. née Descamps) 1452
de le Croix Rogier 1496
de le Croix Thomas 1467
de le Cuvelerie Arnoul 1459
de le Cuvelerie Jehan (la ve) 1479
de le Dalle Jehan (l'ép. née Desmortiers) 1452
de le Dalle Jehenne (ve Alard Carpentier) 1498
de le Dalle Magdelaine (ve Gillart du Tertre) 1475
de le Derrière Gillart 1438
de le Doncque Jehenne (ve Jehan Du Gardin) 1438
de le Doncque Marie 1468
de le Donque Jehenne (ve Jehan Davel) 1468

henne (v^{e} Jehan Bertoul) 1438
Deleplache Jaquemart 1449
de le Piere Jaque (v^{e} Jehan Maquet) 1467
de le Piere Jehenne (v^{e} Jehan Buée) 1427
de le Piere Josse (la ve) 1460
de le Pierre Caterine (ép. Phelippart du Gardin) 1414
de le Pierre Jaques 1413
de le Pierre Jaque (la ve) 1421
de le Pierre Jaque (v^{e} Guillaume Vergelois) 1487
de le Pierre Jehan 1403
de le Pierre Jehane (ép. Jehan de Han) 1467
de le Pierre Josse 1444
Delepierre Katherine (ép. Estevenart de Noyelle) 1444
de le Pierre Marguerite (v^{e} Jehan Rasseneur) 1432
de le Pierre Pierres 1444
de le Pierre Ysabiel 1459
de le Plancque, dit Quevallet, Adrien (l'ép. née Fauconnier, dit le Brun) 1494
de le Plancque Caterine 1433
de le Plancque Gille 1438
de le Plancque Jehan 1482
de le Plancque Jehenne (ép. Estievenart Polet) 1456
de le Plancque Jehenne (ép. Jehan Loiseleur) 1484
de le Plancque Péronne (ép. Loys Souhet) 1482
de le Planque Alard 1491
de le Planque Bertremieu 1460
de le Planque Enguerant (la ve) 1466
de le Planque Ghuis 1419
de le Planque Gille (v^{e} Hector le Van) 1460
de le Planque Jaques (la ve née de le Vexte) 1490
de le Planque Jehan (la ve) 1451
de le Planque Jehan (la ve née de Moussin) 1461
de le Planque Jehan 1476
de le Planque Jehan 1484
de le Planque Jehane (v^{e} Thomas le Coultre) 1472
de le Planque Jehan 1487
de le Planque Marie (v^{e} Jehan Belin) 1462
de le Planque Marguerite (ép. Jehan Bouton) 1465
de le Planque Martin 1461
de le Planque Thiery 1474
de le Porte Arnoul (la ve née Wantour) 1436
de le Porte Arnoul (la ve née de Wantour) 1446
de le Porte Grardin 1484
de le Porte Jaquemart 1417
de le Porte, dit Rifflart, Jaquemart 1438

de le Sauch Thomas (la ve) 1443
de le Saulch Florence (ve Rogier le Louche) 1493
de le Saulch Jaque (ve Bernard Coutelier) 1479
de Lescluse Adrien 1427
de Lescluse Jehane 1426
de le Signe Nicaise (l'ép.) 1497
de le Signes Mahieu (la ve née Henrie) 1445
Delesniez Aelis 1415
de le Sente Vas (la ve) 1452
de Lespée Angniès 1439
de Lespiere Jaques (la ve) 1401
de Lespierre Jehane (ép. Piérart Bataille) 1457
de Lespiere Ysabiel (ép. Jehan Vanin) 1452
de Lespine Jehan 1449
de Lespine Jehan 1462
de Lespine Jehan 1474
de Lespine Jehan (la ve née Halrée) 1476
de Lespine Jehanne 1438
de Lespine Josne 1486
de Lespine Maigne (ve de Jehan Martin) 1405
deLespine Pieronne (ép. Jehan le Monnier) 1460
de Lessines Jehan 1463
Delestockoit, dite Bourghette, Catherine 1412
de Lestocq Catherine 1426
de Lestocquoit Jehenne (ve de Jehan Hacquet) 1412
de Lestocquoit Jehenne 1432
Delestrée Maigne 1413
de Lestrique Jossequin 1490
de le Tanerie Guyotte (ve Daniel Desfarvanques) 1442
de le Tenre Henri 1422
de le Tombe Olivier 1425
de le Tombe Olivier (la ve née Delarsin) 1438
de le Tombe Piérart 1462
de le Tour, dit Hacquet, Jehan 1438
de le Trayson Jehan (la ve) 1406
de Leuse Guérart (la ve) 1434
de Leuse Jehan 1471
de Leuse Pierre 1428
de Leuse Mahieu (2 ex.) 1418
de Leuse Margherite (ve Pierart Le Roy) 1429
de Leuse Roland 1484
de Leuze Jaquemart (la ve née Pottiere) 1453
de Leuze Jehenne 1460
de le Val Catherine (ve Jaque Croquevilain) 1409
de le Val Charles (la ve née de Buillemont) 1426
de le Val Colart (la ve née Sadoine) 1498
de le Val Jehenne (ve Guérard Lebarbieur) 1426
de le Val Jehenne 1434
de le Val Libert 1449
de le Val Maigne (ve de Jehan le Clercq) 1415

lart (la ve née des Monchiaux) 1427
de Robiertmasure Jacquemart 1438
de Robertmasure Jehenne (ve de Jehan Didier) 1490
de Robiertmasure Pierre (la ve née de Wault) 1461
de Rocque Pierre 1452
de Rocquegnies Marie 1468
de Roddés Jaquemart (la ve née le Forte) 1426
de Roisimbos Jehan (l'ép. née du Duret) 1484
de Roisin Jehenne (ép. Wattier Deswattines) 1429
de Roisin Jehenne (ve Arnoul Roland) 1493
de Romaen Ghodefroy (ép. née de Semerpont) 1422
de Romain Godefroit (l'ép.) 1424
de Romain Godefroy 1445
de Romain Godefroy 1457
de Romain Pierart 1460
de Romont Ingle 1449
de Ronais Jehenne (ép. Coppart Tassart) 1429
de Roncamp Jehan 1420
de Roncamps Willeme 1431
de Ronc Jehenne (ve de Mathieu Fauriel) 1435
De Roncq Isabiel 1401
de Ronick Jehan (la ve née Espinocque) 1436
de Rongy Jaquemart 1434
de Roque Guillebert (la ve) 1440
de Roque Jehenne 1452
de Roque Katherine (ve Jaques Desquiens) 1462
de Roquegnies Jehan (l'ép. née de Masnuy) 1470
de Roquegnies Jehan 1474
de Roquenghien Jaquette 1468
de Roquenghien Péronne (ve Godefroy de le Capelle) 1484
de Roquignies Jehan 1486
de Roques Jehan 1458
de Rosne Elizabeth 1452
de Rosne, dite de Troyes Jehane 1461
de Rostelen Jehan 1474
de Rosteleu Loys (la ve née Yolent) 1480
de Rosseut Maigne (ve de Pierre Bourdiel) 1456
de Roteleu Jehan 1475
de Rotemont Godefroy (l'ép. née Van den Haine) 1465
de Rotteleu Baudart 1417
de Rotteleu Pieret 1464
de Roubais Pasque (ép. Jehan Lestrivent) 1446
de Roubaix Haignon 1486
de Roubaix Piérart 1476
de Roulers Angniès 1404
de Roullon Piérart (la ve née le Longue) 1461
de Rouvroy, dit de Saint-Simon Marie 1467

Despars Marie (ve Grart Bonhomme) 1441
Despars Marie (ve Jehan de le Bincourt) 1476
Despatures Grard 1468
Desperchin Maigne 1468
Desperfin Jehenne 1468
Despiere Guérart 1408
Despierre Enrard 1421
des Plancques Jaque 1448
Desplanques Margherite (ve Jehan Bielaporta) 1419
Desplanques Pieres (la ve) 1483
d'Esplechin Alart 1426
d'Esplechin Angniès 1410
d'Esplechin Caterine (ve Jaques Campion) 1419
d'Esplechin Jehane (ve Grard Driet) 1455
d'Esplechin Tassart 1434
d'Esplechin Watier (l'ép.) 1452
Després Jehan 1467
Després Jehanne 1468
Després Ysabel 1426
Desprez Jaquemart (la ve née du Ponchel) 1475
Desprez Jehane (ve de Zègre le Leu) 1484
Desprez Katherine 1463
Desprez Thiery 1482
Desprez Willeme 1471
Despy Jehan 1401
De Squellenghem Liévin 1481
d'Esquelmes Jehenne (ve Jehan de Martigny) 1492
Desquesnes Jehan (l'ép.) 1450
Desquennes Jehane ve Jehan Hauwiel) 1455
d'Esquermes Clare (ve Jehan Lyon) 1460
Desquiens Jaques (la ve née de Royne) 1462
des Remaulx Janine 1448
Des Reniaux Jehan 1444
Desroex Rogier 1457
Desrosières Jehan 1434
Desrosières Jehan 1441
Desrosières Jehan 1449
Desrosières Simon (la ve née de Wes) 1422
Desruelles Katherine (ve Jehan Lestocquiet) 1469
Desruïelles Jaques (la ve) 1408
Desruielles Jaquemart (la ve) 1468
Desruyelles Alardin 1439
Desrruyelles Jaquemart 1455
Desruyelles Marguerite 1459
des Sartiaux Maigne (ép. Jehan Benoit) 1422
Dessaulx Jehan (la ve née Haccart) 1470
Dessuslenoé Thomas (l'ép née Cathau) 1472
Destables Guillaume (la ve née de Béringles) 1484
Destables Thomas 1462
Destables Thomas (la (ve née de le Croix) 1494

du Lay Jaque 1401
du Lay Jehanne (v^e de Haigne du Molin) 1491
du Lieu Piérot 1449
du Maisnil Thiery 1493
du Marés Ausdegone (v^e Mathieu de Mondidier) 1473
du Marés Catherine (v^e Jehan le Goudalier) 1487
du Marés Grard 1453
du Marés Jaque 1443
du Marés Jaquemart 1413
du Marés Jaquemart (la ve née Baceler) 1475
du Marés, dit Maloste, Jaquemart (la ve née Desescarpiaux) 1437
du Marés Jaquemart 1484
du Marés Jaques 1463
du Marés Jaques (la ve née Descamain) 1481
du Marés Jehan 1416
du Marés Jehan (la ve née Wafflart) 1452
du Marés Jehan 1473
du Marés Jehan (la ve née Mouton) 1484
du Marés Rogier 1472
du Maret Guérart (l'ép. née Wettin) 1452
du Maret Quinte 1461
du Marlis Piérart (l'ép. née le Hardie) 1430
du Marquet Thiéry (l'ép.) 1452
du Marquiet Jehenne 1498
du Masich Jehan (la ve) 1459
du Masich Jehan 1463
du Melz Ysabel (ép. Jehan Vervin) 1491
du Mesnaige Jehan et Catherine de Harlebecque 1450
du Mesnil Vassine 1484
du Messent Georges (l'ép. née Hurée) 1436
du Mez Gilles 1446
du Mez Jehan 1458
du Mez Jehan (la ve) 1458
du Mez Jehan (la ve née Dorque) 1461
du Molin Arnoul 1457
du Molin Baulduin 1438
du Molin Catherine (ép. Mahieu Sohier) 1448
du Molin Daniel (ép. de Margueritte du Vorgoir) 1423
du Molin Desre 1464
du Molin Fiérin 1413
du Molin Francequin 1452
du Molin Hagne 1486
du Molin Hagne (la ve née du Loy 1491
du Molin Jaquelotte 1439
du Molin Jaquemart 1455
du Molin Jaquemart (la ve née Crombine) 1472
du Molin Jaques 1495
du Molin Jehan (la ve née de Lombray) 1445
du Molin Jehan 1457
du Molin Maigne (ép. Giliart Balmaquere) 1426
du Molin Miquiel 1468
du Molin Nicaise (la ve) 1463
du Molin Robert (l'ép.) 1421

du Tilloel Jehan 1448
du Tilloel Jehan (la ve née Estienne) 1448
Dutillon Pierre 1416
du Toit Jaspar 1467
du Tonniel Jaquelotte 1478
du Torgoir Angniès (ép. Jehan Bernart) 1448
du Torgoir Marguerítte (ép. Daniel du Molin) 1423
du Torgoir Martin 1455
du Forgoir Simon 1438
du Trecht Arnoul 1458
du Tries Angniès 1439
du Trieu Ermine (ép. Arnoul Caron) 1495
du Triez Agniès (ve de Regnault Beauvarlet) 1494
du Troncquoit Jaquemart (l'ép. née Planchon) 1467
Du Tronquoit Jaquemart 1473
du Tronquoit Lotart 1450
Duveiller Jehenne (ép. Jehan Benoit) 1429
du Vinaige Jaque (ve Willemme Merlin) 1467
du Vivivier Coppart (l'ép. née Boussarde) 1418
du Vivier Coppart 1421
du Vivier Coppart (la ve née de Compostelle) 1446
du Vivier Henri 1426
du Vivier Huart (l'ép. née Helline) 1418
du Vivier Hues 1460
du Vivier Hues (la ve) 1464
du Vivier Jehan (l'ép. née dou Camp) 1426
du Vivier Jehan (la ve née Thiébegod) 1480
du Vivier Jehan (la ve née de Hanon) 1489
du Vivier Jehenne 1401
du Vivier Nicaise 1448
du Vivier Nicaise (la ve née de Pryenne) 1448
du Vivier Piettre 1479
Duwas Mahieu 1413
Dys Jehan (la ve) 1492

E

Ebride Josse (l'ép.) 1424
Eghelz Marguerite 1461
Engheran Jehan (la ve née Bailette) 1425
Englebert Marie 1484
Englebert Nicaire 1479
Englebert Piérart (l'ép. née Fournier) 1470
Enguerant Jehan (la ve née Baillette) 1422
Ernaulde Caterine (ve Grigore de Biauwez) 1452
Ernault Katherine (ve Grigoire de Biauwez) 1461
Ernousine Maigne (ép. Raoul des Wez) 1418
Esbelin Andrieu 1438
Escaillet Alexis (l'ép.) 1492
Escaillet Bernard (la ve) 1418
Escaillet Piérart 1444
Escaillette Marie (ép. Piérart de Lens) 1476

Gosse Robert (l'ép.) 1474
Gosse Robert 1478
Gosse Sainte 1468
Gosse Willeme 1459
Gosserie Jehenne 1479
Gosset Jehan 1402
Gossette Jehenne 1446
Gossie Jehan 1494
Gossiel Jehan 1442
Gossielle Maigne 1419
Gossielle Jehenne 1458
Gossuyn Pietre 1435
Goudalier Jaquemart (la ve) 1459
Goudalier Jehan 1424
Goudalier Jehan 1432
Goudallier Jehan (l'ép.) 1419
Goudax Anne (ép. Charles de le Haye) 1491
Goudax Arnoul 1484
Goudelin Gillot 1488
Goudelin Jehane (v^{e} Jehan Descauld) 1482
Goudisne Jehenne (v^{e} Jehan Comere) 1425
Goufferon Jehan 1449
Gourdin Maigne (v^{e} Jaquemart de le Durme) 1466
Goury Jaquemart 1433
Goussoul, dit Pottier Jehan (l'ép.) 1404
Grandin Jehan 1488
Grandin Thiéry 1444
Grard Grard 1472
Grard Jaquemart (l'ép. née Cochefer) 1484
Grard Jaquemart 1484
Grard Marie (v^{e} Jehan de Quarmont) 1473
Grardiel Haquinet 1421
Grart Henri 1424
Grave Jaquemart (l'ép. née le Clerc) 1462
Grave Jehan (la ve) 1483
Grave Pierre (l'ép.) 1444
Greaulme Thomas (la ve) 1458
Grebert Agnès (ép. Jaqnes Destrayelles) 1488
Gredin Colle 1461
Gredin Thomas 1426
Gredin Ysabel 1450
Greelle Jaque (v^{e} Colart Cardon) 1480
Grenier le Loncq Jehan 1402
Grenier Jehane 1472
Grenier Jehenne 1462
Grenier Pasquier 1493
Grenier Pierre 1434
Grenière Jehenne (v^{e} Ghillebert le Rudre) 1423
Grenu Jehan (la ve née Huart) 1455
Grenu Jehan (la ve née Huart) 1456
Grenut Jehan 1449
Grenut Tristran 1446
Gresy Rogier (la ve née Cocre) 1451
Gret Sare 1450
Griame Thomas 1445
Gribeline Jehenne (ép. Jaques de Mousqueron) 1413
Gribowal Jehane (ép. Balthazar Angheret) 1482
Grignart Estienne 1472
Grigoire Mehault (v^{e} Jehan Pottier) 1455

Hacquarde, Jehenne (l'ép. Jehan Fiable) 1430
Hacquart Jaque 1438
Hacquart, Jacques (ép. Jehanne Dorée) 1438
Hacquet Colart 1416
Hacquet, Jehan (la ve) 1412
Hacquet Lotart 1418
Hacquette, Jacquemart, 8 ex. 1430
Hacquette, Jaquemart 1448
Hacquette Jehenne 1433
Haguigne, Jehan 1420
Hairon Jacques (la ve) 1447
Hairon, Jehenne (v^e^ Colart Depres) 1452
Hakart, Jehan 1404
Hakart, Jehan (et l'ép. née Danstaing) 1417
Halée, Jehenne (v^e^ de Jehan de Lespine) 1476
Hallée, Jehonne 1468
Hallée Maingne 1451
Hallet Saudrart (la ve) 1449
Halloghuet, Jaque 1465
Halloguet, Loys 1467
Haloghet, Colart 1426
Haloghet Jaquemart, 1429
Halz Lambiert 1433
Hame Pietre (la ve) 1421
Hamélin Guillaume 1473
Hamelin Guillaume (la ve) 1479
Hamelin, Willaume 1462
Hamelle Jehan 1428
Hanarde Jehenne 1414
Hanceberde, Jehenne 1422
Haneuze Jehan (la ve) 1416
Hancque Grard 1474
Hancque Jaquemart 1413
Hanicaigne, Jehenne (et son époux Bernard de Mouffaix) 1408
Hanicle Jehenne 1418
Hanie Jehenne (v^e^ Emry Le Cocq) 1473
Hanielle, Angnies (ép. Loys) 1454
Hanielle, Catherine (ép. Jehan Bruniel) 1426
Hanielle Jehan 1433
Hanis Jehan 1440
Hanise Katherine 1440
Hanouse, Jehan (l'ép. née Bertoulle) 1415
Hanouse Marie (v^e^ Jaquemart Flnme) 1467
Hanocque, Agniès (v^e^ Guérard le couvreur) 1455
Hanocque Caterine 1419
Hanocque, Jehenne (ép. Jehan Beghien) 1438
Hanolette Maigne 1421
Hanoque Jehan 1421
Hanoque Katherine (v^e^ Willemme de le Wolte) 1462
Hanotiel, Jehan (la ve née du Ponchiel) 1482
Hanotiel Jehenne (ép. Jehan Stalin) 1484
Hanoye Maguerite (v^e^ Jehan Marliere) 1429
Hanse Adam (la ve) 1419
Hansse, Jehan 1438
Hansse Jehan 1444
Hansse, Jehan 1452
Hanze, Jehan (la ve née le Coquere) 1455

Hene Guillette 1460
Hene Pieronne (ve Jehan Durieu) 1452
Henne, Angniès (ve Andrieu Lemye) 1468
Hennebert Bertran (la ve née de le Porte) 1467
Hennebert, Jehan 1454
Hennebiert, Bertrand 1441
Henneleique Agniès 1483
Henneron, Andrieu (la ve née de Huves) 1446
Hennette, Jehan 1453
Hennette, Jehenne (ve Thiéry de le Hamaide) 1461
Henri, Gillot 1425
Henrie, Maigne (ve Mahieu de le signes) 1445
Henry Leblancq (la ve) 1411
Herbert, Jehan 1402
Herbert Jehan (la ve) 1419
Herbin, Colart 1436
Herche, Philippart 1484
Herche Haquinot 1486
Herencq, Piérart 1438
Herencq Jehenne (ve Pietre de Mortaigne) 1487
Hergault Jehan 1434
Hergot Gille (la ve) 1414
Hergotte, Angniès (ve Jehan de saint Aubin) 1438
Herin, Simon 1432
Hermare, Jehan 1453
Hermare Jehan (la ve) 1474
Hermès, Jaquemart (et sa femme née Lenglesse) 1468
Héronne Jehenne (ve de Colart Repres 1447
Hespel, Marguerite (ve Colart Ricochet) 1484
Hespiel Andrieu (l'ép. de) 1443
Hespiel Andrieu 1458
Hespiel, Jaque (ve de Jehan de Courcielles) 1468
Hespiel, Jehan 1494
Hespielle, Caterine 1451
Hèvedent, Jehenne 1494
Hewault Aclix 1486
Hewoult, Marguerite 1468
Hibon, Piérart 1435
Hibon Piérart 1450
Hibon, Piérart (l'ép. née de Lezanes) 1446
Hillette, Jehenne (ve de Flomas de le Sauch) 1443
Hirechon Haquin 1477
Hiroulle Maigne 1433
Hodielle Marie (ép. Jehan du Carlire) 1458
Hochet Willaume (l'ép.) 1482
Hocquet Jehan 1421
Hocquet Théry 1429
Hocquet Vinchent (la ve) 1485
Hocquette Maigne (ve Jehan le Preudomme) 1434
Hocquette Margheritte (ve Jehan Gargatte) 1404
Hocquette Margueritte (ve Hue de Liauwe) 1440
Hoquette Catherine 1435

I

J

K

L

Lainne Jaquemart 1484
Laisiet Jaquemart 1443
Laisne Jehan (la ve) 1492
Lalemant Wille 1426
Laloise Jaque 1468
Lamberde Jehane (ve Jehan Saureux) 1483
Lamberde, Maingne (ve Raoulin de Filières) 1430
Lamberde Margritte 1422
Lamberde Ysabiel 1457
Lambert Hacquinet, 1475
Lambert Jehenne (ve Vinchent Oudine) 1485
Lambert Pietre (la ve née Mahieu) 1457
Lambiert, Jehan (la ve) 1408
Lambiert Piérart (l'ép.) 1427
Lambiert Pierart (l'ép.) 1468
Lambourg Leurence 1483
Lamie Jehenne 1413
Lamins, Catherine (ép. zègre le Bacre) 1467
Lamour Idde (ve Jehan Le pointre) 1404
Lamour Yde (ve Jehan de Haupreng) 1417
Lamourie Colle 1438
Lampot Bertran (l'ép. née de Hostelz) 1438
Lampot Henry (la ve née Lemaire) 1461
Landrieu Jehan (la ve née le Brun) 1448
Landrieu Péronne (ve de Jehan du Pret) 1500
Langele Willemme 1414
Langore Jehanne (ve de Jehan Wicart) 1426
Lanniée, sainte (ép. Arnoul Maresquiel) 1448
Lansne Jaquemart (ép. Riquière Marguerite) 1405
Lansiel Leurens (la ve) 1478
Lansiel Willemme 1459
La Nuière Marie 1476
Lanxel, Engueran (l'ép. née Colin) 1484
Lanxel Jaquemart 1484
Lapostole Thiephane (ép. Jehan sarrasin) 1437
La Postolle Jaquemin 1418
Lardenois Henri 1426
Larderaize Marguerite (ép. Jehan Andrieu) 1411
Lardon Jehan (l'ép.) 1449
Lardon Lazere 1444
Large eaue, dit Brevita Jorge 1422
Larmnez Jehan 1459
Larmoyeur Piérart 1484
Lasne Guiffon 1459
Lasquasme Maigne 1415
La Trésorière Benoite 1441
Laufane Jehan 1421
Lauphanes Jehan (la ve) 1403
Laurens Estienne (l'ép. née de Langhelée) 1484
Laurre Helagne 1496
Lauwart Pietre 1430
Leamande Anghiès 1426
Le Baccre Zègre 1467
Le Bacque Catherine (ve Jehan le Vrient) 1434

Le Fèvre Chistofline 1469
Le Fèvre Claix 1478
Le Fèvre Denis (la ve née de Calonne) 1480
Le Fèvre Enguerant 1412
Le Fèvre Franchois 1494
Le Fèvre Gillart (la ve née de le Rue) 1490
Le Fèvre Guillaume 1438
Le Fèvre, dit le Fondeur Guillaume 1476
Le Fèvre Guillaume (la ve née le Neckere) 1498
Le Fèvre Guilleaume 1497
Le Fèvre Henri 1441
Le Fèvre Henri 1442
Le Fèvre Jaque (ép. Piérart Maisnet) 1473
Le Fèvre Jaquemart (l'ép. née Maigne de Druic) 1432
Le Fèvre Jaquemart 1438
Le Fèvre Jaques 1482
Le Fèvre Jehan 1415
Le Fèvre Jehan 1417
Le Fèvre, dit le Convers Jehan 1426
Le Fèvre Jehan 1436
Le Fèvre Jehan (l'ép. née le Catteresse) 1438
Le Fèvre Jehan (la ve) 1434
Le Fèvre Jehan 1443
Le Fèvre Jehan (la ve) 1444
Le Fèvre Jehan (la ve) 1458
Le Fèvre Jehan (l'ép.) 1467
Le Fèvre Jehan 1472
Le Fèvre Jehan (la ve) 1473
Le Fèvre Jehan 1482
Le Fèvre Jehan 1484
Le Fèvre Jehenne, dite Masseline 1449
Le Fèvre Leurence (ép. Piérart de le Barre) 1484
Le Fèvre Mahieue 1470
Le Fèvre Maigne (ép. Jehan le Louchier) 1422
Le Fèvre Maigne 1457
Le Fèvre Maigne (ve Nicaise du Molin) 1462
Le Fèvre Maingne 1432
Le Fèvre Margritte 1426
Le Fèvre Margrite (ép. Gilliart de Quinghien) 1429
Le Fèvre Marguerite 1463
Le Fèvre Marie 1463
Le Fèvre Marie 1481
Le Fèvre Marie 1482
Le Fèvre Marie 1485
Le Fèvre Miquielle 1446
Le Fèvre Piérart 1456
Le Fèvre Piéronne 1422
Le Fèvre Rogier 1439
Le Fèvre Rogier (la ve née le Sauvage) 1441
Le Fèvre Sarre (ép Jehan Leblancq) 1452
Le Fèvre Thiéry (et Sare son épouse) 1426
Le Flameng Angniès 1425
Le Flameng Colart (l'ép.) 1408
Le Flameng Hellin 1467
Le Flameng, dit du Chisne Jaquemart 1423
Le Flameng Jehan 1443
Le Flameng Miquiel (l'ép. née Wastefarine) 1425

Le Flameng Miquiel 1428
Le Flameng Vinchent 1422
Le Flameng Willemme 1469
Le Flamenghe Anne 1429
Le Flamenghe Brixe (ép. Willemmes le Normant) 1417
Le Flamenghe Jehanne (ve Alart de Thouwart) 1441
Le Flamenghe Maigne (ép. Jaques le Louchier) 1401
Le Flamengue Maigne (ve de Quentin Gargatte) 1436
Le Flamenghe Mengne 1421
Le Flamenghe Péronne 1490
Le Flamens Haquinet 1423
Le Flament Jaquemart 1447
Le Fort Leurens 1488
Le Fort Olivier (l'ép.) 1421
Le Fort Olivier (l'ép.) 1443
Le Fort Olivier 1443
Le Fort Olivier (Codicile) 1444
Le Fort Olivier (la ve née de la Val) 1451
Le Fort Olivier (la ve née de le Val) 1408
Le Forte Jehenne (ve Jaquemart de Roddes) 1426
Le Foullon Jehenne 1484
Le Fourbisseur Jehan 1438
Le Francq Catherine (ve Miquiel Bertoul) 1482
Le Francq Jehan 1439
Le Francq Piérart 1426
Le Francq Willemme 1452
Le Francque Jehenne 1438
Le Francque Marguerite 1426
Le Fuselier Anthoine (l'ép. née de Clermès) 1472
Le Galois Katerine (ve de Oste des Wastines) 1490
Le Gallois Marguerite (ve Jehan Lecoultre) 1444
Le Garchonne Jehenne (ép. Jehan Martel) 1439
La Gaude Gertrude 1467
Le Gentil Guillemme 1449
Leglenneur Arnoul 1485
Le Gondalier Jehan (la ve) 1487
Legrain Gillart 1439
Le Grand Jehan 1498
Le Grand Pasquier 1496
Le Grande Ysabiel 1457
Le Grant Cécile 1485
Le Grant Jehan (l'ép. née de Brouxelles) 1462
Le Grant Jehan 1484
Le Grant Miquiel (la ve) 1464
Le Grant Nicaise (la ve née de le Burghe) 1422
Le Gris Jehan 1464
Le Gris Jehan (l'ép.) 1474
Le Grut Adam 1478
Le Grue Pierre 1436
Le Guérart Henry 1466
Le Halière Jehenne 1410
Le Halleux Jehan 1437

Le Maistre Maigne (ve de Piérart le Mye) 1438
Le Maistre Migniel 1415
Le Maistre Piérart 1472
Le Marescal Jehan di Leclerc 1450
LeMarisselJaquemart 1418
Le Marissiel Jehan (la ve née Cambette) 1418
Le Marissielle Jehenne (ve Colart de Hongherie) 1442
Le Martine Jehenne 1443
Le Massich Colart (la ve) 1444
Le Merchier Jehan 1434
Le Merchier Jehan 1465
Le Merchier Melchior 1446
Le Merchier Piérart 1443
Le Merchier Piérart 1446
Le Merchière Jehanne 1427
Le Merchière Maigne 1417
Le Merchière, dite de Coulongne Pasque (ve Jehan Le Brun) 1430
Le Mercière Maigne 1426
Le Mept Marie 1424
Le Méresse Catherine (ép. Nicaise du Pret) 1438
Le Mesre Pasque (ve Jehan de le Croix) 1490
Lemie Maigne (ép. de Brounielle Jehan) 1406
Le Miquielle Jehenne 1402
Le Moisne Ysabiel 1457
Le Mol Adrienne 1491
Le Monne Catherine (ve de Piérart Aubiert) 1408
Le Monnier Jehan (l'ép.) 1460
Le Monnier Jehan 1467
Le Monnier Marguerite 1472
Le Monnier Thomas 1448
Le More Jehan 1426
Le Moulequinier Gilles 1415
Le Moulequinier Gilles (la ve) 1429
Lempereur Marie 1498
Le Muisie Angniès (ve Colart Dimenche dit le Lombart) 1410
Le Muisie Catherine (ve de Piéron de Waudripont) 1403
Le Muisie Catherine 1426
Le Muisie Jehanne 1426
Le Muisie Jehenne 1406
Le Muisy Jaques 1463
Le Muisy Pierre 1454
Le Muisy Pierre (la ve) 1460
Le Museur Anthonin 1440
Le Mutis Piere 1413
Le Mye Andrieu (la ve née Henne) 1468
Le Mye Lore (ve Henry) 1405
Le Mye Maigne 1413
Le Mye Piérart (la ve née le Maistre) 1438
Le Nadre Biétris 1456
Le Namuroise Marie 1434
Le Naveteresse Catherine 1452
Le Nenbe Marguerite 1477
Lendiel Colart 1467
Le Neccre Vinchent (l'ép. née de Vroe) 1499
Le Neccre Willemme (ép. née le Leu) 1441
Le Neckere Cathe-

rine (ve Guillaume le Fèvre) 1498
Lencle ou Loncle Ysabiel 1402
Lenfant Ysabiel (ve Jehan de Lattre) 1476
Lenglesse Piéronne (ép. Jaquemart Hermès) 1468
Lengez Pierre (la ve née Bernade) 1437
Le Net Pierre 1426
Le Nettre Guillaume 1466
Lenne Jehan 1497
Le Noble Jehan 1426
Le Noble Piérart (la ve née Carpentière) 1426
Le Noir, dit Enguerant Jehan 1412
Le Noire Katherine 1464
Le Noirier Jehan 1409
Le Normant, dit le Flameng Willaume 1425
Le Normant, dit le Flameng Willemme (l'ép. née le Flameng) 1417
Lenrion Colart 1477
Le Page Margueritte (ép. Andrien Thiébault) 1474
Le Paige Jehan 1487
Le Paige Pierre 1486
Le Pan Jehan 1468
Le Parée Marguerite (ve Gilles Joseph) 1449
Le Paret Jehan 1424
Le Paret Jehan (la ve) 1427
Le Paret Jehan (la ve) 1431
Le Pelletier, dit d'Enghien Jehan 1472
Le Peltier, dit d'Enghien Jehan 1482
Le Pere Jehenne (ép. Jehan le Prud'homme) 1426
Le Pers Jehan (l'ép. née de Gant) 1468
Le Perse Adrienne 1455
Le Pesqueur Jaquemart 1489
Le Pestre Katherine 1473
Le Petit, dit de Blaugies Jehan 1412
Le Petit Maistre Pierre (la ve) 1404
Le Pippre Jaquemart (la ve) 1419
Le Piseniére Marie (ép. Gillard de Rassoncamp) 1432
Le Poinche Ghertond 1418
Le Pointre, dit de Haupreng Jehan 1404
Le Pointre Jehan (la ve) 1404
Le Pointre Margheritte (ve de Guy Siébelle) 1436
Le Poitre Jehenne (ép. Jehan Tronnet) 1449
Le Poivre Jehenne 1489
Le Poix Adam 1438
Le Poix Marie (ép. Mahieu Dottenges) 1438
Le Pot Jehan 1425
Le Postier Boze 1494
Le Postieu Jaques 1470
Le Pottiere Pasque 1438
Le Poure, dite de Hyon Aelis 1410
Le Pouvre Anne 1459

Le Sesne Leurens 1443
Le Seure Marguerite 1472
Le Sielier Gilliart 1426
Le Siellier Bernart 1416
Le Siellier Bernart (la ve née de Hanon) 1418
Le Siellier Jehan 1426
Le Siellière Ysabel (ve Jehan de le Haye) 1442
Le Sohier Quointe 1452
Le Soyeur Nicaise 1418
Le Soyeur Nicaise (l'ép.) 1418
Lespaignot Jehan (la ve née Pippe) 1496
Lepequet Ernoul 1438
Lepessier Jehan (la ve née de Bourgon) 1420
Lespessière Guillemme (et son mari née Caullier) 1420
Lesputin Jaquemart 1467
Lesquievine Mehaus (ve de Jehan Fourdin) 1426
Lestarlatière Jole (ve Jehan Castelain) 1428
Lestoquiet, dit le Net Jehan 1448
Lestouaniau Oudart (la ve) 1473
Lestraingne Arnoul 1439
Lestrivent Jehan (l'ép. née de Roubais) 1446
Le Sur, dit Goudallier Jaquemart (l'ép. née de Gand) 1432
Lesur Jaquemart 1438
Lesvette Martin (l'ép.) 1468
Le Tailleur Alard 1426
Le Tailleur Angniès 1438
Le Tailleur Jehan 1414
Le Tailleur Jehan 1475
Le Telier Bertran (l'ép. de) 1444
Le Telier Gillart 1426
Le Telier Willemme (l'ép.) 1466
Le Telière Maigne 1423
Le Thiérie Maigne (ép. de Lotart du Pont) 1426
Le Tourneur Jaquemart 1421
Le Tourneur Jehan 1426
Le Trésorière Marguerite (ve Lottard du Gardin) 1458
Le Treteneresse Tasse (ve de Willeme Mantiel) 1426
Leurens, dit Petit Grigoire (la ve née de Stainquerque) 1461
Leurens Simon 1500
Leurent Grigoire (la ve née Destainquerque) 1442
Leurent Jehan 1478
Leureuse Maigne 1480
Leureux Marie 1462
Leuridan Pasque 1490
Leurier Baudart 1426
Leuwetel, dite de Bray Philippe (ép. Gilles Ongheret) 1426
Le Vadre Jehan 1426
Le Vaillin Willemme (la ve) 1459
Le Vairier, Jaquemart (l'ép. née de Braibant) 1426

M

N

O

Oquié Jehan (l'ép.) 1437
Oreille Catherine (ve Jehan de la Catoire 1442
Orionne Maigne ép. Jehan de Mormaulx 1450
Ortiois Biétris 1426
Oslim Absalon 1429
Oskim Absalon (la ve) 1449
Osquine Marie (ép. Olivier de Hubant) 1438
Oste Katerine 1490
Oste Tassin 1467
Oste Villain (l'ép.) 1431
Ostelard Pierre 1427
Ostelarde Jehenne (ve Miquiel Tuscap) 1446
Ostelart Piérart (la ve néc Maressalle) 1438
Osteroes Jehan (la ve) 1474
Ostrelin Jehan 1491
Oude Marion 1484
Oudine Vinchent (la ve) 1485
Ouduy Jehan 1439
Oye Pierrart 1467

P

Padonne Nelis (ép. Mahieu de la Longue) 1452
Padoul Piérart (l'ép. née Padoul) 1415
Padoul Thomas (l'ép.) 1443
Pagant George 1461
Paillart Jaquemart 1453
Paillart Jehane (ve de Piérart de le Fosse) 1467
Paille Mahieu 1464
Paillette Catherine 1446
Paillette Jehan 1483
Painlevé Catherine (ve Jehan Michiel) 1484
Painlevé Gossart (l'ép. née de Mouscron) 1462
Painlevet Jehenne 1404
Palench Taillefier 1438
Palette Jehanne (ve Jacquemart Sandriard) 1458
Pallin Jehan 1468
Panchon Jehan (la ve) 1483
Pancouque Katherine (ve Piérart Mortrael) 1460
Pancouque Ysabel (ép. Jean Vas) 1426
Panier Bauduyn (la ve) 1473
Papegaye Jehenne 1429
Parée Margherite 1413
Parent Caterine (ve Adrien Bouchier) 1493
Parent Jehan 1408
Parent Polle 1404
Parent Polle (la ve) 1410
Parente Jehenne (ve Jaques de Lespiere) 1401
Parès Gilles 1438
Parfait Jehan 1428
Parfaite Jehenne (ve Cyon Agache) 1450
Parisot dit Parigot Robert (la ve née le Coer) 1476
Parmentier Jaquemart 1457
Parmentier Jehan 1458
Parq Anthome 1403
Parsie Catherine (ve Waultre de Kaisere) 1484
Parsis Arnoul (la ve née Sauvaige) 1454

Piquet George 1487
Pitet Thomas (l'ép. née de Bary) 1438
Plachier Adrien 1494
Planchon Gilart 1457
Planchon Haquinet 1455
Planchon Hilayre (ve de Jehan le Cretinier) 1471
Planchon Jehan (l'ép. née de la Capiele) 1417
Planchon Katherine (ép. Jaquemart du Troncquoit) 1467
Planchon Leurence 1452
Planchon Piérat 1459
Planchon Tassin 1459
Planquielle Angniès (ép. Jehan Caingniet) 1453
Plansquinelle Jehan (la ve) 1469
Plantich Simon 1408
Platiel Jehan 1493
Platiel Thomas 1498
Platiel Willaume 1472
Platielle Marguerite 1408
Platielle Margrite 1420
Platoul Guérard (la ve) 1483
Platoul Théry (la ve) 1411
Plattel Jehenne (ve Martin Descamps) 1474
Plattiel Pasque 1460
Platoulle Jehenne (ép. Godefroit de Romain) 1424
Plicharde Maigne (ép. de Pierrard Bointemps) 1417
Plit Jehan (ép. de Belledonne Caterine) 1406
Plumart, dit le Cocq Jehan 1457
Plumecocq Marguerritte 1469
Plumecocq Piérart (ép. d'Ysabiel Caignette) 1435
Plumekocq Piérard (l'ép. née Dubos) 1415
Plumet Colart (la ve) 1416
Ploncderoy Marie (ép. Willaume le Dormeur) 1484
Plouquin Jehan 1463
Plouvier Jacques (l'ép. née de le Motte) 1438
Plouvier Piérart 1426
Ployard Jaquemart (l'ép. née Caze) 1489
Ployard Michielle 1498
Pochon Jaquemart 1406
Pocket Jehan 1424
Poilevaque Jehan (la ve) 1469
Poillemousque Angniès (ve Robert de Douchy) 1415
Pois Jacque (ép. Cornille Persse) 1458
Poissant Haquinet 1439
Poissant Pasquier 1468
Pol Gille (ép. Colart du Castel) 1467
Pole Jehan (la ve) 1469
Polet Estiévenart (l'ép. née de le Plancque) 1456

Q

T

V

W

COMPTES DE TUTELLE & D'EXÉCUTION TESTAMENTAIRE

XVe SIÈCLE

A

Abrahande Marie (ép. Pierre Pollet)	1414
Adam Jaques	1409
Adam Jehan (l'ép. née du Broecq)	1415
Adam Haquinet Adam Margot Adam Loyset	1427
Agache Auxel	1473
Agette Marguerite	1428
Aignelet Nicole	1414
Aigret Oste	1427
Alain Haquinot Alain Belotte	1497
Alain Robert	1481
Alart, dit de Louvaing Henri (l'ép. née de Brune)	1411
Alard Marie (ép. de Jehan Ridoul)	1402
Alart, dit de Louvaing Henri	1419
Alavaine Jehenne (ép. Nicaise le Soyeur)	1419
Alecas Marie (ve Jehan Lombart)	1492
Allart Anguerran	1425
Aloux Jacques	1467
Amande Jehenne (ve Gilliart Paillart)	1401
Amarion Angniez	1453
Amendeville Gillart	1448
Amiraude Maigne	1422
Anthonne Jehan	1430
Anthonne Jehan (la ve)	1442
Anthonne Watier	1427
Argentée Marguerite (ve Jehan de Morsuel)	1447
Ascarieux Jehan	1438
Asse Magne, dite Quenielle (ve Terry Loncle)	1426
Au baston Colart (2 c.)	1459
Auberi Miquelet	1413
Aubert Piérart (la ve née le Monne)	1410
Au court brach Catton	1413
Au farde Maigne (ve de Jehan Bonniel)	1403
Au Touppet Belotte Au Touppet Haquinet	1450
Au Touppet Jehan	1444
Au Touppet Maigne (ép. Evrard Despiere)	1422

B

Bacheler Catherine (ve Rumet de Beringhes)	1440
Bacheler Guérard (la ve)	1454

Bacheler Marie (ép. Jehan de Laleu)	1444
Baillequin Mahieu	1411
Ballet Henry (l'ép.)	1456
Barart Rasse Barart Haquinet Barart Piéret	1402
Barat Rasset Barat Hakinet Barat Piéret	1404
Barbieur Caterine (ve Lyon Deffarvaques)	1464
Barbieur Jehenne (ép. Piérart de Lattre)	1451
Baret Jehan et Jehenne Wicarde	1427
Baroult Baudart	1427
Bataille Alart	1411
Bauchete Leurenche	1443
Baudart Haquinet	1420
Baudart Jehan	1435
Baudart Catron Baudart Hanette Baudart Olivet	1440
Baudart Piérart	1438
Baude Piéronne (ép. Jehan de Coulongne)	1420
Bauduin Jaque	1420
Bauduin Robert	1426
Baynast Jehan	1439
Becquet Oudart	1490
Begharde Caterine (ép. Jehan Canesière)	1428
Beghin Gillart	1454
Beghin Jehan	1474
Beghin Jacottin Beghin Haquinet Beghin Leurin	1470
Beghin Jacottin Beghin Haquinet Beghin Leurin	1474
Beguin Pieronne Beguin Olivet Beguin Loyset Beguin Catron	1438
Belaporta Haquinet	1467
Belaporta Haquinet	1476
Belaporta Haquinet	1481
Belapporta Jehenne (ve de Jehan Descamps)	1453
Belée Haquinet Belée Druette	1453
Belin Clemenchon	1474
Belin Haquinot	1470
Belin Jehan	1429
Belin Jehenne (ép. Denis Dubus	1468
Belin Loys (enfants de)	1458
Belin Pierot Belin Haquinet Belin Obinette Belin Adryenne	1464
Belin Pierot Belin Haquinet Belin Aubinette Belin Adriennette	1471
Bélin Piérot Bélin Haquinet Bélin Adriennette	1480
Bellandire Hennette, dite Hanocque	1424
Bellaporta Haquinet	1457
Bellaporta Jehan	1497
Belledame Catheline (ép. Jehan Jolet)	1411
Benoit Jaquemin	1445
Benoit Jaquemin	1451

Benoit Jehan (l'ép.) 1423
Benoit Maignon
Benoit Miquelet } 1456
Benoit Maignon
Benoit Miquelet } 1461
Belot Jehan, dit le borgne 1451
Beranghier Jacques (l'ép.) 1426
Berdane Jaques (ép. Colart Cornut) 1404
Berenghier Daniel (la ve) 1474
Berlande Marie (v^{e} Jaques Courtois) 1442
Berlant Marguerite (v^{e} Jaquemart De le Motte) 1477
Bermut Jaquemart 1427
Bernard Aélis (v^{e} de Jehan le Prinche) 1407
Bernart Caterine (v^{e} Jehan du Bos) 1464
Bernard Gillequin 1500
Bernard Jehenne (v^{e} Jehan de Braudrenghien) 1497
Bernard Michel (la ve née Brassarde) 1418
Bernard Miquiel 1450
Bernard Pierre (2 c.) 1431
Bernard Simon 1440
Bernard Pierot
Bernard Caron
Bernard Franchois
Bernard Hennette } 1449
Bernard Pierot
Bernard Caron
Bernard Franchois
Bernard Hennette } 1454

Bernarde Marguerite (ép. Jehan du Croquet) 1423
Bernart Jacques (la ve) 1435
Bernière Agnès (v^{e} de Jehan Wiart) 1405
Berte Magdelaine (v^{e} 1429 Pierart de la Ghuste) 1429
Bertoul Miquiel 1420
Bertoulle Maigne (ép. Jehan Hanouse) 1416
Bestman Jehan (la ve) 1432
Beudin Quentin (la ve) 1449
Beudin Quentin 1449
Bicquet Mahieu 1414
Billart Colart 1488
Binaut Henriette
Binaut Maignon
Binaut Christofline
Binaut Adriennette } 1426
Biscop Leurin 1469
Biset Jehan (la ve) 1427
Blairie Hughes 1473
Blairie Hugues 1480
Blairie Hughes 1499
Blancart Gilbert 1401
Blancquart Jaquemin, dit Vairier 1427
Blandurel Jehan 1432
Blanque eau Jehan 1411
Blantpain Hennet 1427
Blantpain Jaquemart (la ve) 1425
Blarielle Leurence (v^{e} Jehan le Varlet, dit Hakart) 1445

Boussart Colart	1420
Boutillier Thieubault	1441
Boutillière Maigne (ve Jehan Herbet)	1420
Bouton Jehan et Marguerite De le Plancque	1489
Boutepoix Adenet	1431
Boutepois Colart (l'ép.)	1427
Bracque Jehanne	1439
Bracquenier Ysabel Bracquenier Marguerite	1475
Bracquenière Maigne	1402
Brougnarde Jehenne	1423
Brassarde Angniès (ve Michel Bernard)	1418
Brediel Henri (la ve née dou Bourq)	1402
Bretiel Jehan	1413
Bretiel Haquinet	1405
Bresoul Jehan	1485
Briart Jehan (la ve)	1498
Briefmant Jennin Briefmant Jaquet Briefmant Calotte Briefmant Philipotte	1500
Brimbette Piéronne (ép. Ernoul Doublet)	1428
Brix Jehan (l'ép. née Boussarde)	1420
Brughois, dit Midame, Jaquotin (2 c.) Brughois, dit Midame, Haquinet (2 c.)	1456
Brullant Grart	1450
Brunel Jehan (l'ép.)	1431
Bruniel Flippart	1439
Bruniel Piérart	1439
Bryart Jehan (la ve née de Lattre)	1453
Bryolle Jehan, dit Belestre	1433
Buée Jehan (la ve née de Quasmes)	1414
Buée Nicaise (ve Jehan Cramerie)	1440
Buée Piéronne (ép. Nicaise le Smes)	1499
Buffequin Willemme	1487
Buffetier Colette	1406
Buffetier Piérart	1479
Buffetier Gillon Buffetier Catron	1480
Buletet Jehan (la ve née le Ducq)	1415
Bultet Colart	1453
Bultin Jaque	1495
Butor Colin	1401

C

Cabitte Martine	1441
Caignete Maigne	1417
Callenielle Jacques	1441
Cailliel Hennette	1408
Cailliel Haquinet Cailliel Olivet Cailliel Mahicuet Cailliel Jaquemin	1404
Cailliel Jaquemin Cailliel Quinte	1406
Cailliel Olivet Cailliel Mahieuet Cailliel Jaquemin	1508
Caillielle Pasque (ép. Martin de Villers)	1420
Cailluyère Mahieu (la ve)	1465

Cambette Catherine (v^e Jehan le Marissal) 1418
Cambier Jehan, dit Moriel (la ve) 1446
Cambier Olivier 1443
Cambière Maigne (v^e Arnoul de le Neufvecourt) 1448
Canesière Jehan (l'ép.) 1428
Canet Jehan (la ve née du Bruille) 1402
Canivette Jehenne (v^e Jehan de Havraincourt) 1437
Canonne Goberde (v^e Estienne Evrard) 1489
Canonne Marge (v^e Josse de Lattre) 1489
Cantiel Gosset
Cantiel Augnechon 1402
Cantiel Catron
Carbenée Jehenne (ép. Gilliart Desgranges) 1427
Cardauwe Jehan 1410
Cardauwe Jehan (l'ép. née Espaignette) 1410
Cardenal Martin 1407
Cardon Jaquemart 1411
Carette Jehan (l'ép.) 1479
Carin Sohier 1421
Carlier Bietremieu (sire) 1456
Carlier Jehan, dit Descamps) 1454
Carlière Colle (v^e Colart Raimbault) 1441
Caron Colette
Caron Hanette 1414
Caron Jaque (l'ép. née Carpentier, dit d'Avelin) 1411
Carpentier Catherine (ép. Lotart le Leu) 1420
Carpentier Dierin, dit du Bos (la ve) 1450
Carpentier Jehan 1402
Carpentier Jehan 1403
Carpentier Jehan 1411
Carpentier Jehan 1414
Carpentier, dit d'Avelin Jehenne (ép. Jaques Caron) 1411
Carpentier Jehan (la ve) 1466
Carpentier Jehenne (ép. Willemme Deliot) 1453
Carprel Jehan 1443
Castaingne Daniel 1453
Castelain Jehan 1428
Castelain Jehan (la ve) 1450
Castellain Colart et son épouse née Faussarde 1413
Cathan Jehan 1422
Cathine Caron 1406
Cathine Catheron 4406
Cauchonne, dite Doremus Jehenne 1418
Caudarle Ector (l'ép.) 1440
Caudecolle Ector (l'ép.) 1429
Caudielle Maigne 1449
Caudron Alart (la ve) 1436
Caulet Catherine (v^e Gilles Piédavaine) 1438
Caulier Jaeques 1429
Caulier Piéronne (ép. Conrard de Coutteson) 1453
Caulier Thumas 1414
Cautiel Gossel
Cautiel Augnechon 1413
Cautiel Cattron

Cautielle Caterine (ép. Jehan Macheclier) 1429
Cavenach Jehan 1468
Cellois Jehan 1402
Centmars Pierre (la vᵉ née Warison) 1414
Cevalier Jehan 1485
Chaumart, dit le Merchier Haquinot 1482
Chaumart, dit le Merchier Olivet
Chaumart, dit le Merchier Colin } 1479
Chaumart al le Merchier Olivet
Chaumart al le Merchier Colin } 1482
Chaumart al le Merchier Olivet
Chaumart al le Merchier Colin } 1487
Chaindieu Roland 1474
Charpentier Jehan 1416
Chauwette Jehenne (ép. de Jehan Denier) 1418
Chrestien Colin 1412
Chrestienne Yde (vᵉ Jehan Christian) 1443
Christian Jehan (la vᵉ) 1443
Chucquart Jehan (l'ép.) (2 comptes) 1469
Chucquart Miquiel, dit Grauwin 1468
Chuffart Jaques (la vᵉ) 1468
Chuffart Gilles 1438
Clais Henri 1403
Claix Adrien 1414
Claix Annechon 1483
Clau Hacquinet 1403
Clarembault Gilette 1453
Clenquet Catron
Clenquet Loysette } 1440
Climench Haquinet
Climench Mahieuet
Climench Jacot } 1433
Climench Haquinet
Climench Mahieuet
Climench Jaquot } 1438
Clobart Jehan 1426
Clobart Jehan 1426
Cocquart Piéret 1419
Cocquiel Lyon (l'ép.) 1490
Cocre Roland 1485
Cocrie Willot 1452
Colchon Jacques (la vᵉ) (2 comptes) 1433
Colart Théry 1451
Colin Rogier 1412
Colincx Pierre (la vᵉ) 1471
Collart, dit Dodet Jehan 1404
Collebrande Maigne 1421
Collechon Aliaume 1478
Collemart Jehane (vᵉ Jehan Malines) 1467
Collemer Angniès (vᵉ Jehan de Blandaing) 1414
Collemer Rogier (et son épouse née le Moullequinier) 1404
Collequin Jaque 1422
Collet Willaume et Jacque du Crocquet) 1468
Combelle Gossart, dit Dauvillers 1440
Commère Jehan (la vᵉ) 1426
Confesse Henriet
Confesse Catheron } 1402
Confesse Henriet
Confesse Catron } 1406

Confesse Henriet }
Confesse Catron } 1411
Confesse Henriet }
Confesse Catherine } 1415
Confesse Rogier 1458
Constant Toussains 1485
Conrart Jaquemart 1462
Constant Jehan 1431
Converesse Leurenche (ve Piérart Lecocq) 1440
Coppenolle Miquiel 1470
Coppenole Noël 1451
Coppenolle Thomas 1452
Coppet Jehan (sire) 1436
Coppin Andrieu 1450
Coppin Jehan 1439
Coppin Piérart 1469
Coppin Piérart 1469
Coppin Thuryen 1468
Coquart Sandrart (l'ép.) 1431
Cordier Mariette }
Cordier Annechon }
Cordier Bettremiu } 1433
Cordier Piérart 1489
Cordière Anne et Collard Leudel 1468
Cordielle Jaquemart (l'ép. née Vitranne) 1404
Cornet Haquinet 1427
Cornet Haquinet 1427
Cornet Jaquemart (la ve née van Lusebeque) 1405
Cornult Colart (la ve née de Couchelles) 1420
Cornut Colin 1410
Cornut Collart (l'ép. née Berdane) 1404
Cornut Simon (l'ép. née Espinocque) 1402
Cotriel Jehan (la ve) 1424
Cottrel Jacques 1429
Cottrel Pierre (sire) 1429
Coulonne Marguerite 1418
Couppet Antoine (l'ép.) 1459
Courbos Marguerite (ve Jehan Sanders) 1475
Courtin Jehan 1476
Courtois Jaques (la ve) 1412
Courtois Marguerite 1419
Cousart Haquinet }
Cousart Colin } 1404
Cousart Haquinet }
Cousart Colin } 1407
Cousart Haquinet }
Cousart Hanette }
Cousart Martinette } 1442
Cousart Haquinet }
Cousart Hanette }
Cousart Martinette } 1452
Cousart Jehan (la ve) 1464
Cousin Gui (et Martini Leclercq son épouse) 1414
Coustin Rogelet 1432
Cousture Lottart (l'ép.) 1436
Cousturior Catherine (ép. Gillart Martin) 1485
Coutelier Bernard (la ve) 1480
Coutelière Jehenne (ve de Jehan de Wasquehal) 1421
Couture Jehenne (ép. Jean de Wasnes) 1473
Cracquelin Ysabiel (ve Colart le Saint) 1402
Cramerie Jehan (la ve) 1440
Crestegnière Caterine, dite Varlete (ve Colart Frommage) 1433

Danvain Caisot
Danvain Jaquelotte } 1455
Danvain Censin
Danvain Haquinet } 1445
Danvain Jaquelotte
Danvaing Agniès 1407
Danvaing Agnès 1420
Danvaing Angniès (2 ex.) 1449
Danvaing Angniès 1472
Danvaing Agniès 1474
Danvaing Agnès 1475
Danvaing Agniez 1477
Danvaing Catherine (v^e^ Colart Plumet) 1417
Danvaing Ernoul écuyer 1472
Danvaing Haquinet
Danvaing Jehane } 1432
Danvaing Loys
Danvaing Jehan 1401
Danvaing Rasse (l'ép. née de Dinant) 1417
Daret Catron
Daret Haquinet } 1426
Daret Jacquelotte
Darette Belotte
Darette Catron
Darette Hacquinet } 1423
Darette Jacquelotte
Darsielle Haquinet 1417
Darras Catherine (v^e^ Simon du Bos) 1412
Darras Catherine (v^e^ Simon du Bos) 1415
Darras Maigne (v^e^ Thomas de Turby 1450
Darras Marie (v^e^ Henry le Blancq) 1413
Dascop Ernoul 1417
Dassonville Piéronne 1436
Dattre Catherine (v^e^ Jehan Pryer) 1467
Dattre Paridam (les enfants de) 1415
Daubecicourt, dit d'Estainbourcq Alart (la ve) 1439
Daubermont Jaques 1419
Daubermont Jacques (la ve) 1432
Daubermont Jacques 1451
Daubermont Jaquelote
Daubermont Jaquete } 1431
Daubermont Mariete
Daubermont Miquelet 1455
Daubermont Miquelet 1461
Daubermont Pierre 1444
Dauby Catherine (ép. Jehan Dicembecque dit Vas) 1436
Dauchi Jehan 1441
Dauchy Gabriel 1432
Daudemeriel Jehan dit Malplaquiet 1432
Daudoumez Regnaudin 1433
Daudoumez Hanette
Daudoumez Renaudin } 1426
Daunoit Jehan 1404
Dauris Jehan 1411
d'Avredoing Mahieu (la ve née Ghobiert) 1402
Davesnes Collart 1405
Davesnes Jaques 1413
Davesnes Jaques (la (v^e^ née de Crespellaines, dit Hamiel) 1415
Davesnes Jaques (la ve née de Crespe-laines, dite Hamelle) 1418

Davesnes Jaquelotte Davesnes Haquinet	1425
de Bailli Brisse	1402
de Bailli Estievene	1403
de Baissy Jehan	1418
de Bary Anthonne	1421
de Bary Jaques	1404
de Basècles Maigne (ép. Sandrard Coquart)	1431
de Baudewinrieu Marie	1445
de Baudimont Jehenne (v^e^ Mahieu Cailluyère)	1465
de Baudoul Colart	1440
de Baudoul Hannette de Baudoul Catron	1401
de Baudrenghien Gérard	1452
de Baudrenghien Jehan (la ve)	1497
de Baufrumez Robert (l'ép. née Destriez)	1414
de Bauwegnies Robin	1427
de Bavain Maigne (ép. Colart Piétrin)	1402
de Bavaix Jehan	1419
de Beaumez Jehenne (ép. Jaspard du Bos)	1486
de Béringhes Hennequin de Béringhes Piérot	1411
de Béringhes Rumot (la ve)	1440
de Bermerain Ysabiel (v^e^ Willamme de Limaige)	1455
de Bernes Jehenne (v^e^ Jehan Ridoul)	1442
de Bersées Phelippo de Bersées Calotte de Bersées Margot de Bersées Barbe de Bersées Valentin de Bersées Haquinot de Bersées Piéronne	1462
de Bethegnies Catherine (ép. de Righaut de Semerpont)	1420
de Bèvre Jehan	1415
de Bèvres Robert	1441
de Biaumés Pieres, dit le Cuvelier	1443
de Biaumont Jehan (ép. d'Angniès le Prinche)	1414
de Biauvais Helle (ép. Jaquemart Moustarde)	1405
de Biauvoir Huart (la ve)	1453
de Biauvoir Jehan (la ve)	1458
de Bierlaimmont Jaquemart	1454
de Binoy Maigne (ép. Lottart Cousture)	1436
de Blandaing Jehan	1404
de Blandaing Jehan (la ve née Collemer)	1414
de Blandaing Poline de Blandaing Chrestiennette de Blandaing Haquinet	1468
de Blandaing Poline de Blandaing Chrestiennette de Blandaing Haquinot	1474

de Dierin Carpentier, dit du Bos) 1450
de Cassiel Maignon 1411
de Cherench Maigne (v^e Jehan du Mez) 1434
de Chierench Marguerite (v^e de Johan du Maresch) 1402
de Clermès Rogier 1402
de Clermès Rogier 1429
de Clermez Rogier (la ve) 1427
de Clermont Pasque (v^e Jehan Planquielle) 1470
de Cobri Collard 1496
de Corbry Colart, dit le Fèvre) 1488
de Corbry Marie, dite le Fèvre (v^e Absalon Oskin) 1452
de Coistre Grart 1428
de Compostel Ysabel (v^e Coppart du Vivier, dit le Tourtelier) 1446
de Condet Martinet }
de Condet Cateron } 1412
de Condet Maigne (ép. Jehan de Franche) 1420
de Cordes Andrieu 1460
de Cordes Artus 1437
de Cordes Jehenne }
de Cordes Artus }
de Cordes Caterine }
de Cordes Juliane } 1424
de Cordes Artus }
de Cordes Jehenne }
de Cordes Caterine } 1430
de Cordes Jehan (la ve) 1439
de Cordes Oste, dit de Maubray 1472

de Courcelles Jehan (la ve) 1469
de Courchelles Gilles 1478
de Courchelles Marie (v^e Colart Cornult) 1420
de Courchielles Jehanne (ép. Jaques Joveniel) 1415
de Courchielles Pierre 1421
de Courchielles Wattier 1420
de Courcielles Bauldart 1453
de Coulongne Jehan (l'ép. née Baude) 1420
de Coulongne Jehane (v^e Piérart de Bourdiaudius) 1462
de Courteson Conrard (l'ép. née Caulier) 1453
de Courtray Catherine et Pierre de Fretin 1487
de Courtray Haquinet }
de Courtray Cateron } 1417
de Crespelaines, dit Hamelle (v^e de Jaques Davesnes) 1418
de Crespellaines, dite Hamielle Catherine (v^e Jaques Davesnes) 1415
de Crespellaines Miquiel 1449
de Cresplaines Piérart 1453
de Crespin Angniès (ép. Jehan Gallet) 1404
de Crespin Marguerite (v^e Jeban le Vairier) 1442
de Crespelaines Annotte }
de Crespelaines Hanette } 1459
de Crich Haquinet }
de Crich Grardin }
de Crich Colin }
de Crich Ernoulet }
de Crich Loyset } 1421

de Crich Colin
de Crich Ernoulet 1423
de Crich Loyset
de Criseaucourt Jehan 1450
de Dinant Jehenne (ép. de Rasse Danvaing) 1417
de Dinchi Jaquemart 1415
de Durmez Piérart 1420
de Fastrissart Haquinet
de Fastrissart Guérardin
de Fastrissart Annechon 1428
de Fastrissart Maignon
de Fastrissart Hannette
de Fastrissart Haquinet
de Fastrissart Guérardin
de Fastrissart Annechon 1431
de Fastrissart Maignon
de Fastrissart Hannette
Deffarvacques Christophe (la ve) 1489
Deffarvacques Daniel (la ve) 1443
Deffarvacques Jehenne (ép. Olivier Descamaing) 1427
Deffarvacques Lyon (la ve) 1464
Deffarvacques Marie (v^e^ Jehan Guillemme) 1484
Deffarvaquez Jaquez 1434
Deffontaines Gustin 1474
de Fierières Jehan (sire) 1436
de Filières (?) Raoulin (l'ép.) 1431
de Fives Jehenne (ép. Pierre de Semerpont) 1450
de Flamecourt Ector 1461
de Flandres Jehan 1439
de Flormès Colart 1427
de Fontaines Nicoles 1427
de Fourmenstraux Jaquemin
de Fourmenstraux Miquelet 1403
de Fournenstraux Piéret
de Francbe Jehan (l'ép. née de Condet) 1420
de Fretin Pierre et Catherine de Courtray 1487
de Froitcappielle Jehan 1417
de Froimont Jehenne (ép. Liénart Danquasnes) 1422
de Froyane Gilles 1428
de Gages Climenche 1412
de Galais Jaquemart 1445
de Galais Marie (ép. de Jaques de Saint-Pol) 1444
de Gand Jehan 1418
de Gand Maigne (ép. Piérart Delattre) 1432
de Gand Mariette 1422
de Gascoingne Pol 1416
de Gascongne Hanette 1427
de Garneville Mahieu 1471
de Gauraing, dit du Quesne Jehenne (ép. Jehan Lambert) 1411
de Ghalais Matthys et le Cambgeresse Caterine 1427
de Gherles Piérart 1417
de Ghiesdalle Walleran 1471
de Ghistielle Chrestien 1402
de Ghistielles Gilles 1405
de Grantmés Guillaume 1402
de Grantmés Miquiel 1450

de Hellemmes Jaques (la ve née Flocquet) 1414
de Hellemmes Jehan (la ve) 1463
de Hellemmes Colinet
de Hellemmes Guilemote
de Hellemmes Philippote } 1474
de Henau Jehan (l'ép.) 1427
de Henin Agnès (ép. Jehan de Rainval) 1425
de Hequenesch Jehenne (ve Josse de le Pierre) 1461
de Heuchin Pierre (la ve) 1436
de Hierre Piettre 1472
de Hollande Leurench 1421
de Hongerie Colart (la ve) 1462
de Hotels Engherant 1484
de Hostelz Jehan 1439
de Hostez Jehan (la ve) 1469
de Hostez Jehan (la ve) 1469
de Hostez Isabeau (ép. Jehan Bloivet) 1414
de Houpelines Jehan (la ve née de Leurmont) 1402
de Houtaing Jaques 1404
de Hornut Jehan 1482
de Hornut Loy
de Hornut Miquelet } 1402
de Hornut Miquelet 1406
de Hornut Pierre 1402
de Hurtebise Grardin
de Hurtebise Haquinet
de Hurtebise Caterine
de Hurtebise Marie } 1428
de Hurtebise Haquinet 1440
de Jeumont Haquinet 1455
de Jumes Liévine 1438
de Junapes Thomas (l'ép.) 1428
de la Bassée Catherine 1423
de La derrière Gilliart 1439
de La derrière Lotin
de La derrière Catron } 1404
de La derrière Lotin
de La derrière Catron } 1412
de Ladeuze Jehan 1429
de la Forest Rogier 1414
de Laigle Claix 1409
de Laleu Jehan et Marie Bacheler 1444
de Lamande Ernoul 1401
de Landas Colin 1420
de Landas Foucquet 1414
de Landas Pieret 1430
de Languelée Jehenne (ve Jehan Castelain) 1450
de Lannoit Catherine 1401
de Lannoit Gilles 1402
de Lannoit Jaquemart 1401
de Lannoit Jaques 1414
de Lannoit Jehan 1454
de Lannoit Margot 1426
de Lannoit Margot 1428
de Lannoit Robin
de Lannoit Haquinet } 1427
de Lannoit Ysabiel (ép. de Henri Lalart) 1419
de Lannoy Hue 1419
de Lannoy Jannette 1485
de Lannoy Jehan (sire) 1465
de Larcq Anthonne (la ve) 1424
de Larcq Gontier 1417

de le Catoire Willemme (l'ép.) 1471
de le Cauchie Angniès (ve Regnart de Viesrain) 1441
de la Cauchie Jehenne 1441
de le Court Ysabel 1433
de le Croix Bauldart 1455
de le Croix Gillart 1460
de le Croix Gillart (la ve) 1465
de le Croix Gilles (la ve née du Quesne) 1409
de le Croix Haquinet 1464
de le Croix Jehan (l'ép.) 1427
de le Croix Jehan (la ve) 1436
de le Croix Jehane (ve Jehan du Broecq) 1494
de le Croix Jehenne 1418
de le Croix Matthis (la ve) 1446
de le Croix Roland (l'ép. divorcée de) 1456
de le Croix Willaume et Marie de le Cappelle 1468
de le Croix Haquinot }
de le Croix Jaquelotte } 1472
de le Croix Colinet }
de le Croix Jaquelotte }
de le Croix Colinet } 1480
de le Croix Haquinet }
de le Cuvelerie Arnoul 1461
de le Donque Jehane (ve Jehan Daniel) 1468
de le Durme Jaquemart 1462
de le Faille Nicole (sire) 1486
de le Falotte Jaque (l'ép. née Rose) 1402
de le Fleur Caterine 1422
de le Fosse Allard 1421
de le Fosse Daniel (la ve) 1464
de le Fosse Jaquemart 1472
de le Fosse Jehan (l'ép. née de Lenglé) 1413
de le Forge Willaume (ép. Agnès le Fevre) 1419
de le Forge Pierot }
de le Forge Lion }
de le Forge Annotte } 1486
de le Forge Calotte }
de le Forge Estievenet }
de le Forge Honnet }
de le Forge Annotte } 1489
de le Forge Calote }
de le Frelie Willemme 1461
de le Froidecourt Gilles 1427
de le Fueillie Agnès (ve Roland le Dieule) 1427
de le Fueillie Jaques 1436
de le Fueillie Jehan 1414
de le Fuellie Maignon }
de le Fuellie Margot }
de le Fuellie Cattron } 1416
de le Fuellie Jaquette }
de le Gallerie Marsel 1465
de le Ghuste Piérart (la ve) 1429
de le Ghuste Pierre 1415
de le Grange Mariete 1437
de le Hamaide Théry (la ve) (2 c.) 1463
de le Haine Hennequin }
de le Haine Gillet }
de le Haine Pieret }
de le Haine Colin } 1413
de le Haine Mahieuct }
de le Haine Olivet }

de le Motte Willemme 1428
de Lenglé Mehaut (ép. Jehan de le Fosse) 1413
de Lens Jehan et Jehenne Doret 1486
de le Neufvecourt Arnoul (la ve) 1448
de le Noe Angniès (ép. Jehan le Loncq) 1404
de le Noevecourt Ysabiel (ve Pierre de Wasmes) 1441
de le Pierre Alizon
de le Pierre Margotine } 1488
de le Pierre Haignon
de le Pierre Bernardin
de le Pierre Catherine (ép. Phelippart dou Gardin) 1415
de le Pierre Catron 1426
de le Pierre Jaque (ép. Lyon Cocquiel) 1490
de le Pierre Josse (la ve) 1461
de le Plancque Jehenne (ve Alart Caudron) 1436
de le Plancque Marie (ve Jehan Belin) 1464
de le Plancque Théry 1487
de le Planque Marguerite et Jehan Bouton 1489
de le Porte Catherine
de le Porte Maignon } 1444
de le Porte Janne
de le Porte Jaquette 1417
de le Porte Guérardin 1480
de le Porte Martin 1484
de le Poucque Jehan 1425
de le Prée Catherine (ve Ernoul Trube) 1418
de le Prée Pierre et Jehenne le Faveresse 1427
de le Rivière Jehan (l'ép. née le Normande) 1401
de le Rue Catherine (ép. Jean de Lattre) 1440
de le Rue, dit de Bruyelle, Jehenne } 1410
de le Rue, dit de Bruyelle, Piéronne
de le Rue Jehenne 1422
de le Rue Maigne (ve de Gilles Gonthier) 1420
de le Rue Maigne (ve Jehan Biset) 1427
de le Rue Maigne (ép. Thomas de Junapes) 1428
de le Rue Pietre 1471
de le Ruielle Jehan 1442
de le Ruyelle Jehenne 1426
de le Sauch Jacque (ve Bernarc Coetelier) 1480
de le Sauch Thomas (la ve) 1443
de Lescluse Jaquelote
de Lescluse Haquinet } 1434
de Lescluse Belotte
de le Smes Nicaise (l'ép.) 1499
de Lespés Agniès (ve Alart Daubecicourt, dit d'Estainbourcq) 1439
de Lespine Haquino 1449
de Lespine Jehan 1463
de Lespiere Jaques (la ve née Parente) 1405
de Lesqueux Colart (la ve née de Robiertmasure) 1406

de Rommain Godefroy (l'ép.) 1423
de Roncamp Jehan 1421
de Roncq Henry 1428
de Ronq Henriet
de Ronq Margot } 1404
de Roquegnies Marie et Philippe Dubos 1469
de Roquenghien Jehan 1453
de Rosemnelle Haquinet
de Rosemnelle Hennete
de Rosemnelle Catelote } 1443
de Rosne Maigne (v^e Pierart Bourdiel 1457
de Rossemnelle Haquinet
de Rossemnelle Henriet
de Rossemnelle Catelote } 1440
de Rosteleu Boudart 1418
de Roubaix Jehan 1435
de Rume Jehan (la ve) 1423
de Rumes Katherine 1403
de Rumes Jehan 1406
de Rumont Jehan 1471
de Rutenghien Jacques (la ve née le Pot) 1401
de Rutenghien Hannequin
de Rutenghien Piéret } 1403
de Ruthenghien Hanequin
de Ruthenghien Pieret } 1406
de Ruyelles Jaques 1420
Dery Marguerite, dite de Loyaucourt 1569

des Ablens Catherine 1420
de Saint-Aubin Jehan (la ve) 1441
de Sainthoumes Hacquinet 1409
de Saint-Marcel Jaquete 1423
de Saint Marsiel Caterine et Jaques Croquevillain 1449
de Saint-Pol Hannequin 1406
de Saint-Pol Hennequin 1403
de Saint-Pol Hannequin 1404
de Saint.Pol Jaquemart 1406
de Saint-Pol Jaques (l'ép.) 1444
de Saint-Pol Jaques 1465
de Salines Clément (la ve née Roussielle) 1406
des Aleus Beatrix, dite des Remaux 1428
des Sartiaux Maigne (ép. Jehan Benoit) 1423
Descahariez Jehenne (v^e Jaquemart Desruielles) 1414
d'Escamain Robert 1469
d'Escamaing Béatris 1442
d'Escamaing Phelippe (ép. divorcée de Roland de le Croix) 1456
d'Escamaing Olivier (l'ép.) 1427
Descamps Adam, 2 ex. 1419
Descamps Janne 1452
Descamps Jehan (l'ép.) 1452
Descamps Jehenne (la ve née Belapporta) 1453

Descamps Marguerite (v^e Gilles Froumage) 1419
Descamps Philippe 1453
Descamps Haquinet
Descamps Loyset
Descamps Gillot } 1458
Descamps Haquinet
Descamps Loyset
Descamps Gillet } 1462
Descamps Haquinot
Descamps Loyset } 1465
Descamps Loyset
Descamps Gillot } 1470
des Campiaux Pierre 1424
des Campiaux Pierre 1430
Descarieux Jaques 1419
Descarps Watier 1401
Descarp Wattier (l'ép. née Lebrûn) 1409
des Catoires Piérart (la ve née le Hanequine) 1405
Descaûffours Jehenne (v^e Jehan du Ponchiel) 1437
Descauld Thiéry 1489
Descault Jehanne (v^e Jehan Procureur) 1449
Descault Sohier (l'ép. née Tubarde) 1415
Descault Lymon 1427
Descault Symon 1427
Descours Margherite (v^e Jehan Gontier) 2 ex. 1408
Descotte Colart 1427
Descoche, dit de Camphaing Jehan 1413
des Cornes Henri 1405
de Seclin Coulombe 1438
de Seclin Nicole 1403

Desemalle Martin, dit du Torgoir (la ve) 1479
de Semerpont Catherine 1411
de Semerpont Jehenne (ép. de Godefroy de Rommain) 1423
de Semerpont Maigne (v^e Jehan Bestman) 1432
de Semerpont Pierre (l'ép.) 1450
de Semerpont Righaut (l'ép. née de Béthegnies) 1420
des Escarpriaulx Jennine 1442
des Escrepons Jehan 1483
des Granges Gilliart (ép. Jehenne Carbenée) 1427
des Granges Denisette
des Granges Mariette } 1429
des Granges Denisette
des Granges Mariette } 1433
des Fontaines Jehenne 1418
des Fontaines Haquinet
des Fontaines Jaquelotte } 1433
des Hunes Agniès (v^e Martin Desemalle, dit du Torgoir) 1479
des Maistres Jehenne 1459
Desmoutiers Miquiel 1624
Desnoettes Jehan (l'ép.) 1441
Despars Jehenne (v^e Thomas Greamme) 1460
Despars Jehenne
Despars Trion
Despars Colin
Despars Andruet } 1406

d'Espieres Hennequin 1413
d'Espierre Evrart (et son ép., née Autouppet) 1422
d'Espierre Guérart 1408
d'Esplechin Angniès 1442
d'Esplechin Jehenne (ve Guérart Dreet) 1455
d'Esplechin Haquinet
d'Esplechin Pieret } 1410
d'Esplechin Haquinet
d'Esplechin Pieret } 1415
des Portes Jehanne (ve Mahieu Ogine) 1503
Desprez Johanne (ép. Jehan Chucquart, 2 comptes) 1469
d'Esquermes Jehanne (ve Jehan Hauwiel) 1455
Desquerp Jehan 1420
des Ruielles Agnès (ve Monfrant Vander Zorghen) 1469
des Ruielles Jaques (la ve née de Velaine) 1411
des Ruielles Jaquemart (ve née Descahariez) 1414
des Ruielles Jaquemart (la ve) 1469
des Ruielles Thirion
des Ruielles Cale
des Ruielles Mariette } 1442
des Ruielles Pierrot
des Ruielles Mignelet
des Ruielles Margon } 1487
des Ruyelles Pierot
des Ruyelles Mignelet
des Ruyelles Marion } 1481
des Remaulx Jehan 1464

Desreniaux Jehan (la ve) 2 comptes 1433
Desrosières Jehan 1459
Dessaulx Jehan (la ve) 1477
Destables Janin 1494
de Stainquierque, dit Villain Jehan (l'ép. née Esquiequeline) 1409
de Stainquerque Willemme 1445
Destarp Maigne, dite Crespielle 1442
d'Estimbourg Mahieu (la ve) 1472
Destrée Jehan 1418
Destreelles Mahieu (la ve) 1432
Destries Ysabel (ép. Robert de Baufrumez) 1414
des Watines Hanette 1410
des Wastines Jaspar 1442
des Wastines Jehan (la ve) 1423
des Wastines Jehan (la ve) 1431
des Wastines Wattier (l'ép.) 1429
des Wastines Pasque
des Wastines Annechon
des Wastines Catron
des Wastines Haquinet
des Wastines Willemet } 1427
des Wés Agniès 1425
des Wés Drusselet 1403
des Wès Raoul (l'ép. née Ernoulsine) 1419

dou Chaigniel Hennequin }
dou Chaigniel Jaquemin } 1408
Douchement Janette 1496
Doudin Miquelet 1431
Doudin Miquelet 1443
Doudin Willemme 1427
dou Frasne Jehan, dit Fusiel (la ve) 1449
dou Gardin Jaquemin }
dou Gardin Hannette } 1403
dou Gardin Jehenne (v^{e} de Jehan Sotin) 1401
dou Gardin Phelippart (l'ép. née de le Pierre) 1415
Doullare Jehenne (ép. Jehan du Quesne) 1417
dou Maresquiel Marguerite (v^{e} de Gille Vigreus) 1403
dou Moulin Jehan (la ve) 1446
dou Pont Fremin 1401
dou Postich Magne (v^{e} de Jehan Martin) 1402
dou Pryen Jaquemart (l'ép. Jehanne Schoq) 1415
dou Puch Ysabiel (v^{e} de Pierre le Petit Maistre) 1407
Douredoing Jehane (ép. Rolland Boidin) 1433
Doutruisson Hennequin }
Doutruisson Henriet } 1402
Douxamis Luppart 1420
Dreet Guérart (la ve) 1455
Druart, dit de Haspre Gilliart 1415
Dubar Gossart, dit le Brasseur 1451
Dubar Haquinet }
Dubar Pierot }
Dubar Jehenne } 1460
Dubos Dierin 1439
du Bos Hennequin }
du Bos Piéret }
du Bos Annechon }
du Bos Cateron } 1413
du Bos Henry 1470
du Bos Jaspart (l'ép.) 1486
du Bos Jaspard 1487
du Bos Jehan 1412
du Bos Jehan 1420
du Bos Jehan 1447
du Bos Jehan (la ve) 1464
du Bos Jehane (ép. Jaques d'Ennetières) 1457
du Bos Jehenne (v^{e} de Pierre Haine) 1421
du Bos Jehenne, dite Potine (v^{e} Jaquemart Desruielles) 1469
du Bos Magne 1419
du Bos Marion }
du Bos Margot }
du Bos Anthonin }
du Bos Philippot }
du Bos Belotte } 1496
du Bos Philippe et Marie de Roquegnies 1469
du Bos Piérart 1414
du Bos Raoul 1404
du Bos Regnauld (2 ex.) 1419
du Bos Simon (la ve née Darras) 1412
du Bos Simon (la ve née Darras) 1415
du Bos Simon 1439

du Bos Willemet 1472
Duboz Jehan, dit Rifflard 1428
du Breucq Haquinet
du Breucq Hanette } 1417
du Broecq Jehan, dit du Courbos 1438
du Broecq Jehan (la ve) 1494
du Broecq Margherite (ép. Jehan Adam) 1415
du Broecquet Jehanne (v^e^ Piérart Vraniel) 1431
du Bruille Ysabiel (v^e^ de Jehan Canet) 1402
du Bus Denis (l'ép.) 1468
du Bus Jehan (la ve) 1423
du Cambge Hues 1448
du Casteler Haquinet
du Casteler Saintine } 1445
du Cardenoit Maigne (v^e^ Lotart Trentesolz) 1445
du Carlin Jehan (l'ép.) 1459
du Castiel Haquinet
du Castiel Bertremin
du Castiel Hanette } 1460
du Clermortier Gilles (la ve) 1459
du Crocquet Jaque et Willaume Collet 1468
du Croquet Jehan (l'ép.) 1423
duGardin Caterine(ép. Colart Boutepois) 1427
du Gardin Cateron 1410
du Gardin Gilliart 1420
du Gardin Gilliart 1466
du Gardin Jehan 1434
du Gardin Jehan, dit Morel 1444
du Gardin Marie (v^e^ Jaques de Maubray) 1458
du Fayt Jehenne (ép. Colart de Warbain) 1454
du Four Jehan 1412
du Four Jehan 1465
du Frasne Collette
du Frasne Henriet
du Frasne Annechon } 1486
du Frasne Henriot 1491
du Frasne Jaquemart 1481
du Fresnoit Guillebert, dit de Loyaucourt 1462
du Hamiel Jaques 1407
Dujardin Agniès (ép. Jehan de Nouvauville) 1440
du Jaurien Jehan 1453
du Joncquoit Baudart (la ve) 1440
du Masich Jehan 1464
du Maresch Jehan (la ve née de Chierench) 1402
du Marescq Hanette
du Marescq Catron
du Marescq Haquinet
du Marescq Jaquette } 1432
du Marès Grard (seigneur) (l'ép.) 1454
du Mares Hanette
du Mares Cathelotte
du Mares Haquinet
du Mares Jaquette } 1429
du Marez Haquinet
du Marez Jaquete } 1435
du Marès Haquinet
du Marès Jacques } 1440
du Marès Jaquemart 1415
du Marès Jehan (la ve née Wafflart) 1453
du Marès Mahieu
du Marès Chonnette } 1499

du Marez Marguerite (ép. Florent d'Aiguemont) 1417
du Mez Ausselet }
du Mez Catron } 1426
du Mez Catron }
du Mez Mariette }
du Mez Ausselet } 1415
du Mez Jehan (la ve) 1434
du Mez Jehan 1459
du Mez Jehan (la ve) 1469
Dumilastre Belotte }
Dumilastre Catron } 1427
Dumont Jaque (v^e^ Jacques Colchon (2 ex.) 1433
du Mont Piérart (l'ép. née de Rassoncamp) 1420
du Molin Jacques 1496
du Molin Sainte (ép. Hoste Galyen) 1441
du Moliniel Henri 1410
du Mortier Grardin }
du Mortier Haquinet } 1426
du Mortier Haquinet, dit de Thumedes 1429
du Mortier Jaques (la ve née Wettine) 1418
du Mortier Luc 1453
du Mortier, dit de Thumedes Simon }
du Mortier, dit de Thumedes Guérard }
du Mortier, dit de Thumedes Maignon }
du Mortier, dit de Thumedes Haquinet } 1420
du Moulin Fierin 1413
du Moulin Marie (ép. Jehan Bousin) 1420
du Moullin Mahieu 1415
du Moustier Henri (l'ép. née de Braffe) 1404
du Parq Anthonne 1404
du Parq Jehan 1420
du Parcq Piéronne (ép. Jehan Denis 1424
du Piroit Guérard 1419
du Planoit Jehane 1475
du Planoit Jehenne 1430
du Ploich Lotart }
du Ploich Catherine }
du Ploich Hacquinet }
du Ploich Masset } 1404
du Ploich Masset }
du Ploich Haquinet }
du Ploich Jaquelotte }
du Ploich Willemet } 1409
du Ploich Masset }
du Ploich Haquinet }
du Ploich Jaquelotte }
du Ploich Willemet } 1412
du Ploich, les quatre enfants de Piérart 1404
du Ponchel Jehan (l'ép.) 1423
du Ponchiel Absalon (la ve) 1445
du Ponchiel Balthazar }
du Ponchiel Chrestiennette }
du Ponchiel Ernoulet } 1403
du Ponchiel Chrestiennette }
du Ponchiel Jaspart }
du Ponchiel Ernoulet } 1413
du Ponchiel Jehan (la ve) 1437
du Ponchiel Jehenne 1408
du Ponchiel Maigne (ép. Ernoul Lamit) 1430

du Ponchiel Maigne (ve Jaquemart Desprez) 1476
du Pond Jennon 1500
du Pont Daniel 1466
du Pont Marion 1488
du Pont Thomas 1488
du Puch Angniès (ép. Jehan Descamps) 1452
du Puch Arnoul 1435
du Puch Maigne et son ép. Colart Fiévet) 1404
du Puch Souffye (ép. Jehan Regnart) 1406
du Pret Caterine (ve Jaquemart Blantpain) 1425
du Pret Estene 1443
du Pret Haquinet 1465
Dupret Hennette 1427
du Pret Jaquemart 1402
du Pret Jean 1422
du Pret Jehan, dit Cochefer 1492
du Pret Pierre 1469
du Pret Pierre 1469
du Pret Pollet 1420
du Pret Piérart (la ve) 1425
du Quesne Jaquemart 1425
du Quesne Jehan (l'ép. née Doullare) 1417
du Quesne Jehan 1427
du Quesne Piéronne(ve Jehan Cambier, dit Moriel) 1446
du Quesne Maigne (ve Gilles de le Croix) 1409
du Quesnoy Arnoul (la ve) 1437
du Reux Jehenne (ve Thierile Saige) 1458
du Rieu Godefroy 1456
du Rieu Haquinet 1452
du Rieu Jaquemart 1471
du Rieu Jennon
du Rieu Haquinet } 1480
du Rieu Jennon
du Rieu Haquinet } 1484
du Roes Agniès 1456
du Rosut Landre et Arnoul de Quainghien, dit le Ducque 1452
du Sart Bauduin 1405
du Sart Noël 1480
du Sart Pieret
du Sart Ernoulet } 1421
du Sart Pieret
du Sart Ernoulet } 1423
du Sart Pieret
du Sart Ernoulet } 1424
du Sart Pieret 1426
du Saubos Willemet
du Saubos Haquinet
du Saubos Druet } 1468
du Tilloel Catherine, dite Francequine 1441
du Tilloel Jehan 1450
du Tilloy Pierre 1417
du Torgois Simon 1442
du Torgoir Haquinet
du Torgoir Estievenet } 1456
du Torgoir Jehan, dit Mulmaistre 1455
du Triès Haquinet 1416
du Triès Haquinet 1429
du Triès Simonet 1423
du Triez Janette 1496
du VivierCoppart(l'ép. née Boussarde) 1420
du Vivier Coppart, dit le Tourtelier (la ve) 1446

du Vivier Huart (l'ép. née Hellin) 1419

E

Elois Piettrequin }
Elois Hanequin } 1470
ErnoulsineMaigne(ép. de Raoul des Wès) 1419
Escaillart Maignon 1403
Escamelot Hennette 1433
Escamelot Jehan (la ve) 1427
Escarpriel Loys 1481
Espaignette Marguerite (ép. Jehan Cardauwe) 1410
Espinocque Marguerite (ép. Simon Cornut) 1402
Espoussarde Magne 1404
Esquiequeline Jehan (ép. Jehan de Stainquierque dit Villain) 1409
Esquiequeline Marie (ve Jehan de Grantrain) 1462
Estalufuelle Jehenne (ép. Jehan de Quarmont) 1438
Estievene, dit le Braileur Jacques 1420
Estoquelin Jehan 1426
Estourmy Jehan (l'ép. née Rabier) 1404
Evrard Estienne (la ve) 1489

F

Fastre Jaquemart (la ve) 1483
Faussarde Fremine (ép. Colart Castellain) 1413
Fauviel Jaquemart 1439
Fauvielle Mehaut (ve Gilles Tacquet) 1431
Fenin Simonnet 1481
Ferdemolin Jehan (la ve) 1476
Ferdemolin Marion }
Ferdemolin Pierot } 1489
Ferdemolin Augustin }
Fiefvée Jehenne (ve Jehan Ferdemolin) 1476
Fierment Alard (ép. Jehanne de Mélan) 1453
Fiévet Colart et son ép. née du Puch) 1404
Fiévet Jaquemart 1420
Fiévet, dit de Chièvre Jaques (la ve née Morielle) 1420
Fiévée Ysabiel (ép. Pierre de le Motte) 1415
Finaude Marie (ve Jacques Bernart) 1435
Flamens Jehan, dit Patin 1462
Flan Guillaume 1483
Flan Willemet }
Flan Jehenne } 1479
Flan Marion }
Flandrine Bauduin 1410
Flocquette Maigne (ve Jaques de Hellemmes) 1414
Florart Haquinet }
Florart Pierot }
Florart Colin } 1460
Florart Kalotte }
Florie Jehenne (ép. Jehan Brunel 1431

H

Haneuse Jehan (l'ép. née Leducq) 1417
Hanoulette Maigne 1425
Hanouse Jehan (l'ép. née Bertoulle) 1416
Hanouse Maigne (v^e^ Miquiel Moutton) 1469
Hanique, dit le Fruitier, Jaquemart 1414
Hansse Adam (la ve née de le Motte) 1419
Haquart Jehan 1418
Hardie Maigne (v^e^ Pierart Dupret) 1425
Hardis Caterine, Hardis Jaquette 1431
Hardit Colart 1455
Hardit Huart (l'ép. née le Clercq) 1402
Hardit Huart 1426
Hasart Grart 1445
Haubert Piérart (la ve) 1469
Haucque Grard 1475
Haucque Olivet 1477
Hauwiel Jehan (la ve) 1455
Hauwill Jehan 1455
Havart Jehenne (v^e^ Jehan Vreet) 1450
Haye Jaquemart 1428
Hazarde Maigne (v^e^ Jehan Pietre) 1443
Hazart Haquinet 1419
Hazart Hacquinet 1423
Hazart Haquinet 1427
Hazart Jehan (la ve) 1423
Hazart Loys (la ve) 1433
Hecquet Willemme 1453
Hédiart (les enfants de Ghillebert) 1412

Hele Haquinot 1472
Hele Loys 1461
Hele Hennette, Hele Haquinet, Hele Margot, Hele Pierot, Hele Catron, Hele Crisot, Hele Pieronnelle 1465
Hele Pierot, Hele Margotine, Hele Cattelotte, Hele Caisot, Hele Pieronnelle 1470
Helle Willaume 1425
Hellin Maigne (ép. Huart du Vivier) 1419
Hellin Marguerite 1419
Hellin Wattier 1437
Helline Anne (v^e^ Jehan Sauvaige) 1473
Henerart Leurens 1433
Hennebicque Jehan (la ve) 1453
Hennebicque Colin, Hennebicque Jaquemin 1450
Hennette Jehenne (v^e^ Thery de le Hamaidde) 2 comptes 1463
Herbet Jehan (la ve née Boutillière) 1420
Herbet Jehan 1404
Herce Haquinot 1486
Herencq Piérart 1439
Hergaut (?) Jehan 1435
Hergotte Angniès (v^e^ Jehan de Saint Aubin) 1441
Herrencq Haquenot, Herrencq Jaquelotte 1442

J

K

L

Lalose Jaque 1470
Lamberde Maigne (ve Raoulin de Filières) 1431
Lambert Jehan (et son ép. Delle Jehenne de Gauraing dit du Quesne) 1411
Lambert Hennequin
Lambert Gervais
Lambert Franchois
Lambert Deniset } 1411
Lambert Haquinet
Lambert Gervais
Lambert Franchois
Lambert Deniset } 1415
Lambert Hennequin
Lambert Franchequin
Lambert Deniset } 1416
Lambert Hennequin
Lambert Franchequin
Lambert Deniset } 1418
Lammis Catherine et Zegre le Bacre 1468
Lamit Ernoul (l'ép.) 1430
Lamit Robin
Lamit Alison } 1437
Lampot Henry (la ve) 1471
Lamour Ydde (ve de Jehan de Haupreny dit le Pointre) 1419
Landaise Agniès (ve Jehan Delecroix) 1436
Landrieu Jehan (la ve) 2 comptes 1449
Landrieu Marguerite (ve Jehan Oston) 1474
Langelée Piéret
Langelée Jaquelotte } 1427
Langhore Jehenne (ve Jehan Wicart) 1427
Langle Haquinet
Langle Maignon
Langle Pieret
Langle Jaquelotte } 1425
Lapostolle Jaquemart 1420
Larbache Jehan 1416
Lasne Jaquemart 1426
Le Amand Jaquemart 1406
Le Bacre Tribus 1469
Le Bacre Tribus 1477
Le Bacre Zegre et Catherine Lammis 1468
Le Backre Jehan 1445
Le Blancq Henry (la ve née Darras) 1413
Le Blancq Jehan (la ve) 1453
Le Barbieur Haquinet 1427
Le Barbieur Jaquemart 1425
Le Barbieur Piéret
Le Barbieur Jacquette } 1402
Le Barbiresse Jehenne (ve Alart de Thumedes) 1417
Le Barbiresse Jehenne (ve Alart de Thumedes) 1418
Le Beghe Maigne (ép. Jehan du Ponchel) 1423
Le Benoitier, dit du Coquet Gilles 1405
Le Berruyère Jehenne (ép. Piérart Malet) 1414
Le Bidau Hennette 1427
Le Blancq Haquinet 1412
Le Blancq Henri 1412
Le Bler Richarde
Le Bler Mariette } 1413
Le Bler Richarde
Le Bler Mariette } 1405
Le Bonne Jehenne 1453
Le Bouchier Maigne
Le Bouchier Haquinet } 1440

Le Boulenghière, dite de Marques Marie 1419
Le Breton Jehenne 1473
Le Broecq Maigne (ép. Jehan Rudant) 1422
Le Broult Jehenne (ép. Bauduin Hogher) 1476
Le Brun Catherine (ép. Watier Descarp) 1409
Le Brun Jehan (la ve) 1431
Le Brun Jehanne (v^{e} Jehan Landrieu) 2 c. 1449
Le Brun Jehenne (v^{e} Jehan dou Frasne dit Fusiel) 1449
Le Brun Margotine 1488
Le Brun Simonnet
Le Brun Hanette 1471
Le Brun Haignon
Le Buffetier Hanequin
Le Buffetier Collecte 1402
Le Buffetier Hennequin
Le Buffetier Colette 1404
Le Carlier Henri 1409
Le Carlier Jaque 1460
Le Carlier Willemet 1427
Le Carlier Haquinet
Le Carlier Jacquette
Le Carlier Henriet 1442
Le Carlier Annechon
Le Caron Jehan 1427
Le Cat Colart 1427
Le Cat Annotte
Le Cat Miquelot
Le Cat Collechon 1486
Le Cat Loyset
Le Cat Annotte, 2 c.
Le Cat Micquelot
Le Cat Collechon 1487
Le Cat Loyset
Le Cat Miquelot
Le Cat Collechon 1488
Le Cat Loyset
Le Cat Loyset
Le Cat Guilleme 1497
Le Caudrelière Caterine 1428
Le Caudrelier Maigne 1452
Le Clercq Inglequin 1405
Le Clerc Jehan 1485
Le Clercq Jehanne (ép. Huart Hardit) 1402
Le Clercq Martine (ép. Gui Cousin) 1414
Le Clercq Loyquin
Le Clercq Annechon 1452
Le Coc dit d'Aguechin Calotte
Le Coc dit d'Aguechin Haquinot
Le Coc dit d'Aguechin Margotine 1476
Le Coc dit d'Aguechin Haignon
Le Coc dit d'Aguechin Jaquelotte
Le Cocq Caterine (v^{e} Collart Florin) 1479
Le Cocq Jehan dit Daguechin 1485
Le Cocq Marguerite 1480
Le Cocq al. Aguechin Calotte
Le Cocq al. Aguechin Haquinet
Le Cocq al. Aguechin Margotine 1469
Le Cocq al. Aguechin Haignon
Le Cocq al. Aguechin Jaquelotte

Le Cocq Piérart 1433
Le Cocq Piérart (la ve) 1440
Le Comte Jehenne et Gilles Thuriel 1423
Le Conte Nicole 1447
Le Conte Nicole (maistre) 1450
Le Conte Pierre (la ve) 1479
Le Contesse Jehanne (ép. de Laubiel Jacques) 1420
Le Cordier Leurens 1426
Le Couletier Jehan 1440
Le Coulletier Jehan 1440
Le Cressonne Jaque (ve de Gille Gonthier) 1402
Le Crich Haquinet 1408
Le Crich Grardin 1408
Le Crich Colin 1408
Le Crich Ernoulet 1408
Le Crich Loyset 1408
Le Crich Mariette 1419
Le Cruloise Angniès 1415
Le Cuch Grard 1465
Le Cuer Pierre 1407
Le Dangereulx Leurens (la ve) 1482
Le Dieule Hennette 1434
Le Dieule Hennette 1442
Le Dieuele Jehan 1406
Le Dieule Roland (la ve) 1427
Le Dormeur Simon 1458
Le Douillière Jehenne 1423
Le Douch Colart 1435
Le Douch Magne (ép. Colart Leleu) 1431
Le Drue Jehenne (ve de Jaquemart le Pippre) 1420
Le Ducq Jehenne (ép. Jehan Haneuse) 1417
Le Ducq Marguerite (ve Jehan Buletet) 1415
Le Dur Jehan 1405
Le Gallant Jehenne 1471
Le Gallant Guyot 1471
Le Gallant Haquinot 1471
Le Gallant Flourette 1471
Le Gallois Margot 1489
Le Gallois Haignon 1489
Le Garchonnière Jehenne (ép. Jehan Martel) 1440
Le Grant Hennette 1422
Legrant Haignon 1488
Legrant Margot 1488
Legrant Marguerite 1498
Legrant Margot 1497
Legrand Jehan 1499
Legris Jehan 1476
Legrut Adam 1480
Le Faveresse Jehenne (ép. Pierre Deleprée) 1427
Lefebvre Henry 1443
Lefebvre Marguerite (ép. Gilliart de Quinghien) 1425
Le Fèvres Arnoul 1489
Le Fevre Agnès (ép. Willaume de le Forge) 1419
Le Fèvre Bauduin (la ve) 1457
Le Fèvre Sarre (ve Jehan le Blancq) 1453
Le Fèvre Christophine 1470
Le Fèvre Denis (la ve) 1481
Le Fevre Enguerant 1413
Le Fèvre Guillaume (la ve) 1500

Le Fevre Hannequin	1401
Le Fevre Hannequin	1406
Le Fevre Hannequin	1412
Le Fèvre Henri	1453
Le Fevre Hennequin	1404
Le Fevre Jaquemin Le Fevre Mariette	1406
Le Fèvre Jehan, dit le Convers	1427
Le Fèvre Jehan	1468
Le Fèvre Haquinet Le Fèvre Loyset	1460
Le Fèvre Janin Le Fèvre Calotte	1472
Le Fèvre Jehan	1401
Le Fèvre Maigne	1433
Le Fèvre Marguerite	1426
Le Flameng Jehan (la ve née de le Bare)	1406
Le Flamenghe Ansne)	1430
Le Flamenghe Brixe (ép. Willaume le Normand)	1419
Le Flamenghe Brixe (v^{e} Willemme le Normand dit le Flameng)	1433
Le Flamenghe Maigne	1410
Le Flamenghe Maigne (v^{e} Quintin Gargate)	1442
Le Flamenghe, dite de Compiengne	1420
Lefort Olivier	1445
Lefrancq Marie	1435
Le Halière Jehenne	1411
Le Hanequine Angniès (v^{e} Piérart Descatoires)	1404
Le Haze Jehan	1464
Le Henry Jaquemart (l'ép. divorcée de)	1487
Le Loir, dit Dassonleville Béatrix	1412
Lehourt Martin (la ve)	1475
Le Hut Gérardin	1476
Le Hut Jehenne (v^{e} Martin le Hourt)	1475
Le Hut Haquinet	1440
Lejonc Jehan	1440
Le Josne Ghertrud (ép. divorcée de Jaquemart le Henry)	1487
Le Josne Haquinot Le Josne Pierechon Le Josne Katelotte Le Josne Janette	1478
Le Jovene Haquinet	1445
Le Jovene Caisot Le Jovene Marquelotte Le Jovene Margot Le Jovene Pollet	1450
Lekaron Jehan (ép. Maigne Leroy)	1427
Lekeux Colard (la ve) 2 comptes	1456
Le Keux Haquinet	1408
Le Keux Piéronne (v^{e} Estienne Raudoul)	1491
Le Kien Jehan (la ve née de la Bruandrie)	1412
Le Kien Pierre	1402
Le Leu Cateron	1408
Le Leu Cateron	1413
Le Leu Catron	1403
Le Leu Hannette Le Leu Billon	1404
Le Leu Jehan, dit Descampes	1457

Le Naem Teri (l'ép.)	1445
Le Naen Théry (l'ép.)	1439
Le Nait Pierre	1428
Le Neckere Catherine (ve Guillaume Le Fèvre)	1500
Le Normand Willemme (et Brixe de Flamenghe, son ép.)	1419
Le Normand Willemme, dit le Flameng (l'ép.)	1433
Le Normande Marguerite (ép. de Jehan de le Rivière)	1401
Le Normant Haquinet 2 comptes	1450
Le Normant Willemme, dit le Flameng	1433
Lepaistre Jehan	1426
Le Paret Haquinet, 2 comptes Le Paret Ansellet, Le Paret Catron,	1403
Le Paret Anselet Le Paret Catron	1407
Le Paret Mariette Le Paret Richardine Le Paret Margot Le Paret Angnechon	1407
Le Paret Mariette Le Paret Richarde Le Paret Margot Le Paret Agnechon	1408
Le Paret Mariette Le Paret Richardine Le Paret Margot Le Paret Angnechon	1409
Le Paret Ansiel Le Paret Cotin	1414
Le Paret Marie Le Paret Richarde Le Paret Margrite Le Paret Agnès	1414
Le Paret Margritte Le Paret Angniès	1417
Le Paret Hanette Le Paret Maignon	1419
Le Parmentier Jaquemart	1457
Le Paon Jehan	1469
Le Pelet Jehan	1422
Leprebstre Mahieu	1435
Lepestre Daniel (l'ép.) (2 comptes)	1425
Le Prestre Katherine (ép. Jehan Genois)	1475
Le Petit Maistre(Pierre (la ve née dou Puch)	1407
Le Pinesse Jehenne	1427
Le Pippre Jaquemart (la ve née le Drue)	1420
Le Princhе Angniès (ép. Jehan de Biaumont)	1414
Le Princhе Gilles	1427
Le Princhе Jehan (la ve née Bernard)	1407
Lepot Jehan	1426
Le Pot Marie (ve de Jacques de Rutenghien)	1401
Le Pot Pierre	1401
Le Pot Piérart	1445
Le Pot Pieret	1433
Le Pot Piéret	1437
Le Pot Pieret Le Pot Anechon	1429
Le Quien Piérrart	1484

Le Quien Willemme 1458
LeQuientillière Jehenne (ve Théri Pensée) 1418
Le Quientilleur Piérart (l'ép. née Painlevet) 1405
Le Rasseneur Piérart 1416
Le Rebrassie Marie 1427
Le Roy Enguerrant 1441
Le Roy Jehan 1428
Le Roy Jehenne (ve Ansiau de Bruïelle) 1418
Le Roy Jehenne (ve Thomas Gasquenolle) 1438
Le Roy Lotart 1404
Le Roy Mahieu (la ve) 1452
Le Roy Maigne (ép. Jehan le Karon) 1427
Le Roy Philippart (l'ép.) 1464
Le Roy Piérart (la ve) 1431
Le Rudre Marguerite (ép. Jehan Ogive) 1435
Le Sage Jehan (la ve) 1490
Le Saige Martin 1453
Le Saige Simonnet 1491
Le Saige Simonnet 1495
Le Saige Thiéri (la ve) 1458
Le Saint Colart (la ve née Cracquelin) 1402
L'Escohier Jaquemin } 1410
L'Escohier Sallemon }
Le Secq Phelippe (ve Alard de Helcouwez) 1485
L'Escuiere Marie (ép. Roussiel Jehan) 1414

Le Seelier Haquinot 1481
Le Sellier Ostelart 1432
LeSenescal Gille (l'ép. née Fuyrette) 1413
Le Senescal Jehan 1402
Le Siellier Haquinet 1483
Le Siellier Jehan 1427
Le Siellier Gilles 1428
L'Espessier Ghui 1403
Le Soyeur Nicaise 1419
Le Soyeur Nicaise (l'ép. née Alavaine) 1419
Le Staive Maigne 1416
Lestraingne Arnoul 1442
Le Tailleur Alixandre (ve Jehan Désremaux (2 comptes) 1433
Le Tailleur Jehan 1417
Le Tailleur Pasquette 1412
Le Telière Maigne (ve Jaquemart Tacquet) 1424
Le Tourneur Jehan 1427
Le Tourneur Jaquemart 1422
Leudel Collard et Anne Cordière 1468
Leurens dit de Waudimont Jaquelotte }
Leurens dit de Waudimont Ernoulet } 1422
Leurens dit de Waudimont Catron }
Leurens dit de Waudrimons Ernoulet } 1432
Leurens dit de Waudrimons Catelote }
Leuwetel Phelippe dite de Bray (ép. Gilles Ongheret) 1428
Le Vairier Jehan (la ve) 1442
Le Vanyer Grart 1415

Le Varlet Jehan dit Hacquart	1429
Le Varlet Jehan dit Hakart (la ve)	1445
Le Vasseur Piérart	1449
Le Vesque Mahieuet	1430
Le Vesque Marie	1431
Le Viel Jacotin	1474
Le Viel Jacotin	1481
Le Viel Jehan	1429
Le Viel Colin	1428
Le Viel Hanette	
Le Viel Collin	1431
Le Viel Hennette	
Le Viel Pieronnelle	1459
Le Viel Jaquelotte	
Le Vasseur Colinet	1459
Le Vasseur Haignon	
Le Viel Willemet	
Le Viel Jaquette	1465
Le Viel Jacot	
Le Viel Willemet	
Le Viel Jaquette	1468
Le Viel Jacot	
Le Viel Willemet	1471
Le Viel Jacotin	
Le Vieswarier Jehan dit le Pinier	1451
Le Voirier Jehan	1420
Le Vrier Baudart	1426
Le Vroult Willem (ép. Piéronne Thiébegot)	1417
Le Vrout Oste	1422
Le Wantier Jehan (la ve)	1432
Le Wantier Mahieu (la ve née Boinenffant)	1413
Le Wauquier Jaquemart	1420
Le Werke Clare (ve Jehan Bekart)	1418

Lion Jaquemart, (2 comptes)	1458
Lion Jaquemin	1401
Lion Jehan (la ve née Juielle)	1402
Libert Lotart	1413
Libiert Jehan (la ve née de Loyaucamp)	1405
Lohiniel Haquinet	1419
Lohiniel Hannequin	1403
Lohiniel Beillon	
Lohiniel Jehan	1401
Lohinniel Beillon	1408
Lohinniel Haquinet	
Loir Catherine (ép. de Jehan de Lattre)	1420
Lokarde Ysabel	1419
Lombarde Jehenne (ve Pierre Leconte)	1479
Lombart Jehan (la ve)	1492
Lonclo Terry (la ve)	1436
Losquegnoel Jaquemart	1409
Loste Arnoulet	1492
Loste Arnoulet	1500
Louviel Loiset	
Louviel Haignon	1478
Louviel Calotte	
Louviel Loiset	
Louviel Haignon	1478
Louviel Calote	
Louviel Haignon	
Louviel Jaquelotte	1486
Louviel Jacquette	
Louviel Benoitte	
Louviel Jaquette	1494
Louviel Benoitte	
Lucdor Colart	1431
Lyon Haquinet	1471
Lyon Marquette	

M

N

Piaudeviel Guérardin
Piaudeviel Jehane
Piaudeviel Quintinet
Piaudeviel Catelotte
} 1443

Piaudeviel Guérard
Piaudeviel Quentinet
Piaudeviel Catelotte
} 1456

Piedavaine Gilles (la ve) 1438
Piet Jehan 1487
Pietarde Agniès (ve Jehan du Bus) 1428
Piétart Anthonnin 1401
Piétart Jehan 1431
Pietin Colart (l'ép. née de Bauain) 1402
Pietre Jehan (la ve) 1443
Piettre Jaquemart 1428
Pillart Jaques 1416
Pincavette Marie (ve Alart Théry) 1427
Piolet Piérart 1402
Piparde Jehenne (ép. de Robert de le Houssière) 1415
Pippart Jehan 1450
Planquielle Jehan (la ve) 1470
Platiel Jehan (ép. Catherine Soris) 1469

Ploncq de Roy Robin
Ploncq de Roy Marion
Ploncq de Roy Collin
Ploncq de Roy Callotte
Ploncq de Roy Simonnet
Ploncq de Roy Haquinot
Ploncq de Roy Philippote
Ploncq de Roy Térion
Ploncq de Roy Jaquet
Ploncq de Roy Belotte
} 1485

Plumecocq Piérart (l'ép. née dou Bos) 1416
Plumet Colart (la ve née Danvaing) 1417
Plumet Collart 1405
Poilevacque Jehan (la ve) 1469
Poliarde Jehenne (ve Arnoul du Quesnoy) 1437
Poliarde Maigne (ve Jehan Grignart) 1439
Polet Maigne (ve Jehan Carpentier) 1466
Pollet Franchois 1441
Pollet Jacques 1402
Pollet Pierre (l'ép. née Abrahande) 1414
Polut Toussaint 1478
Ponsiel Erau 1428
Ponsiel Jean 1420
Pontoise Piérart 1402
Popine Angniès (ve Jehan le Wautier) 1432
Poquet Jehan 1424
Postel Jaques 1438
Postiel, dit de Resson, Simon 1402

Potier Haignon
Potier Annechon
} 1475

Pottier Jehan 1414
Pottier Ogier 1468
Poulle Jehan (la ve) 1436
Poulleriau Jehan 1459
Poupine Katherine 1403
Prévost Henri (la ve née le Louchier) 1416
Prévost Thery (la ve) 1429
Prévoste Piéronne (ve Jaquemart de Morcourt) 1415

S

Sallemon Jehan 1402
Sallet Jehan 1419
Sanders Calotte 1474
Sanders Calotte 1475
Sanders Jehan (la ve) 1475
Sandrard Loysette 1453
Sandre Colinet 1482
Sandre Collinet 1479
Sandre ou Sanders Haquinet
Sandre ou Sanders Belotte
Sandre au Sanders Calotte
Sandre ou Sanders Jaquette
Sandre ou Sanders Denisot } 1468
Sartiel Grardin 1415
Sauvaige Jehan (la ve) 1473
Sauvaige Mahieu 1466
Savari Jaques 1437
Savari Simon, 2 compt. 1480
Scaveris Jehan 1427
Scelkin Henri (la ve née Waubacq) 1419
Schoq Jehenne (ép. Jaquemart dou Pryen) 1415
Scotte Gilliart 1426
Screpe Ysabiel 1470
Semont Jehan 1414
Senacq Jehan 1462
Senacq Haquinet
Senacq Christiennette } 1469
Senemestre Jehenne (v^e^ Christophe Deffarvacques) 1489
Senescal Haquinet
Senescal Margot
Senescal Haquinet } 1414
Sequière Catherine (ép. Thery le Naem) 1439
Simon Simon 1415
Simonne Jehenne 1430
Soleil Agnechon 1410
Sotin Jehan (la ve née dou Gardin) 1401
Soris Caterine (ép. Jehan Platiel) 1469
Soris Jehane (v^e^ Colart Joveniel) 1480
Souhet Jehan 1462
Souppe en botte Catherine (v^e^ de Jaquemart Rosquois) 1401
Sourdiel Quenette
Sourdiel Haquinet
Sourdiel Willemet
Sourdiel Janette } 1487
Squelpine Marye (v^e^ Collart de Wault), 2 comptes 1476
Stocq Jehan et Jehenne Delattre, 2 comptes 1480
Stomacre Jehan (l'ép.) 1432
Strep Leurench 1427
Strote Hennette
Strote Henriet
Strote Kalotte } 1457
Svleeschouwers Jehan 1406
Swilden Marie 1426

T

Tacquet Gilles (la ve) 1431
Tacquet Jacquemart (la ve) 1424
Tacquet Hennequin
Tacquet Lotin
Tacquet Caisin } 1406

TacquoiseMaigne (v^e Jaquemart Bulestier) 1431
Taillefier Daniel 1425
Taillefer Pierre 1468
Tailletenueve Pieret }
Tailletenueve Alardin } 1416
Talpine Catherine (ép. Jehan de Lussenbourch) 1420
Tanart Philippe 1468
Taquet Gilles 1418
Taquet Haquinet 1413
Taquet Haquinet 1429
Taquet Willemet 1410
Taquet Hennequin }
Taquet Lotin } 1407
Taquet Caisin }
Tassart Jehan 1401
Thalart, dit Dodet, Jehan (la ve née Regniere) 1410
Thery Alart (la ve) 1427
Theri Haquinet 1460
Thiéry Haquinet 1462
Théry Jaquelotte 1476
Thiebault Sandre (v^e Martin le Maire) 1468
Thiebault Simon 1431
Thiébaut Alart 1452
Thiébaut Jehen (la ve) 1426
Thiébegot Piéronne (v^e Willem le Vroult) 1417
Thiébegot Caisin }
Thiébegot Grardin } 1405
Thiébegot Mariette }
Thiébeghot Caisin }
Thiébeghot Grardin } 1409
Thiébeghot Mariette }
Thiébegotte Angniès (ép. Willaume Danetières) 1418

Thiéri Colart 1453
Thiéry Jehan 1453
Thomas Jaques }
Thomas Martin }
Thomas Luque } 1451
Thomas Marguerite }
Thomas Angniès }
Thorel Mahieu 1439
Thuriel Gilles et Jehenne Lecomte 1423
Thuscap Jehan (la ve) 1441
Tibert Jaquelotte 1452
Tournemine Jacques 1424
Tubarde Catherine (ép. Sohier Descault) 1414
Tuepain Jaque, dit Petit 1436
Tuepain Lahire, dit Petit 1485
Tuepain al. Petit, Marion }
Tuepain al. Petit, Marion } 1477
Tuepain Pierre, dit Petit (la ve) 1436
Tuepain Lehire }
Tuepain Roland }
Tuepain Jaquelotte } 1449
Tuepain Claiquin }
Tuepain Simonnet }
Tuepain, dit Petis, Lehire }
Tuepain dit Petis, Roland }
Tuepain, dit Petis, Jaquelotte } 1454
Tuepain, dit Petis, Claiquin }
Tuepain, dit Petis, Simonnet }

U

V

van Ustalle Annotte, dite de Commines 1469
van Yghem Jorge 1483
Varlet Piéret
Varlet Hanette } 1419
Varlet Willemme (la ve) 1438
Velaine Jehenne (v^{e} Jacques Quentelare 1440
Vergelois Jehan (la ve) 1457
Viésart Jehan 1467
Vierins Bernard 1462
Vigrens Gille (la ve née dou Maresgniel) 1403
Villain Jacot 1480
Villain Jehan 1419
Villain Marcq (sire) 1430
Villain Oste (l'ép.) 1431
Villain Hennette
Villain Haquinet
Villain Pieret
Villain Oulfart
Villain Maignan } 1412
Villain Jehan
Villain Piérart
Villain Oulfart
Villain Jehenne
Villain Maigne } 1413
Villaine Marie (v^{c} Jehan de Hellemmes 1463
Vincant Nicaise 1462
Vincent, dit Bourse, Watier 1402
Vinchande Catherine 1405
Vinchant Jaquemart 1428
Vinchant Jaques (ép. née de le Vexte) 1421
Vinchant Margot
Vinchant Pasquet
Vinchant Haquinet
Vinchant Eve
Vinchant Maryon
Vinchant Jaquelote } 1450
Vinchant Alardin
Vinchant Druet
Vinchant Hennette
Vinchant Caisin } 1405
Vingrelincq Jehan 1417
Vinque Simonet
Vinque Haignon } 1469
Visin Jehan 1439
Visine Marguerite (ép. Olivier Lefort) 1422
Vitoul Haquinet 1406
Vitoulle Ysabiel (ép. De Massenghien Gilemet) 1428
Vitranne Maigne (ép. Jaquemart Cordielle) 1404
Vleman Jehan 1447
Vlieghe Pietre 1469
Volcarde Ysabiel 1404
Volkarde Ysabiel 1404
Volke Jehan, dit dé Gand 1450
Voz Jehan (fils) 1427
Voz Jehan et Ysabel Pancouque 1427
Vraniel Piérart (la ve) 1431
Vredielle Jehenne 1417
Vredielle Yzabiel 1414
Vredière Salmon (la ve) 1483
Vreet Jehan (la ve) 1450

W

Wafflart Mehault (v^{e} de Jehan du Marès) 1453

Addenda, Delenda et Corrigenda.

TESTAMENTS

ADDENDA.

Anxiel Haquinet 1452
Baude Adam 1495
Bausse Angniez (ép. de Taintegnies Mahieu) 1442
Bidave Jaque (ép. Le Cornut Collart) 1403
Bitranne Maigne (ép. Cordielle Jacquemart) 1404
Bresdielle Jehenne 1415
Buletiel Ernoul 1428
Buridan Angniès (v^e Mahieu de Warquigneul) 1460
Cambry Chrestien 1488
Castelain Marie (v^e de Nieules Willemme) 1492
Coppin Jehan 1422
Cordielle Jaquemart (l'ép.) 1404
Cotriel Katherine (v^e Hogheneuse Jaques) 1462
Coustres Colard 1413
Danette Jehanne (ép. Moiturier Jehan) 1455
de Beringhes Rumot (la ve née Bacheler) 1421
de Bèvres Robert 1438
de Biernes Piettre (la ve née de le Hiède) 1465
de Bouzies Loys (la ve née Croquevillain) 1445
de Boves Maigne (ép. Gontier de Rassoncamp) 1424
de Braibant Jehan (l'ép. née Savari) 1438
de Breubant Marguerite (v^e de Le Cocq Hermand) 1435
de Breubant Marguerite 1484
de Brieveliet Catherine 1411
de Buillemont Jehenne 1419
de Buisencourt Jehans 1411
de Clermont Pasque (v^e Jehan Planquielle) 1469
de Courchielles Marie 1418
de Florins Colard 1426
de Gavres Sainte 1431
de Graincourt Olivier 1431
de Granraing Jehan 1426
de Grantrain Thomas 1472
de Hardimés Jaquemart 1438

DELENDA.

*

du Bus Guillebert (la ve née du Pruk) 1481
du Forgoir Simon 1438
Duicg Jehenne (ép. Jehan Broedere) 1468
du Mortier Jaque (ve Jehan Houslau) 1482
du Pret Anthoinne (l'ép. née Descroissons) 1488
dou Pret Jehans, dit le Mousvier 1405
Flaboult Jehan 1448
Fremoult Jehan, dit Cordewanier 1406
Gargatte Béatrix (ép. Loys Pryen) 1458
Ghiton Sanison (l'ép.) 1449
Gondelive Jehenne (ép. Jehan le Prince) 1469
Hanie Jehenne (ve Emry le Cocq) 1473
Hazonarde Piéronne 1419
Larmnez Jehan 1459
Le Bernyère Jehenne (ép. Piérart Mallet) 1413
Le Brun Jehan (la ve née le Merchière, dite de Coutongne) 1430
Le Cocq Encry (la ve) 1473
Le Cocq Hermand (la ve née de Brenbant) 1435
Le Cocq, dit Dagnechin Jehan 1484
Le Gondalier Jehan (la ve) 1487
Le Maistre, dit de Hahim Jehan) 1438
Le Mept Marie 1424
Le Nadre Biétris 1456
Le Nenbe Marguerite 1477
Lenrion Colart 1477
Le Poinche Ghertrond 1418
Le Prince Jehan (l'ép.) 1464
Le Rocquegnies Tasnuot 1497
Lestouaniau Oudart (la ve) 1473
Lidiencles Jaquemart 1409
Lonnet Pieraat 1467
Lonniel Baudart 1466
Manduyère Jehan (l'ép. née Dadeux) 1426
Manmonte Oudart 1439
Mauldais Engneron (la ve) 1458
Medisne Caterine (ép. Gondalier Jehan) 1419
Mottarier Jehan (l'ép. née Dauette) 1455
Orionne Maigne (ép. Jehan de Mormaulx) 1450
Oslin Absalon 1429
Oskim Absalon (la ve) 1449
Piédanar Jehan (l'ép.) 1449
Poulviau Jehan 1458
Rys Marie (ép. Colart Catrel) 1493
Sanris Angniès (ép. Jehan de Brabant) 1438
Scebelle Guy (la ve née le Pointre) 1436
Scontet Ysabiel (ve Jaquemart Tyon) 1468
Solceshouwers Jehan, dit le Bouchier 1405

COMPTES DE TUTELLE & D'EXÉCUTION TESTAMENTAIRE

ADDENDA.

DELENDA.

CORRIGENDA.

Page 98, col. 1ʳᵉ, depuis *Lecocq Jan*, *1496*, jusque page 99, col. 1ʳᵉ, *Le Courte Jehenne* (*vᵉ Gilles Thuriel*), *1412*, à placer page 95, col. 1ʳᵉ, entre Le Cocq, dit *Aguechin Jehan*, *1472* et *Le Curesse Angniès* (*vᵉ Gilles le Senescault*), *1426*.

Tournai, typ. Casterman. 1188

